



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

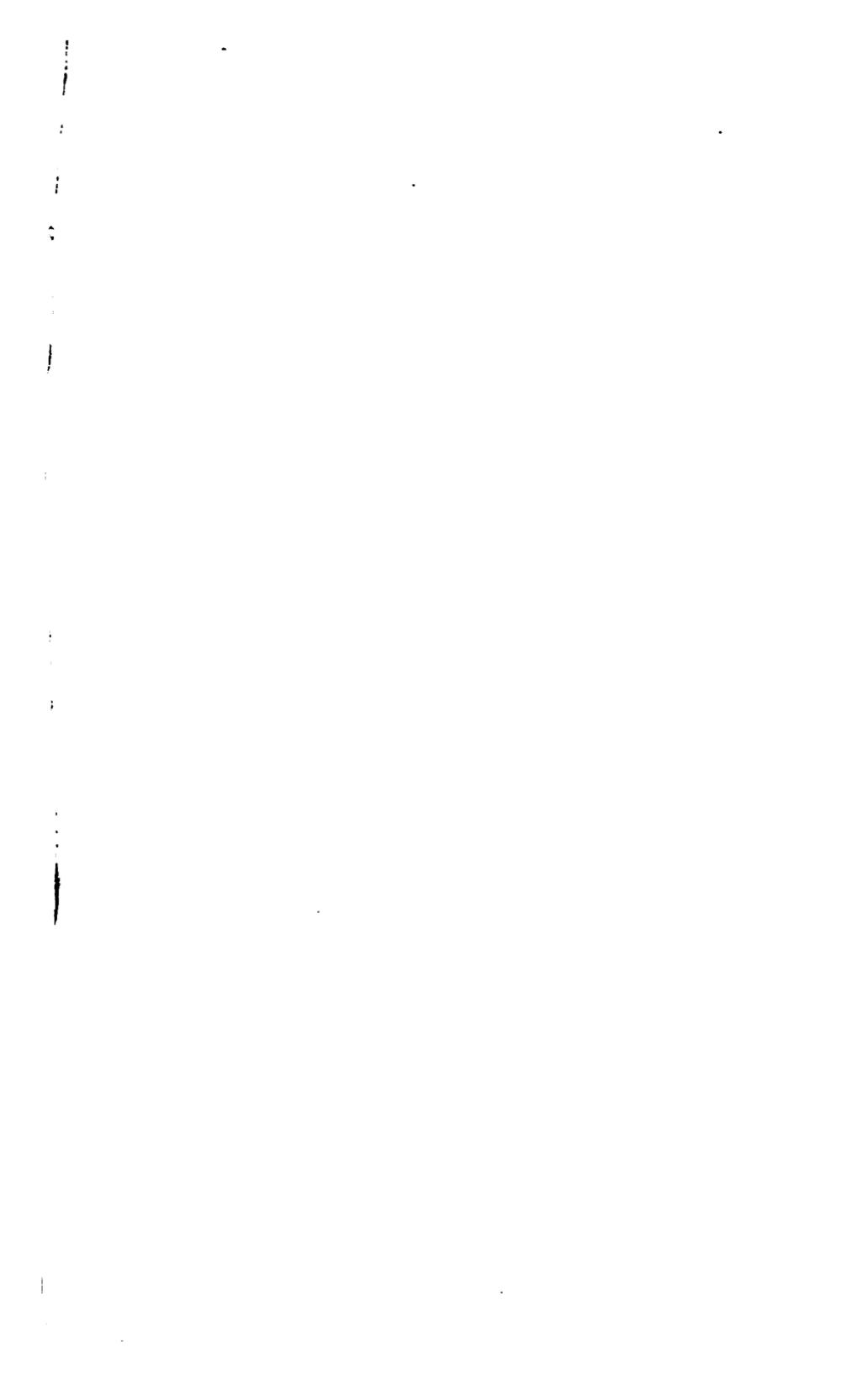


3 3433 07136179 8



Pétign
DD





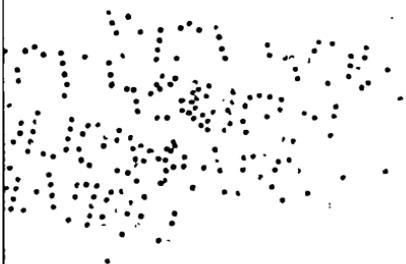


ÉTUDES

SUR

L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

BLOIS.—IMPRIMERIE E. DÉZAIRS.



ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE, LES LOIS

ET

LES INSTITUTIONS

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

PAR

M. J. DE PÉTIGNY

MEMBRE DE L'INSTITUT (INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions

TOME I

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS, 5

1851

9.5.01

Copied



PRÉFACE.

LE titre d'Études est le seul qui convienne à cet ouvrage; car il n'est que le résumé des études de toute une vie obscure et laborieuse. Il y a vingt ans, encouragé par les conseils d'un savant professeur, membre de l'Institut, j'exposai, dans un mémoire présenté et lu à l'Académie des Inscriptions, la première ébauche du travail que je me hasarde à publier aujourd'hui. L'Académie accueillit avec indulgence l'œuvre imparfaite d'un écolier, et le mémoire, inséré dans un recueil de jurisprudence, alors très estimé, la *Thémis*, obtint quelques honorables suffrages dans le monde savant, et même dans les Universités allemandes. Depuis ce temps, dans toutes les positions où le sort m'a placé, je n'ai

jamais cessé de m'appliquer à mûrir ces premières idées, à recueillir des documents et des notes, à étendre mon plan dans son ensemble, à en développer toutes les parties, à en vérifier tous les détails. Mais peu importe quand et comment l'ouvrage a été fait; le lecteur le prend pour ce qu'il est, et a toujours le droit de dire que le temps ne fait rien à l'affaire. Seulement, comme avant d'ouvrir un livre chacun est intéressé à savoir à peu près ce qu'il renferme, je dois à cet égard quelques explications.

Mon premier but avait été d'interpréter, d'analyser et de comparer entre elles les lois des divers peuples soumis au sceptre des Mérovingiens, afin d'arriver par cette voie à une connaissance exacte de l'état social de la Gaule, à l'origine de notre monarchie. Dirigées dans ce sens, mes études s'étaient résumées en un commentaire général des codes mérovingiens, classés par ordre de matières et spécialement envisagés dans tout ce qu'ils renferment d'applicable à l'organisation civile, religieuse et politique de la société au VI^e siècle.

Ce commentaire est divisé en quatre li-

vres, et traite successivement des lois politiques, des lois civiles, des lois judiciaires ou de procédure, des lois pénales. Une courte introduction historique devait le précéder. Mais lorsqu'il s'est agi de livrer à la publicité ce que j'avais d'abord écrit pour moi seul, je me suis aperçu que j'avais négligé beaucoup de notions préliminaires et d'éclaircissements indispensables, sans lesquels il me serait souvent impossible de me faire comprendre et de justifier mes convictions sur les problèmes du droit public les plus importants et les plus controversés, surtout quand elles viendraient à s'écarter des idées généralement reçues.

Je me suis donc vu forcé de remonter jusqu'à un point de départ qui pût servir de base à toutes les conséquences que j'aurais à déduire, à toutes les solutions que je serais dans le cas de proposer. Ce point de départ, cette base ne pouvaient évidemment se trouver que dans les faits qui sont du domaine spécial de l'histoire, et j'ai été conduit ainsi à donner à la partie purement historique de mon travail un développement beaucoup plus considérable que je ne l'avais d'abord projeté.

L'état social de la Gaule, au VI^e siècle a eu son germe et son principe dans les grands événements du siècle précédent. C'est pendant la période de cent ans qui s'est écoulée depuis l'avènement d'Honorius à l'Empire jusqu'à la royauté de Clovis que la société barbare a fait irruption dans la société romaine et a jeté sur les ruines du monde antique les semences d'une civilisation nouvelle. En l'an 400 après J.-C., l'empire d'Occident était encore debout dans toute sa force et dans toute sa splendeur. Sa puissance, au moins extérieurement, n'avait reçu aucune atteinte grave; ses frontières n'étaient pas entamées; son organisation civile et militaire était intacte. Cent ans plus tard, cet empire avait disparu! Dans ce vaste territoire qui embrassait la moitié de l'Europe et le nord de l'Afrique, qui s'étendait depuis les côtes de l'Adriatique jusqu'à celles de l'Océan, et depuis les dernières cimes de l'Atlas jusqu'aux montagnes de l'Écosse, il ne restait plus une seule province soumise aux successeurs des Césars.

L'administration impériale, cette machine politique si admirable dans la multiplicité

de ses ressorts et dans la complication de ses rouages, était brisée et dissoute. Le colosse était tombé en poussière, et des peuples à demi sauvages s'en partageaient les débris.

Jamais les destinées du genre humain n'ont subi une révolution plus étonnante, plus rapide, plus féconde, et dont les conséquences se soient étendues plus loin dans l'avenir. Et cependant l'histoire du V^e siècle est encore à faire.

Les annales particulières de tous les peuples de l'Europe remontent à cette grande époque de transition comme à leur source commune ; mais, arrivés là, presque tous les historiens s'arrêtent découragés, et ne rencontrent que le cahos. Considérés sous un point de vue partiel, défigurés par les erreurs populaires, par les vanités princières, par les prétentions nationales, les faits de ce temps n'apparaissent qu'à travers un voile épais de ténèbres et d'incertitudes. Les histoires générales du Bas-Empire sont les seules où ces événements soient présentés dans leur ensemble, et conservent quelques liaisons avec leurs effets et leurs causes. Mais la plu-

part de ces histoires traitent fort brièvement tout ce qui concerne l'Occident de l'Europe : l'Italie, l'Asie et l'Afrique, Rome, Constantinople et Carthage, ces centres fameux de la puissance impériale et de la civilisation romaine absorbent toute l'attention de l'écrivain.

L'école historique moderne, par l'indépendance de ses jugements, l'ardeur de ses recherches, la hardiesse de ses systèmes, l'impartialité de ses vues, a dissipé beaucoup de préjugés et répandu beaucoup de lumières sur cette période si intéressante et si mal connue, où d'immenses bouleversements ont renouvelé la face du monde. Mais cette école, riche en savantes théories, en connaissances philologiques, en observations de mœurs, en considérations philosophiques d'une haute portée, a peut-être trop dédaigné la critique des faits que l'érudition consciencieuse et patiente du XVII^e siècle avait poussée si loin.

Nous avons beaucoup de systèmes sur les changements qu'a subis l'état social dans le passage de la civilisation antique à la civilisation moderne, du monde romain au monde

du moyen-âge. Nous n'avons point encore une narration exacte et complète des faits qui ont amené cette grande rénovation.

C'est une lacune que j'ai trouvée partout et que j'ai essayé de combler autant que ma faiblesse me le permettait en m'appliquant à reproduire dans leur ensemble et sous leur véritable aspect les événements qui se sont passés pendant le cours du V^e siècle dans la préfecture des Gaules dont la vaste circonscription renfermait toute l'Europe occidentale, la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France. Mais ces événements eux-mêmes ne peuvent être bien compris, si l'on n'a pas profondément étudié l'existence antérieure des populations romaines et barbares, dont le choc et la fusion ont produit la terrible péripiétie qui s'est terminée par la chute de l'Empire et la création des monarchies modernes. De là la nécessité de rechercher, d'une part l'origine des peuples barbares, leur classification par races, nations et tribus, les causes de leurs émigrations successives et du mouvement irrésistible qui, au V^e siècle, les a précipités en masse sur les régions civilisées, de l'autre les principes

de décomposition intérieure qui désorganisèrent l'empire romain, affaiblirent la ligne défensive de ses frontières, et, après une lutte soutenue pendant quatre siècles, avec autant de succès que de constance, ouvrirent en quelques années toutes ses provinces à l'invasion.

Cette double étude est l'objet de l'introduction historique qui remplit tout le premier volume de mon ouvrage, et se continuera dans le second par le récit des faits qui ont consolidé l'établissement des monarchies barbares dans la Gaule, depuis la mort d'Honorius jusqu'à l'avènement de Clovis. Je donnerai ensuite l'histoire de la rédaction et de la promulgation des codes mérovingiens, et enfin le commentaire général et comparé de ces codes classés par ordre de matières suivant la division indiquée plus haut.

Comme à chaque époque, j'ai tâché de marquer exactement les changements survenus dans les positions des divers peuples de l'Europe, dans les démarcations administratives de l'Empire et dans l'emplacement des colonies barbares qui s'y étaient établies,

un atlas serait très utile pour la complète intelligence de mon introduction historique. J'ai tâché d'y suppléer autant qu'il m'était possible en ayant soin d'indiquer toujours des limites naturelles, et qui ne changent point, telles que les fleuves, les montagnes et les mers. On pourra donc, avec un peu d'attention, retrouver ces délimitations, même sur des cartes de l'Europe moderne, et plus facilement encore sur les anciennes cartes de la Gaule romaine et de la Germanie ou Europe centrale.

Depuis quelques années l'usage s'était introduit d'écrire suivant l'orthographe allemande moderne les noms germaniques qui se rencontrent dans l'histoire de nos premières dynasties. L'autorité d'un des plus illustres chefs de l'école contemporaine, avait donné à cet usage une grande vogue. Cependant j'ai cru devoir rester fidèle aux formes adoptées par nos premiers maîtres, les érudits du XVII^e siècle. Les langues germaniques n'ont jamais été écrites qu'après l'établissement des Barbares dans l'Empire et avec des caractères romains qui ne peuvent rendre qu'imparfaitement

les sons propres à ces idiomes. Sous ce rapport l'orthographe allemande moderne est presque aussi insuffisante, presque aussi arbitraire que l'ancienne orthographe française. Obligé d'avoir souvent recours aux étymologies germaniques, j'ai développé mes principes à cet égard dans une dissertation particulière qui sera jointe à cet ouvrage.

En terminant cette courte exposition du vaste plan que je me suis tracé, je sens plus vivement que jamais ma témérité, et je déplore mon impuissance en présence d'un sujet aussi difficile, aussi étendu, et qui, pour être traité complètement dans toutes ses parties, exigerait une variété de connaissances, une profondeur d'érudition que les hommes les plus éminents dans la science pourraient à peine se flatter de posséder. Je voudrais surtout qu'on n'attribuât pas à un excès de confiance en moi-même, dont je suis bien loin, ce qu'il peut y avoir quelquefois de trop positif dans mes assertions, ou trop arrêté dans l'expression de ma pensée. Je cherche la vérité de bonne foi, et lorsque je crois l'avoir trouvée, il m'est impossible d'employer des formules dubitati-

ves. Je dis ce que je crois être vrai sans craindre de démentir les autorités les plus imposantes lorsqu'elles me semblent elles-mêmes en contradiction avec les témoignages authentiques et contemporains, les seuls qui puissent commander la persuasion et interdire le doute. Mais en même temps je ne me dissimule pas que si l'on conserve une marche plus indépendante en travaillant dans la solitude, loin des grands centres du mouvement littéraire et scientifique, on est aussi plus exposé à s'égarer dans de fausses routes. Si la critique daigne s'occuper de mon livre, il lui sera sans doute facile d'y relever beaucoup d'erreurs, et je m'empresserai de les avouer et de les rectifier dès que j'aurai pu les reconnaître. D'un autre côté, je me réserve de faire usage des nombreuses notes qui n'ont pu trouver place dans mon texte pour défendre les points contestés sur lesquels je croirai pouvoir maintenir mon opinion. Car ces études ne cesseront point d'être l'occupation de toute ma vie. Un ouvrage comme celui que j'ai entrepris n'est jamais terminé; c'est un cadre immense que l'existence d'un homme ne

suffit pas à remplir. Mon ambition sera satisfaite si, après avoir jeté les yeux sur ces pages, un savant de bonne foi y trouve quelques idées neuves, quelques vérités utiles et peut se dire en fermant le livre : « Je n'ai pas perdu mon temps. »



INTRODUCTION HISTORIQUE.



JE me suis proposé d'étudier les institutions civiles et politiques de l'époque mérovingienne, et spécialement d'analyser et de comparer entre elles les lois des Francs Saliens, des Ripuaires et des Bourguignons, trois peuples de race germanique qui ont exercé la plus large part d'influence sur la constitution primitive de la nation et de la monarchie française.

Avant d'entrer dans l'examen de ces lois, qui ont été et sont encore à beaucoup d'égards les bases de notre droit public et privé, il convient de rechercher l'origine des peuples pour qui elles ont été faites, et de déterminer le véritable caractère des événements qui concoururent à fixer ces peuples, au V^e siècle de l'ère chrétienne, sur le territoire de l'empire romain.

Ces problèmes historiques sont restés longtemps fort obscurs. Pour les résoudre, les hypothèses les plus contradictoires ont été soutenues jusqu'à nos jours par des hommes égaux en mérite et dont le nom seul commande le respect; des discussions interminables ont été agitées entre des génies du premier ordre, sans amener aucune conclusion qu'on pût regarder comme définitive. Enfin l'esprit investigateur de notre époque a substitué aux systèmes fondés sur des théories plus ou moins ingénieuses, la recherche impartiale des faits, et l'on est ainsi entré dans la seule voie qui, pour toutes les branches des connaissances humaines, puisse conduire à la vérité. Le scepticisme même et l'indifférence, qui sont les maladies morales des générations actuelles, servent l'historien en le mettant à l'abri des préjugés et des passions. Nous n'avons plus pour le passé les superbes dédains ou les admirations enthousiastes du XVIII^e siècle. Nous voulons le voir tel qu'il est, et nous rendre compte de la vie des anciens peuples en les jugeant uniquement d'après les témoignages qu'ils nous ont laissés d'eux-mêmes. Les sources de l'histoire, qui, naguère encore, étaient pour le vulgaire un sanctuaire impénétrable dont quelques adeptes osaient seuls approcher, sont maintenant à la portée de tout le monde. Les

vieux textes, arrachés à la destruction et à l'oubli par les inimitables travaux des Bénédictins, sont sortis de leurs poudreux in-folios pour passer dans les mains de tous les lecteurs. Tel homme éclairé qui se serait cru suffisamment instruit, il y a cinquante ans, en lisant Mézeray, lit aujourd'hui Grégoire de Tours, et les documents contemporains sont seuls admis comme éléments des discussions historiques. C'est là déjà un immense progrès.

Un autre non moins remarquable, est celui que nous devons à l'extension des connaissances philologiques. Pour étudier un peuple ou un siècle, la première condition est d'en connaître la langue, et jadis le grec et le latin classiques étaient en général les seules langues connues des hommes les plus instruits. De là une foule d'erreurs, produites souvent par des étymologies mensongères, et qu'on n'avait aucun moyen de réformer ou de remplacer par des données plus exactes. Les études spéciales, auxquelles les savants modernes se sont livrés sur les traditions et les anciens idiômes du nord et de l'orient, ont dissipé beaucoup de préjugés, rectifié beaucoup d'idées fausses. En même temps l'horizon historique s'est considérablement agrandi; l'histoire de chaque peuple a cessé d'être une œuvre isolée, et les recherches, dont les antiquités na-

tionales ont été l'objet dans les différentes contrées de l'Europe, ont jeté de nouvelles lumières sur des questions que les historiens des siècles derniers ne pouvaient résoudre avec le seul secours de l'érudition classique et des chroniques de leur pays.

Grâce à ces ressources, qui manquaient au génie de nos devanciers, et qui viennent en aide à notre faiblesse, il est permis de contester aujourd'hui certains faits, certaines données historiques qui naguère paraissaient hors de discussion, et de regarder au contraire comme démontrées, certaines vérités qui étaient l'objet des plus vives controverses. Cependant beaucoup de points douteux restent encore à éclaircir, surtout lorsqu'on veut remonter aux origines. Je n'ai pas la prétention d'entrer sur chacun de ces points incertains dans une discussion approfondie qui serait au-dessus de mes forces et m'entraînerait trop loin de mon sujet. Je me bornerai à exposer rapidement ce qu'il est permis de présenter comme vrai, ou du moins comme vraisemblable, dans l'état actuel de la science.

CHAPITRE PREMIER.

Origines des nations barbares qui envahirent les Provinces.

Européennes de l'Empire Romain.

DANS les temps les plus reculés auxquels les traditions historiques permettent de remonter avec quelque certitude, toute l'Europe centrale, depuis l'Océan Atlantique jusqu'aux Palus-Méotides, et depuis la mer du Nord jusqu'aux Alpes, paraît avoir été occupée par une race d'hommes que nous appellerons Celtes, quoiqu'on ait contesté récemment à ce mot le caractère de dénomination générale ¹. Tout porte

¹ Si ce nom de Celte signifie un habitant des forêts (*Celtach*, qui vit dans les bois, *Armstrongy Gaëlic dictionnary*), il me semble que

à croire que les Celtes se sont introduits sur notre continent par le sud-ouest, en suivant le littoral de la Méditerranée, sur la côte africaine, jusqu'au détroit de Gibraltar, où peut-être alors une grande commotion de la nature n'avait pas encore ouvert passage aux flots des deux mers. Avant les Celtes, la race Ibérienne avait suivi la même route, et semble avoir donné, la première, des habitants à l'Espagne, au midi de la Gaule et à l'Italie.

On ne trouve à l'est et au nord de l'Europe aucune population d'origine ibérienne, et il ne paraît pas que cette race d'hommes ait jamais dépassé de ce côté la ligne des Alpes. Les Celtes au contraire se sont étendus dans toute l'Europe centrale jusqu'aux limites de l'Asie, mais seulement par fractions éparses et détachées comme de faibles avant-gardes du corps de la nation qui devenait plus compact à mesure qu'on avançait vers l'ouest. Le principal siège de la nationalité et de la civilisation celtiques était évidemment à l'extrémité occidentale de l'Europe, dans les Gaules et la Grande-Bretagne, sur les côtes de l'Océan

cette dénomination générale convient parfaitement à une race d'hommes qui, dans toutes les contrées où elle a vécu, a toujours fixé de préférence ses demeures au fond des bois et des marécages. Le nom de *Calédoniens*, que les romains donnaient aux habitants du nord de la Grande-Bretagne, a la même origine.

Atlantique. C'est donc là qu'il faut chercher le berceau de cette race d'hommes que les plus anciens géographes placent toujours à l'occident, comme les Scythes au nord, et les Éthiopiens au midi. « Les Celtes, dit Hérodote, habitent au-delà des colonnes d'Hercule, et sont les derniers peuples de l'Europe, du côté du couchant. »

Dès la plus haute antiquité la masse des tribus celtiques se montre divisée en deux familles bien distinctes. Les *Galls*, que les Grecs appelaient Γαλάται et les Romains *Galli*, Gaulois, s'étaient mêlés aux Ibères, sur les deux versants des Pyrénées, sous le nom de Celtibériens, et dominaient seuls dans la vaste contrée qui, d'après eux, s'est appelée Gaule, depuis la Garonne jusqu'à la Manche, et depuis l'Océan jusqu'au Rhin. Les *Kimris*, que les Grecs appelaient Κιμνέριοι, Cimériens, et les Romains, *Cimbri*, Cimbres, s'étendaient, par fractions éparses et peu nombreuses, depuis le Rhin jusqu'à la Vistule, et depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure: quelques tribus, dispersées au milieu des nations Slaves, atteignaient même, en suivant les bords de la mer Noire, les extrêmes limites de l'Europe et de l'Asie.

Je ne chercherai point à reproduire ici les preuves de la division de la race celtique en deux grandes sections: celle des *Galls*, ou Celtes occi-

dentaux, celle des *Kimris*, ou Celtes orientaux. M. Amédée Thierry, dans son excellente Histoire des Gaulois, a donné la démonstration la plus complète de ce problème historique, et, avant lui, Fréret avait déjà prouvé l'identité des Cimmériens et des Cimbres. Quant aux contrées occupées par les Celtes, il est à remarquer que les témoignages les plus anciens sont ceux qui leur assignent le plus d'étendue. Dans le poème des *Argonautiques*, attribué à Orphée, et qui est certainement au moins un recueil de traditions antérieures à la guerre de Troyes, il est dit que les Cimmériens sont plongés dans une nuit éternelle, parce que le mont Riphée et le mont Caspien, (l'Oural et le Caucase) leur cachent les rayons du soleil levant, le Phlégre (les montagnes de Thrace et d'Illyrie), la clarté du midi, et les Alpes, la lumière du couchant. L'hypothèse en elle-même est absurde; mais elle fixe d'une manière assez précise les limites du territoire parcouru par les tribus *kimriques*, et l'on voit que ces limites embrassaient toute l'Europe centrale et boréale, en y comprenant la Russie. Plutarque, dans la vie de Marius, rapporte que de son temps on disait encore que la *Celtique*, ou pays des Celtes, s'étendait depuis l'Océan et les rivages septentrionaux jusqu'à l'orient, vers les Palus-Méotides, et qu'elle touchait même à la Scythie Pontique, c'est-à-dire

au Caucase. L'astronome Hipparque enseignait qu'au nord du Boristhène et dans la *Celtique*, le soleil ne quittait point l'horizon pendant les nuits d'été¹. Cette observation s'applique très justement à la Russie et à toute l'Europe boréale, désignée ici comme le pays des Celtes. Les positions que nous avons déterminées plus haut étaient donc bien celles que toute l'antiquité leur assignait. En même temps ces témoignages prouvent que les noms de *Celtes* et de *Celtique* étaient bien véritablement pris dans un sens général pour désigner tous les hommes de cette race et tous les pays occupés par eux. Cette dénomination était aussi la plus ancienne, car Pausanias affirme que, dans les temps les plus reculés, les Gaulois s'appelaient eux-même Celtes, et que la coutume de les appeler Gaulois est venue plus tard².

Les Grecs ne connurent, de la race celtique, que les Cimmériens, et les retrouvant dans toutes les contrées septentrionales; où leurs navigateurs avaient pénétré, ils les regardaient comme les habitants des glaces éternelles, les fils des ténèbres et de la mort. Ils avaient placé

¹ Φοι δέ γε ὁ Ἰππαρχος κατὰ τὸν Βορυσθένην καὶ τὴν Κελτικὴν ἐν δλαῖς ταῖς θερμαῖς νυξὶ παραυγάζεσθαι τὸ φῶς τοῦ ἡλίου. Strabon, lib. 2.

² Ὅψι δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἔξενίκησε. Κελτοὶ γὰρ κατὰ τὸ σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὀνομάζοντο. Pausan., in Atticis, lib. I.

chez eux l'entrée des enfers, et Ulysse est forcé de pousser ses vaisseaux à travers les sombres flots de l'Océan, jusqu'au pays des Cimmériens, pour converser avec les ombres des héros¹.

¹ « Notre navire pénétra dans l'Océan aux eaux profondes. Là sont la cité et le peuple des Cimmériens, toujours enveloppés de ténèbres et de brouillards. Jamais le soleil ne les éclaire de ses rayons, soit lorsqu'il monte vers le ciel étoilé, soit lorsqu'il redescend du ciel sur la terre; mais une nuit éternelle s'étend sur eux. » *Odysée*, liv. xi. Cette description, si frappante et si vraie des contrées boréales de notre continent n'a pas empêché les commentateurs de placer le pays des Cimmériens sous le ciel brûlant et azuré de la Lusitanie. On n'a point fait assez attention aux relations que les Grecs ont entretenues dans une haute antiquité avec le nord de l'Europe, et qui paraissent avoir été interrompues par les invasions asiatiques dont nous parlerons tout-à-l'heure. C'est évidemment dans les souvenirs de ces voyages qu'on doit chercher l'origine de la fable de Protée, avec ses immenses troupeaux d'animaux marins qui viennent dormir sur le rivage; de celle des Syrènes, dont les phoques, si nombreux sur la grève du nord, reproduisent fidèlement le type poétique; de celle des Harpies, représentées par ces oiseaux voraces qui, dans les mers boréales, se précipitent en foule sur les bateaux pêcheurs, ravissent avec une incroyable hardiesse tout ce qui peut servir à leur nourriture, et salissent de leur fiente ce qu'ils ne peuvent enlever. Ce sont là des scènes de l'Océan dont rien n'aurait pu donner l'idée dans les riants parages de la Méditerranée. Enfin c'est encore une tradition du nord, que la fable de Circée, véritable fée gauleoise, habitant une île de la mer, seule avec ses compagnes, comme les druidesses de l'île de Scin, et changeant les hommes en pourceaux d'un seul coup de sa baguette; les nymphes de la Grèce et de l'Italie ne ressemblent en rien à cette magicienne, dont le nom même n'est pas grec et ne peut être dérivé que d'un mot conservé dans la langue de l'Armorique, *kirk*, qui signifie *ouragan*. Pour quiconque est familiarisé avec la littérature du nord, les x^e et xi^e livres de l'*Odysée* semblent un conte de fée ou un chant des *sagas*.

Les mœurs de ces peuples contribuaient à entretenir la terreur qui s'attachait à leur nom. Pasteurs et nomades, ils se nourrissaient de la chair de leurs bestiaux ou des animaux tués à la chasse; leurs vêtements étaient des peaux de bêtes encore couvertes d'un poil hérissé; ils s'élançaient nus au combat en poussant des cris sauvages, et se précipitaient au-devant des dangers avec cette intrépidité féroce qui a toujours été l'attribut de leur race. Ennemis des dieux et des hommes, ils méprisaient toutes les superstitions de l'antiquité, et ils immolaient à des divinités inconnues leurs prisonniers et les étrangers que la tempête jetait sur leurs côtes. Homère a décrit leurs rites cruels en nous peignant Ulysse, qui dans le pays des Cimmériens, creuse une fosse et la remplit de sang pour abreuver les âmes des morts, et d'autres récits des temps héroïques nous ont transmis le souvenir des sacrifices sanglants de la Tauride, que les Grecs appelaient la Chersonnèse cimmérienne, nom qui paraît s'être en partie conservé dans celui de Crimée.

La plupart de ces traits sont communs à l'autre grande famille des peuples celtes, aux *Galls* ou Gaulois. La férocité, le courage, la haine des étrangers, le mépris de leurs croyances religieuses, l'usage des sacrifices humains sont autant

de caractères qui appartiennent à toute la race celtique, et qu'on y retrouve à toutes les époques. Cependant les mœurs des Gaulois avaient commencé de bonne heure à s'adoucir par le contact des colonies grecques et phéniciennes. Peut-être aussi ces contrées, centre et berceau de la nationalité celtique, avaient-elles mieux conservé les restes d'une civilisation primitive qui semble remonter jusqu'à ces ténébreux abîmes des origines asiatiques où se cachent les sources du genre humain. A cet ordre de traditions semble appartenir la puissante organisation religieuse et politique que nous trouvons établie chez les Gaulois, dès leur première apparition dans l'histoire, et qui offre une singulière et frappante analogie avec les institutions de l'antique Egypte, et même avec le peu que nous savons de l'état des nations indigènes de l'Amérique centrale, avant la conquête espagnole ¹.

¹ L'empire mexicain était une aggrégation de tribus ou plutôt de cités unies par un lien fédératif. La nation se partageait en trois castes : celle des guerriers ou nobles, à laquelle appartenaient les rois et les caciques ; celle des prêtres, qui se recrutait dans la noblesse, et celle des *taménes*, espèce de serfs, qui cultivaient la terre, portaient les fardeaux et suppléaient au service des bêtes de somme. Les emplacements destinés aux sacrifices étaient des collines de forme pyramidale élevées de main d'hommes et qui rappellent les tombelles gauloises. Les prêtres sacrifiaient des victimes humaines ; ils étendaient les malheureux voués à la mort sur des pierres consacrées, leur arrachaient les entrailles et le cœur, et étudiaient l'avenir dans les palpitations des viscères et dans les convulsions des mourants ; enfin ils barbouillaient de sang les

La nation entière était divisée en peuplades ou cités indépendantes, et associées entre elles par les liens d'une fédération hiérarchique. Dans chaque cité la population se partageait en trois castes: celle des nobles ou guerriers qui paraissent avoir été les seuls propriétaires du sol, et investis, sous une forme tantôt monarchique, tantôt aristocratique, de ce que nous appelons aujourd'hui le pouvoir exécutif; celle des prêtres ou druides, qui se recrutait dans la première caste, et à qui appartenait toute l'influence morale et intellectuelle; enfin celle des artisans et cultivateurs placés en dehors de l'organisation politique, et réduits à une sorte d'esclavage dont la condition des serfs dans la France centrale, au moyen-âge, peut donner une idée à peu près exacte ¹.

L'autorité des druides était immense, quoiqu'indirecte, parce que la plupart des actes politiques étaient en même temps des actes religieux. Ils présidaient aux grandes assemblées nationales, en réglant la forme, l'époque et la

pierres sacrées, les murailles du temple et les statues des dieux. Les victimes étaient des esclaves, des prisonniers de guerre ou des criminels. Tous ces rites sont exactement conformes à ce qui se pratiquait dans la religion des druides.

¹ *In omni Gallia, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore genera sunt duo; nam plebs penè servorum habetur loco, quos per se nihil audet et nulli adhibetur consilio. De his duobus generibus, alterum est druidum, alterum equitum. Caesar, de Bell. Gall.; lib. 6.*

durée, et en dirigeaient toutes les délibérations. Ils étaient les seuls médecins, les seuls philosophes, les seuls littérateurs de la nation, et s'ils n'étaient pas les seuls juges, ils étaient au moins les seuls exécuteurs de la justice, puisque les criminels étaient brûlés vifs ou immolés, en l'honneur des dieux, dans les fêtes solennelles¹. La jeunesse de la caste noble venait puiser dans leurs écoles² des connaissances plus étendues peut-être qu'on ne le croit communément, quoiqu'elles ne fussent transmises que par la tradition orale, et que le corps sacerdotal se réservât le plus haut degré de l'instruction, le dernier mot de la science comme un arcane mystérieux.

L'influence de ce corps agissait surtout avec une force irrésistible sur la dernière caste. Dans leur état d'abrutissement et d'ignorance, les pauvres serfs gaulois regardaient leurs prêtres comme des dieux terribles ou secourables, des maîtres suprêmes, des guides infaillibles, et obéissaient avec une confiance superstitieuse aux inspirations de leurs prêtresses qui, sous le nom celtique de fée, ont laissé dans l'âme des habitants de nos

¹ *Nam ferè de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt... Supplicia eorum qui in furto aut latrocinio aut aliquid noxæ sunt comprehensi, gratiosa diis immortalibus esse arbitrantur.* César; de Bell. Gall., lib. 6.

² *Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causâ concurrir.* De Bell. Gall., lib. 6.

campagnes des souvenirs encore vivants de puissance miraculeuse, de vengeance inévitable ou de protection bienfaisante.

Sous les liens de cette forte hiérarchie, la civilisation matérielle des Gaulois se présente, dès les premiers contacts de la nation avec les Romains, à un état d'avancement qui n'a pas été assez remarqué. Dès-lors les champs de la Gaule n'étaient pas sans culture, car toutes les armées qui y pénétrèrent y trouvèrent des vivres en abondance, et la facilité avec laquelle ces armées y marchaient en tous sens, indique une contrée ouverte et des routes frayées. On y comptait un grand nombre de villes. Presque toutes les cités de la France moderne peuvent faire remonter leur origine à une époque antérieure à la conquête romaine, et, dans beaucoup de localités inhabitées aujourd'hui, on retrouve les traces d'un *oppidum* gaulois.

Les Gaulois avaient beaucoup de chevaux et une excellente cavalerie; ils élevaient des bestiaux de toute espèce, et surtout d'immenses troupeaux de porcs. Ce sont eux qui ont appris à toute l'antiquité l'art si précieux des salaisons, dont ils faisaient un commerce très étendu. Ils surent, les premiers, réunir de légères pièces de bois, maintenues par des cercles, de manière à former ces vases imperméables aux liquides, que nous

appelons tonneaux; invention simple, ingénieuse, éminemment utile, et qui manquait au reste du monde ancien. Leur industrie était renommée pour le tissage, la teinture et la broderie des étoffes : les grandes monarchies de l'Asie pouvaient seules offrir, dans ce temps, quelque chose de comparable aux magnifiques vêtements des chefs gaulois; vêtements que le monde romain adopta sous les empereurs, et qui sont évidemment le type de ceux de l'Europe moderne. Les premiers, ils naviguèrent à la voile, sans le secours des rames, et donnèrent à leurs navires une forme analogue à celle qui permet aux nôtres de résister aux plus longues traversées¹. Inventeurs des procédés du placage et de l'étamage, ils ornaient leurs armes, leurs chars, les harnais de leurs chevaux d'un éclat qui éblouissait les regards de leurs ennemis². Leurs chefs portaient des colliers d'or, et se servaient d'argenterie artistement travaillée³. Ils avaient poussé très loin

¹ Voyez la description des navires Armoricaux, dans *César, de bell. Gall., lib. 3*. On y trouve encore cette particularité, que les Gaulois se servaient de cables de fer, *catenis ferreis*, pour attacher les ancres, invention renouvelée dans nos temps modernes et regardée comme un important progrès.

² Tel était le char d'argent de Bituit, roi des Avernus : *argenteum carpentum*, dit Florus.

³ Tite-Live décrit ainsi le butin recueilli par le consul Scipion-Nasica, après avoir vaincu les Gaulois en Italie, l'an 191 : *Aureos torques transtulit 1470 argenteique facti in Gallicis vasis non infabre more suo factis 2340, lib. L. 100.*

la métallurgie et l'art d'exploiter les mines , alors très abondantes sur leur territoire ¹, et ils étaient plus riches en métaux précieux que tous les autres peuples de l'occident.

Tels nous apparaissent les Gaulois, dès les premiers récits des historiens latins, 600 ans avant J.-C.; tandis que les Celtes de l'Europe centrale, depuis le Rhin jusqu'aux bouches du Danube, les Cimmériens ou Cimbres, se montraient partout à l'état de barbarie des peuples nomades. Cette supériorité des Gaulois leur donna, aux yeux des étrangers, une telle prépondérance, que leur nom finit par être appliqué à tous les hommes de race celtique; les Grecs eux-mêmes oublièrent le nom de Cimmériens, le seul qu'ils eussent d'abord connu, et leurs historiens, à partir du III^e siècle, ne désignèrent plus les Celtes, comme le dit Pausanias, que sous la dénomination de Gaulois.

Vers la première époque, que nous venons de citer, comme celle de l'entrée des Gaulois sur la scène historique, de grands bouleversements s'étaient opérés parmi les peuples de l'ancien monde. C'est au VII^e siècle avant notre ère que le témoignage d'Hérodote et les traditions de l'Orient con-

¹ *Cujus rei sunt longè peritissimi Aquitani propterea quod multis locis apud eos araria sectura sunt. Cæs., de Bell. Gall., lib. 3.—Eo scientius quod apud eos magnas sunt ferrariae atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. Ibid. l. 7.*

courent à placer la date de ces sanglantes guerres des Perses et des Mèdes contre les Scythes, de ces luttes merveilleuses de l'*Iran* contre le *Touran*, dont le *Schah-Nameh* des Persans a conservé les poétiques récits. D'après les traditions orientales, ces guerres, qui durèrent plus d'un siècle, et qui marquèrent l'âge héroïque de la Perse, eurent leur source dans le prosélytisme des sectateurs de Zoroastre et dans la propagation des doctrines du *Zend-Avesta*; car, au fond des grandes révolutions du genre humain, on trouve toujours un principe religieux.

Quoi qu'il en soit, les Grecs et les peuples de l'Asie-Mineure virent arriver sur les bords de la mer Noire, vers l'an 630 avant notre ère, une nombreuse émigration de Scythes, qui, chassés par l'invasion persane des côtes de la mer Caspienne et des versants du Caucase, venaient se réfugier sur les limites de l'Europe et de l'Asie. Tout porte à croire que c'est dans cette vaste émigration qu'il faut chercher l'origine de la race teutonne. Les philologues ont remarqué, entre les langues tudesques et les anciens idiômes de la Perse, de frappantes analogies de formes grammaticales. Des ressemblances de mœurs viennent encore à l'appui de cette origine¹, dont on re-

¹ Le système des compositions ou indemnités pécuniaires substituées à la punition des crimes, ce système si caractéristique dans l'organisation

trouve quelques traces dans les traditions confuses que les nations tudesques conservaient, au moyen-âge, sur les migrations et la descendance asiatique de leurs pères. Quant à la dénomination de *Scythes*, on sait que, dans l'antiquité grecque, elle ne signifiait autre chose qu'un peuple nomade.

Quelques écrivains ont pensé que, dès cette époque, les Teutons ou Scythes sortis du Caucase entrèrent jusque dans l'Europe centrale, en chassèrent les tribus celtiques ou cimmériennes, et les poussèrent sur la Gaule, où leur arrivée aurait déterminé la grande émigration gauloise qui, au commencement du VI^e siècle, suivant les historiens romains, se porta, sous le commandement de deux chefs, Sigovèse et Bellovèse, d'une part vers l'Italie, de l'autre vers l'Illyrie et le cours inférieur du Danube. La coïncidence des dates semble appuyer cette hypothèse ; mais, avant de l'admettre, il se présente des difficultés graves qu'il est nécessaire d'éclaircir.

D'abord, rien dans l'histoire des temps postérieurs ne vient constater le mouvement général de l'est à l'ouest qui se serait alors opéré dans les tribus de race celtique. Sans parler de l'expédi-

sociale de tous les peuples tudesques, a toujours existé en Perse, et est même encore en vigueur de nos jours.

tion de Sigovèse, qui se serait faite dans un sens opposé à ce mouvement, on voit au contraire, deux ou trois cents ans plus tard, les tribus celtiques, refoulées du centre de l'Europe vers l'Orient, se jeter sur la Grèce et la Thrace, et s'y perpétuer jusqu'au dernier siècle avant notre ère, où l'on trouve encore, entre l'embouchure du Danube et les Palus-Méotides, des hordes nomades de Cimmériens, avec lesquelles Mithridate voulut faire alliance dans sa lutte désespérée contre la puissance romaine¹.

Hérodote rapporte qu'à l'approche de la grande émigration scythique, les tribus cimbriques qui occupaient les bords du fleuve Tyras (le Dniester) se divisèrent sur le parti à prendre pour échapper au péril qui les menaçait : les rois et les nobles, c'est-à-dire la caste guerrière, voulaient résister; le peuple effrayé ne songeait qu'à se retirer devant l'ennemi. La caste guerrière prit les armes pour arrêter cette défection, et ne put y réussir : la masse de la nation sortit du pays. Probablement une partie des fugitifs se dirigea vers l'Asie-Mineure, qui fut parcourue, vers le même temps, par des bandes cimmériennes, sous la conduite d'un chef nommé Lygdamis; mais le plus

¹ *Mithridates intelligens quantum bellum suscicaret, legatos ad Cim-bros, alios ad Sarmatas, auxilium petitum mittit. Justin, l. 38, ch. 3.*

grand nombre se retira au sud du Danube, point de départ des expéditions gauloises contre l'Asie et la Grèce, dans les siècles suivants. Le récit d'Hérodote prouve que l'émigration scythique arriva jusqu'au Dniester, et même s'empara peut-être des rives de ce fleuve; mais rien n'indique qu'elle ait été plus avant vers l'ouest.

Ce n'est que 300 ans plus tard, vers le III^e siècle avant notre ère, que le nom des Teutons commence à paraître dans l'histoire, et c'est par le nord qu'ils pénètrent alors dans l'Europe centrale. Il semble donc que la résistance des tribus cimmériennes et slaves leur ait barré le passage par l'est, et que, pour s'éloigner de l'Asie, ils aient été forcés de se diriger vers les régions boréales de notre continent.

Cette marche, qui a été celle de plusieurs grandes migrations de peuples, peut étonner au premier coup d'œil; mais la surprise cesse lorsqu'on examine la constitution topographique de cette partie du globe. A l'est de l'Europe s'étend un vaste plateau marécageux qui embrasse toute la Pologne et une partie de la Russie méridionale. Sur ce plateau la nature du terrain a opposé en tout temps des obstacles presque insurmontables au passage des grandes masses d'hommes qui ont voulu le traverser. Les Huns l'ont tourné par le sud en suivant le cours du Danube, les

Tartares, au moyen-âge, y ont trouvé le terme de leurs conquêtes, et, de nos jours, toute l'Europe occidentale, conduite par Napoléon, y a vu périr ses armées.

Dans le nord, au contraire, les marais, les rivières, les mers elles-mêmes ne présentent en hiver qu'une croûte de glace solide qui fait de toutes ces régions un seul continent, où des hordes nomades suivies de leurs charriots placés sur des traîneaux peuvent errer en tous sens avec la plus grande facilité. La route qui, de la mer Noire, conduit à la Baltique, en remontant le cours du Don et du Volga dont les eaux poissonneuses offrent partout une nourriture abondante jusqu'aux grands lacs de la Russie septentrionale, cette route, que la barbarie des habitants de ces contrées fit abandonner plusieurs siècles avant notre ère, avait été, dans les temps les plus reculés, connue et fréquentée par les Grecs. Le Marseillais Pythéas la suivit du temps d'Alexandre, et c'est la seule direction par laquelle on puisse raisonnablement expliquer le périple des Argonautes.

« Un grand nombre d'anciens historiens, dit Diodore de Sicile, et même des écrivains plus récents, parmi lesquels on compte Timée, rapportent que les Argonautes, après avoir enlevé la toison d'or, surent qu'Aète occupait l'embou-

chure du Pont, et entreprirent une expédition extraordinaire dont le souvenir mérite d'être conservé. Ayant remonté le Tanais jusqu'à sa source, et dans un endroit, tiré leur vaisseau par terre, ils entrèrent dans un autre fleuve qui coulait à l'Océan et gagnèrent la mer. Ils furent portés du nord au couchant, et ayant la terre à gauche, ils entrèrent, près de Gadés (Cadix), dans la Méditerranée. » (Diodore de Sicile, *lib. 4*). Le plus ancien récit de cette expédition, le poème des Argonautiques, attribué à Orphée, donne la même direction au périple, et, en effet, les grands fleuves de la Russie sont la seule issue par laquelle on puisse sortir de la mer Noire, si l'on suppose l'entrée du Bosphore fermée. D'après ce récit, les Argonautes, étant entrés dans les Palus-Méotides, s'engagèrent dans un fleuve impétueux qui jette ses eaux dans ces marais; le dixième jour ils reconnurent les monts Riphées, c'est-à-dire la chaîne de l'Oural, appelée encore aujourd'hui *Raëp* dans le langage des peuples qui l'habitent. ¹ De là leur navire est emporté, à travers un détroit fort resserré, dans la mer hyperboréenne; puis ils se trouvent engagés dans des eaux marécageuses, et sont obligés de descendre à terre pour

¹ Dans la langue des Ostiaks, *Raëp* signifie montagne. (Fischer, *Quæstiones petropolitanæ*.)

tirer le bâtiment avec des cordes. Enfin, après avoir côtoyé le pays des Macrobiens, c'est-à-dire des hommes qui vivent long-temps (longévité toujours attribuée, non sans quelque fondement, aux habitants de la Scandinavie), ils arrivent aux rivages des Cimmériens (le Danemark et le Jutland). Battus ensuite, pendant douze jours, d'une horrible tempête dont ils furent sans doute assaillis dans la mer du Nord, ils côtoient l'île Hibernide (l'Irlande), voient de loin l'île de Circé, couronnée de pins, qui ne peut être qu'une des îles du rivage armorique, telles qu'Ouessant ou Noirmoutiers¹, et rentrent dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule. Il est facile de suivre, à travers ces traditions confuses, la marche réelle des hardis navigateurs. On voit qu'ils durent remonter le Don jusqu'au point où il se rapproche le plus du Volga, traîner leur vaisseau par terre d'un fleuve à l'autre, passer du Volga dans les petites rivières qui vont rejoindre les grands lacs de la Russie septentrionale, et descendre, par le lac Ladoga et la Néva, dans le golfe de Finlande, et de là dans la Baltique. J'ai insisté sur la direc-

¹ Le nom de Circée paraît indiquer les prêtresses consacrées au culte du Dieu *Circius* ou *Kirk*, le vent du nord-ouest, si redouté de tous les marins des côtes de l'Atlantique. Le culte de ce Dieu s'était étendu jusqu'au midi de la Gaule où Auguste fit élever un temple en son honneur.

tion de ce périple, si célèbre dans l'antiquité, parce qu'elle me paraît expliquer d'une manière très plausible la marche des deux grandes émigrations asiatiques qui ont le plus influé sur les destinées de l'Europe, celle des Teutons, au VII^e siècle avant J.-C., et celle des Turcs, compagnons d'Odin, vers l'époque même de l'ère chrétienne.

Si l'on admet que les Teutons aient suivi cette route, il est facile de concevoir comment, deux cents ans après la grande invasion des Scythes sur les bords de la mer Noire, le point de départ de leurs nouvelles émigrations se trouva dans la presqu'île scandinavique et sur les rives de la mer du Nord. Ce sont ces froides régions que nous devons désormais considérer comme le berceau de leur race ; car, à dater du IV^e siècle avant notre ère, toutes leurs émigrations partent de l'Europe septentrionale, pour se diriger vers le midi, et la Scandinavie a seule conservé jusqu'au moyen-âge dans toute sa pureté, une langue (la langue des Sagas) qui est évidemment la mère de tous les idiômes tudesques, puisqu'elle renferme tous les radicaux et toutes les locutions primitives qu'on retrouve dans chacun de ces idiômes.

Dès qu'ils voulurent sortir des régions boréales, les Teutons se retrouvèrent en face des tribus celtiques ou cimmériennes, qui occupaient toujours l'Europe centrale. La marche

des émigrations postérieures permet de reconnaître avec assez de précision quelle était alors la distribution de ces tribus entre le Rhin et la Vistule.

A l'extrémité septentrionale de notre continent, sur les bords de la mer du nord et de la Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, habitaient les *Kimris*, proprement dit, ceux que les Romains appelaient Cimbri ou Cimbres, les plus barbares des hommes de leur race. Ils touchaient à la Scandinavie par la presqu'île que l'on appelait alors de leur nom Chersonnèse cimbrique, et qui est aujourd'hui le Jutland.

En allant vers l'Occident, on rencontrait, entre l'Elbe et le Rhin, les Bolgs, que les Romains appelaient Belgæ ou Volcæ, peuple moins sauvage que les Cimbres, mais inférieur en civilisation aux Gaulois. Ils avaient pour limites, au midi, cette contrée montagneuse et boisée que ses habitants ont toujours appelée le Hartz, et que les anciens connaissaient sous le nom de forêt Hercynienne. C'était alors un vaste et impénétrable désert qui s'étendait de l'ouest à l'est, sur une largeur que César évalue à neuf journées de marche, depuis les sources du Danube jusqu'aux montagnes de la Bohême ¹.

¹ *De Bell. Gall., lib. 6.* César conduit même cette forêt, en suivant le cours du Danube, jusqu'aux frontières de la Dacie, d'où elle se serait

Au sud et à l'est de cette forêt, les Boïens habitaient les rives du Danube et le pays qui, de leur nom, s'est appelé Bohême ¹, jusqu'à l'Oder, frontière de la race Slave. Ils avaient envoyé très anciennement en Italie, sans doute par les défilés des Alpes Tridentines, des colonies qui opposèrent aux Romains une plus vive résistance que tous les autres Gaulois Cisalpins, et qui furent entièrement détruites à la fin du III^e siècle avant J.-C.

Les *Kimris* ou Cimbres furent les premiers avec lesquels les Teutons se trouvèrent en contact. Il y eut sans doute lutte entre les deux

dirigée à gauche, c'est-à-dire vers le nord jusqu'à une distance inconnue : *oritur ab Helvetiorum, et Nemetum et Rauracorum finibus, rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum ; hinc se flectit sinistrorsum diversis à flumine regionibus.* Il ajoute que de ce côté, on n'en atteignait pas le terme en soixante jours de marche. César confond évidemment ici la forêt Hercynienne avec les forêts des monts Krapacks et celles de la Pologne qui devaient en effet s'y lier par les rives boisées du Danube. En comparant les divers rapports des auteurs anciens sur la forêt Hercynienne, on voit qu'elle devait occuper toute l'Allemagne centrale depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, entre le 49° et le 51° degrés de latitude; par conséquent elle comprenait les anciens cercles impériaux de Souabe et de Franconie, une portion du cercle de Bavière, la Thuringe et toute la partie montagneuse du cercle de Haute-Saxe. La forêt Noire et les forêts de l'Erzgebürge n'en sont aujourd'hui que de faibles débris.

¹ *Boio-heim*, pays des Boïens. *Manet adhuc Boiemi nomen, significat que loci veterem memoriam quamvis mutatis cultoribus.* Tacite; Do mor. Ger., 28.

peuples et lutte sanglante, car tous deux étaient également braves et féroces. Mais cette analogie de mœurs barbares ne tarda pas à faciliter entre eux une sorte de rapprochement et de fusion. Dans les expéditions postérieures, on les voit marcher ensemble à la conquête des régions plus civilisées, et leurs noms sont toujours unis dans les imprécations et les cris d'effroi que leur approche arrachait aux nations méridionales. D'ailleurs, si les Cimbres ouvrirent leur territoire à l'invasion, ils ne s'en laissèrent pas entièrement expulser; car, du temps de Tacite, ils occupaient encore la péninsule appelée de leur nom, et quoiqu'affaiblis et resserrés dans un petit coin de terre, seuls parmi toutes les tribus celtiques de l'Europe centrale, ils avaient conservé leur patrie et leur indépendance¹.

Les traditions romaines nous montrent les deux peuples partant ensemble des bords glacés de l'océan Septentrional, et attribuent leur émigration à une grande commotion naturelle, peut-être celle qui ouvrit le passage du Sund aux flots de la Baltique. Une vaste étendue de pays fut couverte par la mer débordée, disent les historiens latins, et les habitants se virent forcés

¹ *Eundem germania situm proximi Oceano Cimbri tenent, parva nunc civitas, sed gloriâ ingens.* De mor. Ger., 37.

de chercher de nouvelles demeures.¹ Comme du reste ces écrivains ne fixent par aucune donnée positive la date de ces événements, on peut la reculer autant qu'on veut dans la vague chronologie de ces temps. Tout porte à croire qu'elle doit être rapportée au commencement du IV^e siècle, avant l'ère chrétienne.

Les premiers efforts de la confédération cimbro-teutonne durent se porter contre les *Bolgs* ou Belges, qui étaient les plus rapprochés du point de départ de l'invasion. On ignore la date précise de l'attaque et la durée de la défense; mais il est certain qu'à la fin du IV^e siècle, avant notre ère, les Belges, refoulés sur le Rhin, avaient franchi le fleuve et s'étaient répandus dans toute la Gaule septentrionale jusqu'à une ligne tracée au sud et à l'ouest par les montagnes des Vosges, le cours de la Marne et celui de la Seine. Quelques tribus de Belges ou *Volks*, Tectosages et Arécomiques passèrent même la Loire, traversèrent tout le territoire de la puissante fédération gauloise des Bituriges, et vinrent se fixer entre le Rhône et les Pyrénées, dans la contrée qui est aujourd'hui le Languedoc, contrée antérieurement occupée par des peuplades liguriennes. Ce fut sans doute à leur suite qu'une petite colonie de Cimbres Boïens, s'établit dans les landes entre la Gironde et l'Océan².

¹ Florus, viv. 3, ch. 5.

² Je crois même qu'une tribu tudesque pénétra aussi à cette époque

« Tous les récits historiques, dit M. Amédée Thierry, et tous les périples, y compris celui de Scillax, écrit vers l'an 350 avant Jésus-Christ, ne font mention que de Ligures et d'Ibéro-Ligures, sur les côtes du bas Languedoc, où s'établirent plus tard les *Volks* ou Belges. Ce n'est que vers l'année 281, que ce peuple est nommé pour la première fois à l'occasion d'une expédition qu'il envoya en Grèce; en 218, lors du passage d'Annibal, il en est de nouveau question. C'est donc entre 350 et 280 qu'il faut fixer l'établissement des Belges

dans la Gaule méridionale, et voici sur quoi je me fonde. Lorsque les Phocéens bâtirent Marseille, les montagnes, à l'est de cette ville, étaient occupées par une nation gauloise, les Segobriges. A la fin du III^e siècle, les Segobriges avaient disparu et étaient remplacés par une nation nouvelle, celle des Salyes ou Saliens, dont le nom paraît alors pour la première fois. On a généralement cru que cette nation était ligurienne, et cependant, l'an 125 avant J.-C., lorsqu'elle fut en guerre avec les Romains, son chef ou roi s'appelait *Teutomal*, nom évidemment tudesque. La tradition de cette origine germanique semble s'être conservée dans les siècles suivants. Au milieu des désordres de la Gaule, vers l'an 275 après J.-C., un nommé Proculus se fit proclamer empereur à Lyon. C'était un riche propriétaire, un chef de *clan* montagnard, qui possédait dans les Alpes maritimes de grands troupeaux et 2,000 esclaves ou serfs avec lesquels il faisait la guerre des *Bagaudes*, c'est-à-dire une guerre de guérillas ou de chouannerie. Ce Proculus, chef de *clan* dans le pays même qu'occupaient autrefois les Salyes ou Saliens, prétendait avoir une origine commune avec les Francs et se fondait sur ce motif pour réclamer leur appui. Les Francs trouvèrent sans doute la parenté trop éloignée, car ils ne firent rien pour lui; mais le fait de cette prétention traditionnelle n'en est pas moins remarquable.

dans le Languedoc. » (Hist. des Gaul., part. I, c. 4.)

Comme l'expédition attribuée aux Belges de Toulouse contre la Grèce en 281 me paraît tout-à-fait fabuleuse, je crois que la première mention certaine qui soit faite de ce peuple dans l'histoire est celle du passage d'Annibal en 218. Je pense donc qu'il faut avancer un peu ces dates, placer l'arrivée des Belges sur le Rhin vers le milieu du IV^e siècle et leurs conquêtes au pied des Pyrénées vers le commencement du III^e. Cette date est probablement aussi celle de leur invasion dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, invasion dont le souvenir a été conservé par les traditions celtiques de ces contrées.

A partir de cette époque, le territoire de la Gaule fut divisé, comme César le trouva plus tard, entre trois races d'hommes qui différaient, dit-il, par le langage, les mœurs et les institutions : les Aquitains, peuple de race ibérienne, parlant la langue basque, entre la Garonne et les Pyrénées; les *Galls* ou Gaulois, entre la Garonne, la Méditerranée, les Alpes, les Vosges, la Seine et l'Océan; les Belges au nord, depuis la Seine jusqu'au Rhin.

Cette division, adoptée par la plupart des auteurs latins et grecs qui ont écrit sur la Gaule, n'aurait pas besoin d'être appuyée sur d'autres preuves que sur le témoignage de César. Qui pou-

vait, en effet, connaître mieux la Gaule que ce grand général, cet habile administrateur, qui y avait si long-temps résidé, qui l'avait parcourue dans toutes ses parties, qui avait été personnellement en rapport avec tous les peuples qui l'habitaient, et avec tous les chefs de ces peuples ? On peut dire d'ailleurs qu'un des caractères les plus remarquables du génie de cet homme célèbre était l'extrême justesse, l'admirable netteté de ses conceptions et de son style. Vouloir récuser un pareil témoignage, parce qu'il contredit quelques théories modernes, c'est se jeter volontairement dans le faux, c'est mettre l'esprit de système à la place des faits avérés. Mais, lors même que César n'aurait pas parlé, combien d'indices frappants auraient constaté pour nous ce qu'il a dit ! Selon lui, les trois races qui se partageaient la Gaule différaient par le langage. Or, on parle encore le basque entre la Garonne et les Pyrénées, et, pour peu qu'on ait étudié les anciens patois de nos provinces, ces précieux monuments du passé, qui se perdent tous les jours, on ne méconnaîtra pas la différence si tranchée qui sépare les idiômes des pays situés au nord de la Marne et de la Seine, de ceux des contrées du midi et de l'ouest. La distinction qu'on fit, dans le moyen-âge, entre la langue d'Oc et la langue d'Oil, reproduit à peu près la démarcation de

César. Les patois picards flamands, souches de tous ceux des provinces du nord, représentent, l'un les Belges rapprochés des Germains, l'autre les Belges confinant aux Gaulois.

Quant aux mœurs et aux institutions, nous avons déjà remarqué que le trait le plus caractéristique de l'organisation sociale, chez les Gaulois, était l'influence du corps sacerdotal ou des Druides. Bibracte ou Autun, capitale des Eduens, était, du temps de César, un des grands centres de cette influence. C'était là qu'existaient les plus célèbres écoles du druidisme, et le druide Divitiac était l'homme le plus important de cette cité puissante. La même influence religieuse se faisait sentir plus fortement peut-être encore chez les Gaulois-Armoricains, c'est-à-dire dans la contrée comprise au nord de la Loire, entre la Seine et l'Océan¹. Cette contrée se distinguait à certains égards du reste de la Gaule; l'idiôme gallique, moins défiguré par le contact des nations étrangères, s'y parlait plus purement et s'y est conservé jusqu'à nos jours. Là était le point de départ, le foyer primitif de la nationalité gauloise, et cette nationalité

¹ César ne paraît comprendre, sous le nom d'Armorique, que la province actuelle de Bretagne; *universis civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt, innumero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Veneti, Unelli*, tous peuples des diocèses bretons. *De bell. gall.*, l. 7.

s'y était maintenue plus intacte. Mais l'Armorique se rattachait constamment à la grande fédération des Gaulois, dont les assemblées générales se tenaient près de la Loire, dans le pays des Carnutes, qui était bien le point le plus central de la Gaule, telle que la décrit César. La fédération entière prit les armes lors du premier soulèvement de Vercingétorix, et l'on voit qu'elle comprenait les peuples de l'Armorique¹. Les Belges, au contraire, ne prirent aucune part à ce mouvement; ils ne s'associèrent qu'au second soulèvement, dans lequel tous les peuples de la Gaule, même les Eduens, s'armèrent contre César. Chez eux, à aucune époque de l'histoire, aucun fait ne signale l'influence du druidisme. C'est dans l'Armorique, dans la Gaule centrale qu'on rencontre encore à chaque pas les monuments de ce culte; rien n'est plus rare dans les provinces situées à l'est de la Seine. Dans toutes les expéditions des tribus *kimriques*, on voit qu'elles étaient accompagnées de sorcières qui faisaient bouillir dans des chaudières les chairs des victimes, et conjuraient les mauvais génies avec des

¹ Les Carnutes donnèrent le signal de la révolte en massacrant les Romains qui se trouvaient à *Gennabum* (Orléans). Vercingétorix, proclamé roi par les Arvernes, réunit promptement les contingents des autres cités; *celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes, reliquosque omnes, qui oceanum, attingunt adjungit*. De bell. Gall. l. 7. Les Eduens seuls, parmi les nations Galliques restèrent fidèles à l'alliance Romaine.

clameurs et des contorsions effrayantes, au bruit d'un tambour mystique. Ce sont bien là les rites grossiers des Cimmériens, tels que les Grecs les ont décrits ; ce ne sont point ceux des druides. Enfin on ne trouve aucune trace de druidisme chez les Celtes ou Galates de l'Asie-Mineure, et cette colonie, comme nous le verrons tout-à-l'heure, était uniquement composée de tribus *kimriques*, belges ou boïennes.

Si les Belges, comme toutes les autres nations *kimriques*, différaient des populations *galliques* par les institutions religieuses, ils ne s'en distinguaient pas moins par l'état plus avancé de leur civilisation matérielle. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire avec attention le récit des expéditions de César. Dès qu'il est arrivé dans les contrées à l'est de la Seine, il trouve des forêts impénétrables, des marécages derrière lesquels la population se retire, comptant plus, pour sa défense, sur ces remparts naturels que sur la force de ses armes. Au lieu des grandes places de guerre de la Gaule centrale, avec leurs murailles si solidement et si artistement construites, ce sont des enceintes de branches entrelacées qui tiennent lieu de fortifications. Au nord de la Somme, les difficultés augmentent : plus de routes, plus de villes ; des peuplades peu nombreuses, cachées dans les bois ; enfin, à l'embouchure du Rhin, des sauvages

qui vivent de poissons et d'œufs déposés par les oiseaux marins dans le sable des grèves. L'armée romaine est obligée de porter ses vivres avec elle, et elle les tire de la Gaule centrale et spécialement de la Beauce. César avait pour cet objet, *rei frumentariæ causâ*, un agent spécial à *Gennabum* (Orléans), où résidaient beaucoup de négociants romains, et qui était déjà le siège d'un commerce considérable. Ainsi, à l'exception de la puissante cité des Rémois, on peut dire que les tribus belgiques, depuis la Seine jusqu'au Rhin, étaient plus inférieures en civilisation aux autres peuples de la Gaule que ceux-ci ne l'étaient aux nations les plus policées de l'antiquité. Tous ces faits me paraissent confirmer jusqu'à l'évidence le témoignage de César, et je n'aurais pas même autant insisté sur ce point s'il n'avait été récemment contesté.

Les Belges ayant été chassés de tous les pays compris entre l'Elbe et le Rhin, les Teutons s'y établirent. Quelques-unes de leurs bandes passèrent même le fleuve avec les vaincus, comme nous le verrons dans toutes les émigrations subséquentes, et furent la souche des tribus purement germaniques de la rive gauche du Rhin, des Ubiens, des Nerviens, des Trevires et des Bataves¹. Quelques Belges ou Volks-Tectosages se réfugièrent

¹ *De Mor. Ger.* 28, 29. *De bell. gall.*, l. 4.

derrière la forêt Hercynienne, dans un étroit triangle, borné par cette forêt, le cours du Rhin et les Alpes; c'est aujourd'hui le duché de Bade, le Brisgaw et une partie de la Souabe. César les y retrouva, et ils y étaient encore du temps de Tacite ¹.

L'invasion teutonique avait balayé tout ce qui était au nord de la forêt Hercynienne. Arrêtée par la résistance des Belges sur la ligne du Rhin, elle revint tourner l'extrémité orientale de cette forêt, et les Boïens, attaqués à leur tour, furent bientôt repoussés jusqu'au Danube.

Alors se forma une masse d'émigrants, composée en grande majorité de Boïens, auxquels se joignirent quelques bandes de Belges-Tectosages et d'aventuriers Teutons. Cette masse se porta au sud du Danube, dans l'Illyrie, la Mœsie et la Thrace, jusqu'aux frontières de la Macédoine.

C'est encore au commencement du IV^e siècle avant notre ère qu'il faut rapporter la date de cette irruption. Jusqu'à la fin du V^e siècle, et notamment lors du séjour que firent en Thrace les débris de l'expédition des dix mille, commandée par Xénophon, on ne voit, dans toutes ces contrées, que des peuplades appartenant à la race slave, dont les Grecs eux-mêmes tiraient leur origine. Mais au

¹ *De bell. gall.*, l. 6. *De Mor. Ger.*, 29.

commencement du règne d'Alexandre, de 335 à 340, la Thrace et les montagnes au nord de la Macédoine se trouvent tout-à-coup inondées de bandes celtiques, avec lesquelles les Grecs entrent pour la première fois en contact. Alexandre ayant fait une expédition pour les éloigner de ses frontières, reçut d'un Gaulois cette fière réponse : « Nous ne craignons que la chute du ciel. » Cependant l'ascendant de ce grand homme les contient sur les limites de la Grèce, et ce ne fut que long-temps après sa mort et la dissolution de son empire qu'ils essayèrent d'y pénétrer.

En 281, une horde, composée de Boïens, de Volks-Tectosages et d'un petit corps de Teutons commandés par un chef nommé *Luther* ou *Lotaire*, se répandit dans la Macédoine et la Thessalie. Un de ses détachements, ayant réussi à franchir les Thermopyles, vint piller le temple de Delphes, action célèbre dans l'antiquité par l'effroi religieux qu'elle causa à toutes les populations, pour lesquelles ce temple était un sanctuaire vénéré.

On a généralement attribué le pillage du temple de Delphes à une bande de Volks-Tectosages, partie de Toulouse dans ce but, et qui y serait revenue bientôt après, rapportant avec elle les trésors enlevés au temple d'Apollon. Quoique cette supposition ait été adoptée par la plupart des histo-

riens modernes, elle me paraît tout-à-fait invraisemblable. La raison ne peut admettre cette expédition tentée, à une si énorme distance, par une peuplade fugitive, à peine établie au pied des Pyrénées, et ces trésors ramenés intacts à travers tant de forêts, tant de déserts et tant de nations barbares. Le fait d'ailleurs n'a pour fondement qu'un conte populaire rapporté par Justin, sans doute d'après Trogue-Pompée¹.

Lorsque, l'an 106 avant J.-C., les Romains, sous la conduite du consul Cépion, s'emparèrent de Toulouse, ils trouvèrent une masse considérable de métaux précieux dans un lac sacré, attendant à un temple fameux où, de toutes les parties de la Gaule on venait apporter des offrandes. L'immensité de ce trésor, qu'Orose évalue à 100,000 livres d'or et 10,000 d'argent, et Posidonius à 15,000 talents (82 millions de francs), frappa toutes les imaginations. On se souvint que dans la bande qui avait pillé, cent ans auparavant, le temple de Delphes, il se trouvait des Gaulois portant le même nom que les Volks de Toulouse, et l'on en conclut que c'était le trésor arraché à la

¹ Le recueil de Justin est rempli de contes du même genre. Il semble que ce compilateur en abrégant le grand ouvrage de Trogue-Pompée que nous n'avons plus, ait copié de préférence ces fabuleux récits qui plaisent toujours plus à la masse des lecteurs que les faits sérieux.

Grèce qui, par la vengeance du dieu, passait dans des mains ennemies.

Selon Justin, (liv. 32, ch. 3) les habitants de Toulouse, frappés de la peste en punition du sacrilège commis par leurs compatriotes, ne purent se délivrer du fléau qu'après avoir, sur la foi d'un oracle, jeté dans un lac qui baignait les murs de leur ville les richesses enlevées au sanctuaire d'Apollon. Les Grecs, dans leurs rancunes superstitieuses, voulurent même que les Romains, devenus maîtres de ces richesses, en eussent éprouvé à leur tour la fatale influence. Ils attribuèrent à cette cause les malheurs du consul Cépion et de son armée, et jusqu'aux désastres que fit peser sur l'Italie l'invasion des Cimbres et des Teutons.

Ce sont là des croyances populaires qui se réfutent d'elles-mêmes. Il n'y avait pas besoin d'une peste ni d'un oracle d'Apollon pour faire jeter de riches offrandes dans le lac sacré de Toulouse. Dans l'Inde, de temps immémorial, il existe auprès de chaque temple ou pagode un lac souvent creusé de main d'homme où les pèlerins jettent des objets précieux pour se concilier la faveur de la divinité du lieu. Les Espagnols ont trouvé la même coutume dans le Nouveau-Monde, et une compagnie s'était formée, il y a quelques années en Angleterre, pour retirer d'un lac sacré du

Pérou les trésors qu'on y supposait enfouis ¹. Cet usage, qui était un des nombreux traits de ressemblance du culte druidique avec les anciennes religions de l'Orient, a subsisté très long-temps dans la Gaule. On sait combien il a été découvert de médailles dans la fontaine sacrée de Nismes. Du temps de Grégoire de Tours, les paysans gaulois allaient encore en pèlerinage près d'un lac des Cévennes, et y jetaient des pièces de monnaie; enfin des superstitions semblables se conservent même aujourd'hui dans quelques-unes de nos provinces. Toulouse possédait un des temples les plus célèbres de la Gaule méridionale; on y venait en pèlerinage de tous les points de cette contrée, si riche en métaux précieux. On ne doit donc point s'étonner de la masse des trésors qui, pendant plusieurs siècles, avaient pu s'accumuler dans son lac sacré.

Strabon commence par rapporter, comme Justin, le conte populaire qui avait cours de son temps, mais il s'empresse d'ajouter qu'il n'en croit pas un mot, et qu'il adopte l'opinion du philosophe Posidonius¹, témoin oculaire, voyageur éclairé dont l'autorité, après celle de César,

¹ Ce que les Anglais ont voulu tenter au XIX^e siècle, les Romains le firent dès qu'ils furent maîtres paisibles de la Gaule. Ils adjugèrent les lacs sacrés à des compagnies de spéculateurs qui en retirèrent des quantités considérables de métaux précieux. Strabon, liv. 4.

est la seule qui mérite une entière confiance pour ce qui concerne la Gaule. Or, Posidonius dit expressément que le trésor de Toulouse était le produit des offrandes apportées au temple. Strabon fait en outre ressortir l'in vraisemblance de la prétendue expédition des Volks de Toulouse, et rappelle qu'à l'époque de l'invasion gauloise en Grèce, le temple de Delphes, déjà pillé peu d'années auparavant dans la guerre sacrée par les Phocéens, devait contenir peu de métaux précieux; en effet, nous savons qu'on avait remplacé par du bronze doré les trépieds et les vases d'or qui ornaient les avenues du sanctuaire ¹. J'ai dû rétablir avec soin la vérité des faits contre une hypothèse très accréditée, et qui tend à donner une fausse idée de la marche des émigrations celtiques. Maintenant je crois pouvoir affirmer que les Belges-Tectosages, qui prirent part au pillage du temple de Delphes, sortaient, comme les Cimbres Boïens, des vastes contrées de l'Europe centrale, envahies par les Teutons.

¹ Πιθανότερος δέ ἐστὶν ὁ Ποσειδωνίου λόγος. Τὰ μὲν γὰρ εὐρεθέντα ἐν τῇ Τολώσῃ χρημάτων μυρίων πῶς καὶ πεντακισχιλίων ταλάγγων γενέσθαι φησὶ, τὰ μὲν ἐν σπηκαῖς ἀποκείμενα, τὰ δ' ἐν λίμναϊς ἱεραῖς. Τὸ δ' ἐν Δελφοῖς ἱερὸν κατ' ἐκείνους ἤδη τοῦς χρόνους ὑπῆρξε κενόν. Εἰ δὲ καὶ τι εὐερέθη διανεμασθαι πολλούς· οὐδέ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς εἰκὸς εἰς τὴν εἰκείαν ἀθλιῶς ἀπαλλάξαντας μετὰ τὴν ἐκ Δελφῶν ἀποχώρησιν καὶ σκεδασθέντας ἄλλους ἐπ' ἄλλα μέρη κατὰ διχαστασίαν. Strabon, lib. 4.

Après le pillage du temple, cette horde, attaquée dans sa retraite par les montagnards de la Thessalie, fut presque entièrement détruite et dispersée; elle se reforma dans la Thrace et de là, franchissant le Bosphore, elle se jeta sur l'Asie-Mineure. Pendant long-temps elle exerça beaucoup de ravages sur le littoral de cette riche contrée et finit par se fixer sur le plateau montagneux qui en occupe le centre. Dans cette nouvelle patrie, que les Grecs appelèrent Galatie, les Celtes ou Γαλαταις conservèrent leur langue, leurs mœurs, leurs habitudes guerrières, et se firent redouter de tout l'Orient. Les grandes monarchies asiatiques ont toujours fait consister leur principale force militaire dans des troupes auxiliaires soldées. Pendant long-temps les Grecs avaient ainsi combattu sous les drapeaux des rois de Perse; devenus maîtres de l'Asie, ils s'amollirent comme les peuples qu'ils avaient vaincus et prirent des Gaulois de la Phrygie à leur solde. Dans les deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne on vit ces Celtes mêlés de Teutons former la garde de tous les rois successeurs d'Alexandre, disposer souvent des trônes au gré de leur caprice ou de leur cupidité, et ne céder enfin qu'à l'action irrésistible de la puissance romaine.

Tandis que des Celtes émigrés jouaient un si grand rôle dans l'Orient, les Teutons poursuivaient, dans l'Europe centrale, le cours de leurs conquêtes.

tes. A la fin du II^e siècle avant notre ère, ils avaient expulsé les Boïens de tout le territoire compris entre le haut Danube et la forêt Hercynienne. Alors il se forma une nouvelle horde d'émigrants composée presque entièrement de Boïens ; car le chef suprême de l'expédition est appelé par les historiens latins *Boiorix*, roi des Boïens ; cependant un corps de Teutons, commandé par un chef nommé Teutobod (Théobald ou Thibaud) accompagnait encore cette masse de Celtes *Kimris* ou Cimbres.

L'an 113 avant Jésus-Christ, la horde voulut d'abord pénétrer directement dans l'Italie par les défilés du Tyrol. Mais malgré une victoire remportée sur le consul Papirius Carbon, elle fut arrêtée sous les remparts de la ville de Noréïa, qu'elle ne put prendre, et forcée de retrograder au-delà des Alpes-Tridentines. Quelques tribus se dispersèrent dans l'Illyrie ; la masse des émigrants remonta le Danube jusqu'à sa source, et, entraînant dans sa marche les Celtes-Helvétiques qui habitaient les vallées des Alpes, elle entra dans la Gaule et ravagea pendant dix ans le centre et le midi de cette contrée où les Romains avaient déjà de vastes établissements. Après avoir pénétré jusqu'en Espagne et battu plusieurs armées romaines qui leur furent successivement opposées, ils rencontrèrent enfin un vainqueur dans Marius, qui détruisit d'a-

bord dans les plaines d'Aix, l'an 102 avant Jésus-Christ, les Teutons et les Helvétiens, et anéantit, l'année suivante, dans les champs Raudiens, près de Verceil, les Cimbres-Boïens qui avaient réussi à passer dans le nord de l'Italie.

Cette grande expédition, qui jeta la terreur dans toute l'Europe occidentale, fut le dernier effort des tribus Kimriques pour se créer une nouvelle patrie. Épuisées par deux émigrations en masse dont la dernière eut pour résultat l'extermination totale des émigrants, ces tribus disparurent de la face de la terre sans y laisser d'autres traces que le souvenir de l'effroi répandu par leurs redoutables invasions dans les pays civilisés. A partir du dernier siècle qui précéda l'ère chrétienne, la race tudesque occupa seule et sans partage toute la région comprise entre le Rhin, le Danube; l'Oder et la mer du Nord. Quelques peuplades de Cimbres éparses sur les côtes de la mer Baltique, quelques tribus boïennes et belges, réfugiées, comme nous l'avons dit, entre le Rhin et la forêt Hercynienne, voilà tout ce qui resta des Celtes dans ces vastes contrées dont ils avaient été les premiers habitants.

Maîtres de toute l'Europe centrale, les Teutons commencèrent à n'être connus des nations voisines que sous le nom de Germains, *Wehr-men*, qui dans leur langue signifiait hommes de guerre, et

la dénomination générale de Germanie fut appliquée à toute la région qu'ils occupaient ¹. Néanmoins ce vaste corps était déjà partagé en deux grandes fractions que séparait la forêt Hercynienne, toujours placée comme une longue barrière au centre de la Germanie.

Les Germains qui habitaient au nord de cette forêt s'appelèrent *Sicambres* ou *Saxons*, mot qui dans leur langue semble avoir indiqué une position sédentaire; les tribus répandues au sud et à l'est prirent le nom de *Suèves* ou nomades ². En effet, d'après la date que nous avons assignée à la grande invasion des Belges dans la Gaule, les tribus du nord paraissent avoir été fixées entre le Rhin et l'Elbe, trois siècles au moins avant l'ère

¹ *Germaniæ vocabulum recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerunt, tunc Germani vocati sint. De Mor. Ger. 2.*

² *Sitzen* au prétérit *Satz*, être assis, en repos; *Schweben*, flotter, être en mouvement. La dénomination de Suèves apparaît dans l'histoire, dès le temps de César. A la même époque les Germains du nord étaient appelés *Sicambres*, mot qui n'a point une physionomie germanique, et qui pourrait être composé du tudesque *Sachs* et d'un ancien radical celtique *hembre*, homme, qui a été le nom de plusieurs peuplades gauloises, telles que les *Ambrons*, et qui s'est conservé dans la langue espagnole. Aux III^e, IV^e et V^e siècles de l'ère chrétienne, tous les Germains du nord étaient confondus sous la dénomination générale de *Saxons*, à l'exception de ceux qui appartenaient à la confédération franque; en Gaule, on appliquait encore souvent alors aux Francs le vieux nom de *Sicambres*.

chrétienne, et à l'exception de quelques irruptions sur la Belgique, on ne voit pas que, depuis ce temps, elles aient cherché à conquérir de nouvelles demeures. Les tribus Suèves au contraire furent en guerre jusqu'à la fin du II^e siècle, avec les Celtes ou *Kimris*-Boïens dont l'expulsion définitive ne date que de 100 ans avant Jésus-Christ, et elles s'associèrent à tous les mouvements d'émigration qui précipitèrent les Cimbres vaincus sur les pays civilisés de l'Asie et de l'Europe méridionale. Nous verrons même par la suite que toutes les grandes masses envahissantes qui sortirent de la Germanie se formèrent dans les régions occupées par la race suève.

Dans le siècle qui précéda l'ère chrétienne, les Suèves s'agitèrent sans cesse pour étendre le cercle de leurs premières invasions. César dit que l'on comptait dans cette puissante confédération cent nations ou tribus dont chacune fournissait tous les ans mille guerriers qui sortaient du pays pour tenter de nouvelles conquêtes¹. Vers l'an 50 avant Jésus-Christ, les Celtes Helvétiens, sans cesse harcelés par ces voisins dangereux, se jetèrent en masse sur la Gaule, et il fallut l'aide des Romains pour les repousser dans

¹ *Hi centum pagos habere dicuntur ex quibus quotannis singula millia armatorum, bellandi causâ, ex finibus educunt.* De bell. gall., liv. 4.

leurs montagnes. Quelques Boiens qui s'étaient joints à eux furent colonisés par César sur les limites de la cité des Eduens, dans la province actuelle du Bourbonnais ¹.

A la même époque, une horde de Suèves, dont le roi ou chef se nommait Arioviste (*Her-wickr* ou Hervé), ayant été appelée comme auxiliaire par la cité gauloise des Séquanes, pénétra dans la Gaule centrale, et tenta de s'y établir ². Pour l'en chasser, il fallut encore appeler une armée romaine que commandait César. Les Germains repassèrent le Rhin; mais le vainqueur fit payer cher ses secours intéressés. La constitution définitive de la Gaule méridionale en province romaine avait été le prix des victoires de Marius sur les Teutons et les Cimbres. L'asservissement de la Gaule entière, depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, et depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, paya les nouveaux services rendus par César aux Gaulois.

La confédération suève ne se bornait point à ces tentatives contre ses voisins étrangers, elle se faisait jour à travers la forêt Hercynienne pour attaquer ses compatriotes du nord. Elle étendait ses ravages jusqu'au Rhin, imposait des tributs aux Ubiens, sur la rive gauche du fleuve, et

¹ *De bell. gall.*, liv. 1.

² *Ibid.*, liv. 1.

forçait les Usipètes et les Tenchères de chercher un asile sur le territoire gaulois. César repoussa encore cette nouvelle invasion d'émigrants ¹.

Les Suèves avaient une supériorité marquée sur tous les autres peuples de race tudesque. « Cette nation est de beaucoup la plus puissante et la plus belliqueuse de la Germanie, dit César. » Les Germains du nord avouaient eux-mêmes leur infériorité ; seulement leur orgueil national se consolait en disant que les Suèves étaient les seuls hommes au monde devant lesquels ils pussent reculer ².

Nous ne connaissons point les détails de cette lutte intérieure, qui dut se continuer long-temps encore entre les deux grandes fractions de la race tudesque. Sous le règne d'Auguste, les Thuringiens, *Thoringi* ou *Tongri*, habitant les montagnes du Hartz, au centre de la Germanie ³ et sur les confins du territoire des Suèves, furent

¹ *De bell. gall.*, liv. 4.

² *Suevorum gens est longè maxima et bellicosissima Germanorum omnium... Dicebant sese unis Suevis concedere, reliquum quidem in terris esse neminem quem non superare possint.* *De bell. gall.*, lib. 4.

³ Le mot *Thor* est un très ancien radical qui signifie montagne. De là le nom de Tauride donné aux montagnes de la Crimée et celui de Taurisques appliqué aux montagnards celtes du Piémont. Par la même raison on a toujours appelé Thuringiens les habitants de la contrée montueuse et boisée qui occupe le centre de l'Allemagne et qui se nomme encore Thuringe. Les Thuringiens qui formèrent une nation puissante au V^e siècle n'avaient rien de commun avec ceux du temps

Teutons eux-mêmes, le nom d'*Ingævones* comprenait les tribus tudesques et cimbriques des bords de la Baltique et de la Scandinavie, celui d'*Herminones*, les peuples de la Germanie centrale, depuis l'Elbe jusqu'au Rhin; celui d'*Istævones*, les nations de la Germanie méridionale, dispersées sur la ligne du Danube et dans les montagnes de la Bohême. Ces trois dénominations nous représentent: 1° les nations gothiques; 2° les nations germanes ou saxonnes; 3° les nations suèves. Nous verrons par la suite que, dans l'invasion de l'empire romain, aux III^e et IV^e siècles de notre ère, ces trois grandes fractions de la race tudesque agirent comme trois corps d'armée séparés, et que chacune suivit une direction spéciale, une marche particulière ¹.

A l'époque de l'ère chrétienne, une sorte d'équilibre s'était établi entre tous ces peuples. Les grandes fluctuations du genre humain semblaient

¹ Cette division correspond à celle que nous avons indiquée pour les Celtes d'outre-Rhin ou *Kimris*, avant l'invasion teutonne. Ces peuples, comme nous l'avons vu, se partageaient en Cimbres, au nord; *Volks* ou Belges, au centre et à l'ouest; Boïens, au sud et à l'est. Enfin on peut dire que, malgré son état actuel de fractionnement, la race tudesque reproduit encore de nos jours la même division dans l'Allemagne méridionale, placée sous l'influence de l'Autriche, l'Allemagne septentrionale, sous l'influence de la Prusse et les royaumes scandinaves indépendants de la diète Germanique. Ces trois fractions se distinguent les unes des autres par des différences bien tranchées dans les mœurs, la religion, le langage et le caractère national.

arrêtées, comme si les nations eussent voulu reprendre haleine avant de se lancer de nouveau dans la carrière des bouleversements et des révolutions sociales, et, selon la parole de l'Évangile, *le monde était en paix.*

Alors l'empire romain embrassait tout le sud et l'ouest de l'Europe, l'Asie occidentale et le nord de l'Afrique. L'Europe centrale était occupée par la race tudesque ; au-delà de l'Oder et de la Vistule, les peuples slaves s'étendaient jusqu'à la mer Noire, séparés des frontières de l'empire par le cours inférieur du Danube. Les Germains étaient contenus sur la ligne du haut Danube, du Rhin et des Alpes, par les camps fortifiés des légions romaines, et la Gaule asservie adoptait, extérieurement du moins, les lois, les mœurs, la religion et la langue de ses maîtres.

Cet équilibre, qui paraissait encore inébranlable aux Romains du temps de Tacite, dura plus de deux siècles et fut détruit par une nouvelle émigration d'Asiatiques dont l'histoire est très obscure et dont les causes premières doivent être cherchées dans un ordre de faits séparés de nous par d'immenses distances de temps et de lieux.

A une époque indéterminée, mais que diverses circonstances tendent à rapprocher de l'ère chrétienne, on vit apparaître à l'extrémité septentrionale de l'Europe une troupe d'Asiatiques no-

mades, conduits par un chef inspiré que la tradition nous a fait connaître sous le nom de *Sig*. Ce chef théocratique d'une horde fanatisée, qui porta dans le nord de notre continent une religion et une civilisation nouvelles, nous est présenté par les *Sagas* ou poèmes héroïques des Scandinaves, tantôt comme un prophète envoyé par le dieu *Odin*, tantôt comme un fils ou descendant de ce dieu, tantôt comme le dieu lui-même incarné sur la terre, et le nom d'*Odin* semble lui avoir été donné par la vénération de ses adeptes. Ce nom d'*Odin* ou *Woodden* était-il lui-même une forme dégénérée du nom de *Bouddha*¹? *Odin* était-il un des prédicateurs de la secte du *bouddhisme*, qui, née dans l'Inde, s'est répandue, après des siècles de persécutions et de guerres, dans la Chine et dans l'Asie centrale, où elle domine encore aujourd'hui? Ses doctrines religieuses, telles que nous les connaissons par les traditions mythologiques des Scandinaves, présentent-elles assez de rapports avec les superstitions indiennes pour autoriser cette hypothèse que beaucoup d'autres raisons concourent à ren-

¹ Comme il y a eu plusieurs *Bouddha* qui semblent avoir apparu à des époques différentes et dans diverses contrées de l'Asie, on a pensé que les prédicateurs de cette religion avaient pris le nom du dieu dont ils prêchaient la doctrine, et s'étaient donnés comme des incarnations successives de ce dieu. *Sig*, en se faisant appeler *Odin*, aurait suivi en cela l'exemple des autres prophètes de la même secte.

dre vraisemblable ? Ce sont là des questions qu'il appartient aux orientalistes de résoudre , et peut-être doit-on leur reprocher de n'avoir pas assez porté leur attention sur les faits qui peuvent expliquer les grandes migrations des peuples de l'Asie. L'éclaircissement de ces faits serait le plus grand service que l'étude approfondie des langues orientales pût rendre à l'histoire.

Comme les ancêtres des Teutons, les compagnons d'Odin sortaient des steppes de l'Asie centrale; ils faisaient partie de ces tribus nomades auxquelles les anciens appliquaient la dénomination générale de Scythes, et que nous confondons sans plus de raison sous le nom de Tartares, quoiqu'il existe parmi elles des différences bien tranchées de race, de langage et de constitution physique. La race à laquelle ils appartenaient était la race turque; car les plus anciens *Sagas* leur donnent positivement ce nom, et les plaines situées entre la mer Caspienne et la mer d'Aral paraissent avoir été leur première patrie¹. Leur émigration a pu être déterminée par les invasions des Chinois, qui, dans le dernier siècle avant notre ère, s'avancèrent en conquérants jusqu'aux

¹ Les auteurs scandinaves du IX^e siècle s'accordent avec Pomponius Mela, liv. 1^{er}, c. 21, et Pline, liv. 6, c. 7, pour donner le nom de *Turcs* aux peuplades scythes ou nomades répandues au nord de la mer Noire.

bords de la mer Caspienne et délibérèrent même s'ils n'attaqueraient pas les frontières de l'empire romain. Les Chinois persécutaient alors le bouddhisme, et cette cause a pu porter les hordes turques qui avaient adopté cette secte à s'éloigner d'ennemis aussi puissants¹.

Refoulées vers l'ouest, ces hordes rencontrèrent sur les bords de la mer Noire les Romains, qui venaient de détruire le royaume de Mithridate, et l'on sait qu'à cette époque Lucullus et Pompée firent dans la Scythie des expéditions funestes à toutes les tribus nomades qu'ils purent atteindre². La tradition des *Sagas* attribue à la terreur qu'inspiraient les armes romaines la résolution prise par les compagnons d'Odin de se diriger vers le nord, en suivant la route que nous avons indiquée plus haut comme ayant été celle de la première émigration des Teutons au VI^e siècle avant notre ère.

Sig ou Odin remonta les grands fleuves de la Russie méridionale, et, parvenu au nord de cette vaste région, commença ses conquêtes par la fondation d'un royaume aux lieux où s'est élevé depuis et où existait peut-être déjà la fameuse ville

¹ Le bouddhisme était répandu dans toute l'Asie centrale ou Tartarie 200 ans au moins avant notre ère. Les livres de Fo (le Bouddha chinois) ne furent apportés en Chine que 65 ans après Jésus-Christ, et ce culte y fut d'abord persécuté.

² Florus, liv. 3, c. 4.

de Novogorod. De là il s'avança vers la Baltique et suivit d'abord les côtes méridionales de cette mer.

Ces rivages étaient encore occupés alors par les restes des tribus celtiques du nord, c'est-à-dire des *Kimris* ou Cimbres. Tacite n'avait sur ces peuples que des notions vagues, mais qui suffisent pour nous faire connaître leur existence et leur position géographique. Nous avons déjà cité le passage où cet historien parle des Cimbres qui habitaient la Chersonèse appelée de leur nom Cimbrique, c'est-à-dire la presqu'île du Jutland et les îles du Danemarck. En remontant les côtes de la Baltique, vers l'est, on trouvait après eux les Sennonais, *Semnones*, qui occupaient la Poméranie et une partie de la Prusse. Tacite les range, je crois à tort, au nombre des peuples suèves. En effet, ce nom de Sennonais est tout-à-fait étranger à l'idiôme tudesque, tandis qu'on le retrouve au centre de la Gaule désignant une cité considérable dont la capitale s'appelle encore aujourd'hui Sens; on le retrouve même dans l'Italie, où les Gaulois Sennonais avaient fondé des colonies. D'un autre côté, les Sennonais de la Baltique ne sont point mentionnés, dans les écrivains postérieurs à Tacite, au nombre des barbares qui envahirent l'empire romain, et nous verrons, plus bas, qu'en effet les nations cimbriques ne prirent aucune part à ce grand mouvement qui déplaça

tous les peuples de race tudesque. Enfin Tacite, décrivant leurs mœurs, nous apprend que les assemblées générales de la nation, auxquelles chaque tribu ou *pagus* envoyait des députés, se tenaient au fond d'une sombre forêt et étaient précédées de sacrifices où l'on immolait des victimes humaines. Ce sont bien là les rites religieux des Gaulois; c'est bien la forme des assemblées nationales de la Gaule; mais on ne trouve rien de semblable chez aucun peuple d'origine germanique¹.

Après les Sennonais, en continuant de s'avancer vers l'est, on rencontrait les *Æstiens*, bordant les rivages de la Baltique jusqu'au golfe de Finlande, et dispersés par conséquent sur les territoires actuels de la Prusse, de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie, qui rappelle leur ancien nom. Tacite dit positivement que leur langue était celle qu'on parlait dans la Grande-Bretagne, c'est-à-dire la langue kimrique; il ajoute qu'ils honoraient la mère des dieux (la terre) et que le symbole

¹ *De Mor. Ger.*, 39. Il est dit aussi dans ce chapitre que ceux qui pénétraient dans la forêt sacrée n'avaient point la permission de se relever, si par malheur ils tombaient en la traversant. *Si quis forte prolapsus est, attolli et insurgere haud licitum*. C'est encore là une superstition gauloise. Les prêtresses de l'île de *Sein*, sur les côtes de l'Armorique, devaient rebâtir leur temple tous les ans; si l'une d'elles tombait pendant cette opération, il ne lui était pas permis de se relever et ses compagnes l'assommaient sur la place.

de ce culte était une tête de sanglier¹. M. de la Saussaye, dans la Revue numismatique, a démontré, d'une manière incontestable, que le sanglier était le véritable symbole des peuples celtiques, celui qu'on retrouve sur leurs enseignes et leurs monnaies, partout où ils ont formé des établissements². Il est curieux de voir ce symbole conservé jusqu'au II^e siècle de notre ère, par les *Kimris* de l'Europe boréale.

Toutes les contrées habitées par les peuples que nous venons de nommer formaient ce que les *Sagas* appellent la *Cimbrie*, et c'était là sans doute la *Celtique* des Grecs, où Hipparque disait que le soleil ne quittait point l'horizon pendant l'hiver, observation reproduite par Tacite³.

Nous avons fait remarquer précédemment les rapports qui existaient entre les anciens cultes de l'Orient et la religion des Celtes. Il est possible que ces rapports aient facilité la conversion des Cimbres aux doctrines religieuses apportées par Odin. Du moins les *Sagas* nous apprennent qu'il soumit ces peuples sans résistance, et forma de la Cimbrie un royaume qu'il donna à son fils Skiold. De là il n'y avait qu'un court trajet à fran-

¹ *Iis lingua Britannicæ propior; matrem deum venerantur; insigne superstitionis formas aprorum gestant.* De Mor. Ger., 45.

² Rev. Numism., 1840, p. 245.

³ *Extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeo clarus ut sidera hebetet.* De Mor. Ger., 45.

chir pour entrer dans la Scandinavie; Odin ne tarda pas à y pénétrer. Un des plus anciens poèmes des Scandinaves, l'*Hervarar Saga*, fait de ce grand événement un récit aussi bref que naïf, dont voici la traduction littérale :

« En ces temps-là les hommes d'Asie appelés » *Turcs* vinrent de l'Orient, et, passant la mer » de *Gandwick*, s'établirent dans les terres du » Nord. Odin, leur chef, avait plusieurs fils, et » ils étaient tous forts et puissants.¹ »

La presqu'île scandinavique était alors habitée par les tribus de race tudesque qui ne s'étaient point associées à la seconde émigration des Teutons, quand l'Europe centrale fut envahie par eux au IV^e siècle avant notre ère. Au nord de la péninsule était le pays des Nains, *Dwarf-Heim*, c'est-à-dire la Laponie où s'était réfugiée la race finnoise; au centre le pays des *Iots* ou géants *Iotn-Heim*; au midi, le pays des hommes, *Man-Heim*, qui se subdivisait en plusieurs districts, tels que le *Südermanheim*, pays des hommes du sud, qui est maintenant la province suédoise de Sudermanie et le *Nordmanheim*, patrie de ces Normands ou hommes

¹ *Hervarar-Saga*, ch. 2. La mer de *Gandwick* ou mer du serpent est celle que nous appelons Baltique, d'un autre mot tudesque *Balt* qui signifie ceinture, et représente également bien les sinuosités de cette mer à travers les terres du nord.

du nord devenus depuis si célèbres par leurs incursions maritimes ¹.

Le nom de *Iot* ou *Goth*, géant, faisait allusion à la haute taille par laquelle les montagnards suédois se distinguent encore des autres nations de l'Europe. Selon l'*Hervarar Saga*, avant l'invasion d'Odin, le *Iotnheim* était gouverné par un sage roi, nommé Gudmund (bon homme). C'était une croyance reçue parmi les peuples voisins, que la mort n'exerçait aucun pouvoir dans son royaume, et qu'on y jouissait d'une santé inaltérable. Nous retrouvons ici la tradition de la longévité des Scandinaves, tradition exprimée par le nom de Macrobiens (*μακρος βιος*), donné aux habitants des rivages hyperboréens dans le poème des Argonautiques.

Odin fut accueilli favorablement dans le pays des hommes ou *Manheim*; le plus puissant chef de cette contrée, le roi d'Upsal, nommé Gylfe, adopta la religion et la civilisation nouvelles que les Asiatiques lui présentaient, et le mariage de ses filles avec les fils d'Odin, cimentait l'union des deux peuples. Les *Sagas* ajoutent que pour gagner la confiance des Scandinaves, Odin leur rappela qu'ils étaient sortis comme lui de la grande *Swithiod*, la Scythie ou la Tartarie occidentale,

¹ *Hervarar Saga*, ch. 1.

et qu'ils étaient venus dans le nord par le même chemin. Cette tradition prouve que le souvenir de la première émigration des Teutons et de leur marche à travers l'Europe boréale n'était point encore effacé ¹.

Odin ou *Sig*, maître de la Scandinavie méridionale, des côtes de la Baltique et du nord de la Russie, ne poussa pas plus loin ses conquêtes. Il employa le reste de sa vie à consolider sa domination dans ces contrées, et à répandre avec son culte la connaissance de l'écriture et quelques arts de l'Orient. Sans doute, il modifia les doctrines religieuses qu'il avait apportées de l'Asie, de manière à les approprier au caractère de ses nouveaux adeptes. Mais il en resta assez pour introduire parmi les Teutons du nord, un système de religion et d'organisation sociale

¹ Ce souvenir s'était même conservé chez les Germains des bords du Rhin, et jusqu'aux derniers temps de la dynastie mérovingienne. L'auteur des *Gestes des Francs* rapporte la tradition fabuleuse née dans la Gaule et qui faisait remonter l'origine des Francs aux Troyens et il ajoute qu'en partant de Troyes, les ancêtres de sa nation entrèrent par la mer Noire dans les Palus-Méotides, puis remontèrent le *Tanaïs* ou le Don et arrivèrent ainsi aux confins de la Pannonie: *qui introeuntes ripas Tanaïs fluminis per Meotidas-Paludes navigaverunt et pervenerunt ad terminos Pannoniarum*. Certainement en remontant le Don, on n'arriverait pas aux frontières de la Pannonie, c'est-à-dire de la Hongrie et de l'Autriche; mais il est facile de reconnaître ici un souvenir confus de la marche des premiers Teutons vers le nord par les grands fleuves de la Russie.

très différent de ce qui existait avant lui chez toutes les nations de race tudesque. Les mœurs primitives de cette race étaient celles que Tacite et César ont décrites, et les peuples germaniques de l'Europe centrale les ont conservées intactes jusqu'à leur établissement dans l'empire romain.

Lorsqu'Odin se sentit appesanti par l'âge, il partagea ses états entre ses fils et mit fin à son existence en s'élançant sur un bûcher, après s'être fait sur tout le corps, des blessures circulaires avec la pointe de son glaive. On sait que cette espèce de suicide religieux, qui fut depuis en honneur parmi les sectateurs de son culte, a toujours été regardé par les bouddhistes de l'Inde comme une œuvre sainte et méritoire. Au IV^e siècle avant notre ère, un gymnosophe, ou *fakir* indien, se brûla volontairement en présence d'Alexandre, pour s'épargner la honte de mourir de vieillesse, et de semblables exemples ne sont pas rares même aujourd'hui dans l'Indostan, malgré l'opposition des autorités anglaises.

Les fils d'Odin gouvernèrent après lui les royaumes qu'il leur avait créés avec une autorité théocratique, c'est-à-dire absolue ; mais ils ne purent étendre paisiblement leur domination sur le *Jotnaheim*, pays des géants ou des Goths. Ces montagnards intrépides, après un siècle de rési-

stance, aimèrent mieux s'expatrier que de subir la loi du vainqueur. Quelques tribus seulement se maintinrent indépendantes dans les rochers inaccessibles de la Scandinavie centrale et finirent, comme nous le verrons plus tard, par détruire entièrement la race des Asiatiques ; mais elles ne laissèrent pas d'adopter le culte d'Odin, qui était devenu la religion de tous les peuples du nord. Les *Sagas* ont célébré les exploits des chefs de ces tribus et tous les rois des pays scandinaves ont cherché dans la suite à faire remonter jusqu'à ces héros leur généalogie.

Plusieurs auteurs ont pensé que les Goths émigrés qui envahirent l'empire romain, professaient le culte d'Odin. Mais les écrivains du Bas-Empire et particulièrement Jornandès, Goth lui-même et historien de sa nation, ne nous ont rien appris qui puisse justifier cette hypothèse. Si ce culte existait réellement, comment n'en trouve-t-on aucune trace dans les récits contemporains qui nous font connaître la nation gothique mieux qu'aucune de celles qui prirent part aux dernières catastrophes de l'empire romain ? Il me semble d'ailleurs que la facilité avec laquelle les Goths se convertirent au christianisme, même avant leur établissement dans les provinces romaines, suffirait pour prouver qu'il n'y avait chez eux comme chez tous les peuples de la Germanie

aucun système religieux théocratiquement organisé. Le culte d'Odin était une religion dogmatique reposant sur un ensemble de doctrines et de traditions mythologiques capables de soumettre la raison et de captiver l'imagination des adeptes. Or il est dans la nature de ces religions d'opposer une vive résistance au prosélytisme des idées étrangères. Aussi voyons-nous les peuples qui avaient embrassé le culte d'Odin, les Scandinaves et les Saxons, ne se convertir au christianisme qu'avec une peine infinie et après une lutte de plusieurs siècles. Les Germains au contraire, comme nous le prouverons plus tard, n'avaient d'autre religion que le fétichisme des sauvages qui adorent les phénomènes naturels et croient aux jongleries des sorciers ; il n'y avait chez eux ni prêtres, ni mythologie, ni dogme. De là vient qu'ils cédèrent aisément aux prédications des missionnaires chrétiens, et comme les Goths furent des premiers convertis, nous devons croire que leur état sous ce rapport était le même que celui des autres peuples de race tudesque avant l'invasion d'Odin. Il me paraît donc vraisemblable que les Goths résistant à l'influence de la civilisation nouvelle qui leur était apportée d'Asie, abandonnèrent les terres du nord pour se soustraire aux conséquences de cette invasion et au prosélytisme

d'une race étrangère qui détruisait la vieille liberté teutonique.

L'émigration des Goths dut commencer vers le milieu du II^e siècle de notre ère, car Tacite, qui écrivait à la fin du I^{er} siècle, ne les nomme point dans l'énumération très complète qu'il nous a laissée de tous les peuples barbares de l'Europe centrale¹, tandis que, cent ans plus tard, au commencement du III^e siècle, ils étaient établis sur les frontières de l'empire romain et avaient bouleversé dans leur passage à travers la Germanie, les positions assignées par Tacite à toutes les tribus tudesques répandues dans cette vaste région.

En sortant de la Scandinavie, les Goths entrèrent probablement sur le continent par la Chersonnèse cimbrique où ils détruisirent les faibles restes des *Kimris*; car depuis lors, cette pénin-

¹ Tacite parle cependant d'une nation à laquelle il donne le nom de *Gothons* et qu'il place au-delà des Lyges, peuple slave qui occupait les pays situés entre l'Oder et la Vistule; mais les Gothons étaient aussi des Slaves qui habitaient, comme les Gépides, les Bastarnes et les Peucins, le territoire actuel de la Pologne: quelques débris de ces Gothons existent encore dans l'Illyrie autrichienne; quant aux *Gothins*, que notre historien cite comme habitant sur les confins de la Pannonie, il dit positivement qu'ils parlaient la langue celtique; (*Gothinos Gallica lingua coarguit non esse Germanos*) c'était donc un malheureux reste des nations cimmériennes placé entre les Suèves et les Sarmates, et asservi par ces deux peuples qui leur imposaient des tributs et les employaient aux plus rudes travaux. *De Mor. Ger.*, 43.

sule s'appela de leur nom *Jutland* ou terre des Goths. La Cimbrie obéissait alors aux descendants de *Skiold*, fils d'Odin, dont le petit-fils, *Frod*, s'est rendu fameux par la paix qu'il établit dans tout le Nord. La paix de *Frod* a long-temps été une ère célèbre pour les Danois. L'invasion de *Sig* ou Odin ayant eu lieu avant l'ère chrétienne, son arrière petit-fils, *Frod*, a dû régner vers la fin du I^{er} siècle après J.-C., et par conséquent dans un temps voisin de celui où vivait Tacite. Aussi trouve-t-on dans cet historien quelques vagues indications de l'état des royaumes du Nord à cette époque. En parlant des *Suïones*, habitants de la Scandinavie, il nous apprend qu'ils vivaient sous un gouvernement monarchique et même absolu : « un seul commande chez eux, dit-il, sans aucune exception et l'obéissance n'y est pas précaire. Il ajoute que les sujets étaient désarmés et que toutes les armes étaient réunies dans des dépôts publics sous la garde des esclaves du roi ¹. » C'est bien là le gouvernement théocratique des fils d'Odin ; c'est bien la paix universelle célébrée par les traditions scandinaves.

Les Goths ne pouvaient rester dans le voisinage de la Cimbrie où régnaient leurs puissants enne-

¹ *Apud illos unus imperitat, nullis jàm exceptionibus, non precario jure parendi; nec arma ut apud ceteros Germanos in promiscuo, sed clausa sub custode et quidem servo. De Mor. Ger., 44.*

mis. Ils continuèrent à s'avancer vers le sud en remontant le cours de l'Elbe et envahirent le territoire des Suèves.

Depuis le I^{er} siècle de notre ère, ces peuples, déchus de leur ancienne supériorité n'étaient plus sortis de leurs limites et avaient eu peu de rapports hostiles avec les Romains. C'était avec les tribus germaniques répandues entre l'Elbe et le Rhin, que les légions de l'empire se trouvaient en contact sur les frontières de la Gaule. Leurs forêts furent le théâtre de la défaite de Varus, sous Auguste, et des victoires de Germanicus, sous Tibère. De là vient que Tacite a pu donner sur leur caractère, leurs mœurs et leur organisation sociale des détails si exacts que ses écrits sont encore le meilleur commentaire des premières lois de la monarchie franque. Ces tribus n'étaient point alors associées en corps de nation. Les Cattes, les Bructères, les Tenctères, les Angrivariens¹, dont les noms déjà cités par César se retrouvent dans Tacite, formaient autant de peuples indépendants; mais qui s'alliaient souvent pour repousser un ennemi commun.

Les Suèves au contraire étaient réunis en une

¹ Les Angrivariens paraissent avoir été le même peuple que les Ansvariens ou Ampsvariens. Ces trois noms sont employés simultanément à toutes les époques, et Tacite, dans sa description de la Germanie, ne désigne qu'une seule nation sous le nom d'Angrivariens.

confédération composée d'un grand nombre de peuplades qui étaient toutes comprises sous cette dénomination générale. « Les Suèves, dit Tacite, ne forment pas, comme les Cattes et les Tencières, une nation particulière, ils occupent la plus grande partie de la Germanie, divisés en plusieurs peuples qui ont chacun leur nom, mais qu'on appelle en commun Suèves »¹. César dit aussi, comme nous l'avons vu plus haut, que parmi les Suèves, on comptait cent tribus ou nations distinctes; il est clair que le nombre cent est mis là pour indiquer un chiffre élevé, mais indéterminé.

Les seules tribus suèves qui fussent bien connues des Romains étaient celles qui occupaient les bords du Danube. On les désignait sous le

¹ *Suevorum non una ut Cattorum Tencterorumque gens; majorem enim Germaniæ partem obtinent propriis adhuc nationibus nominibusque discreti quanquam in commune Suevi vocentur.* (De Mor. Ger., 28.) Tacite nous fait connaître en outre que la marque extérieure qui distinguait tous les peuples suèves était de porter les cheveux tressés et rassemblés par un nœud en une seule natte. Les Germains du Rhin ou Sicambres au contraire laissaient flotter leur chevelure librement sur leurs épaules et c'était, comme on sait, le signe distinctif de la dynastie mérovingienne. Enfin les peuples gothiques nouaient leurs cheveux en un grand nombre de petites tresses qui tombaient tout autour de la tête. La coiffure suffisait donc pour distinguer les trois grandes sections de la race tudesque, les *Ingævones*, les *Herminones* et les *Istævones* de Tacite et de Pline, c'est-à-dire, les Teutons de la Baltique, du Rhin et du Danube.

nom de Marcomans (*Mark-men*), hommes des frontières. Ils forment, dit Tacite, comme le front de la Germanie, sur toute l'étendue de ce fleuve¹. Au nord des Marcomans et à l'est de la forêt Hercynienne, habitaient les Hermundures dans la contrée qui, du nom des anciens Celtes Boïens, s'appelle encore Bohême. Tacite a fixé très exactement leur position, en disant que l'Elbe prenait sa source dans leur pays². Les Vandales, les Lombards, les Ruges, les Hérules et d'autres peuples plus obscurs occupaient tout le territoire compris entre l'Elbe et l'Oder, jusque dans le voisinage de la Baltique, que Tacite appelle la mer des Suèves, *mare Suevicum*³. Les négociants de Rome, *negociatores*, pénétraient jusqu'aux rivages de cette mer pour acheter des pelleteries et

¹ *Ea Germania velut frons est quatenus Danubio pergitur.* De Mor. Ger., 42. Les Romains distinguaient néanmoins, des Marcomans, le peuple des Quades qui bordait le Danube depuis les confins de la Pannonie (la Hongrie moderne) jusqu'à la chaîne des Crapacks. Cette chaîne séparait les Quades des Sarmates, et la race tudesque de la race slave.

² *In Hermunduribus Albis oritur, flumen inclytum et notum olim; nunc tantum auditur.* De Mor. Ger., 41. On voit par ce passage qu'à la fin du I^{er} siècle, les Romains avaient moins de communications avec l'intérieur de la Germanie qu'au temps où les grandes expéditions des fils de Tibère leur avaient ouvert les parties les plus reculées de cette vaste région.

³ De Mor. Ger., 45. Le nom des Ruges se retrouve de nos jours dans l'île de *Rugen*, sur les côtes de la Poméranie.

de l'ambre jaune ou succin; c'est d'après eux que Tacite a pu donner quelques renseignements sur ces tribus éloignées dont on ne connaissait guère alors que les noms. Mais il ne savait rien sur la Scandinavie, qu'il prenait pour une grande île située au milieu de l'Océan, et le nom même des Goths lui était inconnu. Ainsi la puissance de Rome a été détruite par des peuples dont elle ignorait l'existence.

Les Vandales qui habitaient le territoire actuel du Mecklembourg, supportèrent les premiers le choc de l'émigration gothique. Ils cédèrent à cette masse envahissante qui se grossissait sans doute des débris de tous les peuples, à travers lesquels elle se frayait un chemin. Il est probable que la puissante nation des Hermundures lui opposa une plus forte résistance, car leur nom cessant de figurer dans les événements postérieurs, on doit croire qu'ils furent entièrement détruits ou dispersés. Les Goths arrivèrent ainsi sur les bords du Danube, et chassant devant eux les nations slaves, s'établirent sur tout le cours inférieur de ce fleuve aux confins des provinces romaines de la Pannonie, de la Mésie, de la Dacie et de la Thrace.

Les historiens latins parlent d'eux pour la première fois sous le règne de Caracalla qui leur fit la guerre, l'an 215, sur les frontières de la Pan-

nonie, et ils se firent si bien connaître des Romains, soit en les combattant, soit en servant dans leurs armées, comme auxiliaires, que, vingt ans après, en 235, Rome eut, dans Maximin, un empereur d'origine gothique. En 250, sous le règne de Décius, ils ravagèrent l'Illyrie et la Thrace. Dix ans plus tard, ils étaient maîtres de toutes les contrées slaves, jusqu'à l'embouchure du Dniester, et ils avaient sur la mer Noire, des bâtiments légers qu'ils employaient à la piraterie. Dès lors on les distinguait en Ostrogoths, ou Goths orientaux et Wisigoths, ou Goths occidentaux. En 269, les Ostrogoths équipèrent une flotte de 2,000 navires, sur laquelle ils embarquèrent, dit-on, 300,000 guerriers. Passant de la mer Noire dans le Bosphore et de là dans la mer Égée, ils dévastèrent toutes les côtes de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Étant ensuite débarqués en Macédoine, ils essayèrent de remonter vers le Danube en ravageant toujours le pays; mais surpris par l'empereur Claude, près de Nissa, ils furent entièrement anéantis. Nous pouvons juger de la terreur qu'inspira cette invasion par les honneurs prodigués à l'empereur Claude qui détruisit la horde envahissante. On lui décerna le surnom de *Gothique*, et on lui éleva dans le capitole une statue d'or de dix pieds de haut.

La puissance des Goths ne continua pas moins

de s'accroître; en 274, Aurélien qui les avait vivement combattus, finit par leur abandonner tout ce que l'empire possédait encore au-delà du Danube et transporta dans les provinces dévastées par leurs incursions, les nations slaves qui occupaient la rive gauche de ce fleuve. À cette époque les Goths conservaient encore avec le Nord des relations qu'ils oublièrent depuis; dans le triomphe d'Aurélien, à Rome, on vit paraître le char du roi des Goths conquis dans un des combats livrés sur les frontières de la Pannonie; ce char était traîné par quatre cerfs, c'est-à-dire sans doute par quatre rennes, amenés des contrées boréales de la Scandinavie.

Pendant que les Goths étendaient ainsi leur domination du nord au sud-est, depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, les Suèves, chassés de toutes leurs positions entre l'Elbe et l'Oder, se portèrent vers le haut Danube et jusqu'aux sources de ce fleuve entre la forêt Hercynienne et le Rhin, dans ce coin de terre où quelques tribus celtiques avaient autrefois trouvé un asile lors de la grande invasion teutonienne. Tacite désigne cette contrée par le nom de *Decumates agri* parce que c'était le seul pays de la Germanie où les Romains pussent lever des impôts ou dîmes; il reconnaît que les habitants étaient de race gauloise et il ajoute que le paiement volontaire d'un

tribut suffirait pour prouver qu'ils n'étaient pas Germains. Les Suèves se mêlèrent avec ces Gaulois, et une partie du pays prit d'eux le nom de *Suèvie* ou Souabe qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Mais comme la principale confédération qui s'y forma se trouvait composée des débris de plusieurs peuples de races différentes, elle adopta la dénomination générale d'*Allemanique* ou rassemblement d'hommes de toutes espèces (*all men*).

Le territoire de cette confédération figurait à peu près un demi-cercle; il s'étendait entre le Rhin et la forêt Hercynienne, depuis le Mein jusqu'aux Alpes Helvétiques, et entre cette forêt et le Danube, depuis la source du fleuve jusqu'aux confins de la Pannonie ¹. C'est encore sous le règne de Caracalla qu'il est question pour la première fois des Allemands, *Aleman*. Ce prince, prétendant les avoir vaincus l'an 214, se décora du surnom d'*Allemanique*.

Par sa position, la confédération des Allemands présentait aux Romains deux fronts d'attaque, l'un sur le Rhin, l'autre sur le Danube. Par le Rhin, ils entraient dans la Gaule, par le Danube, dans l'Italie, et pour passer d'un fleuve à l'autre, le trajet leur était court et facile. Les

(1) Tacite exprime fidèlement cette position en disant que les champs *Decumates* s'étendaient sur les bords du Rhin et du Danube : *non numeraverim inter Germanicæ populos, quanquam trans Rhenum Danubiumque consederint, eos qui Decumates agros exercent*. De Mor. Ger., 29.

armées romaines au contraire étaient obligées de franchir les Alpes pour se porter tantôt au secours de l'Italie, tantôt au secours de la Gaule, et arrivaient souvent trop tard. Ce fut là ce qui rendit cette confédération si redoutable à l'empire, auquel la race des Suèves porta toujours les coups les plus funestes. La position des Cimbres-Boiens avait été jadis la même, et telle fut la principale cause de la terreur qu'inspira la fameuse invasion cimbrique du II^e siècle avant notre ère. Alors aussi la Gaule et l'Italie furent envahies simultanément; Marius, vainqueur des Cimbres de la Gaule, fut forcé de repasser les Alpes pour combattre ceux qui dévastaient l'Italie. Les deux hordes furent détruites; mais des deux côtés le pays avait été ravagé avant l'arrivée des armées romaines.

Dès l'an 256, une invasion générale eut lieu sur les deux points ouverts aux irruptions des Allemands. Ceux du Danube essayèrent de pénétrer en Italie et furent repoussés. Ceux du Rhin entrèrent jusqu'au centre de la Gaule, détruisirent en Auvergne le temple du dieu *Vasso*, dévastèrent les bords du Rhône et furent enfin exterminés dans les plaines d'Arles, comme leurs ancêtres les Cimbro-Teutons. Leur chef, nommé Crochus¹, fut pris et périt dans les supplices.

¹ Grégoire de Tours, liv. I, c. 80, 82. Le nom de Crochus est

Vers 270, ces expéditions recommencèrent plus terribles encore. Les Allemands du Danube s'avancèrent dans le nord de l'Italie jusqu'aux environs de Milan et de Plaisance, et n'en furent chassés qu'avec beaucoup de peine par Aurélien dont l'armée avait été défaite dans un premier combat. Bientôt après les Allemands du Rhin rentrèrent dans la Gaule et les guerres civiles qui déchiraient alors l'empire ne permettant point de leur résister, ils exercèrent sur ce malheureux pays les ravages les plus affreux peut-être qu'il ait jamais eu à subir. Partout où ils passaient, ils coupaient les arbres, ils arrachaient les vignes, ils brûlaient les maisons et les rasaient jusqu'aux fondements. Les auteurs contemporains nous apprennent qu'ils ruinèrent soixante-dix villes dont la plupart ne se relevèrent point et dont on trouve encore les débris cachés sous l'herbe dans les plaines inhabitées du Berry et du Bourbonnais. Ce ne fut qu'en 277 que l'empereur Probus parvint à exterminer aux environs de Lyon, la horde envahissante. Cet empereur, après sa victoire, employa ses soldats à rebâtir les maisons, à réparer les routes, à replanter les vignes détruites par les Barbares, ce qui a fait croire faussement qu'il

probablement le même que celui de *Chrodowechus* ou *Chlodowechus*, Clovis. Grégoire de Tours connaissait bien l'identité des Allemands et des Suèves : *hos secuti Suevi, id est Allemanni*, dit-il, liv. 2, c. 2.

avait introduit le premier les vignes dans la Gaule.

En recueillant les indications éparses dans les écrits des historiens de l'époque, on voit que les hordes allemaniques étaient composées de Marcomans, de Vandales, de Bourguignons, de Lyges, de Gépides, de Bastarnes et de Juthonges (les Gothons de Tacite) ¹. Ces quatre derniers peuples étaient de race slave, et occupaient la Silésie et la Pologne avant l'invasion des Goths, qui les avaient déplacés dans leur marche vers l'embouchure du Danube. Les Bourguignons ² étaient une nation nouvelle formée des débris de plusieurs peuples suèves. Lorsque dans la suite ils se mirent, comme la plupart des Barbares, à la solde de l'empire, le désir de flatter leurs maîtres leur fit adopter une généalogie fabriquée sans doute par les scribes gaulois, et qui faisait remonter leur origine aux soldats romains laissés par Germanicus dans les forts qu'il éleva, dit-on, sur le haut Elbe ³.

¹ *De Mor. Ger.*, 43, 46.

² *Burgunden*, de *Burg*, garantie: tribus liées par une garantie commune.

³ *Orose*, liv. 7, c. 19. *Ammien Marcellin*, liv. 28. Les Goths prétendaient aussi être parents des Romains par le dieu Mars, leur commun ancêtre :

*Testor, Roma, tuum nobis venerabile nomen
Et sociam de Marte genus.*

(*Sidon. Apoll.*, in panegy. Aviti.)

Cela prouverait du moins qu'ils reconnaissent pour leur ancienne patrie les montagnes où ce fleuve prend sa source, et par conséquent que leur ligue était en grande partie composée des restes de la puissante nation des Hermundures, qui fut, comme nous l'avons dit, entièrement dispersée par les Goths.

Tandis que ces mouvements s'opéraient parmi les peuples suèves, les Teutons, qui habitaient au nord de la forêt Hercynienne, les *Herminones* de Tacite, les peuples saxons ou sicambres éprouvèrent le contre-coup des désordres causés par l'émigration gothique, quoique cette formidable invasion n'eût pas entamé leur territoire.

Ceux de ces peuples qui étaient établis entre l'Elbe et le Weser, les Cauques et les Chérusques de Tacite¹, se trouvant, après le passage des Goths, en contact immédiat avec les Scandi-

¹ Les Cauques occupaient les rivages de la mer du Nord, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Weser. Tacite fixe leur limite, du côté de l'ouest, au point où le continent de la Germanie commence à décrire une grande courbe en s'élevant vers le nord; il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir que cette courbe se prononce à partir de l'embouchure du Weser. *Hactenus in Germaniam occidentalem novimus; in septentrionem ingenti flexu redit ac primò statim Chaucorum gens.* Dans l'intérieur des terres, les Cauques s'étendaient sur tout le cours du Weser jusqu'à la forêt Hercynienne. Le reste du territoire compris entre le Weser et l'Elbe était occupé par les Chérusques. *De Mor. Ger.*, 35, 36.

naves soumis au sceptre des fils d'Odin, adoptèrent eux-mêmes le culte odinique, et se réunirent en corps de nation sous l'ancienne dénomination générale de Saxons, *Sachsen*, que le nouveau nom de *Germaines*, espèce de sobriquet inventé dans la Gaule, avait fait oublier aux Romains du temps des premiers empereurs.

Dans cette aggrégation furent comprises, dès l'origine, quelques tribus suèves placées au-delà de l'embouchure de l'Elbe, au sud de la Chersonnèse cimbrique, dans le Holstein et le Sleswick, où le nom d'Anglen, conservé à un canton, indique encore la première patrie des *Angli* de Tacite¹, qui devinrent les Anglo-Saxons conquérants de la Grande-Bretagne. La confédération saxonne envahit même une partie du territoire abandonné par les Suèves sur la rive droite de l'Elbe, et embrassa ainsi tout le pays qui forma plus tard les cercles impériaux de haute et basse Saxe.

Maîtres d'une assez longue étendue de côtes et de l'embouchure de deux grands fleuves, les Saxons furent essentiellement un peuple maritime. Unis par la conformité de la religion et des mœurs aux Normands de la Scandinavie, ils les précédèrent dans ces grandes entreprises de

¹ De Mor. Ger., 40.

piraterie, qui ont attaché à leur nom une si redoutable célébrité. Ce fut encore vers le milieu du III^e siècle que les Saxons commencèrent leurs expéditions maritimes sur les côtes de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de la Gaule. Pendant douze ans, à partir de l'année 266, leurs flottes vagabondes promènèrent la dévastation sur ces rivages, et même sur ceux du bassin occidental de la Méditerranée ¹. Les empereurs romains furent obligés de garnir de postes fortifiés la ligne entière des côtes de l'Océan, et de placer des flottes en station à l'embouchure de tous les fleuves. Bientôt ces flottes devinrent si considérables qu'elles voulurent, comme tous les grands corps de troupes impériales, avoir un empereur à elles. L'an 287, elles décernèrent ce titre à Carausius, leur commandant; ce général et son successeur, Allectus, aidés par les Saxons qu'ils devaient combattre, se rendirent maîtres de la Grande-Bretagne, et y maintinrent pendant dix ans une domination indépendante.

Entourés par toutes ces nouvelles aggregations de peuples, les Germains proprement dits,

(1) Sidoine Apollinaire, *lib. 8, epist. 6*, a décrit les expéditions maritimes des Saxons au V^e siècle. Cette description est tout-à-fait semblable à celles que font des pirates normands les chroniques des IX^e et X^e siècles.

répandus entre le Weser et le Rhin, sentirent à leur tour la nécessité de s'unir par des liens plus étroits pour la défense commune. Depuis deux siècles ils soutenaient presque seuls la lutte de la race tudesque contre les armées romaines; pressés à l'est par les Saxons ¹, au sud par les Allemands, ils faiblirent dans leur résistance, et vers l'année 236, l'empereur Maximien put se vanter au sénat d'avoir incendié tous leurs villages et dévasté leur pays sur une étendue de quatre cents milles ². Cet événement a pu contribuer à déterminer leur réunion en confédération sous le nom de Francs, *Franken*, mot dont le sens paraît répondre à celui du latin *ferox*, fier et belliqueux. En effet, c'est vers l'an 240, sous le règne de Gordien, que le nom des Francs apparaît pour la première fois dans l'histoire romaine; ils avaient envahi la Belgique, et Aurélien, qui n'était encore alors que tribun d'une légion, leur livra un combat sanglant près de Mayence ³. La confédération des Francs embrassait toutes les tribus germaniques qui habitaient entre Melein et la forêt Hercynienne au

¹ Les Germains du Weser furent toujours en guerre avec ceux du Rhin; *Catti cum Cheruscis æternùm discordant*, dit Tacite (*Annales*, lib. XII, c. 28). Ainsi lorsque les Francs du temps de Charlemagne subjuguèrent les Saxons, cette guerre nationale durait depuis 800 ans.

² *Capitolinus in Maximino*. — ³ *Vopiscus in Aureliano*, 7.

sud, le Weser à l'est, et le cours inférieur du Rhin à l'occident. Par conséquent, les Bructères, les Tencières, les Chamaves, les Cattes et les Angrivariens de Tacite y étaient compris ¹. Ils étaient séparés de la mer du Nord par les Frisons, qui bordaient la côte depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Weser, et qui se maintinrent indépendants jusqu'au règne de Charlemagne ². Ainsi, ils ne pouvaient être un peuple maritime, et c'est à tort que les auteurs du Bas-Empire leur ont souvent attribué des expéditions de piraterie qui étaient l'œuvre des Frisons, presque toujours associés aux Saxons leurs voisins.

La confédération des Francs, comme celle des Suèves, était trop étendue pour qu'il pût y avoir de l'unité dans leurs mouvements. De même que les historiens du Bas-Empire distinguaient dans

¹ *De Mor. Ger.*, 30, 32, 33, 34. Saint Jérôme explique parfaitement la position et l'origine des Francs, en disant qu'ils étaient placés entre les Saxons et les Allemands : *inter Saxonos et Allemanos gens exstat non tam lata quam valida. Apud historicos Germania, nunc Francia vocitatur.* Hieron., in vitâ Hilarionis.

² Dans le moyen-âge, la contrée maritime comprise entre l'Issel et l'Ems porta le nom de West-Frise, et celle entre l'Ems et le Weser le nom d'Ost-Frise. Tacite place les Frisons entre les Chamaves, qui habitaient près de l'embouchure du Rhin, et les Cauques, dont le territoire commençait à l'embouchure du Weser : *Chamavos à fronte Frisii excipiunt.... Chaucorum gens incipit à Frisiis.* *De Mor. Ger.*, 34, 35.

la race suève les Vandales, les Bourguignons, les Marcomans et d'autres peuples encore qui en faisaient partie, on ne tarda pas aussi à distinguer dans la confédération franque plusieurs tribus indépendantes qu'on peut diviser en deux fractions principales, les Francs des plaines et les Francs des montagnes.

La première se composait des Bructères, des Tencières et des Chamaves de Tacite, nations que cet historien place le long du Rhin dans la basse Germanie. « Les Tencières et les Usipiens, dit-il, habitent les bords du Rhin, à partir de l'endroit où ce fleuve commence à être bien encaissé dans ses rives. Après eux viennent les Bructères, dont le territoire a été envahi par les Angrivariens et les Chamaves; au-delà de ceux-ci sont les Frisons¹. » Il résulte de ces indications que les Usipiens et les Tencières occupaient la rive droite du Rhin, depuis le point où ce fleuve fait un coude, près de Wesel, pour aller se perdre dans les sables de la Batavie, jusqu'à l'embouchure de la Lahn, près de Coblenz; les Bructères et les Chamaves habitaient plus au nord dans le territoire de l'ancien évêché de Münster jusqu'aux confins de la Frise occidentale, entre

¹ Certum jamaque Rhenum Usipii ac Tencieri colunt. Juxta Tencieros Bructeri olim occurrerunt; tunc Chamavos et Angrivarios, immigrasse narratur. (De Mor. Ger., 32, 33, 34.)

Francs Saliens transplantés dans la Belgique dès la siècle précédent? Cette hypothèse n'est pas sans vraisemblance, d'autant plus que le caractère donné par Tacite aux Cattes est précisément celui que les écrivains postérieurs attribuent aux Saliens. « Ils se distinguent, dit-il, des autres Germains par une constitution plus robuste, des membres plus nerveux, une plus grande vigueur d'ame, mais surtout par plus de raison et d'adresse; ils sont plus susceptibles de discipline et plus confiants dans leurs chefs; ils ne combattent qu'à pied; ils laissent pousser leurs cheveux et leur barbe; ils sont étrangers à l'agriculture; prodigues de leur bien et de celui d'autrui; ils conservent, même dans la paix, leurs habitudes guerrières. » C'est bien là le portrait fidèle des Francs, même sous la dynastie mérovingienne; ce sont bien là ces héros chevelus qui ne connaissaient d'autre métier que la guerre, ces fiers Saliens que tous les auteurs des V^e et VI^e siècles s'accordent à nous représenter comme les plus braves des Barbares qui envahirent l'empire romain, et en même temps comme les plus

tilibus odiis insectans, Agrippinam rigente maximè hieme petit, raturutò omnes Franciæ recessus penetrandos. Collecto ergò exercitu Rhenum transgressus, Brucleros ripæ proximos, pagum etiam quem Chamavi incolunt depopulatus est, nullo unquam occursante, nisi quòd pauci ex Ampsiariis et Cattis, Marcomera duce, in ulterioribus collibus jugis apparuère. Sulpitius Alexander.

intelligents, les moins grossiers, et les plus enclins à la civilisation¹. Enfin, il existait sans doute une tradition qui reconnaissait l'identité des Francs Saliens et des Cattes; car Sidoine Apollinaire et Claudien donnent quelquefois le nom de Cattes aux Saliens établis de leur temps dans la Belgique².

D'après tout ce que nous venons de dire, il est aisé d'expliquer le changement qui s'opéra au commencement du III^e siècle de l'ère chrétienne, dans les dénominations de tous les peuples germaniques. Tacite, qui écrivait sous Trajan, à la fin du I^{er} siècle, a donné une nomenclature complète des nations germaniques connues de son temps, et

¹ *Duriora genti corpora, stricti artus et major animi vigor; multum ut inter Germanos rationis et solertia... quodque rarissimum nec nisi ratione disciplina concessum, plus reponere in duce quàm exercitu. Omne robur in pedite... Alios ad prælium ire videas, Cattos ad bellum... Ne in pace quidem vultu mitiore mansuescunt. Nulli domus, aut ager, aut aliqua cura; prout ad quemque venire aluntur, prodigi alieni, contemptores sui.* De Mor. Ger., 30.

Chattumque palustri

Alligat Albis aqua.

(Sidon., in paneg. Aviti.)

Agmina quin etiam flavis objecta Sicambris

Quisque denant Cattos.

(Claudianus, de laud. Stil., lib. 2.)

Chattum, id est *Francum*, dit le père Sirmond dans ses notes sur le panegyrique d'Avitus. *Albis* ne signifie pas ici le grand fleuve de l'Elbe, mais la petite rivière d'Alve, dans les Ardennes, souvent citée par les auteurs du V^e siècle comme limite du territoire des Francs de la Belgique. A cette époque, depuis long-temps les armées romaines ne passaient plus le Rhin.

cent cinquante ans plus tard , parmi les peuples de même race qui envahirent l'empire romain, on ne retrouve plus un seul des noms mentionnés dans cet auteur ; ils sont remplacés par d'autres jusqu'alors tout-à-fait inconnus. Ce changement , qui a donné lieu à une foule de conjectures et de systèmes , et qui a peut-être été la source la plus féconde d'erreurs pour les historiens modernes , fut la conséquence des bouleversements apportés, par l'invasion gothique, dans les alliances et la position territoriale de toutes les tribus de la Germanie. Au milieu de ce désordre général, les anciennes confédérations furent dissoutes, et de nouvelles se formèrent à leur place. Les Marcomans, les Hermundures et les autres peuples suèves ne furent plus connus que sous les noms de *Bourguignons* et d'*Allemands*. Les Bructères, les Tencères, les Angrivariens, les Cattes devinrent des Francs Ripuaires ou Saliens. Les Chérusques et les Cauques reprirent leur vieux nom de Saxons. Néanmoins, en suivant avec attention, comme nous l'avons fait, les transformations de ces anciens peuples, il est facile de constater leur filiation; car les historiens du Bas-Empire, désignant les envahisseurs des provinces romaines tantôt sous leur nom de confédération, tantôt sous leur nom de tribus, il ne faut qu'un peu de patience et de soin pour reconnaître dans quelle ligue était

comprise chacune des nations nommées par Tacite. Au lieu de faire cette recherche, la plupart des historiens modernes ont supposé qu'il y avait autant de peuples séparés que de noms différents; ils ont cru, par exemple, que les Francs formaient un peuple, et les Cattes ou les Bructères un autre, sans comprendre qu'il s'agissait des mêmes hommes, désignés dans le premier cas sous leur nom de confédération, dans le second sous leur nom de tribu. C'est ainsi qu'on a introduit dans l'histoire du Bas-Empire une confusion inextricable. Au reste, les noms de tribus étaient déjà presque entièrement oubliés au V^e siècle; du moins on ne les retrouve plus, à cette époque, que dans les écrits des poètes, et l'on sait que le style poétique se plaît toujours à substituer les dénominations anciennes aux nouvelles. Sidoine Apollinaire appelait les Francs, Cattes ou Sicambres, de même que les versificateurs de nos jours appellent l'Angleterre Albion, et les Espagnols Ibères.

Il est étrange que le fait si évident et si simple de la formation de la confédération franque ait été méconnu par tous les érudits jusqu'au XVIII^e siècle, et qu'il commence à peine à être admis de nos jours par un assentiment général. Le seul passage de Sulpicius Alexander que nous avons cité plus haut ne suffisait-il pas cependant pour en donner la démonstration la plus complète, la plus

irrécusable? Lorsqu'un auteur contemporain nous dit qu'un général romain a passé le Rhin pour combattre deux rois des Francs, *subregulos Francorum*; qu'il est entré sur le territoire des Francs, *in Franciâ*, et que, là il a trouvé ces mêmes rois à la tête des Ampsivariens, des Cattes, des Bructères et des Chamaves; comment ne pas voir que le nom de Francs n'était qu'une dénomination générale sous laquelle on comprenait tous ces peuples? Or, ces peuples ont été décrits par Tacite, ils sont même nommés dans les récits des guerres de César, et ces deux grands historiens les placent précisément dans la contrée qu'on appelait France au V^e siècle, et qui s'était appelée jusqu'alors Germanie, selon le témoignage de saint Jérôme. Il est donc indubitable que les nations établies à cette dernière époque sur les bords du Rhin, et qui composaient la confédération franque, n'avaient pas changé de demeure au moins depuis 500 ans.

En présence de notions si précises et si claires, quelle cause a pu entraîner les annalistes de l'époque mérovingienne, et après eux la plupart de nos historiens, à chercher l'origine des Francs dans les fables les plus absurdes, les systèmes les plus invraisemblables? Je crois que la première source de ces erreurs est dans l'espèce de vénération superstitieuse que le grand nom de Rome

inspirait à tous les Barbares établis sur les terres de l'empire , et dans la prétention qu'ils eurent presque tous de se donner une origine romaine. Nous avons déjà vu que les Bourguignons voulaient descendre des soldats de Germanicus et les Goths du dieu Mars. Les Francs , une fois fixés dans la Gaule , ne manquèrent pas de se faire aussi fabriquer une généalogie , et les rhéteurs gaulois , prenant sans doute pour point de départ une vague tradition , encore existante , de l'origine asiatique des premiers Teutons et de leur émigration dans le nord de l'Europe , inventèrent la fable du héros Francion , fils de Priam , qui , après la chute de Troie , aurait conduit ses compagnons sur les bords du Rhin ¹.

¹ Frédegair , Epitom. , c. 2. Il semble que dans ce roman historique on ait mêlé ensemble les souvenirs confus des deux grandes émigrations asiatiques dont nous avons tracé la marche , celle des Teutons et celle des Turcs , compagnons d'Odin. En effet , Frédegair dit : « qu'après la chute de Troie , les sujets de Priam se partagèrent en deux bandes ; l'une , sous la conduite du héros Francion , vint se fixer sur les bords du Rhin , et donna naissance au peuple des Francs ; l'autre , qui reconnaissait pour chef Friga , parcourut l'Asie , et s'établit sur les rives du Danube et de la mer Océane : ces derniers furent dans la suite appelés Turcs , du nom de *Turckot* , un de leurs rois. » Nous remarquerons que *Friga* est un des noms donnés par les *Sagas* à Odin , et que , si l'on entend par la mer *Océane* l'océan du Nord , la marche de l'émigration odinique est ici assez exactement retracée. On trouve le même mélange de fables et de vérités traditionnelles dans le récit de l'origine des Goths que Jornandès a extrait des poèmes nationaux de ce peuple. Il les fait

Pline et Tacite. La première était celle des nations gothiques, campées sur tout le cours inférieur du Danube; la seconde, celle des nations suèves, sur le haut Danube et le haut Rhin; la troisième, celle des nations germanes ou saxonnes, sur le Rhin inférieur, jusqu'à l'Océan.

La ligne des frontières romaines se trouvait donc hordée dans toute sa longueur par ces masses désordonnées qui se ruaient avec rage contre les barrières par lesquelles on s'efforçait de les contenir. Cette vaste enceinte, qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Danube, ne pouvait être partout bien gardée; les Barbares faisaient toujours une trouée sur quelque point, envahissaient les provinces intérieures et n'étaient repoussés ou détruits qu'après d'effroyables désastres. Ces invasions partielles n'apportaient aucun changement dans la constitution de l'empire; les hordes envahissantes passaient comme des torrents débordés qui dévastent la surface du sol et rentrent ensuite dans leur lit. Cependant, ces coups multipliés ébranlaient le colosse de la puissance romaine, et introduisaient dans son sein des germes de corruption et de mort. Vers la fin du III^e siècle, l'empire sembla tomber en dissolution; trente tyrans ou usurpateurs s'en disputèrent les lambeaux; chaque armée proclama, pour souverain, son général. Un grand homme de guer-

re, Aurélien, parvint à rétablir l'unité du pouvoir; mais on ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité physique de placer sous la direction d'un seul chef des forces défensives disséminées sur une circonférence immense qui embrassait l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

On créa d'abord deux empereurs, un pour l'orient, l'autre pour l'occident, puis il fallut leur adjoindre deux Césars, pour avoir un général en chef à opposer à l'ennemi sur chaque frontière menacée, un pour l'Euphrate et l'Asie, un autre pour la Thrace, la Mésie et le Danube inférieur, un troisième pour l'Italie, la Rhétie et le haut Danube, un quatrième pour la Gaule et le Rhin. L'empire soutenait ainsi par d'incroyables efforts de résistance, une lutte inégale et qu'il fallait sans cesse recommencer. Ce grand corps avait reçu de nombreuses blessures, mais aucun membre ne lui avait été retranché; conservant en apparence au moins l'intégrité de toutes ses parties, il pouvait croire encore à la durée éternelle qui lui avait été promise, lorsqu'une nouvelle impulsion partie des extrémités de l'Asie, vint précipiter à la fois sur les provinces romaines, toutes ces masses de Barbares que les événements des siècles précédents avaient accumulés sur les frontières. Il nous reste à résumer l'histoire de cette dernière période d'invasions avec laquelle on voit com-

mencer l'agonie du monde romain et l'établissement définitif des Barbares sur le territoire de l'empire qu'ils s'étaient jusqu'alors contentés de ravager.

Déjà nous avons montré deux émigrations asiatiques, changeant la face de l'Europe; la première substitue dans tout le centre de notre continent la race teutonne à la race celtique; la seconde pousse tous les peuples teutons les uns sur les autres, et, les arrachant à leurs foyers, les entraîne jusqu'aux limites de l'Europe méridionale; la troisième les y fait entrer. Pendant les trois premiers siècles de notre ère la grande armée des Barbares s'organise et se masse sur les frontières de l'empire; au IV^e siècle elle y pénètre; au V^e elle s'y établit. Exposons d'abord les causes éloignées qui provoquèrent le mouvement général par lequel furent déplacés à cette dernière époque tous les peuples du continent européen.

Des tribus nomades de Tartares-Mongols et Ouïgours erraient de temps immémorial dans les vastes contrées qui séparent la Chine de la Sibérie russe ¹. Vers le II^e siècle de notre ère, la

¹ Long-temps avant l'ère chrétienne, ils fatiguaient déjà les Chinois de leurs incursions, et, malgré la célèbre muraille construite pour leur fermer l'entrée du céleste empire, ils réduisirent souvent ses habitants à leur acheter la paix par des présents annuels, offerts à leurs chefs. Leur puissance était parvenue à son apogée deux cents ans avant

discorde se mit entre eux , et des guerres acharnées les affaiblirent. Une partie de leurs tribus se soumit aux Chinois et aux Mandchoux ; les autres, pour conserver leur indépendance, émigrèrent en masse vers l'Occident. Il est possible que le prosélytisme de la secte de Bouddha n'ait pas été étranger à ces dissensions, car les tribus qui errent encore entre la Russie et la Chine reconnaissent toutes la suprématie du grand Lama , tandis que les guerriers d'Attila paraissent avoir été simplement idolâtres. Les Romains disaient que les Huns n'avaient aucune religion ; suivant les Chinois, ils adoraient le ciel, la terre et les esprits ; ce sont là les superstitions primitives communes à tous les peuples sauvages, et qui ont précédé les religions dogmatiques.

Je ne m'arrêterai pas long-temps à décrire le caractère et la physionomie particulière de cette race d'hommes dont nous avons vu quelques hordes traverser Paris en 1814, à la suite des armées russes. Descendus, comme les Chinois et les Japonais, de la grande famille des peuples sémitiques, ils se distinguent au premier abord par leur apparence extérieure de la race caucasienne, à laquelle appartiennent toutes les nations de l'Europe. Ils ont la tête forte et le crâne

J.-C. ; alors leur domination s'étendait sur toute la Haute-Asie, depuis les mers du Japon jusqu'à la mer Caspienne.

pointu, les épaules élevées, la poitrine large, les yeux petits et très enfoncés, le nez aplati, peu de barbe, le teint livide et presque noir. Ils vivent toujours à cheval, et cette habitude, en déformant leurs jambes, les rend peu propres à la marche; les chevaux qu'ils mènent en troupeaux à leur suite suffisent à tous leurs besoins; ils boivent le lait des cavales, en font du fromage et en tirent par la distillation une liqueur spiritueuse; en cas de nécessité, ils saignent leurs chevaux pour en boire le sang, et tuent ceux qui sont malades ou fatigués pour en manger la chair dont ils portent des lambeaux accrochés à leurs selles. Ils combattent avec le sabre, l'arc et les flèches. Ces mœurs si favorables à des expéditions lointaines n'ont pas changé depuis deux mille ans, et le portrait qu'en ont tracé les historiens du Bas-Empire s'appliquerait parfaitement aux restes de ces hordes qui sont aujourd'hui vassales de la Chine ou de la Russie ¹. Nous les connaissons maintenant sous le nom de *Kalmoucks*, et ce nom même est un document historique; il signifie hommes restés en arrière ², et fut appliqué depuis les grandes émigrations de cette race aux tribus qui, refusant de s'expatrier, adoptèrent le culte de *Bouddha*.

¹ Voyez dans Jornandés, *de rebus Geticis*, le portrait d'Attila, et, dans Sidoine Apollinaire la description des Huns *in panegy. Anthemii*.

² Levesque, *Hist. de Russie*, t. VIII, p. 85.

Les Mongols qui envahirent l'Europe au IV^e siècle ont été nommés Huns , *Hunni* par les Latins , et il est à remarquer que les Turcs , compagnons d'Odin , sont aussi nommés Huns , *Hunnr* dans les sagas des Scandinaves ¹. Ce nom de Huns semblait alors avoir remplacé celui de Scythes pour désigner tous les peuples nomades de la Haute-Asie. Les Turcs qui envahirent la Perse et la Mésopotamie en 383 sont appelés, par les auteurs contemporains, Huns blancs, pour les distinguer des Mongols qui avaient le teint presque noir ².

Les Huns s'arrêtèrent d'abord sur la côte orientale de la mer Caspienne , où quelques-unes de leurs tribus sont restées et habitent encore. De là , ils s'avancèrent vers le sud-ouest , en passant le Volga , et s'approchèrent des rives du Don ou *Tanaïs*. Dans les contrées voisines de ce fleuve et du Dniéper ou *Boristhène* , habitaient deux peuples belliqueux , les Alains et les Taïfales , long-temps confondus par les Romains sous la dénomination générale de Scythes. Les Alains

¹ Hervarar Saga , ch. 12 , 18 et 19.

² Les Turcs appartiennent à la race caucasienne ; ils ont les belles formes , le teint blanc et les traits réguliers qui distinguent cette race ; ce sont aussi les caractères physiques que les *Sagas* attribuent aux compagnons d'Odin. D'après les écrivains du Bas-Empire , les Huns blancs avaient pour capitale une ville nommée Corcandge. Le pays de *Kockand* , au nord de la Boukharie , est encore la patrie des U. becks , souche de la race turque.

étaient nomades et vivaient sur des charriots; ils combattaient à cheval avec le sabre et la lance; ils étaient grands, bien faits, avaient les cheveux blonds et la mine farouche ¹. Leurs chevaux étaient petits et de mine chétive, mais infatigables à la course. Un cheval pris dans un combat contre eux fut offert à l'empereur Probus; les captifs disaient que cet animal, petit et laid en apparence, pouvait faire cent milles par jour, et courir ainsi sans se reposer pendant huit ou dix jours de suite ². Dans cette description des Alains et de leurs chevaux, ne croit-on pas reconnaître les Cosaques qui occupent aujourd'hui la même contrée et appartiennent sans doute à la même race ³?

Ces peuples opposèrent d'abord aux Huns une vive résistance; forcés de céder au nombre de leurs ennemis, ils franchirent en fuyant devant eux le fleuve *Tyras* ou le Dniester, et toute cette masse de hordes errantes vint fondre vers le milieu du IV^e siècle sur les nations gothiques qui, après 150 ans de guerres, semblaient alors avoir achevé leur mouvement d'émigration vers le sud-est de l'Europe. Les Suèves et les Ger-

¹ Ammien Marcellin, lib. 31. ² Vopiscus, in Probo.

³ Les Taïfals paraissent avoir été de race turque, et occupaient probablement, entre le Don et l'Iaik, la contrée connue plus tard sous le nom de Grande-Bulgarie. Les auteurs du Bas-Empire leur reprochent le vice honteux auquel les Bulgares, dans le moyen-âge, ont donné leur nom.

ainsi avaient reculé devant eux; les nations slaves étaient détruites ou soumises à leur joug, et leur domination s'étendait sur toutes les contrées situées entre le Danube inférieur et la Baltique, c'est-à-dire sur tout le territoire des anciens royaumes de Hongrie et de Pologne.

La lutte s'engagea aux mêmes lieux, où, 600 ans avant J.-C., les Teutons avaient attaqué pour la première fois la race celtique. Les Goths, sous la conduite d'Athanaric, le plus grand de leurs rois, soutinrent le choc avec courage, mais ne combattant qu'à pied, ils ne purent fermer l'entrée de l'Europe à l'innombrable cavalerie des Tartares. Leur pays fut envahi et, bientôt enveloppés de tous côtés par des essaims d'ennemis dont le nombre s'accroissait sans cesse, ils se virent acculés jusque sur les rives du Danube. Alors l'effroi s'empara d'eux et ne leur laissa plus d'autre pensée que celle d'échapper par la fuite à une entière destruction. En 378, ils franchirent le fleuve et se jetèrent en masse sur les provinces romaines.

L'empereur Valens tenta vainement de les repousser et périt en les combattant. Théodose réussit d'abord à les contenir, mais voyant qu'il serait impossible d'arrêter long-temps ces masses toujours croissantes que le fer des Huns chassait vers le Danube, il permit en 382 à tous les Goths fugi-

tifs de s'établir, comme sujets de l'empire, dans les provinces de Thrace et de Mésie, dépeuplées par les guerres précédentes. Vingt ans après, dans les premières années du V^e siècle, les Goths occidentaux ou Wisigoths, qui s'étaient étendus dans l'Illyrie et la Pannonie, pénétrèrent en Italie, sous la conduite d'Alaric. L'an 410, ils entrèrent dans Rome qu'ils mirent au pillage et renversèrent ainsi le dernier fantôme de l'inviolabilité de cette puissance que le monde avait crue éternelle.

Aussitôt que les nations gothiques eurent passé le Danube, les Huns s'établirent à leur place sur la rive gauche de ce fleuve. Dès les premières années du V^e siècle, ils étaient répandus sur toute la ligne des frontières de l'empire depuis la mer Noire jusqu'aux Alpes-Helvétiques.

Les débris de la confédération suève, refoulés sur le haut Danube, dans le siècle précédent, s'ébranlèrent devant l'impulsion irrésistible des hordes tartares. En 407, une masse de Vandales, de Suèves et de ces Alains, qui fuyant devant les Huns, se présentaient partout comme leur avant-garde, franchit le Rhin et se répandit comme un torrent dans toute la Gaule jusqu'aux Pyrénées. Les Allemands occupèrent la haute Germanie, aujourd'hui l'Alsace; les Bourguignons s'emparèrent de l'Helvétie et de tous les pays compris entre les Alpes, le Rhône et l'Isère, c'est-à-dire de

l'ancien territoire des Eduens et des Séquanes qui a pris d'eux le nom de Bourgogne. Les Vandales ne firent que traverser la Gaule et ne purent s'y fixer, ainsi que nous l'expliquerons plus au long dans les chapitres suivants. Les Wisigoths, s'étant retirés de l'Italie après la mort d'Alaric, et combattant dans la Gaule pour l'empire, repoussèrent les hordes vandales au-delà des Pyrénées et jusqu'au sud de l'Espagne, dans l'ancienne Bétique, qui prit d'elles le nom de *Vandalusia*, Andalousie. Ce fut de là qu'elles partirent pour envahir l'Afrique d'où elles portèrent les coups les plus funestes au monde romain expirant.

Cependant les Huns s'avançaient sur les pas de tous ces peuples qui fuyaient devant eux. En 451, ils franchirent le Rhin à leur tour, sous la conduite du fameux Attila. Passant sur le corps des Francs, qui tentèrent en vain de leur résister, ils détruisirent les grandes villes de Trèves, Mayence, Metz; ravagèrent tout le nord de la Gaule, et pénétrèrent jusqu'à Orléans. Mais là, ce torrent dévastateur rencontra enfin une digue. Tous les peuples de race teutonique, les Francs, les Bourguignons, les Vandales, les Goths s'unirent pour le salut commun, et se joignirent aux légions impériales, commandées par Aëtius, qui gouvernait, pour l'empereur Valentinien, les

Ces peuples qui, depuis le I^{er} siècle de notre ère, n'avaient point changé de position, voyant alors un grand vide ouvert devant eux, quittèrent leurs froides régions et se mirent à leur tour en marche vers le Midi. Vers la fin du V^e siècle, ils étaient arrivés sur le Danube, et ils commencèrent à jouer un rôle important dans le grand drame de la destruction de l'empire. Quelques-unes de leurs tribus s'arrêtèrent dans la Germanie, au nord de la forêt Hercynienne, et occupèrent une partie du territoire des Cattes qui s'étaient portés vers l'embouchure du Rhin, dans l'île des Bataves et dans la Gaule-Belgique. Ce territoire était l'ancienne patrie des Thuringiens, qui avaient été transplantés dans la Gaule, du temps d'Auguste, et que Tacite ne compte plus parmi les peuples germaniques. Comme ce nom de Thuringiens signifiait montagnards, on l'appliqua aux nouveaux habitants des montagnes du Hartz. C'est sous ce nom qu'ils sont connus dans l'histoire par les guerres qu'ils soutinrent contre la France mérovingienne jusqu'à leur entier asservissement sous le joug des Francs. L'identité de ces Thuringiens des

Tacite leur donne le nom de *Langobardi*, conforme à la prononciation germanique des mots *langen barden*, longues piques, d'où ce nom paraît être dérivé; l'usage de combattre à pied, avec de longues piques, était général chez les peuples de race suève.

V^e et VI^e siècles avec les peuples que nous avons cités plus haut est prouvée par une lettre que Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, adressa, vers l'année 505, aux trois principaux chefs de la Thuringe¹. Ces chefs étaient le roi des Herules, le roi des Varnes et le roi des Thuringiens proprement dits. Ils s'appelaient Hermanfred, Badéric et Berthaire. Grégoire de Tours raconte fort au long l'histoire de leurs guerres avec les fils de Clovis. Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur les événements auxquels ces peuples prirent part.

Tandis que les Tartares d'Attila changeaient ainsi la face de l'Europe centrale sans pouvoir s'y établir eux-mêmes, il y eut dans la Scandinavie une grande bataille entre les tribus des Goths qui n'avaient point émigré et les Huns, descendants des compagnons d'Odin. Les Scaldes parlent de ce combat comme de la plus sanglante mêlée dont leurs ancêtres aient gardé la mémoire². Il ne finit que par l'extermination de

¹ Cassiodore, *Var.*, l. II, *epist.* 3.

² *Hevvarar Saga*, ch. 12, 18 et 19. « Humal, roi des Huns, dit ce Saga, rassembla une armée telle qu'on n'en avait jamais vu dans le Nord. » Le combat eut lieu dans une plaine de la Reidgothie. « Après la victoire, les Goths firent un si grand carnage de leurs ennemis qu'on marchait sur des montagnes de cadavres et qu'on nageait dans des rivières de sang. » Le nom des Huns s'est conservé en Suède, dans un district appelé *Hunherad*; il y a aussi une montagne nommée *Hunsberg*, sur les confins des provinces de Westrogothie et

la race turque, et ce fut surtout après ces événements que les hommes du Nord ou *Normands*, débarrassés de leurs ennemis intérieurs, commencèrent à se rendre redoutables par leurs incursions maritimes.

Tel fut le terme de ces irruptions d'Asiatiques qui, à trois reprises différentes, dans une période de mille ans, ont bouleversé l'Europe, et qui ont été la véritable cause de la chute de l'empire romain. Pendant une autre période de mille ans, qui s'est écoulée depuis l'invasion des Huns d'Attila jusqu'au XVI^e siècle, la position des peuples européens est restée telle qu'elle s'était trouvée fixée après la destruction de la puissance de Rome, et aucun changement considérable ne s'est opéré dans la distribution de l'espèce humaine sur notre continent. C'est en vain qu'au moyen-âge, les Sarrasins ont essayé d'entamer l'Europe par le sud-ouest, les Turcs et les Tartares par l'Orient. Les premiers, après une longue et sanglante lutte, ont été rejetés sur l'Afri-

d'Ostrogothie. Ces Huns ne doivent pas être confondus avec les hordes tartares qui attaquèrent l'empire romain. La marche de ces hordes est tracée par l'histoire contemporaine, et rien n'annonce qu'elles se soient dirigées vers l'Europe boréale. D'ailleurs, à l'époque de la bataille dont nous venons de parler, et qui doit avoir été livrée dans le IV^e siècle, les Huns sont représentés comme habitant depuis long-temps la Scandinavie. On ne peut donc voir en eux que les descendants des Turcs compagnons d'Odin, car nous avons montré plus haut que la dénomination de Huns s'appliquait alors aux hommes de race turque.

que; les seconds n'ont jamais pu dépasser la ligne du Danube. Ils ont rencontré dans la civilisation chrétienne une barrière insurmontable contre laquelle tous leurs efforts ont échoué. Aujourd'hui, la réaction de l'Europe contre l'Asie, commencée par les croisades, se poursuit plus puissante et plus irrésistible que jamais. Les derniers débris des royaumes asiatiques s'écroulent, et les drapeaux européens, flottant de l'Indus au Bosphore, proclament la suprématie des jeunes nations de l'Occident sur les vieilles races orientales.

Dans l'état stationnaire de nos sociétés modernes, les grandes fluctuations des peuples anciens nous étonnent. Nous avons peine à les comprendre et à en apprécier exactement les causes et les effets. Les plus célèbres écrivains du XVIII^e siècle en ont conclu que le globe était alors beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est maintenant. Les progrès de l'observation ont prouvé qu'il fallait en tirer la conclusion contraire.

Ces migrations des peuples furent très fréquentes dans les temps où l'espèce humaine était encore peu nombreuse; car l'ordre de la nature le voulait ainsi. C'est par ce moyen que le genre humain s'est disséminé sur toute la face de la terre, et que le mélange des races a favorisé le développement physique et moral de l'homme.

Aujourd'hui il se passe encore de semblables événements dans les solitudes de l'Amérique, dans les déserts de l'Afrique centrale, dans les steppes de la Haute-Asie; mais ils sont devenus impossibles dans nos pays civilisés et surchargés de population.

D'abord l'espèce humaine ne peut devenir très nombreuse dans une contrée qu'après avoir accru par la culture ses moyens de subsistance, et un peuple cultivateur est nécessairement un peuple sédentaire; on n'abandonne pas spontanément le champ qu'on a défriché à la sueur de son front. En second lieu, si des nations nomades voulaient maintenant émigrer les armes à la main pour conquérir de nouveaux territoires, elles seraient bientôt contenues par les masses énormes qui se lèveraient pour les repousser.

Au XIV^e siècle, des Tartares, sous la conduite des fils de Gingis-Kan, voulurent envahir l'Europe et renouveler l'invasion d'Attila. S'ils n'avaient trouvé, entre le Danube et le Rhin, que des forêts incultes habitées par des tribus errantes, ils auraient pu venir camper, comme leurs ancêtres, sur la Loire et sur le Tibre; mais la levée en masse de l'Allemagne et de la Pologne suffit pour les arrêter sur les bords de la Vistule quoique ces pays fussent alors beaucoup moins peuplés qu'ils ne le sont de nos jours.

Il ne faut pas d'ailleurs s'en laisser imposer par ces grands noms de peuples que l'histoire a rendus célèbres. La France a mis sur pied, dans notre siècle des armées qui auraient presque égalé en nombre les forces réunies de toutes ces nations. La horde des Vandales, qui promena le ravage et la désolation dans les plus belles contrées du monde romain, qui dépeupla la Gaule, l'Espagne, l'Afrique et saccagea Rome elle-même, comptait tout au plus 50,000 combattants¹. L'élite de la nation des Francs, baptisés avec Clovis, ne réunissait pas plus de 3,000 guerriers. La perte de 100,000 Tartares, tués dans les plaines de Champagne, suffit pour détruire la puissance d'Attila; il est donc probable que cette grande invasion, qui épouvanta la moitié du globe, ne se composait pas de plus de trois à quatre cent mille hommes. Enfin des exemples récents peuvent nous servir à mieux juger ces faits, sur lesquels le prisme de l'antiquité jette une lueur trompeuse.

En 1771, la nation des Kalmoucks Zoungares, qui errait sous la protection de la Russie, dans les steppes de la Sibérie méridionale, ayant éprouvé quelques vexations de la part des commandants russes, émigra toute entière, et se réfugia dans les déserts, au nord de la Chine. Cette

¹ Victor Vitensis, *de persecut. Vandal.*, l. 1, évalué à 80,000 âmes la nation entière des Vandales, y compris les femmes et les enfants.

nation qui, peu d'années auparavant, avait joué un grand rôle en Asie et dévasté la résidence du Dalai Lama, ne comptait que 40,000 tentes ou 200,000 individus¹. Son émigration, que la puissance de la Russie refoula dans les solitudes de l'Orient, aurait pu, il y a deux mille ans, bouleverser tout le monde civilisé. Mais ce n'est plus aujourd'hui du dehors, que peut venir la barbarie. La civilisation moderne porte en elle-même le germe de sa mort ou de ses progrès, et si elle doit périr un jour, ce sera par les mains de ses propres enfants.

Après avoir essayé de retracer les grands mouvements de l'invasion barbare et la marche progressive des peuples qui ont fondé de nouveaux états sur les ruines de l'empire romain, il nous reste à chercher par quels moyens cet empire a été détruit, et à développer les faits qui peuvent seuls expliquer la facilité de ces envahissements, en nous aidant à caractériser la véritable nature des établissements qui succédèrent dans les provinces romaines à ce qu'on a appelé la conquête.

¹ Levesque, Hist. de Russie, t. VIII, p. 40.

CHAPITRE II.

Établissement des Barbares dans l'intérieur de l'Empire.

DANS le chapitre précédent, nous avons cherché à découvrir, en dehors du monde romain, les circonstances qui précédèrent l'invasion des Barbares, et les causes du mouvement général qui précipita ces nations sur les contrées civilisées. Il nous reste maintenant à développer les conséquences de ces invasions, et à expliquer comment l'établissement des hordes envahissantes dans les provinces romaines se trouva facilitée par la constitution intérieure de l'empire, et surtout par la composition des armées chargées de le défendre.

Dès le temps même de la république, les Romains avaient toujours eu l'usage de joindre à

leurs troupes nationales des cohortes auxiliaires de soldats étrangers. Ce fut une des principales causes de leurs succès et de leurs conquêtes, parce qu'ils se servaient ainsi des forces des peuples déjà vaincus, pour soumettre ceux qui résistaient encore.

La cavalerie surtout avait cessé de bonne heure d'être nationale. La masse de la population romaine servait dans l'infanterie organisée en légions. Ces corps militaires, commandés par des centurions et des tribuns, étaient l'image du peuple, divisé en centuries et en tribus. Avec leurs étendards sacrés, leurs aruspices, leurs camps construits sur un plan invariable, et sanctifiés par des augures, les légions représentaient Rome elle-même dans sa divine majesté. Aux yeux des lois, le citoyen, sous les drapeaux de sa légion, n'était point réputé absent de la ville : Rome, la cité auguste, la reine du monde, marchait partout avec lui.

On peut dire que les légions seules formaient le corps de l'armée ; la cavalerie et les troupes légères n'étaient considérées que comme des accessoires des légions, comme des instruments de leurs victoires ; on les assimilait, en quelque sorte, aux machines de guerre que les légionnaires traînaient après eux. Lorsque les historiens latins veulent faire connaître la force d'une ar-

mée, ils ne font point le dénombrement des soldats de toute arme qui y étaient compris, ils se bornent à dire le nombre des légions qu'on y comptait.

La cavalerie romaine, corps aristocratique et peu nombreux, ne s'est guère signalée que par d'éclatantes défaites. Elle fut presque entièrement détruite à la bataille de Cannes, et Annibal put envoyer à Carthage un boisseau plein des anneaux d'or qui distinguaient ces soldats privilégiés. Dans les derniers temps de la république, le titre de cavalier, *eques*, comme celui de chevalier dans les derniers siècles de notre monarchie, n'exprimait plus qu'une dignité, une position sociale, et non un service militaire effectif. Les chevaliers romains étaient juges ou percepteurs des impôts; mais ils ne montaient plus à cheval que pour figurer dans de vaines cérémonies, et ceux qui suivaient la carrière militaire devenaient officiers dans les légions.

La cavalerie légère des armées romaines, depuis les guerres puniques, fut presque entièrement composée de Numides. On voit, par les Commentaires de César, qu'il n'en avait pas d'autre lorsqu'il commença ses guerres dans la Gaule. Bientôt il eut à son service une nombreuse cavalerie gauloise, tirée des cités dont il s'était ménagé l'alliance, et, lorsqu'il eut pénétré dans

la Belgique, il enrôla des troupes de cavaliers germains. A la même époque, l'infanterie légère se composait de frondeurs espagnols et africains, d'archers grecs et asiatiques¹.

Ce fut principalement à ses auxiliaires gaulois et germains que César dut les victoires qu'il remporta dans les guerres civiles contre le parti de Pompée. Lorsqu'il passa le Rubicon, ses ennemis disaient que son expédition était une invasion de Gaulois, *tumultus gallicus*. En effet, non content de joindre aux troupes nationales des cohortes d'étrangers, il composa une légion entière de Gaulois armés à la romaine, et l'appela, d'un mot celtique, la légion de l'*Alouette*, par allusion à la gaieté et à la vigilance qui sont encore le caractère distinctif de nos soldats². Cette intrusion des

¹ *Cæsar Numidas et Cretos sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit..... Treviri, cum equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque fugere vidissent...* (De Bel. Gall., lib. 2). La cavalerie gauloise avait toujours été renommée; dès les temps les plus reculés, l'aristocratie gauloise combattait à cheval ou sur des chars. Au contraire, c'était un usage constant et général, chez les nations germaniques, de ne combattre qu'à pied, avec de longues lances. Les Germains établis dans la Belgique et sur les bords du Rhin avaient seuls de la cavalerie: César dit que celle des Trévires était particulièrement estimée: *Treviri equites quorum virtutis opinio est singularis* (De Bell. Gall., lib. 2). Sur la rive droite du Rhin, on ne citait comme bons cavaliers que les Tenctères: *Tencteri equestris disciplinæ arte præcellunt*, dit Tacite. (De Mor. Ger., 32.)

² *Ad legiones quas à republicâ receperat alias privato sumptu addidit, unam etiam ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque gallico*

Barbares dans les rangs sacrés de la légion, jusqu' alors ouverts aux seuls citoyens de Rome, fut une de ces innovations impies qui rendirent le nom de César odieux aux vieux Romains, et appelèrent sur sa tête les poignards vengeurs des droits de la patrie et de la religion outragées. Dans le parti contraire, cependant, Pompée, et après lui Antoine, ne se firent aucun scrupule de rassembler sous leurs drapeaux les forces militaires de tous les rois et de toutes les nations de l'Asie occidentale; mais ces forces marchaient sous leurs étendards nationaux et sous le commandement de leurs princes. Ce fut dans ces guerres civiles que le système des troupes auxiliaires commença à prendre un développement tel, que les Romains se trouvèrent dans leurs propres armées inférieurs en nombre aux étrangers qu'ils soldaient.

Lorsque l'empire fut constitué, lorsque Rome eut conquis toute la portion civilisée du monde alors connu, et que le dieu Terme de la république, cessant de marcher en avant, resta stationnaire, pour n'avoir plus ensuite qu'à reculer, les légions furent cantonnées sur les frontières, dans des camps fortifiés qu'on peut comparer à nos grandes places de guerre, et qui ont été en

(Alauda enim appellabatur), quam disciplinâ cultuque romano institutam postea universam civitatem donavit. Suetonius, in Cesare, 24.

effet l'origine de presque toutes les villes importantes du nord de la Gaule. Chaque légion composait, à elle seule, un petit corps d'armée, où devaient se trouver des troupes de toute arme. On y attachait des escadrons de cavalerie pour former les ailes, *equitum alæ*, et l'on y joignait, pour couvrir le front de la légion, des cohortes d'infanterie auxiliaire, levées parmi les nations voisines des provinces où étaient situés les camps stationnaires des armées romaines. Ces cohortes étaient toujours exposées les premières aux coups de l'ennemi; si elles réussissaient dans leur attaque, les légions triomphaient sans avoir combattu; si elles succombaient, la réserve des légionnaires s'avancait avec des forces intactes contre un ennemi déjà fatigué d'une première victoire. Dans les deux cas, le sang des citoyens était ménagé aux dépens des Barbares¹.

Dans la Gaule, les cohortes étaient composées de Germains de la Belgique, de Bataves, de Can-

¹ Cet ordre de bataille est indiqué dans tous les récits militaires des Commentaires de César et des Annales de Tacite. Dans un combat contre les Bretons, Agricola fit marcher au-devant de l'ennemi un corps de 8,000 auxiliaires et de 3,000 chevaux. Il laissa, dit l'historien, les légions derrière leurs retranchements pour secourir au besoin les cohortes, si elles étaient repoussées, mais en même temps dans l'espoir de vaincre sans répandre le sang romain : *ingens victoriae decus citrà romanum sanguinem bellanti, et auxilium si cohortes pollerentur*. Agricola vita, c. 35.

minéfates, de Trévires. Leur force numérique égalait au moins celle des troupes légionnaires; on s'en aperçut lorsqu'elles se soulevèrent contre les légions dans la révolte de Civilis et de Classicus ¹. A Rome même, une garde germanique veillait, dès le temps d'Auguste, auprès des empereurs. César, en s'entourant pendant sa dictature d'une garde espagnole, avait encore donné le premier exemple de l'emploi d'une milice étrangère au sein même de la ville ². La garde germanique alla toujours croissant en nombre et en influence, et subsista jusqu'aux derniers jours de l'empire.

La création d'une légion composée de barbares était une de ces mesures extraordinaires qu'un chef audacieux peut se permettre dans un danger pressant, mais qui choquent trop vivement les sentiments et les préjugés nationaux pour pouvoir survivre aux circonstances qui les ont inspirées. César lui-même fut effrayé de la hardiesse de cette tentative, et s'empessa d'en effacer la trace en conférant le droit de cité à

¹ Lorsque Germanicus passa le Rhin pour sa première expédition, son armée se composait de 12,000 légionnaires, de 26 cohortes auxiliaires et de 6 ailes de cavalerie. Les cohortes auxiliaires étaient de 1,000 hommes, les ailes de cavalerie de 300; ainsi dans cette armée le nombre des auxiliaires barbares était plus que double de celui des soldats romains. (Tacite, *Annales*, l. 1, c. 50.)

² *Suetonius, in Cesare*, 86. *Id. in Augusto*, 49; *in Nerone*, 34.

tous les Gaulois de sa légion de l'Alouette. Les légions continuèrent à se recruter exclusivement parmi les citoyens romains. Mais le droit de cité prit bientôt une telle extension, que ce titre, comme tous ceux qui rappelaient les anciennes dignités de la république, ne fut plus qu'un vain mot dépourvu de sa signification réelle.

Après les guerres sociales, le droit de cité avait été étendu à tous les habitants de l'Italie. Les premiers empereurs le prodiguèrent à une foule d'étrangers issus de toutes les nations comprises dans la circonférence de l'empire. Ce droit se donnait par faveur ou en paiement de services de toute nature; il s'achetait à prix d'argent et passait à la postérité de ceux qui l'avaient acquis¹. On vit alors un nombre infini de citoyens

¹ Saint Paul était né d'une famille juive, établie à Tarse en Cilicie; il avait été élevé dans la religion de Moïse, et cependant il était citoyen romain, parce que ce titre avait été conféré à ses parents. Lorsqu'il fut arrêté comme séditieux, à Jérusalem, il alléguait sa qualité de citoyen pour se soustraire à la torture. Le tribun légionnaire qui commandait la ville était un Grec de Syrie, nommé Lysias; il dit à Paul: « Tu es bien heureux d'être citoyen romain par naissance, car il m'en a coûté beaucoup d'argent pour acquérir ce titre (*Act. Apostol.*, 22). Tous ces étrangers joignaient des noms latins à leurs noms nationaux. C'est ainsi que saint Paul s'appelait *Paulus* Saül, et le tribun, *Claudius* Lysias. Ces noms étaient ordinairement ceux des familles patriciennes à la protection desquelles les nouveaux Romains avaient dû leur droit de cité. Sous les premiers empereurs, qui étaient issus des familles Julia et Claudia, les noms de Julius et de Claudius furent adoptés par presque tous les pro-

romains qui n'avaient jamais mis le pied en Europe, et ne connaissaient point la langue latine ¹. Le premier exemple de ces naturalisations en masse remonte à César, qui introduisit des Gaulois jusque dans le sénat de Rome ². L'empereur Claude, né à Lyon, conféra le droit de cité à tous les membres de l'aristocratie gauloise qui ne l'avaient point encore reçu ³; après lui la Gaule fut entièrement romaine.

Le recrutement des légions prit la même extension que le droit de cité. Sous le règne des derniers princes de la famille de César, le vrai peuple romain, cette populace du cirque à qui les empereurs jetaient du pain et des spectacles, ne fournissait déjà presque plus de soldats à l'armée. L'Italie elle-même, épuisée par le luxe, n'était plus guère peuplée que d'esclaves répandus sur les immenses domaines des riches patriciens. Les légions se recrutaient dans les provinces où elles étaient cantonnées; celles d'Asie, de Syriens et de Grecs; celles d'Afrique, d'Espagnols et de Numides; celles d'Illyrie, de Thraces et de Dal-

vinciaux. Il est probable que les parents de saint Paul devaient leur droit de cité à quelqu'un des membres de la famille *Æmilia* qui commandèrent en Orient.

¹ Claude ôta le droit de cité à un des principaux citoyens de la province de Grèce parce qu'il ne savait pas le latin. *Sueton, in Claudio*, 16.

² *Suetonius, in Cesare*, c. 76, 80.

³ *Annales, lib. xi, c. 23, 24, 25.*

mates; celles du Rhin, de Germains et de Gaulois. Les officiers seuls appartenaienl pour la plupart à l'aristocratie romaine ¹. Lorsque Vitellius vint à Rome avec les légions de la Gaule, le peuple de la ville vit avec stupeur que ces prétendus soldats romains étaient vêtus de peaux comme les Barbares du nord, et ne parlaient que les idiômes celtiques ou tudesques ².

Les conséquences de cet état de choses continuèrent à se développer sans bruit pendant l'ère heureuse et paisible des Trajan et des Antonin; et lorsque Caracalla promulgua le fameux décret qui déclarait citoyens romains tous les sujets de l'empire, il innova beaucoup moins que César, car il ne fit guère que confirmer en droit ce qui existait déjà en fait, et concéder aux classes inférieures de la population, des prérogatives dont jouissaient partout les principales familles des cités ³. A dater de cette époque, le nom de ro-

¹ Cela même n'était point sans de nombreuses exceptions. Céréalis, haranguant les Gaulois révoltés au commencement du règne de Vespasien, leur disait : Vous commandez nos légions, et vous gouvernez nos provinces : *ipsi plerumque legionibus nostris præsidentis, ipsi has aliasque provincias regitis*. Tacite, Hist., liv. iv, c. 74.

² *Nec minùs savum spectaculum erant ipsi tergis ferarum et ingentibus telis horrentes, cum turbam populi per incitiam parùm vitarent*. Tacite, Hist., liv. II, c. 88.

³ *In orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini cives romani effecti sunt*. Dig., l. I, t. v, lig. 17. Novell., 78, c. 5.

mains embrassa les peuples de toute race soumis au sceptre des empereurs, c'est-à-dire toutes les nations du midi et de l'ouest de l'Europe, de l'Asie occidentale et du nord de l'Afrique.

Avec une pareille extension, le recrutement des légions pouvant s'exercer sur une aussi vaste portion du globe, paraissait devoir suffire à tous les besoins des armées impériales, et l'on put croire que le service des auxiliaires étrangers serait désormais inutile. Il arriva pourtant tout le contraire. L'affaiblissement de l'esprit militaire gagnait comme un chancre destructeur du centre à la circonférence. Il semblait que chaque peuple, en devenant romain, perdit ses qualités guerrières pour prendre ce caractère de vanité stérile, d'oisiveté lâche et corrompue qui dominait dans Rome dégénérée. Les cadres des légions ne se remplissaient qu'avec peine; on ne trouvait plus de soldats ni dans les campagnes qui n'étaient habitées que par de misérables serfs attachés à la glèbe, ni dans les villes où une populace efféminée usait sa vie dans les divertissements cruels ou obscènes des spectacles publics. Il n'y avait plus d'étrangers dans l'empire; on alla en chercher hors des frontières. En Asie, on enrôla les Arabes du désert et les montagnards de l'Arménie; en Illyrie, les Goths et les Sarmates; dans la Gaule, les Germains d'outre-Rhin.

Dès le règne de Caracalla, les troupes romaines étaient méprisées; ce prince mettait toute sa confiance dans la garde barbare dont il s'était entouré; il affectait d'en porter l'habit et le manteau à capuchon ou *caracul*, d'où lui vint le sobriquet sous lequel il est connu dans l'histoire. Un peu plus tard, Aurélien, ayant à combattre en même temps Zénobie, maîtresse des rives de l'Euphrate, et les usurpateurs de la Gaule qui lui fermaient les abords du Rhin, se plaignait de manquer à la fois des meilleures troupes légères, qui étaient celles de l'Asie, et de la seule infanterie dont on fit alors quelque cas, celle des nations germaniques.

Ce fut au milieu des désordres intérieurs qui marquèrent la dernière moitié du III^e siècle, que l'emploi de auxiliaires barbares prit un développement tout-à-fait démesuré. Pendant cette période d'anarchie, les généraux élevés à l'empire, par les légions qu'ils commandaient, ne manquaient pas de s'adjoindre le plus grand nombre possible de troupes barbares, afin de réduire à l'obéissance les légions qui leur étaient contraires. Ceci s'applique surtout aux empereurs élus dans les Gaules; toujours les auxiliaires d'outre-Rhin composaient la majeure partie de leurs armées, et c'est à la facilité de se procurer ces recrues dans la Germanie, qu'ils durent leur supériorité pres-

que constante sur les empereurs élus ou soutenus par les légions du Midi ou de l'Orient. Ainsi les Barbares étaient introduits dans l'intérieur de l'empire par les chefs mêmes des armées romaines, et lorsqu'ils y étaient une fois entrés, ils n'en sortaient plus.

En effet, les généraux romains, surtout ceux qui visaient à usurper le pouvoir suprême, offraient deux sortes d'appâts à l'avidité des Barbares pour les attirer sous leurs drapeaux : d'abord une solde en numéraire ou en grains qui leur était ordinairement payée d'avance, ensuite l'espoir de récompenses assurées après qu'on aurait atteint le but de l'expédition. Quelle était la nature de ces récompenses ? Pour s'en instruire, il suffit de consulter les anciens usages de Rome.

Dès les premiers temps de la république, lorsque les armées romaines avaient conquis un territoire sur les ennemis, on le partageait en un certain nombre de lots, qu'on distribuait par la voie du sort aux citoyens qui avaient porté les armes, et dont le temps de service était expiré. Ces bandes de soldats citoyens, conduites par leurs officiers¹ et par des triumvirs chargés des opérations du partage, allaient prendre pos-

¹ *Olim universæ legiones deducebantur cum tribunis et centurionibus et sub cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate rempublicam efficerent.* Tacite, Annales, l. XIV, c. 27.

session des terres acquises par leur valeur, et après avoir exterminé ou réduit en esclavage les anciens habitants, élevaient au centre de leurs nouvelles propriétés une ville qui en devenait le chef-lieu. C'est ainsi que se sont formées toutes les colonies militaires romaines de l'Italie, et une partie de celles de la Gaule méridionale. Ces villes étaient comme des sentinelles avancées de la république, dispersées au milieu des nations soumises. Toutes les fois que les frontières étaient menacées, les colons étaient tenus de prendre les armes; ce service était une condition attachée à la possession des terres, et qui passait avec elles aux héritiers des premiers possesseurs.

Les contestations occasionnées par les distributions des terres conquises furent la cause de presque toutes les discordes intérieures de la république. La grande question des lois agraires, si mal comprise en général par les écrivains modernes, s'appliquait à cette nature de propriété. La faction populaire demandait qu'on rétablît dans ces partages l'égalité violée par les usurpations scandaleuses des patriciens influents.

Dans les guerres civiles, ce n'étaient plus des ennemis, des barbares que l'on dépouillait, c'étaient des citoyens, d'anciens colons qu'on chassait de leurs domaines pour mettre en leur place des soldats appartenant au parti vainqueur. Telles

furent les colonies militaires que Sylla, et après lui les triumvirs établirent dans toute l'Italie. Qui n'a lu, dans Virgile, le poétique récit de l'expulsion des colons de Mantoue, remplacés par les vétérans des légions d'Auguste ? Et remarquons en passant que les nouveaux colons étaient des Barbares, sans doute des Gaulois et des Germains enrôlés par César ; Virgile le dit en propres termes :

Impius hæc cuncta tam novalla miles habebit.

BARBARUS *has aggetes !*

Pendant les premiers siècles de l'empire, la propriété foncière, qui avait toujours été incertaine et flottante dans les temps orageux de la république acquit enfin dans les provinces intérieures toute la fixité d'un droit incommutable. A la vérité les empereurs usèrent largement des confiscations pour remplir leurs trésors et enrichir leurs créatures ; mais ces déplacements de fortunes n'étaient que partiels et s'appliquaient aux meubles comme aux terres ; le nom du propriétaire changeait, mais non le droit en lui-même, et l'on ne vit plus des populations entières dépossédées du sol qu'elles cultivaient. Cependant le système des récompenses territoriales décernées aux soldats vétérans ne fut pas abandonné. On continua de former des colonies militaires, mais on les établit sur les frontières de l'empire, dans la Gaule-

Rhénane, la Grande-Bretagne, la Rhétie, la Pannonie, l'Illyrie, la Thrace, la Haute-Asie et l'Afrique. Dans ces contrées encore peu civilisées, il y avait beaucoup de terres vagues et incultes qui tombaient à ce titre dans le domaine public¹; on assignait aux légionnaires vétérans des portions de ces terres avec les esclaves nécessaires pour la culture: ces vieux soldats se fixaient au centre des domaines concédés, pour les exploiter et les défendre et y restaient d'autant plus volontiers qu'ils étaient, comme nous l'avons vu, presque tous nés dans les provinces frontières². Leurs domaines passaient à leurs fils ou à leurs héritiers, mais sous la condition expresse du service militaire, et tous ceux à qui ces propriétés arrivaient par succession, étaient tenus de s'enrôler dans les légions dès qu'ils avaient l'âge de porter les armés. Ces colonies furent, sous l'empire, la source presque unique du recrutement des légions. Aussi les obli-

¹ On réservait dans les provinces frontières des terres inoccupées pour les retraites des vétérans. Du temps de Néron, les Frisons et les Ansivariens essayèrent d'envahir ces champs réservés sur les bords du Rhin : *agros vacuos et militum usui sepositos*. Tacite, Annales, l. XIII, c. 54.

² Néron essaya d'établir des colonies de vétérans dans les campagnes désertes de l'Italie, aux environs de Tarente; mais ils n'y voulurent pas rester; ils aimèrent mieux se retirer dans les contrées où ils avaient fait leur service, et dont ils étaient originaires : *non tamen infrequentia locorum subventis, dilapsis pluribus in provincias in quibus stipendia explorebant*. Tacite, Annales, l. XIV, c. 27.

gations imposées aux colons militaires furent maintenues avec rigueur jusqu'aux derniers temps de la puissance romaine, et les empereurs firent un grand nombre de lois pour en assurer l'exécution¹.

C'était donc un usage suivi de temps immémorial et auquel tous les esprits étaient accoutumés que d'établir, comme colons sur les terres comprises à un titre quelconque dans le domaine public, les soldats qui avaient servi sous les drapeaux de l'empire, lors même que ces soldats étaient des auxiliaires étrangers. Ainsi, au III^e siècle, quand des masses énormes de Barbares furent introduites dans les armées romaines dont elles composèrent la principale force, il parut naturel de suivre à leur égard un système consacré par les vieilles coutumes de Rome, *more majorum*, et la promesse d'un établissement sur les terres de l'empire

¹ Code Théodosien, *lib. XII, tit. 1, l. 166; tit. 15, l. unica; lib. VIII, t. 18, l. 10; t. 20, l. 12; lib. IX, t. 38, l. 17*. Probus avait fondé des colonies de vétérans dans l'Isaurie; il imposa aux fils des colons l'obligation d'entrer au service à l'âge de 18 ans (*Vopiscus in Probo*). Plus tard, une loi générale fixa pour tout l'empire à 16 ans l'âge auquel les fils de vétérans devaient commencer à porter les armes (Cod. Théod., *lib. VII, t. 22, l. 4*). Sulpicius Alexander, dans la vie de saint Martin, raconte qu'étant fils d'un vétéran, et né dans une colonie militaire de la Pannonie, ce saint, malgré sa répugnance, fut appelé au service militaire dès qu'il eut l'âge requis, et qu'ayant voulu s'y soustraire, il fut conduit enchaîné jusqu'au corps dans lequel il avait été inscrit.

fut toujours une des premières conditions de leur engagement. Sous la république, on fondait les colonies militaires en y envoyant des citoyens de Rome; sous les premiers empereurs, on y plaça les vétérans des légions; dans les siècles postérieurs, elles furent presque uniquement peuplées de volontaires germains à la solde de l'empire, surtout dans les provinces européennes où le nombre des auxiliaires barbares avait toujours été plus grand que sur les autres frontières.

Les guerriers germains colonisés s'établissaient avec leurs familles dans les cantonnements qui leur étaient assignés; ils y vivaient sous le gouvernement immédiat de leurs chefs, appelés, dans leur langue, *Konigen* ou *Herzogen*, et auxquels les Romains donnaient libéralement le titre de rois, *reges* ou *reguli*; ils y suivaient leurs lois ou plutôt leurs coutumes nationales, et n'étaient rattachés à l'empire que par la condition du service militaire et le serment prêté à l'empereur comme chef de l'armée.

Ces Barbares, incorporés dans les armées romaines, établis sur les terres du domaine impérial, sont désignés dans les écrits des historiens du Bas-Empire et dans les actes publics contemporains sous le nom de lètes, *læti*, et les terres qui leur étaient assignées sont appelées

terres létiques, *terræ læticæ* ¹. Ce mot, mal compris, a été une source féconde de disputes entre les érudits, et d'erreurs graves en histoire; car les Barbares colonisés ou lètes ont joué un grand rôle, on peut même dire le rôle principal dans tous les événements qui ont précédé et amené la chute de la puissance romaine. Plusieurs historiens ont cru que ces *læti* étaient un peuple particulier, une des nations envahissantes qui se jetèrent sur les frontières de l'empire ². D'autres ont reconnu que les lètes étaient des Germains à la solde des empereurs, et fixés à demeure dans les provinces; mais ne sachant comment expliquer leur nom, quelques-uns ont dit sérieusement qu'on les appelait ainsi du mot *lætus*, gai, parce qu'ils devaient être *contents* de la solde qu'on leur donnait ³. C'est un remarquable exemple des ridicules étymologies auxquelles les savants, d'ailleurs si profonds du XVII^e siècle, ont été souvent conduits par l'ignorance des idiômes germaniques.

En effet, la connaissance de ces idiômes leur aurait donné facilement la clé de l'énigme. L'al-

¹ *Eumenius, in panegy. Constantii*. Zosyme, Hist., l. II. Cod. Théod., liv. XIII, tit. 4, l. 9; Amm. Marcell., liv. XVI, c. 1.

² *Nic. Vignerius, in Tractatu de origine Francorum*. Ducange, v^o *Læti*. Adrien Valois. Notæ ad Amm. Marcell.

³ Dubos, Histoire critique, l. 1^{re}, c. 10. Dom Bouquet, Historiens de France, t. II, p. 577.

lemand moderne conserve encore le mot *leute*, pluriel d'un vieux radical tudesque *leuth*, qui signifiait *homme*. Ce mot se prononce *laite*, et par conséquent le latin *læti* en est la transcription littérale. Ce mot *læti* ou lètes signifiait donc les *hommes* de telle ou telle nation de la Germanie. C'est ainsi qu'il y avait des lètes suèves, des lètes bataves, des lètes francs, *læti batavi*, *læti suevi*, *læti franci*. La traduction latine du mot *leute* était *gentiles*, les gens, et l'on disait aussi *gentiles franci*, *gentiles alemani*¹. Dans la notice de l'empire rédigée au commencement du V^e siècle, les deux mots se trouvent quelquefois réunis : le commandant des lètes suèves y est désigné par cette phrase : *Præfectus lætorum gentilium suevorum*. Il en fut de même au XVI^e siècle, lorsqu'on donnait aux cavaliers allemands, qui faisaient la guerre en France, le nom de *reitres*, du mot *reiter*, cavalier ; nos anciens auteurs, joignant le mot traduit au terme germanique francisé, les appelaient *cavaliers reitres*.

Le mot *leudes*, qui revient si fréquemment dans les textes de l'époque mérovingienne, a la même origine et la même signification que le

¹ Ammien Marcellin se sert de cette expression pour désigner les Barbares auxiliaires par opposition aux soldats réguliers : *Quod ei nec scutarios adesse didicerant, nec gentiles per municipia distributos*. Liv. XVI, c. 4.

læti des écrivains du Bas-Empire. Dans les mœurs germaniques être l'homme de quelqu'un exprimait la dépendance, le dévouement envers un chef. Les Germains qui servaient dans les armées romaines étaient les *hommes* de l'empereur, de même que, sous Clovis et ses successeurs, les guerriers francs étaient les *hommes* du roi. Jusqu'aux derniers temps de notre monarchie, ce titre de *gens du roi* a été conservé par les officiers de justice, et un grand seigneur disait *mes gens*, même en parlant des gentilshommes attachés à sa personne par des emplois honorables. On ne reprochera pas d'avoir tant insisté sur ces étymologies, lorsqu'on verra quelle est à mes yeux, dans l'histoire du Bas-Empire, l'importance des colonies létiques.

A dater de la seconde moitié du III^e siècle, le nombre des Barbares colonisés sur les terres de l'empire et à sa solde s'accrut dans une effrayante proportion. Dans les guerres civiles qui éclatèrent à cette époque, chaque prétendant, comme nous l'avons dit plus haut, cherchait à attirer sous ses drapeaux le plus grand nombre possible de troupes barbares. S'il était vainqueur, il leur donnait des terres pour les récompenser et s'assurer de leur fidélité; s'il était vaincu, son rival heureux, embarrassé de sa propre victoire, se voyait forcé de tenir les engagements pris en-

vers ces bandes redoutables qui passaient facilement d'un parti à un autre, mais dont il était dangereux de provoquer la colère.

Ce fut bien pis encore lorsque se prononcèrent ces grands mouvements d'émigration des peuples germaniques, dont nous avons essayé, dans le chapitre précédent, de retracer les causes et la marche. Alors, quand une masse de Barbares avait pénétré dans l'intérieur de l'empire, on tâchait de les cerner pour les détruire entièrement, sachant bien que si l'on se contentait de les repousser, ils reviendraient dès l'année suivante. Mais il n'était jamais possible de tout tuer, et comme il fallait faire quelque chose de ceux qui restaient, on les incorporait dans les armées et on les colonisait dans les provinces, espérant ainsi fixer leur humeur vagabonde, et les intéresser à la défense du sol qu'ils avaient ravagé. Souvent aussi les nations germaniques, pressées par leurs ennemis, arrivaient en suppliantes sur les limites de l'empire, demandant qu'on leur accordât un refuge, et menaçant d'envahir de vive force l'asile qu'on leur refuserait. Il était difficile de rejeter ces demandes que des milliers d'hommes armés présentaient au bout de leurs piques. On cédait à la nécessité, et, comme les provinces frontières étaient presque toujours dépeuplées par la guerre, on y colonisait volon-

tiers des tribus entières de Barbares, qui devenaient vassales de l'empire, et formaient une barrière contre les envahissements des autres peuples. Tous les états en décadence cherchent à déguiser leur détresse sous l'enflure des mots. La vanité romaine se faisait de ces concessions forcées des titres de gloire. Les panégyriques des empereurs sont remplis de phrases pompeuses dans lesquelles les rhéteurs exaltaient l'auguste sagesse du César qui avait changé des ennemis furieux en sujets paisibles, transformé le fer des glaives en socs de charrue, et contraint les Barbares à labourer de leurs mains la terre dévastée par leurs armes ¹. Singulières illusions des puissances vieilles! Ces établissements de Barbares, où nous ne voyons que des conquérants s'arrachant les débris de l'empire, ont presque tous été célébrés par les auteurs contemporains comme des acquisitions heureuses pour la domination de Rome ².

¹ Probus, écrivant au sénat, rendait grâce aux dieux des succès qu'il avait obtenus : Pères conscrits, disait-il, les Barbares travaillent maintenant pour vous; ils vous servent, et combattent pour vous les nations encore indépendantes; les bœufs des Barbares labourent les champs de la Gaule : *omnes jam barbari vobis arant, vobis serviunt, et contra interiores nationes vobis militant; arantur gallicana rura bobus barbaris.* Vopiscus in Probo.

² *Sicut pridem tuo, Diocletiane Augusto, jussu supplevit deserta Thraciæ translatis incolis Asia; sicut postea tuo, Maximiane Augusto, nutu Nerivorum et Trevirorum arva jacentia receptus in leges Francus*

Le nom de lètes ne s'appliquait en général qu'à de petits détachements de troupes barbares cantonnés dans les provinces. Lorsque des nations entières étaient colonisées sur les terres de l'empire, on leur donnait les titres d'hôtes et de confédérées. Le titre xv, livre 49, au digeste *de captivis et postliminio*, explique parfaitement le point de vue sous lequel les juriscultes romains envisageaient les rapports de ces nations avec l'état: « Les relations pacifiques, dit la loi, que nous entretenons avec les peuples étrangers sont de trois sortes: ils sont nos amis, nos hôtes ou nos confédérés. Les Barbares qui sont nos hôtes ou nos confédérés n'en sont pas moins libres, lors même que, par les traités, ils se sont engagés à respecter la *majesté*¹, c'est-à-dire la supériorité du peuple

excoluit, ità nunc per victorias tuas, Constanti Cœsar invictè, quidquid infrequens restabat barbaro cultore revirescit (*Eumenius in panegyri Constantii*). Cela veut dire tout simplement pour nous que différentes nations barbares avaient occupé la Thrace, la Belgique et une partie du nord de la Gaule.

¹ Le mot de *majesté*, dans la langue latine, exprimait le respect dû aux choses et aux personnes sacrées. C'est ainsi que la loi de lèse-majesté s'appliquait aux attentats commis contre les temples et les autels des dieux, contre tous les objets consacrés au culte, et, par extension, contre la personne des empereurs, surtout lorsqu'on se fut habitué à leur donner par l'apothéose un caractère divin. Rome elle-même était revêtue de ce caractère aux yeux de ses citoyens: le respect qu'elle exigeait

romain; mais ils ne sont nos égaux ni en dignité ni en puissance. Ils sont à notre égard ce qu'étaient les clients plébéiens à l'égard des patriciens leurs patrons ¹. » On sait quels étaient les rapports des clients avec leurs patrons dans l'ancienne Rome; sans cesser d'être comptés au nombre des hommes libres, ils étaient soumis à une sorte de dépendance qui présentait presque tous les caractères du vasselage féodal, et qui se rapprochait beaucoup des devoirs naturels du fils envers son père. Le client avait droit de compter sur la protection de son patron; mais devait aussi, en toute occasion, prendre sa défense, et ne pouvait sans impiété s'armer contre lui. De même les Barbares confédérés n'étaient point regardés comme sujets des empereurs, et par conséquent ils n'étaient point justiciables

des nations étrangères devait avoir toute la force d'un sentiment religieux, et ce respect, elle sut l'inspirer et le maintenir jusque dans ses derniers jours d'abaissement. On comprend maintenant tout ce qu'il y avait de politique dans le christianisme, qui dépouillait ces grandeurs humaines du prestige de la consécration divine.

¹ *Cum gentibus habemus amicitiam, vel hospitium, vel fœdus, et sic externorum alii sunt nobis amici, hospites, fœderati. Liber populus est hic qui nullius alterius populi potestati est subjectus, sive is fœderatus est, item sive œquo fœdere in amicitiam venit, sive fœdere comprehensum est ut is populus alterius populi majestatem comiter conservaret; hoc enim non adjicitur ut intelligatur alterum non esse liberum, quemadmodum clientes nostros intelligimus liberos esse, etiam si neque auctoritate, neque dignitate nobis pares sunt.*

des tribunaux de l'empire, ni soumis aux lois faites pour les citoyens romains; mais ils vivaient sous la protection de la puissance impériale, et devaient la soutenir par leurs armes toutes les fois que les circonstances l'exigeaient. Aussi étaient-ils considérés comme faisant partie intégrante de l'empire. La loi de *postliminio* le prouve d'une manière incontestable. Tout citoyen romain pris par l'ennemi ou établi volontairement chez une nation étrangère perdait son droit de cité; mais il le reprenait dès qu'il était rentré sur le territoire de Rome: c'était ce changement d'état qu'on appelait *postliminium*. Or il n'y avait pas lieu au *postliminium* pour le citoyen établi chez un peuple hôte ou confédéré, parce qu'il n'était point censé dans ce cas être hors des limites de la domination romaine.

Telle était donc la condition des Barbares colonisés dans l'empire: ils étaient dépendants, mais non sujets ou esclaves, et ils se glorifiaient eux-mêmes de ces titres d'hôtes et de confédérés du peuple romain.

Le titre d'hôtes avait été donné très anciennement, soit aux nations réfugiées sur le territoire de Rome, soit à celles qui recevaient les armées romaines sur leur propre territoire. Lors du soulèvement de Vitellius, la cité de Langres envoya aux légions de la Belgique deux mains jointes en

signe d'hospitalité ¹. Les Bourguignons établis dans la Gaule se qualifièrent, dans leurs propres lois, d'hôtes de l'empire, *hospites*, et ce fut même en vertu de ce droit d'hospitalité ; *hospitalitatis jure*, qu'ils s'adjugèrent les deux tiers des terres et le tiers des esclaves appartenant aux citoyens romains ². Ils ne faisaient en cela qu'imiter l'ancienne coutume de Rome, par laquelle on assignait aux soldats vétérans une portion du territoire des nations chez lesquelles les légions étaient cantonnées.

Mais le nom que les auteurs latins appliquaient le plus généralement aux Barbares établis sur les terres impériales était celui de *fœderati*. Et, en effet, ces établissements avaient tous pour origine un traité qui concédait au peuple colonisé une certaine étendue de territoire, sous la condition du service militaire et de la reconnaissance implicite de la *majesté* ou, si l'on veut employer l'expression féodale, de la suzeraineté de l'empire. Ce fut ainsi que les Goths, dès le règne de Constantin, s'engagèrent à fournir 40,000 hommes de troupes pour combattre les ennemis de la puissance romaine, « milice qui a toujours porté, dit Jornandès, le titre de confédérés » ³. Sous les suc-

¹ *Miserat civitas Lingonum vetere instituto dona legionibus, dexteras, hospitii insigne.* Tacite, Hist., liv. 1^{er}, c. 54.

² *Lex Burgundionum*, t. 54, 55.

³ *Quorum numerus et militia usque ad præsens in republicâ nominantur, id est fœderati.* Jornandès, de rebus geticis.

cesseurs de ce grand empereur, les armées impériales, comme nous l'avons dit plus haut, finirent par être presque entièrement composées de troupes étrangères qui servaient en vertu de traités semblables. Cela fut poussé au point que le mot *fœderatus* devint synonyme de *miles*, et fut employé dans ce sens par opposition aux professions civiles. C'est ainsi que Sidonius Apollinaris, voulant peindre le désordre de la cour impériale à Ravenne, dit que les soldats s'y appliquaient aux lettres, et les eunuques, aux exercices militaires : *student armis eunuchi, litteris fœderati*¹. Procope emploie une expression analogue en parlant des Erules qui passèrent à la solde de l'empire et furent admis au nombre des fédérés².

Nous reviendrons plus tard sur la nature des rapports qui existaient entre ces *fédérés* et le gouvernement impérial. Il nous suffit, quant à présent, d'avoir indiqué comment se formaient ces colonies barbares dont nous allons présenter un tableau chronologique qui nous amènera naturellement à l'origine de ce qu'on appelle l'histoire de France.

C'est avec l'empire lui-même que commencèrent ces établissements qui, plus tard, détermi-

¹ *Sidon., lib. 1, ep. 8.* Voyez aussi Du Cange, v^o *fœderatus*.

² Procope, *Bell. Goth., lib. III, c. 33.* Τινές δε αὐτῶν καὶ Ῥωμαίων στρατιῶται γενέσθαι ἐν τοῖς φοιδεράτοις καουμένοις ταττήμενοι.

nèrent sa ruine. En examinant de près la puissance impériale, on voit que presque toutes les causes de sa décadence datent de César et d'Auguste, et que ce vaste corps apportait en naissant les germes de mort qui devaient le détruire un jour.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les Suèves du temps de César étaient supérieurs en puissance et en force à tous les autres peuples de la Germanie. Chaque année cette confédération belliqueuse lançait hors de son sein des milliers de combattants qui allaient porter la guerre chez les nations voisines, et, en les fatiguant par des incursions répétées, les forçaient souvent à quitter leur patrie pour aller chercher un asile loin de ces dangereux ennemis. Ce fut ainsi que, vers l'an 50 avant J.-C., les Helvétiens tentèrent de traverser la Gaule centrale pour se créer de nouvelles demeures sur les bords de l'Océan, et que les Germains du Bas-Rhin se jetèrent à diverses reprises sur la Belgique, pour mettre la barrière du fleuve entre eux et des voisins trop redoutables. La puissante main de César arrêta toutes ces émigrations, et refoula au-delà des Alpes les Suèves eux-mêmes qui avaient étendu leurs ravages jusque sur le sol gaulois. Alors le dieu Terme de la république n'était point encore habitué à reculer : il ne cessa point de se porter en avant.

Après avoir complètement asservi la Gaule, les Romains étendirent leur domination sur l'Helvétie, la Rhétie, la Pannonie, le Norique, prirent pour limites le cours du Danube et celui du Haut-Rhin, et continrent les Suèves par une ligne de forteresses, qui leur fermaient tous les passages des montagnes et des fleuves, boulevards naturels de l'empire. Désespérant de rompre cette barrière, les Suèves se tournèrent vers le nord et poussèrent avec plus de force leurs attaques contre les Germains qui habitaient au-dessus de la forêt Hercynienne. Les Thuringiens, établis sur l'extrême limite de cette forêt, étaient les premiers exposés aux coups des envahisseurs ; ils ne purent soutenir la lutte, et, refoulés jusque sur le Rhin, ils supplièrent les commandants romains de leur permettre de passer le fleuve avec les Ubiens, qui avaient déjà imploré, contre l'oppression des Suèves, le secours de César. Il fallait céder à ces prières ou les repousser par les armes. Mais la république était alors agitée et épuisée par les suites des dissensions civiles, et Auguste, tout occupé d'affermir son pouvoir nouveau, craignait de s'engager dans des guerres lointaines. D'ailleurs la Belgique, toujours inférieure en civilisation et en population au reste de la Gaule, avait été encore dépeuplée par les expéditions de César. Ce grand capitaine nous apprend lui-même dans ses com-

mentaires, qu'il détruisit entre la Meuse et l'Escaut, la nation entière des Atuatiques et une grande partie de celle des Nerviens. Les bords du Rhin, dévastés par les incursions germaniques, offraient aussi de vastes espaces inhabités. Il parut d'une bonne politique d'admettre les Germains fugitifs dans ces provinces, pour peupler leurs campagnes désertes et augmenter le nombre de leurs défenseurs. Tibère et Agrippa furent chargés de recevoir les tribus émigrantes et de régler tout ce qui concernait leur établissement. Les Thuriniens ou Tongriens se fixèrent entre la Meuse et l'Escaut, dans la contrée qui, de leur nom, s'appelle encore le pays de Tongres; les Ubiens furent placés comme une garde avancée sur la rive même du Rhin, et plus tard Agrippine donna son nom à leur colonie qui devint la célèbre ville de Cologne. D'après un passage de Suétone, il paraît que ces colons étaient au nombre de 40,000¹. Les terres leur furent concédées à la charge du service militaire; et, en effet, sous les successeurs d'Auguste, des cohortes auxiliaires de ces deux nations furent constamment attachées aux légions cantonnées sur cette frontière.

Malgré la sagesse apparente des motifs qui

¹ *Suetonius in Augusto, c. 21. Id. in Tiberio, c. 6. Tacit. Ann., lib. XII, c. 27.*

avaient présidé à l'établissement de ces colonies, on comprit bientôt qu'il serait dangereux d'ouvrir ainsi aux Barbares l'entrée du territoire romain, et de les habituer à considérer les provinces, sinon comme une proie livrée au plus fort, du moins comme un asile toujours offert aux plus faibles. D'ailleurs on n'était pas fâché de conserver des terres inoccupées pour y établir les légionnaires vétérans, *agros usui militum sepositos*, dit Tacite. On s'appliqua donc à fortifier la ligne du Rhin par des camps stationnaires, où l'on plaça à demeure de nombreuses légions qui formèrent un corps d'armée plus fort et mieux organisé qu'aucun de ceux qui défendaient les autres points vulnérables de l'empire.

Alors les empereurs, certains de pouvoir fermer la frontière à toutes les invasions, se gardèrent bien d'admettre dans les provinces ces colonies barbares, qui, malgré les pompeux mensonges des panégyristes, ne furent jamais acceptées que par nécessité, et lorsqu'il paraissait impossible de les écarter par la force. Ainsi, lorsque, sous Néron, les Frisons et les Ansivariens, chassés des rives du Weser par les Cauques, vinrent demander à s'établir dans les terres vacantes, aux bords du Wahal, leurs prières furent repoussées avec hauteur, et, quand ils voulurent y pénétrer de force, ils trouvèrent une résistance qu'ils ne purent

vaincre et qui les refoula dans l'intérieur de la Germanie¹.

La même politique fut suivie par tous les grands empereurs des deux premiers siècles de l'empire ; de cette ère brillante où la puissance romaine atteignit le plus haut terme de sa prospérité et de sa splendeur. Les colonies barbares établies dans cette période furent peu nombreuses et sans influence sur la suite des événements ; nous ne nous y arrêterons pas². Mais au III^e siècle, lorsque d'une part, l'empire livré aux discordes civiles sembla se déchirer de ses propres mains, et que, de l'autre, les nations germaniques, bouleversées par l'invasion des Goths, se pressèrent en masse sur les frontières, alors les colonies barbares se multiplièrent à l'infini dans les provinces européennes, et prirent un développement proportionné à la violence de l'attaque et à la faiblesse de la défense. Nous passerons seulement en revue ceux de ces établissements qui ont acquis par leur importance une célébrité historique, et dont les auteurs contemporains nous ont fait connaître exactement l'origine.

¹ Tacite, *Annales*, l. XIII, c. 54, 55, 56.

² Marc-Aurèle fut en guerre pendant tout son règne avec les Suèves que l'invasion gothique commençait à remuer. Il forma plusieurs colonies avec ses prisonniers, entre autres une en Italie, près de Ravenne ; mais les Barbares ayant tenté de s'emparer de la ville, il fut obligé de les en expulser.

Nous avons parlé, au premier chapitre, de la grande invasion que firent dans la Gaule, vers l'an 276, les peuples suèves mêlés aux débris de plusieurs nations slaves dispersées par les Goths. Cette invasion, l'une des plus terribles dont l'histoire ait gardé la mémoire, ne peut se comparer dans ses résultats qu'à la fameuse irruption Cimbri-Teutonne dont Marius arrêta les progrès. Pendant plusieurs années, les hordes envahissantes avaient promené librement la dévastation dans toute la Gaule centrale. L'empereur Probus parvint enfin à les y cerner et leur tua, dit-on, 400,000 hommes. 16,000 guerriers échappés au massacre se rendirent à discrétion avec neuf de leurs rois ou chefs, et sans doute aussi avec les femmes, les enfants, les charriots et le bétail que ces hordes traînaient après elles. Probus, embarrassé de cette masse de prisonniers, les fit transporter dans la Grande-Bretagne et dans l'Illyrie, et les y établit comme colons militaires ¹.

¹ *Vopiscus, in Probo. Zosyme, l. II.* Le chiffre des morts est sans doute exagéré; celui des prisonniers, au contraire, devait dépasser 16,000. Vopiscus dit que Probus incorpora une partie de ces Barbares dans l'armée active, et l'autre, dans les troupes sédentaires chargées de la garde des frontières, *limitaneis militibus*, c'est-à-dire dans les colonies militaires. Il ajoute qu'on les dispersa dans diverses provinces, et Zosyme dit positivement qu'il en fut envoyé des détachements dans la Grande-Bretagne, où l'on a cru retrouver, dans le nom de Vandelsbury, l'indice d'une colonie vandale.

Déjà les provinces voisines du Danube inférieur avaient été dépeuplées par les guerres et les incursions qu'occasionnait l'approche des Goths. A la même époque on colonisa dans la Thrace 100,000 Bastarnes, peuple slave chassé par l'invasion gothique des régions situées entre le Danube et la Vistule ¹. Parmi les prisonniers transplantés en Illyrie, et qui avaient fait partie de la horde allemande, il se trouvait aussi des hommes de race slave, tels que les Lyges et les Gépides; ces colons s'habituaient facilement à vivre dans une contrée où ils se voyaient entourés de peuples-frères; mais les hommes de race tudesque ne purent supporter cet exil, sous un climat si différent du leur, et dans un pays étranger à leurs mœurs et à leur langage. Sans doute ils avaient avec eux quelques Saxons ou Frisons accoutumés à la mer; ils se rapprochèrent des côtes de l'Adriatique, saisirent les vaisseaux qui se trouvaient dans les ports, puis, embarqués sur ces navires, ils pillèrent les côtes de la Grèce, de la Sicile, de l'Espagne, passèrent dans l'océan Atlantique, longèrent les rivages de la Gaule, et rentrèrent, chargés de butin, dans leur patrie par la Manche et l'embouchure du Rhin ².

¹ Zosyme, *Hist.*, l. 1.

² Zosyme, *Hist.*, l. 1. *Eumenius, in panegy. Constantii Chlari*. Ces deux auteurs attribuent cette expédition aux Francs. Il est possible qu'il y

Cette entreprise hardie prouvait combien on devait peu compter sur la fidélité de ces auxiliaires forcés ; cependant la nécessité fit que dans les invasions postérieures on continua de suivre le même système.

Les hordes allemaniques avaient aussi pénétré dans le nord de l'Italie. Aurélien les y combattit, et les choses se passèrent là comme dans la Gaule. La horde, qui se composait principalement de Vandales, fut en grande partie exterminée ; ce qui en resta fut colonisé dans la Pannonie. Ces colonies vandales fournirent des troupes aux armées impériales jusqu'aux derniers temps du Bas-Empire : le fameux Stilicon, célébré par Claudien, en tirait son origine.

Toutes les frontières de l'empire étaient attaquées à la fois parce que les guerres intérieures, suscitées par les luttes des nombreux prétendants au trône impérial, avaient partout désorganisé les légions et dégarni de troupes les camps stationnaires. Pendant que les Allemands forçaient les barrières du haut Rhin et du Danube, les Francs-Saliens s'emparaient de l'île de la Batavie, et, se répandant ensuite dans l'intérieur de la Belgique, s'alliaient, pour piller les Gallo-Romains,

ait eu des Germains du bas Rhin parmi les colons de l'Illyrie ; mais la majeure partie devait se composer des débris de la horde allemanique.

aux colons ou *lètes* barbares anciennement établis dans ces provinces¹.

L'empereur Maximien, étant passé dans la Gaule, avec une armée, l'an 287, pour réprimer les révoltes des Bagaudes, dont nous parlerons plus au long tout-à-l'heure, voulut aussi rétablir l'ordre dans les provinces du Nord; mais, après quelques avantages remportés sur les Francs, il comprit qu'il serait impossible de les en chasser tout-à-fait, et que d'ailleurs ils ne laisseraient en se retirant que des déserts dans ces campagnes dépeuplées par leurs ravages. Il permit donc aux Saliens de se fixer comme colons militaires dans le pays des Trévires et des Nerviens, c'est-à-dire entre la Moselle et l'Escaut, depuis Trèves jusqu'à Tournay, et en même temps, par une espèce d'amnistie, il laissa en possession de leurs terres et de tous leurs droits antérieurs les anciens lètes bar-

¹ *Zosyme, lib. III.* En s'établissant dans la Batavie, les Saliens exécutaient ce que les Ansivariens, leurs ancêtres, avaient inutilement tenté du temps de Néron. Nous avons vu plus haut que la ligue des Saliens se composait des anciennes tribus des Ansivariens et des Cattes, qui habitaient au nord de la forêt Hercynienne et sur la rive gauche du Weser. Cette situation exposa toujours les tribus germaniques fixées dans ces contrées à être attaquées à la fois par les Suèves, au sud, et par les Saxons, à l'est. De là vinrent leurs fréquentes émigrations. Celle des Saliens fut sans doute déterminée par les mêmes causes. Les anciens Bataves eux-mêmes, selon Tacite, étaient une fraction de la nation des Cattes, transplantée, long-temps avant l'ère chrétienne, à l'embouchure du Rhin, pour fuir les attaques des Chérusques, ancêtres des Saxons du III^e siècle. *De Mor. Ger., c. 29.*

bares qui avaient aidé à ruiner le pays au lieu de le défendre ¹.

Quelques années plus tard, Carausius, commandant général des flottes de l'Océan, s'étant fait proclamer empereur dans la Grande-Bretagne, rechercha l'appui des Barbares pour maintenir et étendre sa puissance usurpée. Il s'allia aux Saxons, aux Frisons et aux Francs-Ripuaires, c'est-à-dire aux Bructères et aux Chamaves, qui envahirent la Belgique rhénane. Constance Chlore, père du grand Constantin, après avoir défait, dans la Grande-Bretagne, Allectus, successeur de Carausius, attaqua les alliés de cet usurpateur sur le continent, et fit un grand carnage des Francs dans la Batavie; mais il ne put

¹ Tel me paraît être le sens de ce passage du Panégyrique d'Eu-
mène : *Nerviorum et Trevirorum arva jacentia latus postliminio resti-
tutus, et receptus in leges, Francus excolit*. Nous avons vu plus haut
que le *postliminium* était le changement d'état qu'éprouvait le Romain
qui perdait ses droits de cité pour avoir été fait prisonnier dans un
combat, ou pour avoir passé volontairement à l'ennemi. La position des
lètes, qui, après s'être alliés aux Barbares, s'étaient de nouveau soumis
à l'empire, est assimilée ici par le rhéteur à celle du citoyen prisonnier
ou déserteur, qui recouvrait ses droits en rentrant dans sa patrie : c'est
ce que signifient les mots *postliminio restitutus*. Quant aux Francs assu-
jétés aux lois de l'empire, *in leges receptus*, ce sont les Barbares coloni-
sés par Maximien. Les Saliens, maîtres de la Batavie, avaient pénétré
dans le centre de la Belgique, entre Trèves et Tournay, en franchissant
le Wahal. Ils tournaient ainsi les garnisons romaines qui défendaient
encore la ligne du Rhin. Depuis ce temps, les Romains eurent deux
fronts d'attaque à protéger, l'un sur le Rhin, l'autre sur le Wahal.

obtenir, comme Maximien, d'autre résultat de ses victoires que de forcer ces Barbares à reconnaître la suprématie de l'empire; tous ceux qui voulurent se soumettre furent établis comme colons militaires dans la province de la Germanie inférieure, entre le Rhin et la Meuse ¹.

Remarquons bien ici que ces positions sont précisément celles où l'on trouve les Francs-Ripuaires et les Francs-Saliens, au V^e siècle, à l'époque de l'avènement de Clovis; les premiers, près de Cologne, les seconds, près de Tournay. Dans l'intervalle, l'histoire nous offrira des preuves constantes de l'existence non interrompue de ces colonies. Commencées par Maximien et Constance Chlore, elles furent considérablement accrues par Constantin ². Depuis la fin du III^e siècle, elles ne cessèrent jamais de fournir de nombreux contingents aux troupes impériales, et leurs chefs ou rois occupèrent les postes les plus éminents dans les armées et à la cour des empereurs ³.

¹ Les Romains avaient donné le nom de Germanie à la partie de la Gaule qui bordait le Rhin, parce qu'en effet elle n'était habitée que par des tribus de race tudesque. Ils la divisaient en deux provinces : la Germanie Inférieure, entre le Rhin et la Meuse, et la Germanie Supérieure, entre le Rhin et la chaîne des Vosges, aujourd'hui l'Alsace. La première faisait face aux Francs, la seconde aux Allemands.

² *Quid loquar intimas Francorum gentes à propriis sedibus avulsas et in desertis Galliarum regionibus collocatas.* Eumen., Panegyrr. Constantini Magni.

³ *Tunc in palatio Francorum multitudo florebat,* dit Ammien Marcellin en parlant de la cour de Julien. *Hist., lib. xv.*

Je n'en finirais pas si je voulais nommer ici tous les chefs francs qui jouèrent un rôle illustre dans l'histoire du Bas-Empire; Laniogaise, qui resta seul fidèle à l'empereur Constant, poursuivi par le tyran Magnence, en 350; Silvain, général de l'infanterie, proclamé lui-même empereur à Trèves, en 355; Malaric, commandant la milice des Gaules, sous Jovien, en 363; Teutomer, commandant l'armée de Dacie, sous Valens, en 364; Mellobaude, comte des domestiques de l'empereur Gratien; Merobaude, consul, en 377 et en 383; Bauton, consul, en 385; enfin le fameux Argobaste qui, maître de l'empire déjà sur le penchant de sa ruine, créait à son gré des fantômes d'empereur destinés à couvrir d'un nom romain la souveraineté réelle des Barbares.

Presque tous ces officiers de l'empire étaient issus des races royales de leur nation, c'est-à-dire des familles où le commandement était héréditaire, et ils portaient parmi leurs compatriotes les titres tudesques de *konigen* ou d'*herzogen*, que les Romains traduisaient par ceux de *reges* et de *duces*. Ammien Marcellin donne expressément le titre de roi des Francs à Mellobaude: *Mellobaudem comitem domesticorum regemque Francorum* ¹. Argobaste était pa-

¹ Ammien Marcellin, *lib.* xxxi.

rent de Marcomer et de Sunnon, rois des Francs indépendants de la Germanie, puisqu'il les poursuivait, dit Sulpice Sévère, par des haines de famille; *gentilibus odiis insectans*. Au surplus, ces rois indépendants avaient eux-mêmes de nombreux rapports avec le gouvernement impérial; souvent ils étaient imposés comme chefs à leurs tribus par l'autorité des empereurs, ou du moins ils consentaient à tenir en apparence leur pouvoir de cette autorité; souvent aussi ils s'engageaient à servir sous les drapeaux de l'empire avec l'élite de leurs guerriers, et dans les armées romaines, qui n'avaient plus guère de romain que le nom, on voyait toujours, outre les contingents fournis par les Barbares colonisés, des bandes nombreuses de Germains d'outre-Rhin, *Transrhenani*, engagés sous différentes conditions, et pour un temps limité ².

¹ Même dans la dernière période d'abaissement de l'empire, Stilicon donnait des rois à la France transrhénane : *Provincia missos expellet potius fasces, quàm Francia reges quos dederis*, dit son panégyriste Claudien (*De laud. Stil.*, l. 1). Julien, après avoir vaincu les Allemands, leur donna aussi des rois de son choix. On pourrait citer beaucoup d'autres preuves de cette influence exercée par les Romains dans la Germanie, dès le temps des premiers empereurs. Tacite rapporte plusieurs faits de ce genre : on peut voir dans ses *Annales* l'histoire d'Italicus, roi imposé aux Suèves par les Romains, et qui, élevé en Italie, avait pris même un nom latin.

² L'armée que commandait Julien dans les Gaules se composait en grande partie de contingents fournis par les nations transrhénanes ;

Ces bandes n'étaient plus, comme les cohortes auxiliaires des premiers temps de l'empire, des corps réguliers attachés aux légions, placés sous les ordres des tribuns et astreints à la discipline romaine. C'étaient des troupes indépendantes combattant à leur mode et sous leurs chefs nationaux comme les contingents des rois de l'Asie dans les armées de Pompée et d'Antoine, comme les soldats d'Antiochus et d'Agrippa dans l'armée de Titus, et ceux d'Italicus et de Sido, rois des Suèves, dans l'armée de Vespasien¹. Dans ces armées comme dans celles du Bas-Empire, il y avait des légions romaines, puis des auxiliaires, et enfin des alliés ou fédérés, *federati*. Mais dans les premières, les contingents étrangers obéissaient à l'impulsion des légions, dans les dernières, ils les dominaient. En tout temps les révoltes militaires créèrent ou renversèrent les empereurs. Mais, jusqu'au III^e siècle, les légions disposèrent seules de la puissance impériale, tandis qu'à dater de cette époque, elle fut livrée à l'influence et aux caprices des officiers barbares.

Les Allemands étaient presque aussi nombreux

aussi écrivait-il à l'empereur Constance, que ces bandes indépendantes refuseraient de le suivre au-delà des Alpes, n'y étant point obligées par leur engagement. *Amm. Marcell., l. 20.*

¹ Tacite, *Hist., lib. III et V.*

que les Francs dans les armées de la Gaule. En 306, ce fut à l'instigation d'Eroc, roi des Allemands, que Constantin fut proclamé auguste dans la Grande-Bretagne, après la mort de son père, Constance Chlore. En 354, Latinus, comte des domestiques, Agilon, grand écuyer, et Scudilon, capitaine des gardes de l'empereur Constance étaient tous trois Allemands. Ces chefs appartenaient pour la plupart aux tribus indépendantes de la haute Germanie, car l'histoire ne fait point mention de colonies allemandes de quelque importance établies dans la Gaule, à moins qu'on ne suppose que la confédération allemanique ait fourni au moins en partie les colonies barbares disséminées par Constance Chlore, si l'on en croit le rhéteur Eumène, dans les territoires des cités d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres ¹.

A l'Orient de l'Europe, les Goths continuaient à s'avancer sur la ligne du bas Danube, chassant devant eux toutes les populations slaves. Déjà les conquêtes de Trajan, au nord du fleuve,

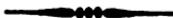
¹ *Quidquid infrequens Ambiano, et Bellovaco, et Tricastino solo Lingonicoque restabat, barbaro cultore revivescit (Paneg. Const. Chl.).* La lettre écrite par l'empereur Probus au sénat, après sa fameuse victoire sur les Allemands, semble aussi indiquer qu'il avait colonisé une partie des vaincus dans la Gaule : *Arantur gallicana rura bobus barbaris.*

avaient été évacuées par les armées impériales, et les habitants de ces contrées s'étaient retirés dans les anciennes provinces. Déjà les Bastarnes, les Lyges, les Quades et d'autres peuples encore avaient demandé et obtenu un asile sur le territoire de l'empire. Dioclétien colonisa, en Pannonie, les Carpathiens, nom qui désigne les tribus slaves répandues autour des monts Crapacks, jusqu'au pied desquels Trajan avait voulu porter les limites de la domination romaine. En 334, la puissante nation des Sarmates fut forcée à son tour d'abandonner les régions qu'elle occupait de temps immémorial entre la chaîne des Crapacks et l'embouchure du Danube. Les Scythes ou nomades des bords de la mer Noire, qu'on appelait *Scythæ minores*, suivirent ce mouvement d'émigration. L'empereur Constantin, ne pouvant repousser tous ces fugitifs, établit 300,000 Sarmates sur la ligne des frontières, depuis la Thrace jusqu'aux confins de l'Italie. Ces colons scythes et sarmates fournirent aux armées impériales une nombreuse cavalerie et des détachements létiques cantonnés dans diverses provinces ¹. Le patrice Aëtius, qui joua un si grand rôle dans

¹ La Notice de l'empire indique des cantonnements de létes sarmates dans les Gaules, à Poitiers, à Paris, à Reims, à Amiens, à Langres, à Autun.

l'empire d'Occident; au V^e siècle, sortait des colonies militaires de la petite Scythie.

Tels furent les établissements que les peuples barbares, déplacés par l'invasion gothique, formèrent de gré ou de force dans les provinces européennes de l'empire, jusqu'au règne de Constantin. Comme ce règne a été l'époque d'une révolution intérieure qui a exercé la plus grande influence sur les destinées du monde romain, nous devons nous y arrêter un moment avant de reprendre l'histoire des colonies plus considérables encore qui s'établirent à la suite de l'invasion des Huns.





CHAPITRE III.

Changements dans l'organisation de l'Empire.

EN donnant une existence officielle au christianisme, en faisant asseoir sur le trône la religion des apôtres, et en proclamant ses doctrines comme bases futures de la morale publique et des croyances nationales, Constantin acheva de détruire ce qui pouvait exister encore des vieilles institutions romaines, que tous les empereurs, depuis César, n'avaient jamais cessé de battre en brèche. Avec le christianisme disparaissait le culte de Rome et la *majesté*, c'est-à-dire le caractère sacré de ses murailles, de ses temples, de ses aigles, de son sénat, de ses magistrats et de ses lois.

Déjà, depuis plus d'un siècle, le peuple romain n'existait plus. Le décret de Caracalla n'en avait laissé subsister que le nom, dérisoirement étendu à une foule de nations, qui toutes différaient de race, de mœurs, de religion, de langage. Cependant un lien commun rattachait encore ces éléments hétérogènes à la ville souveraine du monde, et centre de tous les pouvoirs terrestres. Ce lien était la majesté divinisée du sénat et de l'empire, représentée par le culte qu'on rendait en tous lieux à Rome et aux empereurs. Chaque nation avait ses dieux, ses prêtres, ses sacrifices; mais toujours à côté des temples nationaux s'élevait l'autel consacré à Rome et aux césars, image vivante de la puissance romaine. Les Chrétiens, en refusant de se prosterner devant ces autels, se mettaient seuls en dehors de la grande unité du monde païen. Et remarquons bien que c'était toujours à la déesse Rome, au dieu Auguste, à la fortune de l'empire qu'on voulait les forcer d'offrir les victimes et l'encens. Leur refus était une négation du droit divin de la république personnifiée dans les successeurs de César. De là les persécutions acharnées dont ils furent si long-temps l'objet ¹.

¹ Par une bizarre contradiction, le caractère divin conféré par les apothéoses fut respecté dans le langage officiel, même sous les empereurs chrétiens. Justinien, qui place en tête de ses *Institutes* une invocation au nom de J.-C., cite à chaque page les décrets du dieu Claude ou du dieu Adrien, *divi Claudii*, *divi Adriani*.

Vainqueurs enfin, et maîtres du pouvoir par l'adhésion publique de Constantin, ils brisèrent la chaîne religieuse que le paganisme avait forgée, et substituèrent à l'unité temporelle de l'empire, l'unité spirituelle de la république chrétienne, où toutes les distinctions de race, de condition, de prééminence sociale, s'effaçaient devant le grand principe de l'égalité des hommes aux yeux de Dieu.

Ainsi se trouvait arrachée de ses fondements la pierre angulaire de la puissance romaine, et dès lors toutes les parties de ce vaste édifice commencèrent à se disjoindre successivement. Le christianisme, sous le point de vue politique, pouvait être considéré comme une réaction de tous les peuples asservis contre la souveraineté de Rome. Aussi rencontra-t-il ses adversaires les plus obstinés dans les familles patriciennes, seuls débris vivants des institutions de la république, et les dieux du paganisme eurent leurs derniers autels dans le sénat.

Les grandes révolutions dans l'ordre moral et religieux sont toujours suivies d'une réaction correspondante dans l'ordre matériel. En effaçant des enseignes militaires le monogramme du sénat et du peuple pour y substituer celui du Christ, en ceignant le diadème au lieu de la couronne de laurier, en abandonnant la toge pour revêtir l'ha-

bit militaire des Gaulois, ou les robes traînantes des rois de l'Orient, enfin en transportant à Byzance le siège de l'empire¹, Constantin annonça au monde que tout ce qui restait de l'ancienne Rome allait disparaître, tout, jusqu'aux noms et aux emblèmes qui avaient survécu aux réalités proscrites.

En effet, si l'on vit seulement alors abolir les titres et les insignes de la plupart des vieilles dignités romaines, depuis long-temps déjà l'action réelle des pouvoirs divers qui émanaient autrefois du peuple ou du sénat était venue se concentrer et se perdre dans l'influence des préfets du prétoire, organes immédiats de la puissance illimitée des empereurs. Quelques mots d'éclaircissements sont ici nécessaires pour remonter à l'origine de cette singulière dignité et des autres pouvoirs nouveaux qui finirent par se substituer entièrement aux anciennes magistratures.

Sous la république, les magistrats, quelles que fussent l'élévation et l'importance de leurs charges n'avaient à Rome d'autre garde que les licteurs. Mais il n'en était pas de même dans les provinces où les proconsuls et les préteurs exerçaient une

¹ Il est à remarquer que César avait eu le premier l'idée d'enlever à Rome le siège de l'empire, et de le transférer à Alexandrie ou sur l'emplacement de Troie (*Suetonius, in Cæsare, c. 79*). Au temps de Suétone on ne pensait pas encore que ce projet pût être un jour réalisé. On a attribué la même pensée à Caligula.

autorité bien plus étendue que celle même des consuls dans la ville.

Chaque année le sénat distribuait les provinces par la voie du sort entre les consuls qui sortaient de charge et les personnages nouvellement élevés à la préture. Quelquefois cependant, on disposait d'une province par une loi ou par un sénatus-consulte spécial, comme on fit pour la Gaule en faveur de César. En général le pouvoir proconsulaire n'était déféré que pour un an; mais on le prorogait d'année en année si les circonstances paraissaient l'exiger. César garda ainsi le gouvernement de la Gaule pendant neuf ans, et lorsqu'on voulut lui désigner un successeur, il fit marcher son armée contre Rome et le sénat. Les proconsuls différaient des préteurs par les insignes de leur dignité plutôt que par la nature de leurs fonctions, car on vit la plupart des provinces gouvernées tantôt par un préteur, tantôt par un proconsul, et dans les deux cas, le pouvoir était le même, c'est-à-dire à peu près illimité. Les gouverneurs de provinces, soit proconsuls, soit préteurs, réunissaient dans leurs mains toutes les branches de l'autorité. Ils rendaient la justice, ils levaient les impôts¹, ils commandaient les trou-

¹ Le questeur était spécialement chargé de l'administration financière; mais il était subordonné au préteur, et, dans les mœurs romaines, il devait y avoir entre eux une union semblable aux liens sacrés

pes, et tout cela sans autre contrepoids que la chance à peu près illusoire d'un acte d'accusation porté par les habitants de la province devant le sénat, où les malheureux opprimés avaient pour juges les collègues et les émules de leur oppresseur. Aux yeux de l'aristocratie romaine, l'administration des provinces était pour les consuls sortant de charge un moyen de réparer leur fortune toujours dérangée par les dépenses énormes qu'il fallait faire pour acheter les suffrages du peuple et pour soutenir l'éclat de la dignité consulaire. Aussi recherchait-on de préférence les départements les plus riches et où il était le plus facile de ramasser beaucoup d'argent. Mais, sous le rapport du pouvoir, la distinction la plus réelle qui existât entre les gouverneurs de province était celle qui résultait de l'état de guerre et de l'état de paix.

On appelait provinces désarmées, *provincias inermes*, celles où il n'y avait pas de troupes, et provinces armées, celles où il y avait des soldats à commander et une guerre à soutenir. Les gouverneurs des provinces armées avaient le commandement, *imperium*; ceux des provinces désarmées n'avaient que le pouvoir civil, *potestas*¹. Lorsque les magistrats n'avaient que le

de la famille; un questeur ne pouvait, sans une sorte d'impunité, porter une accusation contre son préteur. *A majoribus nostris accipimus pretorem quaestori suo parentis loco esse oportere.* Cicero, de divinatione.

¹ *Imperii quod habent magistratus duplex genus est : alterum civilis*

pouvoir civil, on jurait de se conformer à leurs actes légaux, ce qui s'appelait *jurare in acta*; mais lorsqu'ils avaient le commandement, lorsqu'ils étaient *in imperio*, suivant l'expression officielle, c'est-à-dire empereurs, *imperatores*, les militaires placés sous leurs ordres juraient d'exécuter tout ce que le général leur dirait de faire, *jurabant in verba*. Il y avait là toute la différence qui sépare l'autorité légale du pouvoir absolu.

César, dans sa dictature, s'était arrogé le droit de disposer de toutes les provinces, et il se préparait à en faire la distribution entre ses partisans, lorsqu'il fut assassiné par ceux mêmes auxquels il destinait les plus hauts emplois. Auguste, plus adroit, entra en partage avec le sénat; il lui abandonna toutes les provinces dés-

et quasi togati, quod est magistratum urbanorum et omnium provincialium, et alio nomine dicitur potestas; alterum genus est militare quod habent magistratus provinciales, quibus potestas belli alicujus gerendi mandata est, et hi dicuntur esse cum imperio (Ernesti index ad Cicero-nem). Cette distinction est formellement exprimée dans les lois romaines : *magistratus populi romani qui imperium potestatemque habent* Dig. ad. lig. Jul. de Majest. Cicéron, proconsul de Cilicie, avait des troupes dans sa province pour la défendre contre une invasion que l'on craignait de la part des Parthes, et pour soumettre quelques peuplades rebelles dans les montagnes; il était donc gouverneur *cum imperio*; aussi prit-il le titre d'empereur. Ses lettres à César portent pour suscription : *Cicero imperator Casari imperatori*. Tibère se reconnaissait pour successeur de ces empereurs de la république : *æquabat se prisicis imperatoribus*. Tacite, Ann., l. II, c. 88.

armées, *provincias inermes*, qui continuèrent à être assignées par la voie du sort ou par des sénatus-consultes spéciaux aux préteurs et aux consuls sortant de charge ¹. Mais il se fit conférer à perpétuité le pouvoir proconsulaire dans toutes les provinces armées, et par conséquent, le commandement de toutes les troupes de la république. Il résulta de là qu'Auguste et ses successeurs se trouvèrent être les seuls magistrats qui fussent *in imperio*, qui eussent la dignité d'empereurs, *imperator*, et ce fut pourquoi ce titre leur fut donné de préférence à ceux de toutes les autres magistratures dont ils étaient revêtus. Après la mort d'Auguste, les consuls, le sénat et le peuple prêtèrent serment à Tibère dans la forme usitée envers les magistrats *in imperio*, ce qui s'appelait *jurare in verba*². Dès-lors il n'y

¹ Les empereurs se réservèrent toutes les provinces frontières où les légions étaient cantonnées, la Gaule, l'Espagne, la Pannonie, la Mésie, la Thrace, la Syrie, l'Égypte. Parmi celles qui restèrent à la disposition du sénat, il n'y eut plus que deux provinces consulaires, l'Afrique et l'Asie-Mineure. On les tirait au sort, chaque année, entre les deux consuls sortants; les autres provinces sénatoriales étaient administrées par des préteurs. Dans la suite, lorsque les circonstances exigeaient que l'on envoyât des troupes dans une province, les empereurs la reprénaient au sénat. Elles finirent par passer toutes ainsi successivement sous leur autorité immédiate, et cette révolution était depuis longtemps opérée au siècle de Constantin. Les peuples eux-mêmes l'avaient favorisée, car ils étaient moins foulés par les lieutenants des empereurs que par les dignitaires du sénat.

² Tacite, Annales, liv. 1, c. 7.

eut pas plus de liberté à Rome qu'il n'y en avait sous la république dans les provinces livrées à l'arbitraire des généraux ou *imperatores*.

La puissance d'Auguste et celle de ses successeurs se forma par la réunion sur une seule tête des principales dignités de la république. Mais aucune des magistratures urbaines, ni le consulat, ni le tribunat, ni le pontificat, ni la censure ne leur donnaient le droit de s'entourer d'une garde, et de condamner des citoyens à mort. C'étaient là des pouvoirs dont les proconsuls *in imperio*, les *imperatores* jouissaient seuls dans les provinces, et ce fut à ce titre que les empereurs s'emparèrent de ces deux grands instruments de tyrannie. On ne doit donc pas s'étonner qu'ils aient préféré à tout autre titre celui d'*imperator*, et il est permis de dire que la puissance impériale ne fut, en réalité, que le pouvoir proconsulaire rendu perpétuel et étendu à toutes les parties de l'état. Le peuple romain alors souffrit à son tour le despotisme écrasant que les magistrats républicains avaient fait peser sur les nations soumises à son joug. Néron fut un Verrès qui, au lieu de la Sicile, avait Rome et le monde à gouverner¹. C'est donc dans les

¹ Les adulations dont on accabla les empereurs, et même les honneurs divins qu'on leur décerna ne furent qu'une imitation des flatteries prodiguées par les pauvres provinciaux aux magistrats républicains. Cicéron,

attributions et dans l'entourage des proconsuls qu'il faut chercher l'origine des pouvoirs qui, sous l'empire, remplacèrent les dignités de la république.

Les proconsuls et les préteurs, dans leurs provinces, ne se contentaient point d'une simple garde d'apparat comme celle des licteurs. Ils avaient toujours auprès d'eux des cohortes légionnaires chargées de faire respecter leur personne et d'exécuter leurs ordres; ces cohortes furent appelées prétoriennes, parce qu'elles veillaient spécialement à la garde du prétoire, c'est-à-dire du lieu où se rendait la justice¹. Auguste et ses premiers successeurs, investis à perpétuité du pouvoir proconsulaire et du commandement, *imperium*, conservèrent auprès d'eux, à Rome même, leurs cohortes prétoriennes, garde officielle à laquelle ils confiaient l'exécution de tous leurs ordres. Les prétoriens faisaient plutôt le service d'appariteurs que le métier de soldats²; ils portaient toutes les lettres

qui fut, pendant un an à peine, obscur gouverneur d'une chétive province, se vante d'avoir refusé les statues et les temples qu'on voulait lui décerner, *statuas et fana* (*Epist. ad Attic.*, lib. v, ep. 21). Doit-on s'étonner après cela qu'on ait élevé des temples à Auguste?

¹ Cicéron, gouverneur de la Cilicie, parle dans ses lettres de sa cohorte prétorienne (*Epist. ad Attic.*, lib. vii, ep. 2).

² Les prétoriens de service au palais n'étaient pas même armés, et portaient la toge comme les autres citoyens; ils avaient tout au plus un

adressées à l'empereur ou écrites par lui ¹; ils arrêtaient les accusés ou les suspects, et les gardaient prisonniers jusqu'à la décision du prince; ils conduisaient les bannis au lieu de leur exil, et égorgeaient ceux que l'empereur avait condamnés; on leur donnait des missions de confiance telles que la garde des registres, des papiers, des trésors du prince ²; ils le suivaient à la guerre, l'escortaient dans ses voyages et l'accompagnaient dans les cérémonies publiques. Mais c'était la garde germanique qui veillait dans l'intérieur du palais, service tout personnel et semblable à celui que faisaient les esclaves armés dans les maisons des riches patriciens ³.

On n'avait alors aucune idée de la séparation des fonctions civiles et militaires. Tout général d'armée était juge suprême dans l'étendue de son commandement. Tout préteur commandait les

glaiive ou un poignard sous leur robe. Les armes étaient déposées dans un arsenal fermé, *armamentarium*, qui ne s'ouvrait que sur un ordre exprès de l'empereur. Othon, haranguant les prétoriens révoltés dans leur camp, leur disait, pour les encourager, que l'empereur Galba n'était défendu que par une cohorte de service en toge : *nec una cohors togata defendit Galbam*. Tacite, Hist., lib. 1, c. 38.

¹ Tacite, Annales, l. iv, c. 41, et *passim*.

² Dion., l. 61.

³ Lorsque Caligula fut assassiné, ce fut la garde germanique qui accourut à ses cris et fit fuir les meurtriers.

troupes lorsqu'il y avait une armée dans sa province¹. L'empereur, commandant en chef de toutes les armées de la république, était en même temps le premier des magistrats, l'interprète souverain des lois, et l'on appelait à son tribunal des jugements rendus sur toute espèce de causes dans les provinces même les plus éloignées. On conçoit d'après cela quelle dut être l'influence immense du chef des cohortes prétoriennes chargé de pourvoir à l'exécution matérielle de toutes les volontés, de toutes les décisions du prince. C'était lui qui transmettait les ordres du commandant suprême à tous les corps de troupes, à tous les gouverneurs de provinces; c'était encore lui qui répondait aux consultations adressées des divers points de l'empire, sur des questions d'administration ou de droit civil; tout passait nécessairement par ses mains, et son influence se faisait ainsi sentir à tous les agents de l'autorité.

Pour exercer des attributions aussi étendues et aussi variées, il ne suffisait plus d'être un bon officier, il fallait connaître les lois et montrer dans la conduite des affaires une capacité qu'il est rare de rencontrer dans les camps. C'est pourquoi, dès

¹ A moins cependant que la conduite de la guerre n'eût été confiée à un général; *imperator*, désigné par une loi ou par un sénatus-consulte spécial, cela s'appelait une mission extraordinaire, *belli administratio mandata eextrà ordinem*.

les premiers temps de l'empire, on vit des préfets du prétoire qui n'avaient jamais porté les armes. D'ailleurs cette fonction de préfet, *præfectura*, n'était point précisément un grade militaire; c'était un commandement temporaire et spécial que les proconsuls confiaient à qui ils voulaient dans leurs provinces ¹; ordinairement ils chargeaient quelqu'un de leur maison de commander leurs cohortes prétoriennes. Les premiers empereurs firent de même en appelant à ce poste jusqu'à des affranchis, tels que Nymphidius, sous Néron ². Dans le II^e siècle, la science du droit civil devint une des premières qualités qu'on recherchait dans les préfets du prétoire: Macrin, qui fut préfet avant d'être empereur, avait commencé par exercer la profession d'avocat. Les célèbres jurisconsultes Papinien et Ulpien furent préfets du prétoire sous Septime et Alexandre-Sévère. Au III^e siècle le caractère civil finit par prédominer entiè-

¹ Il résultait de là un singulier abus. Lorsque les citoyens romains négociants, ou plutôt gens d'affaires, *negociatores*, avaient de la peine à se faire payer de leurs débiteurs étrangers, ils priaient le proconsul de leur donner un commandement, *præfecturam*. Le proconsul y consentait presque toujours, moyennant une part dans les bénéfices, et mettait ainsi à leur disposition un détachement de troupes dont ils se servaient pour extorquer de leurs débiteurs, par des actes de violence, les intérêts les plus usuraires. On peut voir à ce sujet des détails curieux dans les lettres de Cicéron. *Epist. ad Attic.*, l. vi.

² Tacite, Annales, l. xv, c. 72.

rement dans ces fonctions qui n'avaient été d'abord qu'un emploi subalterne de la milice.

Les préfets du prétoire, dépositaires de tous les secrets de l'empire, instruments nécessaires de tous les actes du pouvoir suprême, s'étaient rendus redoutables même à leurs maîtres. Ils firent assassiner ou déposer dix empereurs et élevèrent souvent leurs vues ambitieuses jusqu'au trône. Pour ôter à ce pouvoir exorbitant ce qu'il avait de dangereux, Constantin acheva de le dépouiller de tout caractère militaire. Il supprima les cohortes prétoriennes qui, sous les derniers empereurs, avaient été déjà remplacées dans leur service auprès du prince par une garde intérieure qu'on appelait les domestiques, *domestici*, et après avoir ainsi ôté aux chefs du prétoire leurs soldats, il leur interdit tout autre commandement de troupes, et les réduisit à des attributions purement administratives. Ce fut alors que, pour la première fois, l'autorité civile fut séparée de l'autorité militaire, innovation immense et dont l'antiquité n'offrait pas un seul exemple¹.

Le nombre des préfets du prétoire variait suivant le caprice des empereurs. Mais il y en avait presque toujours eu en même temps deux ou trois

¹ *Viri illustres comites et magistri equitum in provinciales nullam penitus habeant potestatem, nec amplissima prefectura in militares viros.*
Cod. Just., l. 1, t. 21, leg. 1.

qui se partageaient le commandement des cohortes et les diverses attributions de leur charge. Constantin fixa leur nombre à quatre et divisa l'empire en autant de grands départements dont il leur confia l'administration. Le premier était composé de l'Asie, de l'Égypte et de la Lybie ; le second, de la Mésie et de la Thrace ; le troisième, de l'Italie et de l'Afrique ; le quatrième, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne et de la Gaule. Cette division répondait à celle que Dioclétien avait adoptée en partageant l'empire avec ses collègues ; elle en était la conséquence, et on la voit se reproduire dans tous les événements postérieurs. Au lieu d'être, comme autrefois, attachés à la personne de l'empereur, ce qui avait été la première source de leur puissance, les préfets furent tenus de résider dans leurs gouvernements où ils ne furent plus que les premiers magistrats civils.

Pour les remplacer dans leurs fonctions militaires, qui étaient en quelque sorte celles de chefs de l'état-major général des armées de l'empire, Constantin créa deux commandants supérieurs ou maîtres des milices, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie, et plaça sous la direction de ces officiers, les troupes de toutes armes et de toute origine, légionnaires, fédérés, auxiliaires soldés, lètes ou Barbares. Ces deux chefs de la hiérarchie militaire étaient égaux en dignité aux pré-

fets du prétoire, chefs de la hiérarchie civile ¹, et c'était par leur intermédiaire que les ordres de l'empereur se transmettaient aux commandants particuliers des armées et des provinces. Mais ici, pour bien faire comprendre ce qu'étaient ces commandants inférieurs, je suis encore obligé de remonter aux premiers temps de l'empire.

Lorsqu'Auguste se fit donner le pouvoir proconsulaire dans la moitié des provinces de la république, en choisissant les plus importantes et les plus difficiles à gouverner, il ne pouvait avoir l'intention de les administrer par lui-même; il les fit régir par ses lieutenants, *legati*.

C'était encore un ancien usage des proconsuls que de se faire aider dans l'administration des provinces et dans la conduite des armées, par des lieutenants qu'ils désignaient eux-mêmes, et qui tenaient d'eux tous leurs pouvoirs. Bien différents des questeurs qui étaient des magistrats indépendants, exerçant une charge publique, quoique subordonnés aux proconsuls et aux préteurs, les lieutenants n'agissaient qu'en vertu d'une délégation particulière qu'on leur retirait à vo-

¹ *Praefectum urbi et praefectum praetorio, et magistris equitum ac peditum, indiscretæ ducimus esse dignitatis* (*Cod. Just., lib. XII, t. 4*).

La préfecture urbaine, ou préfecture de Rome, était une charge créée par Auguste : le préfet de Rome commandait les cohortes urbaines, créées à la même époque pour la police intérieure de la ville.

lonté, et qui cessait de plein droit avec les pouvoirs de celui qui la leur avait conférée. Ainsi ils ne pouvaient jamais de leur chef avoir le commandement, *imperium* ; car ils n'étaient pas même magistrats. Des officiers placés dans cet état de dépendance personnelle convenaient parfaitement pour établir la puissance d'un seul. Auguste de sentit et leur délégua toutes ses fonctions d'*imperator*. Il en créa un grand nombre et les partagea en deux classes : la première, était celle des lieutenants-consulaires, qu'on pourrait comparer à nos généraux de division, et auxquels il confia le gouvernement des principales provinces, telles que la Gaule, l'Espagne, la Syrie ; la seconde, celle des lieutenants-légionnaires, espèces de généraux de brigade qui remplirent les fonctions des anciens *legati*, en commandant les légions, sous les ordres des lieutenants consulaires¹. Un simple chevalier romain gouverna l'Égypte avec le titre de préfet, dont nous avons indiqué plus haut la portée. Les flottes, dont les équipages étaient composés d'affranchis, de condamnés et de la lie des mi-

¹ Les lieutenants-consulaires étaient aussi appelés propréteurs, titre qui indiquait la délégation des fonctions prétoriales. Tacite, dans ses Annales, *lib. xii, c. 31*, donne à Ostorius, gouverneur de la Grande-Bretagne, le titre de propréteur, *propratore* ; et au ch. 40, il lui donne le titre de lieutenant : *Claudius, cognitū morte legati*.

lices, furent également placées sous les ordres de préfets qui souvent étaient eux-mêmes des affranchis. Les gouvernements d'une moindre importance, tels que la Rhétie, la Thrace, la Mauritanie furent laissés à des procureurs.

Ces derniers n'étaient originairement que des agents d'affaires chargés d'administrer dans les provinces les immenses domaines des riches patriciens, et de faire valoir leurs fonds en prêtant à grosse usure aux villes et aux particuliers. Auguste qui, par les confiscations des guerres civiles, avait partout des terres, des esclaves et de l'argent, avait aussi partout des procureurs, qui, s'appuyant du nom du prince dont ils défendaient les intérêts, acquirent bientôt une influence égale à celle des magistrats. Cependant, sous le règne de Tibère, un procureur ayant été accusé de concussion par les habitants de l'Asie-Mineure, le prince déclara qu'il ne lui avait donné de droit que sur ses esclaves et sur la gestion de sa fortune privée, que s'il avait usurpé les pouvoirs du préteur, s'il s'était permis de disposer des soldats, il avait outre-passé ses attributions ¹. Tel était en effet l'ordre légal; mais

¹ *Non se jus nisi in servitia et pecunias familiares dedisse; quòd si vim prætoris usurpasset, manibusque militum usus foret, spreta in eo mandata sua.* Tacite, Ann., liv. iv, c. 14.

la puissance de fait des procurateurs n'en continua pas moins de s'accroître. L'empereur Claude déclara publiquement que les décisions de ses procurateurs devaient avoir autant de force que les jugements prononcés par le prince lui-même et fit rendre un sénatus-consulte dans ce sens ¹. Depuis ce temps les procurateurs eurent tous les pouvoirs des anciens préteurs; ils rendirent la justice, ils commandèrent les troupes, et, dans l'anarchie qui suivit la mort de Néron, un d'eux osa même aspirer à l'empire ².

On voit, au surplus, que tous ces fonctionnaires n'avaient d'autre autorité que celle qu'ils tenaient de la délégation de l'empereur, seul magistrat *cum imperio*. Néanmoins les premiers Césars envoyèrent quelquefois dans les provinces des personnages de leur famille avec le titre et les pouvoirs d'*imperator*. Tibère eut ces pouvoirs sous Auguste³, et Germanicus, sous Tibère. Ainsi on peut dire que, dès cette époque, on vit en même temps plusieurs empereurs, ce qui devint une règle presque constante dans les siècles postérieurs, lorsque le poids de l'empire en décadence fut trop pesant pour un seul.

¹ Tacite, *Annales*, lib. XII, c. 60.

² Albinus, procurateur de la Mauritanie. *Tac., Hist.*, lib. II, c. 58.

³ *Lege per consules lata ut provincias cum Augusto communiter administraret.* Suetonius in Tiberio, c. 21.

Quoique les lieutenants n'eussent par eux-mêmes aucune puissance légale, ils n'en exerçaient pas moins toutes les attributions du pouvoir proconsulaire; ils gouvernaient les peuples, ils commandaient les armées. Aussi étaient-ils, après l'empereur, les seuls dignitaires investis d'une autorité réelle; car les magistratures urbaines, y compris le consulat, n'étaient plus que de vains simulacres d'honneurs. De là vint que les fonctions de lieutenant furent considérées comme un acheminement à l'empire, et toutes les fois que l'ordre régulier de succession au trône impérial fut violemment interrompu, comme après les assassinats de Néron, de Commode et d'Alexandre Sévère, on vit chaque armée vouloir faire à son tour un empereur du lieutenant qui la commandait.

Pour abattre cette redoutable puissance des lieutenants, les empereurs, après l'anarchie et les guerres civiles qui désolèrent le monde romain à la fin du III^e siècle, prirent le parti de ne plus confier le commandement des principales armées et la direction des grandes opérations militaires, qu'à des parents ou à des amis dévoués qu'ils associaient à la puissance impériale, afin de les intéresser au maintien de ce pouvoir dont on leur abandonnait une large part. Ce fut ainsi que Dioclétien s'associa d'abord Maximien et ensuite Constance Chlore et Galère. Mais ces chefs suprê-

mes qui se partageaient les commandements ou si l'on veut le territoire de l'empire, à peu près suivant la division des quatre grandes préfectures établies par Constantin, ne pouvaient diriger que les forces actives, les troupes actuellement en campagne. Il fallait des officiers en sous ordre pour présider aux détails de l'administration militaire et pour commander les troupes qui faisaient sur les frontières un service permanent et purement défensif. Nous avons vu que dans les premiers temps de l'empire toutes les légions étaient cantonnées sur les limites du territoire romain et qu'il n'y avait aucun corps d'armée dans l'intérieur. Pendant les discordes civiles du III^e siècle, elles abandonnèrent les camps des frontières qui furent alors ouvertes aux Barbares. Pour éviter cet inconvénient à l'avenir, on organisa des corps stationnaires qui ne devaient jamais quitter les frontières et qu'on appelait pour cette raison *milites limitanei*¹; ces corps, qui étaient appuyés par un grand nombre de lètes ou d'auxiliaires barbares colonisés, furent placés sous les ordres de commandants particuliers qu'on appela *duces* ou chefs des troupes.

¹ *Pro limitaneis verò ordinandis, necessarium nobis esse videtur ut extrè comitatenses milites que per castra sunt, milites limitanei constituantur qui possint et castra et civitates limitis defendere et terras colere.*
Cod. Just., lib. 1, t. 27.

Chacun de ces ducs était chargé de garder une certaine étendue de frontière qu'on nommait *tractus*¹, et exerçait dans les limites de son commandement toutes les attributions militaires des anciens lieutenants-consulaires. Quant à ces derniers, Constantin fit pour eux ce qu'il avait fait pour les préfets du prétoire; il acheva d'annuler leur influence en les réduisant à des fonctions purement civiles. On leur confia l'administration des principales subdivisions des quatre grandes préfectures; les gouverneurs des provinces moins considérables prirent le titre de présidents, *praesides*². Ces consulaires et ces présidents remplaçaient, dans l'ordre civil seulement, les préteurs

¹ D'après la Notice de l'empire, il y avait dans les Gaules six ducs, et par conséquent six divisions frontières, *tractus*: la 1^{re} comprenait la ligne des Alpes, c'est-à-dire la Séquanie ou Franche-Comté, et l'Helvétie; la 2^e, la ligne du haut Rhin, première Germanie ou Alsace; la 3^e, la ligne du bas Rhin, *tractus moguntiacensis*, division de Mayence, ou seconde Germanie; la 4^e, la ligne des Ardennes et de la Meuse, qu'on appelait la première Belgique; la 5^e, la ligne de la Sambre et de l'Escaut, ou seconde Belgique; enfin la 6^e, toute la ligne des côtes maritimes, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à l'embouchure de la Garonne; c'était ce qu'on appelait la division armoricaine, *tractus armoricani et nervicani limitis*.

² Le titre de *praeses* appartenait, sous la république, à tous les gouverneurs de province, proconsuls ou préteurs; cela voulait dire le premier magistrat de la province. Sous l'empire, les procureurs prirent peu à peu ce titre, qui faisait oublier l'infériorité de leur première condition. D'après la Notice impériale, il y avait dans les Gaules six provinces administrées par des consulaires, et onze, par des présidents.

et les procureurs ; les préfets étaient leurs supérieurs immédiats. Tous ces magistrats n'avaient aucune autorité sur les soldats, qui n'obéissaient qu'aux maîtres des milices, aux ducs et aux comtes, selon la loi que nous avons citée plus haut.

Cette dignité de comte, *comes*, ayant pris une grande importance dans les derniers temps de l'empire et surtout dans les premiers siècles de la monarchie mérovingienne, nous devons nous y arrêter un moment.

Le mot *comes* en latin signifie compagnon. Sous la république les riches patriciens ne sortaient jamais sans être accompagnés d'un nombreux cortège de parents, d'amis, de clients et d'esclaves ; c'était ce qu'on appelait leur compagnie, *comitatus*. Une insurrection militaire ayant éclaté pendant un festin que donnait l'empereur Othon, « les sénateurs, dit Tacite, se dispersèrent à la hâte, isolément et sans leur entourage ordinaire de compagnons et d'esclaves. » *Vitatus comitum et servorum frequentid* ¹. C'étaient ces compagnons qui, suivant l'expression d'Horace, suivaient Mécène comme son ombre : *Mæcenas quos secum adduxerat umbras*. Ce même cortège entourait les patriciens dans leurs voyages ², et à

¹ Tacite, Hist., lib. II, c. 81.

² César, encore très jeune et n'étant revêtu d'aucune fonction pu-

plus forte raison, lorsqu'ils allaient prendre possession du gouvernement d'une province. Dans ce cas ils emmenaient ordinairement avec eux des jeunes gens de famille noble qui commençaient ainsi leur carrière politique et se formaient à la pratique des affaires. Cet usage devint si général qu'un réglemeut de César défendit aux fils des sénateurs de sortir de l'Italie autrement qu'en la compagnie d'un magistrat¹. Lui-même avait fait ses premières armes dans l'Asie-Mineure comme compagnon ou commensal du préteur Thermus². On employait indifféremment ces deux mots de compagnon ou commensal, *comes* ou *contubernalis*; car tous ceux qui accompagnaient un magistrat mangeaient à sa table. Cet entourage des préteurs et des proconsuls était un des fléaux des pauvres provinciaux. En route, cette foule de protégés, d'affranchis et d'esclaves était logée chez les habitants des villes et défrayée de tout à leurs dépens. Dans la province c'étaient autant de sangsues dont il fallait satisfaire l'avidité, et qui ex-

blique, fut pris en mer par des pirates; il ne garda auprès de lui que son médecin et deux valets, dit Suétone, et il envoya le reste de ses compagnons et de ses esclaves, *comites et servos*, à Rome pour chercher sa rançon. *Sueton. in Cæsare, c. 4.*

¹ *Ne quis senatoris filius, nisi contubernalis aut comes magistratus, peregrè proficisceretur.* *Sueton. in Cæsare, c. 42.*

² *Marci Thermi prætoris contubernio.* *Sueton. in Cæsare, c. 2.*

ploitaient à l'envie le crédit et la puissance de leur patron.

La position de ces compagnons peut être comparée à celle des aides-de-camp de nos généraux et des secrétaires particuliers de nos préfets ; ils n'étaient point précisément fonctionnaires publics ; ils étaient les hommes du proconsul ou du préteur qui choisissait parmi eux ses lieutenants, et ceux à qui il donnait des commandements particuliers, *præfecturas*. Aussi les lieutenants, les préfets et les compagnons étaient-ils mis sur la même ligne. Cicéron, parlant d'Appius, son prédécesseur dans le gouvernement de la Cilicie, et n'en parlant, suivant l'usage, que pour en dire du mal, lui reproche les excès de son entourage : *Quid dicam de illius præfectis, comitibus, legatis* ¹ ? Souvent le magistrat confiait aux jeunes gens qui l'accompagnaient des missions importantes de diverse nature. Ainsi César fut envoyé par le préteur Thermus, en Bithynie, pour ramener devant Mytilène la flotte qui était alors dans l'Hellespont². Ainsi Cicéron écrit à Atticus que, ne pouvant se rendre lui-même dans l'île de Chypre qui dépendait de son gouvernement, il y envoyait C. Volusius, gendre d'un de

¹ *Epist. ad Attic., lib. vi, ep. 1.*

² *Sueton., in Cæsare, c. 2.*

ses amis, pour y juger les procès des citoyens romains¹. Les compagnons des magistrats, les *comites* ou comtes rendaient donc la justice et commandaient les troupes dès le temps même de la république; seulement ils ne faisaient rien de tout cela en leur nom; ils n'agissaient qu'au nom de leur patron et sous sa responsabilité.

Sous l'empire, lorsque le pouvoir proconsulaire ou impérial (car ces deux mots expriment la même chose), concentré dans la main d'un seul, domina tous les autres pouvoirs, les lieutenants, les préfets, les compagnons, les procureurs, les affranchis même, tous ceux enfin qui composaient l'entourage privé du proconsul, s'emparèrent de l'autorité réelle, et ne laissèrent aux anciennes magistratures que les vains dehors d'une puissance qui n'existait plus.

Les premiers Césars eurent à Rome leur compagnie, *comitatus*, que les historiens appellent quelquefois leur cohorte², de même qu'ils avaient leurs gardes prétoriennes et tous les autres acces-

¹ *Epist. ad Attic., lib. v, c. 21*. Le délégué investi des fonctions judiciaires prenait le titre de propréteur. Antoine avait été le propréteur de César.

² *Tiberius Sex. Vestilium Druso, fratri suo, percarum in cohortem transtulerat*. Tacite, *Ann.*, lib. vi, c. 9. — *Servæus quondam Germanici comes*. *Ibid.*, c. 7. — Vespasien avait été du nombre des compagnons de Néron dans son voyage en Grèce : *peregrinatione Achaicâ inter comites Neronis*. Suet. in *Vespas.*, c. 4.

soires du pouvoir proconsulaire. On reprochait à Tibère de ne donner à ses compagnons que la table sans les gratifications qu'il était d'usage de leur distribuer ¹. Mais même sous un prince avare, il était très avantageux d'être au nombre des commensaux de l'empereur ; car c'était parmi eux qu'on prenait les lieutenants et les procureurs qui gouvernaient les provinces, et en général il n'y avait pas de voie plus sûre pour arriver à toutes les charges honorifiques ou lucratives. Néanmoins, les compagnons du prince ne remplirent pendant long-temps, à ce titre seul, aucune fonction publique. On commença par leur confier, dans la maison de l'empereur, des charges de cour, des emplois en quelque sorte domestiques. Un *comte* ou compagnon fut chargé de tenir les états de recettes et de dépenses, *comes rationalis* ; un autre eut la surveillance des bâtimens, *comes domorum* ² ; il y eut un comte des largesses, *comes largitionum* ³, et des comtes de l'écurie impériale, *comites sacri stabuli* ⁴, première origine des connétables. Enfin il y eut un comte des domestiques, *comes domesticorum*, qui

¹ *Comites peregrinationum expeditionumque nunquam salario, cibariis tantum sustentavit.* Sueton. in Tiber., c. 46.

² *Cod. Just., lib. III, t. 26.*

³ *Ibid., lib. XII, t. 6.*

⁴ *Ibid., lib. XII, t. 11.*

commandait la garde intérieure du palais. Cette garde, que les premiers empereurs avaient renforcée d'un corps de Germains, faisait auprès de la personne du prince le même service que les esclaves en faction dans les appartements des riches patriciens, *excubiæ servorum*. Peu à peu cet emploi servile, mais par lequel on était rapproché du maître à tous les instants, fut brigué par les plus braves soldats, par les citoyens les plus distingués. Les *domestiques* finirent par remplacer la garde officielle du prétoire, et devinrent le premier corps militaire de l'état¹. Dioclétien avait été comte des domestiques sous Numérien avant d'être élevé à l'empire.

Dès le temps des premiers césars, il arrivait que des compagnons du prince, nommés à des emplois de procureurs ou de lieutenants, préféraient leur existence de cour aux embarras du commandement, et sans prendre possession de leurs provinces, en touchaient les revenus à Rome en restant commensaux de l'empereur. L'esprit de flatterie et de dépendance croissant toujours, on s'habitua dans le III^e siècle à regarder le titre de compagnon du prince comme le plus honorable de tous, et à le conserver dans les

¹ *Cod. Just., lib. xii, t. 17*. Les chefs des domestiques étaient assimilés aux ducs.

gouvernements ou à la tête des armées. Constantin donna une sanction légale à ce qui n'était encore qu'un usage ou plutôt un abus; et les comtes, à dater de son règne, prirent un rang officiel parmi les magistrats. Par suite de la grande mesure de la division des pouvoirs, il y eut des comtes civils et des comtes militaires¹. Les premiers étaient ceux qui exerçaient des charges dans la maison impériale ou qui gouvernaient des provinces désarmées. Les autres étaient ceux qui remplaçaient les lieutenants légionnaires, et commandaient des corps de troupes, soit sous les ordres des ducs, soit en chef dans des départements séparés. Comme rien n'éclaircit mieux les idées que de comparer le passé avec ce que nous avons sous les yeux, je dirai, pour achever de faire bien comprendre l'organisation militaire du Bas-Empire, que les maîtres des milices avaient à peu près les attributions de nos maréchaux, les ducs, celles des généraux de division, les comtes, celles des généraux de brigade ou maréchaux-de-camp. Au surplus, la séparation des fonctions civiles et militaires, cette belle innovation du règne de Constantin, ne put se soutenir. La suite

¹ *Cod. Just. lib. XII, t. 12, 13, 14.* D'après la notice de l'empire, il n'y avait dans la Gaule qu'un seul commandement confié à un comte; c'était celui du district de Strasbourg, *tractus argentordtensis*, subdivision de la première Germanie.

des événements nous montrera que les chefs qui disposaient de la force réelle, de la force des armes, attirèrent à eux toute la puissance de fait, et les empereurs retrouvèrent dans les ducs et dans les maîtres des milices ces dangereux rivaux dont ils avaient cru se défaire en supprimant les préfets et les lieutenants.

Les grandes innovations que nous venons de signaler dans la constitution de l'empire, dans la nature et la forme des divers pouvoirs de l'état, ne furent pas les seules qui marquèrent l'ère si mémorable de Constantin. Des changements non moins importants s'opérèrent à la même époque dans l'organisation, l'emploi et la répartition des troupes.

Nous avons vu que, sous les premiers empereurs, toutes les légions étaient cantonnées sur les frontières, et qu'il n'était entretenu aucun corps de troupes réglées dans les provinces intérieures, qu'on appelait pour cette raison provinces désarmées, *provincias inermes*. On ne saurait croire avec quel petit nombre de soldats le gouvernement impérial se faisait respecter de tant de peuples divers, qui, tous courbés sous un joug oppresseur, pouvaient se souvenir qu'ils avaient été libres. Rome elle-même, Rome, cette ville immense, dont la population, selon les calculs les plus modérés, égalait au moins celle de Paris ou

de Londres, n'avait pour garnison que quatre cohortes urbaines, espèce de garde municipale, et les dix cohortes du prétoire, ce qui ne faisait pas en tout plus de 15,000 hommes. Dans tout le reste de l'Italie, on ne voyait pas un soldat ; le pays n'était gardé que par les deux flottes qui stationnaient, l'une dans l'Adriatique, et l'autre dans la mer Thyrrhénienne, pour réprimer la piraterie, et surtout pour protéger les convois des blés de l'Egypte et de l'Afrique dont la subsistance de Rome dépendait entièrement. Une révolte d'esclaves ayant éclaté sous Tibère, dans les environs de Brindes, la frayeur se répandit jusque dans Rome, parce qu'on n'avait aucune force à opposer aux révoltés ; déjà l'on parlait d'envoyer contre eux les cohortes prétoriennes, lorsque la sédition fut étouffée par les équipages de quelques bâtiments de la flotte qui s'étaient par hasard approchés de ces côtes ¹.

Il n'y avait pas une légion dans toute la Grèce, pas une dans l'Asie-Mineure, pas une dans la Sicile ni dans les îles de la Méditerranée ². Les provinces armées elles-mêmes n'avaient de troupes que sur la ligne des frontières. Ainsi, toutes les légions de la Gaule étaient concentrées sur le

¹ Tacite, *Ann.*, *lib.* iv, c. 27.

² Tacite, *Hist.*, *lib.* i.

Rhin; il y avait à peine 1,200 soldats répandus dans le reste de cette vaste contrée. L'historien Joseph fait dire au roi Agrippa, haranguant les Juifs pour les détourner de leurs projets de révolte : « Eh quoi! entourés de légions, vous voulez résister seuls à la puissance romaine, lorsque » 1,200 soldats suffisent pour contenir la grande » et belliqueuse nation des Gaulois ¹! » Les faits historiques confirment cette assertion. Lors de la révolte de Sacrovir, sous Tibère, pour réprimer le soulèvement de l'Anjou et de la Touraine, il fallut faire venir une cohorte qui tenait garnison à Lyon, et quelques troupes de l'armée du Rhin; il n'y avait pas un seul détachement disponible dans toute l'Armorique ².

Cet état de choses dura long-temps; il était encore à peu près le même sous Trajan et les Antonins. Jamais on ne vit une preuve plus éclatante de cette grande vérité, que la force matérielle n'est rien pour les gouvernements, et que le prestige de l'opinion est tout. Caligula, Néron, Commode envoyaient un centurion en toge porter des arrêts de mort ou des ordres de spoliation depuis l'Euphrate jusqu'au Rhin; et leurs caprices les plus extravagants, leurs fureurs les plus

¹ *Galli denique sub mille et ducentis militibus serviunt quibus penè plures habuerunt civitates.* Joseph, de Bello Judaïco, lib. II, c. 8.

² Tacite, Ann., lib. III, c. 41.

atroces ne trouvaient partout qu'une aveugle soumission. Honorius, au contraire, à l'époque où la Notice de l'empire nous montre l'Italie et la Gaule couvertes de soldats, pouvait à peine se faire obéir dans Ravenne. Alors, en effet, les guerres civiles et les soulèvements intérieurs avaient dénaturé la constitution de l'état et contraint les empereurs à disséminer sur tous les points du territoire des forces militaires, qui ne les soutenaient plus, parce qu'on avait appris le secret de leur faiblesse.

La paix intérieure de l'empire fut troublée dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Après la mort de Néron, les légions du Rhin qui avaient proclamé Vitellius, et celles de l'Illyrie qui firent triompher les prétentions de Vespasien, vinrent vider leur querelle dans les champs de l'Italie et jusque dans les murs de Rome. Mais une année suffit pour terminer cette lutte, qui resta circonscrite dans des bornes assez étroites. Des désordres bien autrement graves par leur étendue et par leur durée, succédèrent à l'ère glorieuse et paisible des Antonins. Pendant l'anarchie qui régna presque sans interruption dans la dernière moitié du III^e siècle, toutes les provinces devinrent successivement le théâtre de combats acharnés entre les prétendants qui se disputaient le pouvoir suprême ; et les légions, abandonnant les

cantonnements des frontières, en laissèrent l'entrée ouverte aux Barbares, qu'il fallut combattre ensuite dans l'intérieur de l'empire et jusque dans les anciennes provinces désarmées.

Au commencement du IV^e siècle, il n'y avait pas un coin du territoire romain qui n'eût subi les ravages de la guerre. Cependant ces fléaux ne tenaient qu'à des causes transitoires. Les invasions et les dissensions civiles ont toujours un terme. Après avoir couronné l'empereur de leur choix, après avoir repoussé les hordes étrangères, les légions pouvaient rentrer dans leurs camps. Mais les soulèvements qui éclatèrent dans la population des campagnes sur presque tous les points de l'empire, ne permirent plus de dégarnir de troupes l'intérieur du pays.

Ces soulèvements méritent qu'on s'y arrête. Sous le nom de guerres des *Bagaudes*, ils prirent un caractère formidable dans les anciennes contrées celtiques, telles que la Gaule et le nord de l'Espagne. Les *Bagaudes* ont joué un grand rôle dans l'histoire du dernier temps de l'empire; il est essentiel d'approfondir toutes les questions qui s'y rattachent; car pour s'être trompé sur ce seul point, le meilleur historien des temps modernes, Dubors, est tombé dans une série d'erreurs qui ont déconsidéré son excellent ouvrage et retardé de plus d'un siècle, peut-être, la reconstruction

de notre histoire faussée par les chroniqueurs du moyen-âge.

Nous avons dit plus haut que dans toutes les contrées soumises à la puissance de Rome, la population des campagnes était presque uniquement composée d'esclaves dont la condition variait à quelques égards chez les différents peuples compris dans le monde romain, mais était partout inférieure à celle des serfs du moyen-âge. Sous les premiers Césars, on se plaignait déjà en Italie de la diminution du nombre des hommes libres, tandis que celui des esclaves allait toujours croissant¹. Dès cette époque la proportion des hommes libres, relativement aux esclaves, n'était guère plus élevée que celle des blancs par rapport aux nègres, dans nos colonies des Antilles. Si le principe de l'esclavage n'avait pas été aussi profondément enraciné dans les mœurs des nations antiques, cet état de choses n'aurait pu se soutenir. Ces masses immenses d'hommes réduits à la condition des bêtes par une aristocratie peu nombreuse, auraient au moins fait quelques efforts pour conquérir leur liberté; mais la légitimité de l'esclavage était alors reconnue par tout le monde, par les esclaves comme par les maî-

¹ *Multitudo familiarium quæ gliscerat immensum, minore in dies plebe ingenuæ.* Tacite, Annales, lib. iv, c. 27.

tres. Aucun des philosophes, aucun des législateurs de l'antiquité n'a su concevoir une société sans esclaves. Le christianisme, en proclamant pour la première fois sur la terre, l'égalité de tous les hommes devant Dieu, put seul opérer cette grande révolution dans les idées, et c'est peut-être une des preuves les plus frappantes de sa céleste origine.

Néanmoins, et malgré l'acquiescement universel du genre humain au principe de la servitude, il éclatait de temps à autre des révoltes d'esclaves qui donnèrent quelquefois lieu à des guerres sérieuses. Sous la république, Spartacus, en Italie, Sertorius, en Espagne, soulevèrent la population des campagnes, et il n'y eut peut-être pas de guerres qui aient inspiré plus d'effroi et causé plus d'embarras à l'aristocratie romaine.

Dans la Gaule, ainsi que nous l'avons vu, toute la population agricole était, de temps immémorial, réduite à un état de servitude moins complet que l'esclavage romain, et plus analogue à la condition des serfs de l'époque féodale. Cette population de cultivateurs attachés à la glèbe n'était point désarmée comme les misérables esclaves que les Romains tenaient à la chaîne; elle marchait au combat comme les serfs du moyen-âge, sous la direction de la caste guerrière; en temps de paix, elle travaillait pour les nobles, seuls

propriétaires du sol ; elle leur obéissait en temps de guerre comme à ses commandants nés. Quelquefois même l'aristocratie n'était point maîtresse de contenir les mouvements de cette foule qui se levait spontanément quand elle croyait le territoire menacé. César, dans ses expéditions contre la Gaule, trouva presque partout des alliés, parmi les factions aristocratiques ; mais le peuple, fanatisé par les druides, entraînait souvent ses chefs à combattre malgré eux. Ce fut ainsi que les Bellovaques, vaincus, alléguèrent pour excuse de leur résistance, que la guerre avait été engagée malgré le sénat ou la caste noble, par la plèbe ignorante, *plebe imperitū*¹.

Sous la domination impériale, la scission devint plus profonde entre le peuple des campagnes et la caste des propriétaires qui, devenus tout-à-fait Romains, avaient pris droit de cité à Rome, adopté des noms latins et renié la langue, les mœurs et la religion de leurs ancêtres. Tandis que les riches possesseurs du sol allaient s'avilir à la cour des Césars, et dissipaient en Italie, dans de monstrueuses profusions, leurs immenses revenus, le peuple des campagnes continuait à parler la langue celtique, à porter l'habit gaulois, et malgré les édits des empereurs, toujours attaché aux

¹ *De Bello gallico, lib. viii.*

superstitions druidiques, obéissait avec un fanatisme aveugle aux restes des druides et des fées, qui se cachaient dans les bois et les déserts, pour se soustraire aux persécutions exercées contre leur culte.

Il y avait là des ferments d'agitation et de haine qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater.

Pendant les troubles qui suivirent la mort de Néron, les paysans de la Gaule centrale se soulevèrent sous la conduite d'un des leurs, nommé *Mariccus* ou Maric; il se donnait le titre de dieu et de libérateur des Gaules, ce qui prouve que cette insurrection, comme toutes les autres du même genre, avait à la fois pour principes le fanatisme religieux et les souvenirs de l'indépendance nationale ¹. L'aristocratie des Éduens, secondée par la jeunesse noble, qui fréquentait en grand nombre les célèbres écoles d'Autun, suffit, en l'absence des armées romaines, pour comprimer ce mouvement dont le chef fut livré aux bêtes. Il faut voir avec quel dédain les historiens latins parlent de ce plébéien inconnu, *quidam* è

¹ Je ne parle point ici des révoltes de Sacrovir, sous Tibère, et de Vindex, sous Néron. Ces soulèvements eurent un caractère politique, une allure pour ainsi dire officielle. Ce n'étaient pas des émeutes populaires; c'étaient des conjurations d'ambitieux, des mouvements de parti, auxquels se mêlèrent les plus hauts personnages des cités gauloises.

plebe Boiorum, qui avait osé mêler ses obscures destinées aux grands événements de l'époque. Et quels événements ? La querelle d'un Vitellius et d'un Othon ¹ !

Ces soulèvements dont les premiers symptômes s'étaient manifestés à l'extinction de la famille des Césars, se développèrent avec bien plus de gravité dans l'anarchie qui suivit la chute de la dynastie des Antonins. Déjà sous le règne de Commode, un simple soldat nommé Maternus avait rassemblé dans la Gaule une troupe de bandits et de déserteurs, si nombreuse, qu'il fallut envoyer contre lui une armée commandée par Niger, général estimé, qui disputa quelque années plus tard l'empire à Sévère. Maternus conçut même l'audacieux projet de pénétrer secrètement dans Rome, avec quelques-uns de ses soldats déguisés, et d'assassiner l'empereur au milieu d'une fête. Il échoua dans ce complot qu'il paya de sa vie ; mais l'idée seule n'était point d'un vulgaire chef de brigands ².

L'insurrection fut encore alors facilement réprimée ; l'excès des misères publiques la fit bientôt reparaître plus terrible. Pendant les troubles

¹ *Inter magnorum virorum discrimina, pudendum dictu! Mariccus quidam inserere se fortuna et provocare arma romana ausus est. Tacite, Histor., lib. II, c. 61.*

² *Herodianus.*

du III^e siècle, la Gaule fut horriblement ravagée par les Barbares et par les armées des généraux romains qui se disputaient la pourpre impériale. Les villages furent incendiés, les vignes arrachées, les champs dévastés, la famine et les massacres décimèrent la population.

Au milieu de tant de calamités les usurpateurs, maîtres impitoyables auxquels l'histoire a conservé le nom de tyrans, n'en faisaient pas moins agir toutes les rigueurs du fisc pour arracher aux habitants des campagnes leurs dernières ressources tandis que les propriétaires appauvris exigeaient le paiement des redevances avec une dureté inaccoutumée. Le désespoir mit enfin la rage au cœur des malheureux paysans ; de toutes parts ils s'armèrent, se jetèrent dans les bois et dans les landes désertes, puis réunis en bandes, ils infestèrent les routes, massacrèrent les propriétaires et les agents du fisc, pillèrent les petites villes, les habitations isolées, et osèrent tenir tête aux détachements de soldats qu'on envoyait à leur poursuite. Ce fut une guerre de buissons et de chicane, une guerre de chouans ou de guerillas comme en font toutes les populations soulevées, mais dont la race celtique semble avoir plus particulièrement le génie ou l'instinct.

L'anarchie qui dévorait l'empire ne permettait pas d'employer contre les paysans révoltés des for-

ces suffisantes ni surtout de les poursuivre avec la ténacité et la persévérance qui peuvent seules triompher de ce genre d'ennemis. Ils s'enhardirent par leurs succès; leurs rangs se grossirent des hommes de toutes classes qui n'avaient plus rien à perdre ou qui espéraient gagner au désordre; leurs bandes devinrent des corps d'armée considérables qui ne craignirent plus de s'attaquer même aux grandes villes. En 269, ils prirent et saccagèrent, après sept mois de siège, l'opulente cité d'Autun, première alliée des Romains dans les Gaules, objet constant de la cupidité et de la haine des paysans gaulois, et qui dans son malheur implora en vain les secours de la puissance romaine qu'elle avait si bien servie ¹.

Ce fut alors qu'on commença à donner à ces rassemblements armés le nom de *Bagaudes*, emprunté à l'idiôme celtique. Je ne rapporterai pas ici toutes les étymologies ridicules qu'on a données de ce nom. Ducange en indique une qui paraît assez plausible; c'est celle qu'il dérive du mot celtique *Bagat* conservé dans la langue bretonne et qui signifie une troupe, une réunion nombreuse ².

¹ *Civitatem Eduorum tum demum gravissimâ clade percussam, cum latrocinio Bagaudicâ rebellionis obsessa, auxilium romani principis irrogaret. Eusebius, in panegyri. Constantii.*

² Du Cange, Gloss., v^o *Bagauda*, *bagat*, assemblée, *turba*; *bagat chatal*, troupeau de bêtes.

Le pillage d'Autun ne fut qu'un des épisodes de cette guerre des Bagaudes qui éclatait partout en même temps. Sur tous les points du pays, ils avaient des lieux fortifiés qui leur servaient de retraites et d'où ils se répandaient dans la campagne. Retranchés dans ces forts, ils occupaient les avenues des grandes villes où la classe riche s'était réfugiée, ils interceptaient leurs approvisionnements et les rançonnaient lorsqu'ils ne pouvaient les prendre.

Auprès de Lutèce, cité déjà considérable et siège d'un commerce florissant, ils s'étaient établis dans la presqu'île que forme la Marne avant de s'unir à la Seine, au lieu où l'on bâtit depuis une abbaye consacrée à Saint-Maure et qu'on appela St.-Maure-les-Fossés, à cause des traces encore existantes du fort des Bagaudes. Cette position était admirablement choisie pour arrêter à la fois les arrivages de la Marne et de la Seine; ils s'y maintinrent pendant plusieurs années. La porte de Lutèce qui ouvrait dans cette direction à l'est de la ville, en prit le nom de porte des Bagaudes, *porta Bagauda*. Dans le moyen-âge cette même porte s'appela *porte Baudoyer*, et la place où elle était située conserve encore ce nom. Il semble donc que dans la prononciation, le mot Bagaude se rapprochait beaucoup du mot badaud dérivé d'un ancien radical qui signifiait demeu-

rer, habiter et qui s'est conservé dans l'italien *badare*. Le mot latin *manens*, manant en est la traduction littérale. Ainsi bagaude, badaud, manant, vilain, paysan, sont autant de termes synonymes, qui tous désignaient l'*habitant serf* des campagnes et qui par cette raison ont fini par être tous pris en mauvaise part, comme exprimant l'idée de rusticité, de bassesse et d'ignorance.

La guerre des Bagaudes ou la Bagaudie, *Bacaudia*, suivant l'expression des historiens du Bas-Empire, ne différa en rien de la *Jacquerie* du XIV^e siècle. Elle fut provoquée par les mêmes causes, les maux affreux que l'invasion étrangère faisait peser sur la population des campagnes, impitoyablement pressurée par les seigneurs et par le fisc. Elle eut les mêmes effets, le massacre des riches, des nobles, des fonctionnaires, le pillage des châteaux, l'attaque des villes, le brigandage sur les routes; elle eut la même marche, les mêmes vicissitudes et la même fin; on peut dire que l'histoire de l'une serait presque exactement l'histoire de l'autre.

Que les rassemblements auxquels on a donné le nom de Bagaudes aient été composés en grande majorité de paysans serfs, c'est ce dont on ne saurait douter. Tous les auteurs qui en ont parlé s'expriment clairement à cet égard. A l'occasion

du soulèvement qui éclata de 280 à 285, après que Carinus eut emmené l'armée des Gaules en Italie, Eutrope et Aurélius Victor s'accordent à dire que les paysans gaulois, *rusticani*, *agrestes*, avaient formé les rassemblements que l'on nomma Bagaudes¹. La Chronique de Prosper, à l'année 435, dit que la *Bagaudie* était une conspiration de tous les serfs de la Gaule². L'évêque Salvien, dans l'éloquent tableau qu'il a tracé des misères du peuple gaulois, s'écrie : « Je vais » maintenant parler des Bagaudes, qui, spoliés, » accablés, assassinés par des juges iniques et » cruels, après avoir perdu tous les droits de la » liberté romaine, ont renoncé même au nom ro- » main. Et nous leur imputons leur misère ! nous » leur reprochons le nom que nous leur avons » fait ! Nous les appelons rebelles, nous qui les » avons forcés au crime ! Comment sont-ils deve- » nus Bagaudes, si ce n'est par nos injustices, par » les prévarications des juges, par les proscrip- » tions et les rapines des hommes qui ont mis la

¹ *Cum tumultum rusticani in Gallia concitassent, et factioni suae Bagaudarum nomen imponerent* (Eutrope, Hist., lib. ix). — *Ubi comperit Carini discessu Bolianum Amandumque per Galliam excitata manu agrestium et latronum, quos Bagaudas incolae vocant, populatis latè agris, plerasque urbium tentare* (Aurelius Victor).

² *Omnia penè Galliarum servitia in Bagaudiam conspiravere*. Prosper, chron., ad annum 435.

» fortune publique au pillage; qui, semblables
 » à des bêtes féroces, dévorent le peuple qu'on
 » leur a livré à gouverner, et ne se contentent
 » pas de dépouiller le pauvre, comme font les
 » bandits, mais déchirent ses membres et se re-
 » paissent de son sang ¹. » Rien ne fait mieux con-
 naître les véritables causes de l'insurrection que
 ces paroles inspirées par une indignation ver-
 tueuse, et comparables aux plus beaux chefs-
 d'œuvre de l'éloquence antique. Le saint évêque
 nous apprend encore que les classes inférieures
 ne prenaient pas seules part à la révolte; des hom-
 mes même d'une naissance distinguée et d'une
 éducation libérale étaient contraints de chercher
 un asile parmi les Bagaudes, pour sauver au
 moins leur vie, après avoir perdu tous leurs biens

¹ *De Baecaudis nunc mihi sermo est, qui per malos iudices et cruentos spoliati, afflicti, necati, postquam jus romanæ libertatis amiserant, etiam honorem romani nominis perdiderunt. Et imputatur his infelicitas sua; imputamus his nomen quod ipsi fecimus! Et vocamus rebelles quos ipsi compulsumus esse ordinatos! Quidus enim aliis rebus Baecaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus iudicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt, qui in similitudinem bestiarum non rezerunt traditos, sed devoraverunt, nec spoliis tantum hominum, ut plerique latrones solent, sed lacratione etiam et, ut ita dicam, sanguine pascebantur* (Salvianus, de Gubernatione Dei. lib. v, c. 6). Cet évêque écrivait vers le milieu du V^e siècle, à l'époque où la chronique de Prosper indique une grande insurrection de Bagaudes qui éclata à la fois en Gaule et en Espagne.

par les exactions du fisc¹. Cette allégation est confirmée par un fait que rapporte la Chronique de Prosper à l'année 445. Un médecin d'un mérite éminent, nommé Eudoxius, fut poursuivi comme un des moteurs du soulèvement de Bagaudes qui eut lieu à cette époque, et n'échappa au supplice qu'en se réfugiant chez les Huns².

Toutes ces circonstances se retrouvent dans la grande insurrection du III^e siècle ; car ce n'étaient pas non plus des hommes ordinaires que ces Hélianus et ces Amandus, qui furent alors chefs des Bagaudes, et qui osèrent prendre le titre d'empereurs. Cette ambition, au reste, fut fatale à leur parti. Tant que les Bagaudes s'étaient bornés à infester les routes, à massacrer les propriétaires, à piller les villes, les empereurs s'en étaient peu inquiétés, et les cités gauloises avaient en vain imploré le secours des armes romaines. Mais l'usurpation de la pourpre impériale donnait à ces mouvements un autre caractère. Dès que Dioclétien en fut instruit, il s'empressa d'envoyer Maximien au-delà des Alpes, avec une armée dont la présence suffit pour dissiper ces bandes, qui

¹ *Vastantur pauperes, viduæ gemunt, orphani proculoantur in tantum ut multi eorum, et non obscuris natalibus editi, et liberaliter instituti, ad hostes fugiant vel ad Bagaudas* (Salv., de Gub. Dei, lib. v, c. v.)

² *Eudoxius arte medicus, pravi sed excitati ingenii, in Bagaudiâ id temporis commotâ delatus, ad Chunnos confugit.*

n'étaient redoutables qu'en l'absence de troupes réglées. Maximien fit périr leurs chefs, prit et rasa leurs forts, entre autres celui qu'ils avaient construit près de Lutèce, dans la presqu'île de la Marne, et après avoir terminé dans le cours de l'année 285 cette guerre trop facile pour être glorieuse, il se trouva libre de diriger ses armes contre les Francs, dont il colonisa l'année suivante plusieurs tribus dans la Belgique, comme nous l'avons dit plus haut, non sans dessein peut-être d'opposer ces étrangers aux paysans rebelles de la Gaule.

L'insurrection parut alors étouffée; mais elle ne fut jamais entièrement éteinte; il y eut toujours quelques bandes disséminées dans le pays, et le feu de la révolte éclata avec plus de violence et plus d'étendue que jamais au V^e siècle, lorsque l'invasion des Vandales eut fait peser de nouveau sur les habitants des campagnes les affreuses calamités dont les avaient frappés, au III^e siècle, l'invasion des Allemands.

Il est à remarquer que les grands rassemblements de Bagaudes se sont toujours formés dans les contrées vraiment celtiques, dans l'ouest et le centre de la Gaule, ancien territoire des Galls; dans ces provinces qui ont été, au moyen-âge, le principal foyer de la Jacquerie, et de nos jours même encore le théâtre de la guerre civile. Il n'y

eut jamais de Bagaudes dans la Belgique, où dominait l'esprit militaire de la Germanie, et où se recrutèrent les légions. En Espagne il y eut, au V^e siècle, de vastes soulèvements de Bagaudes entre l'Ebre et les Pyrénées, dans le pays des Celtibériens¹. Cela ne paraîtra point étonnant, si l'on se souvient que, dans cette même région, Viriate et Sertorius bravèrent la puissance romaine ; que là aussi d'intrépides montagnards relevèrent contre les Maures l'étendard de la croix, et firent périr dans les défilés de Roncevaux les meilleures troupes de Charlemagne ; enfin qu'aux mêmes lieux, la gloire de Napoléon échoua contre des bandes de guérillas. C'est donc en quelque sorte un caractère particulier à la race celtique, que cet esprit d'indépendance personnelle qui pousse chaque individu à se constituer juge et défenseur de sa propre cause, et à protester par les armes contre l'oppression. Ce caractère, elle l'a conservé dans tous les lieux et dans tous les temps, et le frottement de la civilisation ne l'a pas encore entièrement effacé.

Lorsque Constantin arriva au pouvoir, les

¹ *Asturius, duæ utriusque militiæ, ad Hispanias missus, Tarraconensium cædit multitudinem Bacaudarum* (Idatii Chronic., ann. 440). La même chronique nous apprend qu'en 442, Mérohaude, gendre d'Astur, battit les Bagaudes de la Navarre auprès d'Araceli : *Merobaudes Aracelitanorum frangit insolentiam Bacaudarum.*

grandes insurrections du III^e siècle étaient à peine calmées; lui-même avait eu à en combattre quelques restes, et des mouvements semblables s'étaient manifestés dans diverses parties de l'empire. La révolution sociale qui fit du christianisme la religion de l'État, vint compliquer encore ces embarras intérieurs. En inscrivant sur ses drapeaux le signe des Chrétiens, Constantin répondait aux vœux de la partie la plus éclairée et la plus influente de ses sujets. La majorité de l'armée et des habitants des villes était chrétienne. Dans tout ce que nous appelons aujourd'hui la classe moyenne, dans les légions, dans les écoles, dans la populace même des cités, les cultes mythologiques n'avaient plus de croyants. L'ancienne aristocratie, représentée par le sénat de Rome, défendait encore par orgueil de caste la religion de ses ancêtres; les rhéteurs, les hommes d'étude s'attachaient à l'idolâtrie par esprit d'opposition et de système, et prétendaient la faire revivre sous de nouvelles formes. Mais tous ces hommes dont l'empereur Julien fut le disciple et le représentant fidèle, étaient imbus des doctrines de Manès ou des rêveries du platonisme dégénéré. Il y avait parmi eux des manichéens, des gnostiques, des philosophes; il n'y avait plus d'adorateurs de Jupiter et de Vesta.

La population des campagnes, au contraire,

était restée naïvement idolâtre. Cela est si vrai, que le mot de payen, *paganus*, ne signifiait pas autre chose qu'un habitant de la campagne; notre mot paysan en est la traduction exacte, ou plutôt n'est que le terme latin francisé. En vain on abattait les idoles et les temples, les *payens*, c'est-à-dire les paysans, s'obstinaient à offrir des sacrifices dans les bois, sur les montagnes, au bord des eaux que révéraient leurs pères. Dans ces âmes simples, les idées superstitieuses se conservaient avec une incroyable ténacité. Malgré les décrets des empereurs, les capitulaires des rois barbares, les menaces des conciles, les campagnes, aux VI^e et VII^e siècles, étaient encore presque partout vouées à l'idolâtrie. Leur résistance à la suppression des cultes mythologiques est un fait constaté par tous les témoignages contemporains, et cette résistance devint un nouvel élément de troubles.

En présence de ces ferments de révolte, Constantin ne pouvait, comme les premiers Césars, laisser l'intérieur de l'empire dégarni de soldats. Il réduisit le nombre des corps militaires affectés par ses prédécesseurs à la garde des frontières, sous le nom de *limitanei milites*, et il dissémina toutes ses troupes disponibles dans les provinces intérieures, et dans l'enceinte même des grandes

villes où il établit de fortes garnisons ¹. Cette mesure a été diversement jugée par ses contemporains. La plupart y ont vu avec raison, comme dans les autres innovations de ce règne, la ruine de la puissance romaine telle qu'elle avait été constituée jusqu'alors : ce que Constantin a fait, dit Zosyme, fut un principe de mort pour tout ce que nous voyons périr aujourd'hui. Mais nul d'entre eux ne paraît avoir apprécié les vrais motifs de ces changements, nul n'en a mesuré dans toute leur étendue les fatales conséquences. Les motifs, nous venons de les indiquer, et nous croyons pouvoir dire que Constantin ne fit qu'obéir à la nécessité, en mettant la dernière main à l'œuvre de destruction qui se poursuivait lentement depuis trois siècles. Il faut bien que les institutions changent lorsque l'état de la société est changé. Quant aux conséquences, les contemporains n'ont aperçu que celles qui frappaient immédiatement leurs yeux. Dans la répartition des troupes, à l'intérieur par exemple, ils n'ont vu que l'inconvénient d'affaiblir la ligne des frontières, d'amollir les soldats dans l'oisiveté des villes, et d'exposer les peuples aux vexations qui résultent toujours du voisinage des corps armés ¹. Mais ils n'ont point assez remarqué combien ces

¹ Zosyme, *Hist.*, *lib.* II.

inconvenients s'aggravaient par la composition des armées impériales à cette époque. Nous avons dit plus haut que les Barbares auxiliaires y étaient en grande majorité et en faisaient la principale force. En Europe surtout, et dans les provinces qui dépendaient de la préfecture des Gaules, c'étaient des Barbares qui composaient ces garnisons auxquelles Constantin livrait les cités, et qu'il dispersait sur tous les points du territoire.

Déjà de grandes masses de tribus slaves et germaniques avaient été colonisées sur les frontières, dont elles partageaient la garde avec les troupes sédentaires chargées de ce service. Constantin tira de ces tribus de nombreux détachements de lètes qu'il établit dans l'intérieur des provinces dont la soumission paraissait douteuse.

La Notice de l'Empire rédigée au commencement du V^e siècle, mais qui décrit un état de choses existant depuis cent ans au moins, nous montre la Gaule couverte de ces cantonnements létiques. Il y avait des lètes teutons, à Chartres; des lètes bataves et suèves, à Bayeux et à Coutances; d'autres lètes suèves, au Mans et en Auvergne; des lètes francs, à Rennes; des lètes de différentes nations, à Famars, à Noyon, à Reims, à Senlis, à Tongres, et dans toute la Belgique Rhénane; des lètes sarmates et Taifales, à Poi-

tiers, à Paris ¹, à Reims, à Amiens, à Langres, à Autun, à Valence en Dauphiné ². En outre, Vannes et La Cornouailles étaient occupées par des soldats maures; Coutances, par la première légion Flavienne; Rouen, par la légion *Ursariensis*; Avranches, par un corps de Dalmates. Que de troupes réunies dans cette Gaule centrale, dans cette Armorique où, du temps de Tibère, il n'y avait pas une cohorte! et remarquons que ces garnisons étaient placées précisément aux lieux où avait éclaté avec le plus de force l'insurrection des Bagaudes. Ce fait suffirait pour indiquer la véritable cause du changement introduit dans la répartition des troupes.

Nous avons donné dans le chapitre précédent quelques notions sur les cantonnements létiques. Nous avons montré que c'étaient plutôt des colonies que de simples garnisons. Ces détachements de Barbares se transportaient dans la contrée qui leur était assignée avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux et leurs charriots chargés de tout ce qu'ils possédaient. On leur donnait des

¹ La Notice de l'Empire dit : à *Chorá ad Parisios usque*. Selon Danville, *Chora* est la rivière de Cure, sur les confins des diocèses d'Auxerre et d'Autun, entre Auxerre et Avallon. Ainsi les Sarmates auraient occupé tout le territoire actuel des départements de la Seine, de Seine-et-Marne et de l'Yonne.

² *Segaulaunorum*. D'après Ptolémée, *Valentia* était la ville des *Segaulauni*.

terres à cultiver, et la province où on les établissait devenait pour eux une nouvelle patrie. Plusieurs des tribus létiques mentionnées dans la Notice de l'Empire existaient encore aux mêmes lieux dans le VI^e siècle. Or on ne voit point des corps militaires rester deux cents ans dans la même garnison, surtout lorsque dans l'intervalle le gouvernement et l'état du pays ont changé. Des établissements formés par des familles entières peuvent seuls avoir ce caractère de perpétuité qui constitue une véritable occupation du territoire. Nous sommes donc fondés à dire que les Barbares qui, à titre d'alliés ou d'auxiliaires, occupaient déjà les provinces-frontières à la fin du III^e siècle, s'établirent au même titre, à dater du IV^e siècle, dans l'intérieur de l'empire et jusque dans les anciennes provinces désarmées. Voilà quel fut le résultat le plus grave de la politique de Constantin.

Résumons maintenant les changements introduits par cette politique dans l'organisation de l'empire. Nous verrons toutes les anciennes dignités de la république abolies, même dans les apparences et les formes extérieures qu'on avait jusque-là respectées ; les pouvoirs des magistrats remis entre les mains de ce qu'on pourrait appeler la domesticité du prince, et les empereurs eux-mêmes devenus maîtres absolus en droit comme

en fait , s'entourant du faste et de l'étiquette des cours de l'Orient ; les fonctions civiles séparées des fonctions militaires ; l'autorité des chefs de l'armée affaiblie ; la discipline relâchée ; les légions tirées de leurs camps fortifiés et ramenées dans l'intérieur du pays pour contenir les populations mécontentes ; enfin les Barbares , sous le nom de *fédérés* , groupés en grandes masses dans les provinces-frontières , et disséminés par détachements plus ou moins nombreux sur tous les points du territoire , tandis que leurs chefs , disposant des faveurs de la cour , envahissaient les plus hautes charges de l'Etat.

Telle fut la situation de l'empire dans la dernière moitié du IV^e siècle. Le chapitre suivant nous montrera les conséquences naturelles de cet état de choses.



CHAPITRE IV.

Suite des établissements formés dans l'Empire par les nations
barbares.



Nous avons déjà vu que Constantin contribua, dans une proportion plus forte qu'aucun de ses prédécesseurs, à l'extension des établissements barbares sur le sol de l'empire. Sous son règne la nation entière des Sarmates vint se fixer sur la rive gauche du Danube, et les colonies létiques de la Gaule reçurent des accroissements considérables. Pendant son séjour dans cette dernière contrée, de 306 à 312, il fit une guerre acharnée aux Francs d'outre-Rhin : deux de leurs rois, Ascaric et Radagaise furent livrés par lui aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves ; et, soit par les prisonniers qu'il enleva à ces peuples, soit

par les contingents qu'il exigea d'eux, il remplit de guerriers francs les armées et les colonies militaires¹. En même temps il garnit de forts la ligne du Rhin; il réorganisa la flotte qui protégeait l'embouchure de ce fleuve contre les pirateries des Saxons; et, pour ouvrir aux troupes romaines un accès plus facile dans la Germanie, il fit construire à Cologne un pont de pierre qui subsistait encore au X^e siècle.

Ce fut par suite de l'accroissement donné par Constantin aux colonies franques, que les chefs de cette nation jouèrent un si grand rôle à la cour de ses premiers successeurs. Mais les événements qui se passèrent à l'orient de l'Europe eurent des conséquences plus graves encore, et l'on peut dire que le fait le plus important de cette époque fut le traité par lequel la nation gothique prit rang pour la première fois au nombre des peuples fédérés.

Pendant la dernière moitié du II^e siècle, les Goths avaient bouleversé tout le centre de la Germanie, et déplacé violemment les tribus suèves, qui, cédant à l'impulsion de ces redoutables ennemis, essayèrent en vain, sous Marc-Aurèle, de forcer la ligne des frontières romaines.

¹ *Tunc in palatio Francorum multitudo florebat*, dit Ammien Marcellin.

Dans les premières années du siècle suivant, ils arrivèrent sur le Danube, et commencèrent à se trouver en contact immédiat avec les armées impériales. Dès-lors les généraux romains, dans les combats qu'ils eurent à livrer contre eux, leur firent des prisonniers qui, suivant l'usage, furent colonisés dans les provinces frontières et incorporés dans les cohortes auxiliaires des légions. A ces colons se mêlèrent d'autres captifs enlevés aux Sarmates, aux Roxolans, aux Alains, aux Taïfales, nations nomades qui habitaient les rives de la mer Noire ou les bords des grands fleuves de la Russie, et qui faisaient des incursions sur les terres de l'empire, soit en Europe par l'embouchure du Danube, soit en Asie par les défilés du Caucase. On en peupla la Thrace, la Mésie et les contrées adjacentes.

Il est à remarquer que les Barbares établis de cette manière sur les terres de l'empire, avant le fameux décret de Caracalla, se trouvèrent investis par cet acte de tous les droits des citoyens romains. Car il accordait ces droits sans aucune exception aux hommes de toute race, domiciliés dans les limites des possessions romaines. Ce fut ainsi que Maximien, né en Thrace d'un père de race gothique et d'une mère de la nation des Alains, put servir dans les légions et devenir empereur en 235. Cet exemple de naturalisation en masse n'ayant

point été renouvelé, les Barbares qui vinrent ensuite n'eurent pas les mêmes avantages, et nous verrons que, malgré l'influence qu'ils prirent dans le gouvernement, aucun de leurs chefs n'osa aspirer à la pourpre impériale.

Les colons de race gothique se multiplièrent considérablement par suite des grandes invasions que ces peuples firent, à la fin du III^e siècle, dans les provinces de l'Europe orientale. Mais les Goths, comme corps de nation, ne formèrent alors aucun établissement stable sur le territoire de l'empire, et n'eurent avec les empereurs que des relations passagères. Ce fut seulement au IV^e siècle, qu'ayant achevé de soumettre toutes les tribus slaves, ou de les refouler au-delà du Danube, ils se trouvèrent seuls maîtres de la ligne de ce fleuve, depuis les confins de la Pannonie jusqu'à la mer Noire, et forcèrent l'empire d'adopter avec eux la politique déjà suivie à l'égard des autres nations limitrophes.

Constantin, vers la fin de son règne, en 332, après les avoir combattus avec succès sur leur propre territoire, conclut avec eux un traité par lequel ils s'engagèrent à fournir un corps de 40,000 hommes, qui devait être entretenu constamment à la solde de l'empire. Pour garantie de cet engagement, le fils de leur roi, Ariaric, fut amené comme ôtage à Constantinople, avec

plusieurs de leurs chefs que Constantin éleva aux plus hautes dignités militaires. Ainsi les Goths furent admis, à dater de cette époque, au nombre des peuples *fédérés*, dont nous avons défini plus haut la condition; ils se trouvèrent liés aux destinées de l'empire, et y prirent pour son malheur une trop grande part.

Il est probable que le chiffre des contingents gothiques ne tarda pas à être augmenté; car, vingt-cinq ans plus tard, sous Julien, les Goths composaient en Orient la principale force des armées impériales, et plusieurs des généraux qui s'illustrèrent dans les guerres de ce règne, tels que Dagalaïphe et Nevitta, étaient de race gothique.

Pendant que les Goths et les Slaves s'établissaient ainsi à l'est de l'Europe, les nations suèves, refoulées sur le haut Danube, s'agitaient toujours pour s'ouvrir une issue dans les provinces romaines. Au milieu du IV^e siècle, la Gaule eut encore à subir une grande invasion allemande.

Comme dans toutes leurs irruptions précédentes, les Barbares franchirent le Rhin à l'endroit où il fait un coude au sortir des montagnes, c'est-à-dire près des lieux où sont aujourd'hui Bâle et Huningue; ils pénétrèrent dans l'intérieur du pays en se dirigeant vers l'ouest, ravagèrent

les plaines du Berry et les vallées de l'Auvergne, et revinrent par le territoire des Eduens, où ils assiégèrent Autun, toujours en butte aux attaques des ennemis de l'empire ¹.

Les cris de détresse de cette grande ville ému-
rent l'empereur Constance, qui résidait à Milan pour être plus à portée de défendre le nord de l'Italie contre les Suèves du Danube. Il se décida, en 356, à décorer Julien du titre de César, et à l'envoyer avec une armée dans la Gaule, en lui donnant le commandement militaire suprême dans toute l'étendue de cette préfecture, qui comprenait, comme nous l'avons vu, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Les Allemands furent repoussés, mais, dès l'année suivante, ils revinrent avec de nouvelles forces. Pour les envelopper et les anéantir, suivant la tactique ordinaire des généraux romains, Julien forma un camp retranché sur les confins de la Champagne, près de Rheims, probablement

¹ Ces mouvements avaient été favorisés par la désorganisation de la ligne défensive du Rhin. La rébellion de Magnence, qui tua l'empereur Constant en 350, et celle du Franc Sylvanus, proclamé empereur à Cologne en 355, avaient porté le désordre dans les camps de cette frontière. Pendant ces années de troubles, les Barbares ruinèrent quarante-cinq villes sur les bords du Rhin, et dévastèrent une lisière de douze lieues de pays, depuis la source de ce fleuve jusqu'à son embouchure. Il est à remarquer que toutes les grandes invasions ont eu lieu dans des circonstances semblables.

dans les défilés d'Argonne, et Barbation, chef d'une autre armée envoyée d'Italie par Constance, se posta en avant du Rhin du côté de Bâle, afin de leur couper la retraite. Un événement imprévu rendit ces combinaisons inutiles. Les lètes francs de la Belgique, attirés par l'appât du butin, sortirent en secret de leurs cantonnements passèrent entre les deux armées, sans doute par les vallées des Vosges, et s'avancèrent jusqu'à Lyon, qu'ils faillirent prendre par surprise¹. Atteints par les troupes impériales sous les murailles de cette ville, ils firent une retraite précipitée et furent taillés en pièces à leur retour. Mais à la faveur de cette diversion les Allemands s'étaient échappés.

En 358, Julien voulut se venger de cette perfidie des lètes. Il partit de Paris, où il avait passé l'hiver, et marcha vers la Toxandrie, c'est-à-dire vers les pays situés entre la Meuse et l'Escaut, où étaient les établissements des Saliens². Mais il rencontra en chemin des députés envoyés par eux pour conjurer sa colère. Il leur pardonna, re-

¹ *Dùm hæc tamen ritè disposita celebrantur, læti barbari, ad tempestiva furta solertes, inter utriusque exercitûs castra occultè transgressi invasèrè Lugdunum incautum.* Amm. Marcell., liv. XVI, c. 2.

² *Quibus paratis, petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Saliòs appellavit.* Amm. Marcell., liv. XVII, c. 8. C'est la première mention que l'histoire fasse du nom des Saliens.

nouvella le contrat d'alliance avec eux et se servit de leurs contingents pour réduire les Frisons et les Chamaves ou Francs-Ripuaires, établis par Constance-Chlore entre le Rhin et la Meuse. Ces derniers avaient aussi profité de l'occasion pour saccager les villes voisines et attaquer l'opulente cité de Trèves; mais ils se rendirent après une faible résistance ¹. Un chef franc nommé Charietton ², qui avait puissamment contribué à la soumission de ses compatriotes, fut nommé comte des deux Germanies, et Julien fit entrer dans ses troupes un corps de Saliens et de Chamaves qui subsistait encore au V^e siècle, du temps de Théodose-le-Jeune ³.

Remarquons bien que les positions respectives des Saliens et des Ripuaires, dans la Gaule, sont encore ici parfaitement constatées et qu'elles n'a-

¹ Ces faits sont rapportés avec quelque obscurité dans Zosyme, *lib.* III. Cet auteur donne le nom de Quades, Κουαδοι, aux Chamaves; mais Eunapius leur restitue leur véritable nom en les appelant Χαυδοι. Les auteurs grecs du Bas-Empire connaissaient très mal la géographie de l'Occident. Zosyme a confondu les Chamaves avec les Quades, peuple teutonique des bords du Danube, mieux connu des Orientaux.

² C'est probablement le nom de Charibert corrompu par la prononciation romaine, de même que *Bauton*, nom d'un autre chef franc très en faveur à la cour de Théodose, doit être une forme dégénérée de *Bald-rick*, dont nous avons fait Baudry.

³ Ce corps est mentionné dans la Notice de l'empire sous le nom de *Salii seniores*. Il ne faut pas confondre ces corps organisés à la romaine avec les contingents des Barbares fédérés, armés à leur manière et commandés par leurs chefs nationaux.

vaient point changé depuis les premières colonisations létiques qui dataient alors de près de cent ans.

L'invasion des Allemands, en 357, fut suivie, comme à l'ordinaire, de l'incorporation d'une partie de leurs guerriers dans les troupes de l'empire. Vadomaire, un des rois Allemands qui avaient dirigé cette expédition, commanda, en 365, les armées de l'empereur Valens, et devint duc de la Phénicie. Julien, non content d'avoir purgé les provinces des hordes qui les infestaient, dévasta à son tour le territoire des Allemands et des Francs d'outre-Rhin, et imposa à leurs tribus des rois de son choix. Tous ces chefs barbares, quoiqu'indépendants de fait, reconnaissaient la suprématie de l'empire, et leur plus haute ambition était d'être admis à sa solde. Un chef nommé Fraomaire, que Valentinien avait voulu donner pour roi aux Allemands d'outre-Rhin, aima mieux aller commander, avec le grade de tribun, une cohorte de ses compatriotes qui servaient dans la Grande-Bretagne.

Grâce au courage et à l'activité de Julien, Rome avait encore une fois triomphé de ses ennemis, et les peuples suèves dont la destinée sembla toujours être de ne pouvoir se fixer nulle part avaient échoué dans leurs tentatives de conquêtes. Mais un orage plus terrible commençait à gron-

der sur les confins de l'Asie. Les Huns, entraînant avec eux toutes les nations nomades répandues entre la mer Caspienne et la mer Noire, s'approchaient des contrées européennes, et bientôt ils touchèrent au fleuve *Tyras* ou Dniester, limite orientale de la vaste domination des Goths.

Précisément à cette époque les nations gothiques venaient de resserrer par de nouveaux liens les rapports qui les unissaient à l'empire. Les premiers successeurs de Constantin, poussés par un zèle religieux auquel s'alliaient peut-être des vues politiques, avaient envoyé chez tous les peuples barbares qui bordaient les frontières romaines, des prêtres chargés de répandre parmi eux les semences de la civilisation et les principes du christianisme, double mission que les apôtres chrétiens ont toujours remplie avec un égal succès. La religion primitive des Goths, comme celle de tous les autres Teutons, n'était qu'un assemblage de superstitions grossières, sans doctrine théologique et sans hiérarchie sacerdotale. Les prédications évangéliques touchèrent facilement ces âmes simples, ces esprits vierges de tout enseignement religieux. A la fin du IV^e siècle, presque tous les Barbares de race gothique ou suève, répandus sur la ligne du Danube, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à sa source, étaient devenus chrétiens. Malheureusement les mission-

naires envoyés pour leur prêcher la foi du Christ, étaient infectés de l'hérésie d'Arius; car, depuis Constantin jusqu'à Théodose, tous les empereurs d'Orient furent ariens zélés. Cette hérésie, à laquelle les Barbares adhérèrent avec la ferveur ordinaire aux néophytes, exerça sur leurs rapports avec les populations catholiques de l'empire une influence dont nous verrons plus tard se développer les déplorables conséquences.

La conversion générale des Goths s'opéra de 360 à 370. Le célèbre évêque Ulphila leur porta, avec les doctrines de l'Évangile, la connaissance de l'Écriture à laquelle ils avaient été jusque là tout-à-fait étrangers. Ces guerriers farouches qui, dans leurs premières invasions manifestaient une sorte d'horreur pour les livres, voulurent en avoir à leur tour, et nous possédons encore la Bible qu'Ulphila écrivit pour eux. Mais par une fatale coïncidence, au moment même où ils commençaient à entrer dans les voies de la civilisation et du perfectionnement moral, un nouveau déluge de Barbares vint étouffer ce germe de progrès et replonger l'Europe dans toutes les horreurs des guerres d'extermination.

Le règne d'Athanaric, pendant lequel les Goths furent convertis à la foi chrétienne et initiés aux premiers éléments des lettres, fut aussi l'époque de l'invasion des Huns, à laquelle ils ne purent

réaister ¹. Chassés par ces féroces ennemis de tout le territoire qu'ils occupaient entre le Danube et la Vistule, poursuivis par le fer et la flamme, n'ayant à choisir qu'entre la mort et la fuite, ils se présentèrent, en 376, aux frontières de l'empire, implorant un asile qu'ils menaçaient de conquérir par les armes si on le refusait à leurs prières.

L'empereur Valens, qui régnait alors en Orient, comprit le danger d'introduire dans ses états ces bandes barbares, plus nombreuses qu'aucune de celles qu'on avait reçues jusqu'alors dans les colonies militaires. Il prévint que des sujets aussi redoutables seraient bientôt les maîtres du pays qui leur aurait donné l'hospitalité. Cependant la

¹ La composition des armées d'Attila, au V^e siècle, explique la facilité avec laquelle fut renversée la domination des Goths. Cette puissance était fondée sur la ruine des nations slaves qui toutes avaient été réduites en esclavage, ou chassées de leur pays. Lorsque les Huns parurent, ces nations virent en eux des libérateurs et s'empressèrent d'accourir sous leurs drapeaux; le rhéteur Friscus dit avoir vu le champ de bataille où les Goths furent vaincus par la trahison des Slaves, *dolo sarmaticæ gentis*. Dans la suite les Gépides et d'autres peuples slaves firent la force des armées d'Attila. La race gothique elle-même paraît s'être divisée dans ce moment de crise. A l'époque de l'invasion, les Wisigoths étaient la tribu dominante; ils soutinrent presque seuls le poids de la guerre, et se retirèrent tous sur le territoire romain. Les Ostrogoths au contraire n'émigrèrent qu'en petit nombre; la masse de leurs tribus s'unit aux Huns, et prit part dans le siècle suivant à toutes les expéditions des hordes tartares.

difficulté de les repousser fit qu'on leur laissa d'abord passer le Danube en les désarmant. Mais de nouvelles masses succédaient sans cesse aux premières, comme les flots que la tempête chasse vers le rivage. On essaya de moyens insidieux pour les arrêter ou les détruire; des collisions éclatèrent, et bientôt une guerre générale s'alluma; l'empereur voulut les combattre en personne; il fut défait et tué dans la déroute, le 9 août 378. Enfin, après plusieurs années d'une lutte mêlée de succès et de revers, il fallut céder au torrent. Les provinces-frontières étaient dévastées et presque désertes. En 382, Théodose permit à la nation entière des Wisigoths de s'établir dans la Mésie et les contrées adjacentes; et, en 386, quelques tribus d'Ostrogoths furent également admises dans la Thrace et dans l'Asie-Mineure. Tous ces établissements eurent lieu sous les conditions habituelles du serment de fidélité à l'empereur et du service militaire. Aussi les armées de l'empire d'Orient furent depuis lors presque entièrement composées de Goths, et commandées par des généraux de cette nation.

Remarquons, en passant, que les plus grands empereurs sont précisément ceux qui ont fait entrer le plus de Barbares sur les terres de l'empire. Marc-Aurèle, Aurélien, Dioclétien, Constance-Chlore, Constantin, Théodose, ont été les fon-

dateurs de ces vastes colonies, où des nations entières se créèrent une nouvelle patrie aux dépens des provinces romaines. Fatigués de leurs propres victoires, et croyant avoir dompté ces peuples qu'ils avaient su vaincre, ils les redoutaient moins comme sujets, parce qu'ils n'avaient pas craint de les combattre comme ennemis.

A la fin du IV^e siècle, ce déplorable système avait porté ses fruits. On était habitué depuis plus de cent ans à voir les Barbares auxiliaires ou fédérés dominer dans les armées de l'empire, jouir de toute la confiance des princes, qui souvent leur devaient le trône, et envahir les premiers grades de la milice et les plus hautes dignités de l'État. Il y eut dans le cours de ce siècle plusieurs consuls goths ou francs, et l'on y trouve à peine un général dont le nom indique une origine romaine.

Néanmoins, jusqu'à l'époque où les Goths s'établirent dans les provinces orientales de l'Europe, cette prédominance des Barbares s'était fait principalement sentir dans l'empire d'Occident. Gratien, qui gouvernait cet empire, après avoir abandonné l'Orient à Théodose, avait encore augmenté le nombre des troupes fédérées en y joignant un corps de ces Alains, cavaliers nomades qui formaient l'avant-garde des Huns, et commençaient alors à se montrer sur les rives

du Danube désertées par les Goths. Ce corps avait toutes les faveurs de Gratien, qui affectait d'en porter l'habit; il confiait aux Alains la garde de sa personne, tandis que des chefs francs gouvernaient les provinces et remplissaient les principales charges de la cour.

Les troupes légionnaires, qui se recrutaient parmi les populations anciennement assujéties à la puissance de Rome, ne pouvaient, malgré leur long abaissement et l'affaiblissement de leur esprit militaire, voir sans jalousie toutes les distinctions honorifiques, tout le pouvoir réel passer dans les mains de ces auxiliaires qui jadis suivaient humblement leurs étendards. Une lutte intestine s'établit entre les soldats romains et les Barbares fédérés, et les efforts que firent les empereurs et leurs anciens sujets pour secouer le joug des troupes étrangères devinrent le principe de presque toutes les grandes commotions de ces temps malheureux. La préférence excessive que Gratien témoignait aux Barbares fit éclater pour la première fois ces germes de discorde et de haine dont aucun événement grave n'avait encore révélé l'existence.

A cette époque, une armée presque entièrement romaine, occupait, à l'extrémité occidentale de l'empire, l'île de la Grande-Bretagne. Cette province ne confinait pas, comme les autres, à

de puissantes nations barbares; les auxiliaires étrangers y étaient moins nombreux qu'ailleurs, et un général romain, Maximus, y commandait. Né en Espagne comme Théodose, avec qui il avait parcouru tous les grades de la carrière militaire, Maxime, en apprenant l'élévation de son ancien compagnon d'armes, conçut à son tour des rêves ambitieux. Il sut exploiter habilement les mécontentements de ses compatriotes, ou céda lui-même aux sentiments qui les animaient. Proclamé par eux empereur, en 383, il passa sur le continent avec son armée, à laquelle il joignit un corps nombreux d'auxiliaires tirés des tribus galliques qui s'étaient maintenues indépendantes dans le nord de l'île, et que les Romains appelaient Pictes ou Scots.

A son arrivée dans la Gaule, les sympathies de la population se prononcèrent en sa faveur. Il se présentait comme le défenseur du parti national et à la tête d'une armée composée de Romains et de Celtes, il appelait les peuples à secouer le joug odieux des auxiliaires germains et tartares. Cet appel fut entendu. Après quelques engagements dans les environs de Paris, Gratien, abandonné de ses troupes, fut forcé de se réfugier à Lyon, où il périt assassiné¹. Maxime fit re-

¹ L'armée de Gratien était commandée par deux chefs francs, Mérobande et Vallion. L'exemple de la désertion fut donné par la cavalerie maure.

connaître paisiblement son autorité pendant cinq ans, dans toute l'étendue de la préfecture des Gaules, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux rochers de la Calédonie.

Il était chrétien et même catholique zélé ; car il persécuta rigoureusement les hérétiques Prisciliens d'Espagne ; les évêques gaulois s'empressèrent de lui porter leur hommage à Trèves, où il tenait sa cour. Saint Martin, évêque de Tours, l'homme le plus populaire de ce temps, y vint lui-même, accepta les présents de l'usurpateur ; et fut accueilli par lui avec une déférence pleine de respect ¹. Il lui donna un avis très sage, s'il est vrai qu'il lui conseilla de se contenter de la vaste domination qu'il avait acquise, et de ne pas risquer la fortune au-delà des Alpes ². Mais Maxime sentait la nécessité de fortifier son pouvoir en remplissant les deux conditions qui caractérisaient aux yeux du monde romain la légitimité des empereurs élus.

Ces conditions étaient d'abord l'assentiment du sénat de Rome ; et, en second lieu, lors-

¹ *Greg. Tur., Hist. Fr., lib. 1, c. 38. — Id., Mirac. s. Mart., lib. 14, c. 10.* Quelques historiens ont dit que Maxime avait voulu s'appuyer, sur la faction encore puissante des Romains idolâtres et avait promis de rétablir le culte des faux dieux ; mais toute sa conduite dément cette supposition.

² Sulpice Sévère. Vie de saint Martin. Cet auteur chrétien fait l'éloge de Maxime, *vir omni vitæ merito prædicandus.*

que l'empire était divisé, l'adhésion des autres empereurs, qui constituait ce que les auteurs contemporains appellent l'*unanimité*. Car, malgré la division administrative de l'empire, son unité subsistait toujours en principe. Les empereurs d'Orient et d'Occident faisaient des lois en commun, s'entendaient pour nommer tous les ans chacun un consul, et lorsque l'un des deux trônes se trouvait vacant, s'il n'y avait pas de successeur immédiat, l'empereur survivant était investi de plein droit du pouvoir suprême dans les deux empires. Tous les empereurs élus qui n'ont pas obtenu l'assentiment du sénat et, depuis le partage de l'empire, l'adhésion des autres empereurs ou l'*unanimité* ont été considérés comme usurpateurs, et flétris par l'histoire du nom de tyrans, nom qui ne signifiait pas autre chose que l'exercice d'un pouvoir illégal.

Maxime espérait qu'une expédition heureuse en Italie donnerait à sa puissance de fait la sanction qui lui manquait. Il pensait qu'une fois maître de Rome, il s'y ferait facilement adopter pour collègue par l'empereur d'Orient, son compatriote. Mais Théodose avait épousé avec chaleur la cause de Gratien, à qui il devait son élévation, et avait fait proclamer en Italie le jeune Valentinien, frère de l'empereur assassiné. Il vint au-devant de Maxime avec une armée presqu'entiè-

rement composée de Barbares, et renforcée par des bandes gothiques, récemment établies dans les provinces illyriennes. En 388, Maxime fut vaincu dans Aquilée, et perdit le trône avec la vie.

Cette usurpation, malgré son succès momentané, aurait passé comme tant d'autres sans laisser de traces, si elle n'avait pas été l'origine d'une colonisation puissante à l'ouest de la Gaule, et c'est surtout sous ce rapport qu'elle mérite notre attention.

Lorsque Maxime eut atteint par la défaite et la mort de Gratien le premier but de son ambition, les nombreux auxiliaires bretons qu'il avait amenés avec lui demandèrent la récompense de leurs services. Suivant l'usage, il leur assigna des terres sur le continent, et les établit en cantonnements létiques dans les provinces armoricaines.

Les opinions des savants ont varié relativement aux limites qu'on doit assigner à ces provinces, et cependant il est facile de déterminer, d'après le témoignage toujours si sûr de César, ce que les Gaulois, et après eux les Romains, entendaient par l'*Armorique*. Ce grand homme, dans ses Commentaires, nous apprend que les cités qui touchent à l'Océan, et qu'on appelait armoricaines, s'engagèrent à fournir un contingent de 6,000 hommes dans la confédération formée par

Vercingétorix ¹. Il donne ensuite les noms de ces cités, et comme la division de leur territoire répondait assez exactement à celle de nos départements modernes, nous les désignerons de cette manière. Ainsi les *Curiosolites* occupaient le territoire actuel du département des Côtes-du-Nord; les *Rhedons*, l'Ille-et-Vilaine; les *Osismii*, le Finistère; les *Unelli*, la Manche; les *Veneies*, le Morbihan; la position des *Cadetes* et des *Ambibari* n'est pas bien connue; on présume que les premiers habitaient sur les limites de la Bretagne et de l'Anjou, et les seconds dans la partie des Côtes-du-Nord qui s'étend entre Saint-Brieux et Saint-Pol-de-Léon ².

Comme on le voit, les limites de la confédération particulière que formaient ces cités étaient les mêmes que celles de l'espèce de péninsule qui s'avance dans l'Océan à l'extrémité occidentale du continent européen, entre la Manche et l'embouchure de la Loire. Les caractères physiques qui

¹ *Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine Armorica appellantur (Ar-mor, maritime) quæ sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Cadetes, Osismii, Veneti, Unelli, sena millia imperant.* De Bell. Gall., lib. vii.

² Il n'y a aucun doute relativement à la situation des cinq premiers peuples. Danville (Notice de la Gaule) ne se prononce pas sur la position des *Cadetes*; il pense seulement qu'on ne doit point les confondre avec les *Caletes*, habitants du pays de Caux. Le même auteur fait remarquer que le territoire des *Curiosolites* finissant près de Saint-Brieux, il devait y avoir un autre peuple entre eux et les *Osismii*: ce peuple ne peut être que les *Ambibari*.

distinguent cette contrée, les nuances bien tranchées qui se remarquent encore dans le génie et les mœurs de ses habitants suffiraient pour la faire reconnaître à toutes les époques, lors même qu'elle n'aurait pas toujours porté un nom spécial ; d'abord celui d'Armorique , ensuite celui de Bretagne. Ce fut une des erreurs capitales de Dubos, que d'avoir voulu comprendre dans l'Armorique toute la ligne de côtes qui, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle de la Garonne, composait le *tractus Armoricanus* et *Nervicanus* du Bas-Empire. Cette division administrative qui plaçait sous l'autorité d'un même commandant tous les rivages exposés aux pirateries des Saxons avait été désignée par les noms des deux principales contrées qu'elle embrassait, l'Armorique et le pays des Nerviens. Mais elle n'avait rien de commun avec les délimitations naturelles des anciennes cités gauloises.

Maxime établit ses lètes bretons dans la partie de l'Armorique la plus rapprochée de leur ancienne patrie, dans le pays des *Curiosolites*, aux environs de Dôle et de Corseult. Ils s'y fixèrent sous le commandement du chef qui les avait amenés de leur île, et qui se nommait Conan¹. Ce chef fut la tige des souverains de la Bretagne qu'on a

¹ Dom Morice, Hist. de Bretagne, liv. 1^{er}.

appelés tantôt ducs, tantôt comtes, tantôt rois, sans que la nature ou l'étendue de leur autorité ait rien perdu ni gagné à ces changements de titres, et qui se sont maintenus indépendants jusqu'à la réunion de la province au royaume de France par le mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII.

Les lètes bretons de Maxime furent accueillis comme des frères par les Gaulois de l'Armorique, qui parlaient la même langue et étaient issus de la même race. La faiblesse du contingent que César attribue aux cités armoricaines dans la ligue générale des Gaules prouve que ce pays n'avait jamais été très peuplé¹. Il était donc facile d'y établir de nouveaux habitants sans dépouiller les anciens, et au milieu des désordres de l'empire, personne ne songea à déposséder les soldats bretons des terres qui leur avaient été abandonnées. Leurs chefs prirent au contraire une grande influence dans la province, et leur nombre s'accrut considérablement par de nouveaux essaims de leurs compatriotes qui, fuyant les invasions maritimes des Saxons, venaient chercher sur le continent un séjour plus paisible. Ils s'y multiplièrent à un tel point, que l'Armorique fut d'a-

¹ Tandis que les sept cités de l'Armorique ne fournissaient ensemble que 600 hommes, la cité seule de Beauvais en donnait 10,000, celle du Mans 5,000, etc.

bord appelée le pays des lètes, *Letavia* ou *Lydhavia*¹, et ensuite la petite Bretagne, *Britannia minor*, nom qui lui est resté jusqu'à nos jours.

Toute cette population celtique, réunie sur le vieux sol de la Gaule, sentit se ranimer en elle le souvenir de sa nationalité. Elle reprit la langue, les vêtements, les mœurs de ses ancêtres, et, en adhérant à la religion chrétienne, elle y mêla des restes de superstitions druidiques. Enfin, vers l'an 410, renforcée par une émigration bretonne plus considérable qu'aucune de celles qui avaient eu lieu jusqu'alors, elle chassa les soldats maures et germains qui, selon la Notice impériale, tenaient garnison dans la province², et elle déclara son indépendance, sans rompre pourtant tous ses liens avec l'empire, dont elle sembla reconnaître dans plusieurs occasions la suzeraineté nominale. J'ai dû retracer l'histoire de cette colonie bretonne, fondée par Maxime, parce qu'elle a joué un rôle assez important dans les premiers temps de la monarchie franque, et parce que ces faits, mal compris, ont produit tout ce qu'il y a de faux dans le système de Dubos. Je reprends main-

¹ *Vita s. Gildæ*. Dans l'idiôme cimbrique, *Llydaw*. Camden.

² *Præfectus militum Maurorum Venetorum Venetis. Præfectus militum Maurorum Osismiæ Osismiis. Præfectus latorum Francorum Rhedonæ Lugdunensis tertie* (*Notitia Imperii*). Le nom d'Osismiaques, donné aux Maures qui tenaient garnison dans la Cornouailles, prouve qu'ils y étaient établis à demeure ou colonisés.

tenant le tableau général des révolutions de l'empire.

L'usurpation de Maxime pouvant être considérée comme une première tentative de réaction contre la prépondérance des Barbares fédérés, sa chute acheva de consolider cette influence, devenue plus redoutable que jamais par l'introduction dans l'empire d'une nation aussi puissante que les Goths. Théodose, qui avait vaincu par eux, continua de leur donner sa confiance. Ayant assuré l'empire d'Occident au jeune Valentinien, il plaça auprès de lui, pour lui servir de guide et de défenseur, avec le titre de commandant général de l'infanterie et de la cavalerie, un chef franc, nommé Arbogaste, originaire des colonies ripuaires établies entré le Rhin et la Meuse¹.

Nous avons vu que Constantin avait créé deux charges de commandants généraux ou maîtres des milices, l'une pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie, afin de remplacer les préfets du prétoire dans leurs attributions militaires. Après lui, ces deux commandements furent habituellement réunis; mais il y eut autant de commandants en chef que de divisions dans l'empire. Les officiers

¹ Arbogaste avait puissamment contribué à la défaite du parti de Maxime. A la fin du V^e siècle, un de ses descendants, portant le même nom, était comte de Trèves, où dominaient alors les rois ripuaires. On a une lettre de Sidonius Apollinaris adressée à cet Arbogaste, contemporain de Childéric.

revêtus de cette dignité se trouvaient donc investis, chacun dans une moitié du monde romain, de la direction suprême des troupes de toute arme et de toute nature. Les Barbares fédérés et leurs rois, engagés au service de l'empire ou colonisés dans les provinces, obéissaient au maître des milices comme à leur supérieur immédiat; ils voyaient en lui le représentant de l'autorité souveraine, et l'on peut dire qu'il était pour eux ce qu'Agamemnon avait été pour les Grecs, le roi des rois.

Aussi ce titre éminent devint l'objet de la plus haute ambition de tous les chefs barbares, et lorsqu'ils l'obtenaient, ils se trouvaient par le fait maîtres de l'empire, dont toutes les forces étaient mises à leur disposition. On commença à en faire l'expérience lorsqu'Arbogaste fut élevé à la dignité de maître des milices de l'empire d'Occident. Le chef franc gouverna despotiquement la cour et les états de Valentinien, et lorsque le jeune prince voulut essayer de secouer son joug, il le fit assassiner, et mit à sa place un rhéteur gaulois, un célèbre professeur de l'école d'Autun, Eugénius, qui ne pouvait être sur le trône qu'un instrument destiné à contresigner d'un nom romain les ordres du Barbare.

En effet, la force de l'opinion était telle, même dans ces temps de décadence, qu'aucun chef bar-

bare n'osa aspirer pour lui-même à la pourpre impériale. Tenant dans leurs mains les armées et les trésors de l'empire, empereurs de fait, ils n'osèrent jamais l'être de nom. Le plus obscur des citoyens romains pouvait élever ses vues ambitieuses jusqu'à l'autorité suprême; le plus illustre des Barbares devait se contenter de régner sous le nom d'un autre.

Quoiqu'il en soit, Théodose ne pouvait souffrir qu'Arbogaste abusât de ses bienfaits pour renverser du trône le prince que lui-même y avait fait monter. Il refusa de reconnaître son fantôme d'empereur, et, appelant à son aide les nombreux contingents des colonies gothiques¹, il s'avança vers les Alpes. Des combats sanglants et acharnés se livrèrent, dans le nord de l'Italie, entre les deux armées, où figuraient au premier rang, d'un côté les Goths, de l'autre les Francs. La victoire fut quelque temps douteuse; mais elle se décida pour Théodose. Eugénius et Arbogaste payèrent de leur vie leur téméraire entreprise, et l'empire d'Occident se trouvant sans maître par l'extinction de la famille de Valentinien, Théodose resta seul possesseur du monde romain tout entier.

Tant que ce grand homme vécut, il sut conte-

¹ Théodose avait dans son armée plus de 20,000 Goths. Jeruandès, Hist. Goth, c. 28.

nir les Barbares fédérés par l'ascendant de sa haute renommée, et faire tourner habilement leurs passions et leurs haines au profit de sa politique. Mais il eut le tort de croire qu'en présence de cet immense danger la faiblesse de ses enfants suffirait à soutenir la couronne chancelante que sa puissante main avait eu peine à relever. Il laissa en mourant deux fils, Arcadius et Honorius, tous deux à peine sortis de l'enfance, et incapables de gouverner par eux-mêmes. Au premier il donna l'empire d'Orient, en plaçant auprès de lui un habile ministre, nommé Rufinus, gallo-romain, né dans l'Aquitaine, et doué au plus haut degré de ce caractère de finesse et d'audace qu'on a toujours attribué aux hommes de son pays. Le second fut empereur d'Occident, et eut pour tuteur le Vandale Stilicon, issu des colonies de cette nation qu'Aurélien avait fondées au III^e siècle dans la Pannonie.

Stilicon avait été comte des domestiques, et après la défaite d'Arbogaste, à laquelle il avait puissamment contribué, il était devenu son successeur dans la dignité de commandant général des milices. Il passait pour un grand homme de guerre, et Théodose n'avait rien négligé pour l'attacher à sa famille par les liens les plus étroits; il lui avait donné en mariage Séréna, sa propre nièce, et avant de mourir, il avait désigné Marie,

filie de Séréna et de Stilicon, pour être l'épouse d'Honorius, qui contracta en effet cette union dès que l'âge le lui permit. D'après les dernières dispositions de Théodose, Stilicon devait exercer une sorte de suprématie sur le gouvernement des deux empires ; il semblait que le chef vandale ne pouvait séparer ses intérêts de ceux des enfants de son bienfaiteur, puisque son origine barbare l'excluait lui-même du trône impérial. Mais les historiens contemporains lui reprochent d'avoir conçu le projet d'y placer son fils Euchérius ; car le préjugé qui repoussait le père ne s'étendait pas jusqu'au fils né d'un Barbare et d'une Romaine, surtout lorsque la mère était d'une naissance illustre ; nous en verrons plusieurs exemples.

L'ambition de Rufinus était plus dangereuse. Né Romain, il pouvait aspirer à la pourpre ; et dès qu'il fut en possession du pouvoir¹ il travailla à s'en préparer les voies. Jaloux de Stilicon,

¹ Rufin était maître des offices. Cette éminente dignité mettait dans sa dépendance tous les officiers attachés à la personne du prince. Le maître des offices disposait des charges de la cour et de la plupart des emplois civils ; il présidait à toutes les relations de l'empereur avec le sénat ; il dirigeait ce que nous appellerions aujourd'hui l'administration du matériel de la guerre ; il était ministre de l'intérieur et de la police, car il avait sous ses ordres la corporation des agents d'affaires, *agentum in rebus*, chargés de transmettre aux gouverneurs de provinces les ordres de l'autorité centrale et d'en assurer l'exécution ; et celle des curieux, *curiosi*, qui surveillaient la marche des affaires sur tous les points de l'Empire. Ce sont bien là, comme on le voit, les attributions d'un premier ministre.

auquel il cherchait à s'égalier en tout, il voulut avoir aussi son empereur pour gendre, et il essaya de marier sa fille à Arcadius. Une intrigue de cour fit échouer cette tentative; Arcadius, plus âgé que son frère, avait déjà une volonté; il choisit pour épouse la célèbre Eudoxie, fille d'un chef franc nommé Bauton, qui avait été consul sous Théodose, en 385. Ce mariage, qui plaçait sur le trône la fille d'un Franc à côté de la fille d'un Vandale, donnait une nouvelle force à l'influence barbare, que Rufinus, par position et par esprit national, devait souhaiter d'affaiblir. Il sentit la gravité du coup qui lui était porté, et vit que toute son habileté ne pouvait suppléer à la puissance matérielle qui lui manquait.

A la vérité il devait compter sur les sympathies des troupes romaines qui se recrutaient parmi les anciens sujets de l'empire, c'est-à-dire, dans l'Orient, parmi les Grecs et les Syriens. Mais ces fières légions, jadis l'orgueil de Rome, avaient dégénéré de plus en plus dans leur armement, dans leur discipline, dans leur force numérique¹ et surtout dans leur composition. On n'y voyait

¹ En 409, Honorius fit venir de la Dalmatie cinq légions pour défendre l'Italie contre Alaric; leur effectif n'était que de six mille soldats. Du temps d'Auguste, chaque légion était de six mille hommes, et par conséquent en valait cinq du Bas-Empire.

alors presque plus d'hommes libres, je ne dis pas de citoyens romains, mot vide de sens depuis le décret de Caracalla. Les classes riches se seraient soulevées contre tout pouvoir qui aurait voulu les astreindre au service militaire et la populace des villes était tellement lâche et corrompue, qu'on ne pouvait songer à lui mettre les armes à la main. Restait la population des campagnes, race encore robuste, mais toute composée de serfs attachés à la glèbe; et pourtant cette population esclave était la dernière ressource du recrutement des troupes nationales, de celles qui n'étaient point levées dans les colonies létiques ou parmi les Barbares fédérés. Le système de recrutement à cette époque était le même que celui qui est usité de nos jours en Russie. On assignait à chaque propriétaire un certain nombre de soldats à fournir; il les choisissait lui-même parmi ses esclaves, et devait les armer et les équiper à ses frais. Les terres des sénateurs et celles du fisc ou du domaine impérial étaient seules exemptes de ces levées ¹.

Quelle confiance pouvait-on donc avoir dans des troupes organisées de cette manière, surtout lorsque, depuis plus de cent ans, un préjugé universel proclamait les Barbares seuls capables de

¹ Code Théodos., *lib. vii, tit. 13, leg. 12, 13, 14.*

former de bons soldats¹? Rufin comprit que les troupes romaines n'étaient point une force. Il lui en fallait pourtant une qu'il pût opposer à son puissant rival, Stilicon, appuyé sur les redoutables contingents de toutes les colonies suèves et germaniques. Cette force, il la trouva dans les Goths.

Etablis seulement depuis quinze ans dans l'empire, les Goths avaient rendu d'immenses services à Théodose; c'était par leurs armes qu'il avait vaincu Maxime et Arbogaste²; c'était par eux qu'il était devenu maître du monde. Mais plus il appréciait la puissance des tribus gothiques, plus il comprenait combien elle pouvait devenir dangereuse pour la couronne de ses fils. Aussi, dans ses dernières dispositions, avait-il eu soin de ne donner aux chefs de ces peuples aucun pouvoir dont ils pussent abuser.

Les Wisigoths colonisés dans la Mésie et les contrées voisines avaient alors pour roi ou chef

¹ Ce préjugé ne doit point nous étonner : il y a, dans l'histoire de toutes les nations, de ces époques fatales où elles se méprisent elles-mêmes. Au XVI^e siècle, c'était une opinion généralement reçue, en France, que les mercenaires suisses ou allemands faisaient seuls la force des armées. Pendant nos guerres de religion, aucun parti n'aurait cru pouvoir tenir la campagne sans un nombre suffisant de reîtres et de lansquenets. Cent ans plus tard, Richelieu écrivait encore que la France ne pouvait se passer de soldats étrangers.

² Jornandés, *Hist. Goth.*, c. xxviii.

suprême, Alaric, issu de la famille des Balthes, qui était la race royale de cette nation. Ce jeune guerrier avait été l'un des quatre commandants des Barbares auxiliaires dans l'armée que Théodose employa contre Arbogaste. A la fin de cette guerre, il était rentré dans ses cantonnements, mécontent de n'avoir pas été mieux récompensé et jaloux de l'élévation de Stilicon, sur qui Théodose avait accumulé toutes ses faveurs.

Les provinces où les Wisigoths étaient colonisés dépendaient de la préfecture d'Illyrie, qui, avec celle d'Asie, composait l'empire d'Orient. Les soldats d'Alaric se trouvaient donc compris dans les milices de cet empire. Rufin exploita son mécontentement et l'engagea en secret à sortir de ses cantonnements et à s'approcher de Constantinople, pour forcer par cette démonstration la cour impériale à mieux reconnaître ses services. Alaric s'empressa d'obéir à ces insinuations qui répondaient si bien à ses propres désirs. Au printemps de l'année 395, il fit prendre les armes à ses compatriotes et descendit vers le Bosphore en ravageant tout sur son passage.

Mais Stilicon avait été instruit de ce mouvement et en avait pénétré le but. Il offrit aussitôt à l'empereur d'Orient de venir lui porter secours à la tête des milices d'Occident contre les Wisigoths rebelles. L'astucieux ministre d'Arcadius

n'osa conseiller de refuser cette offre ; il ne put même se dispenser d'ordonner à Gaïnas, commandant général des milices d'Orient, de se joindre à l'armée qu'amenait Stilicon. Alaric se retira devant ces forces combinées. Il passa en Thessalie, y prit position et s'y fortifia. Stilicon, plein d'ardeur, marchait pour l'attaquer dans ses retranchements, lorsqu'un ordre de Constantinople rappela subitement les milices d'Orient dans la capitale. Furieux d'avoir été ainsi joué, Stilicon résolut de repartir sur-le-champ avec son armée pour l'Italie ; mais il eut soin d'instruire Gaïnas des complots de Rufin qu'il avait devinés, et le poussa à prévenir les projets de ce traître.

Gaïnas était un chef barbare sorti des tribus d'Ostrogoths que Théodose avaient colonisées dans la Thrace, et qui jusque dans leur exil conservaient contre les Wisigoths les sentiments de haine que nourrissaient depuis long-temps l'une contre l'autre, ces deux grandes fractions de la race gothique. Ennemi d'Alaric, il s'entendit facilement avec Stilicon, et concerta avec lui la perte du ministre d'Arcadius.

Cependant Rufin, croyant pouvoir compter sur les sympathies de l'armée d'Orient où les soldats romains étaient nombreux, avait déterminé le faible Arcadius à l'élever jusqu'au trône, en le proclamant son collègue. L'inauguration devait

avoir lieu aussitôt que les troupes seraient arrivées sous les murs de Constantinople. Mais Gainas avait eu le temps pendant la route de préparer les esprits des soldats, et Rufin n'avait point songé combien il est difficile pour un homme étranger au métier des armes de s'appuyer sur un parti militaire. Lorsque l'empereur et son ministre parurent au milieu du camp, Gainas, suivi de ses Ostrogoths, vint au-devant d'eux avec toutes les apparences du respect, mais de manière à les entourer et à les séparer du reste de l'armée. A un signal qu'il donna, Rufin fut massacré sous les yeux du jeune prince épouvanté, et ses membres sanglants furent promenés en triomphe par les soldats barbares dans les rues de Constantinople.

La nouvelle de cette catastrophe fut accueillie à Rome avec des transports de joie. Claudien, poète à la solde d'Honorius ou plutôt de Stilicon, s'écria que le supplice de Rufin justifiait la Providence ¹. C'était pourtant un nouveau triomphe

¹ Abstulit hunc tandem Rufini poena tumultum
Absolvitque deos.

(*In Rufinum*, lib. I.)

Cette satire sanglante fut dictée à Claudien par Stilicon pour soulever l'opinion contre les partisans du ministre déchu. Le poète y décrit avec une minutie féroce tous les détails des cruautés exercées sur le cadavre de Rufin. Claudien avoue lui-même qu'il était soldé par Stilicon, qui ne lui refusait aucune de ses demandes :

Cuncta mihi semper Stilico quæcumque poposci
Concessit.

(*De laud. Stil.*, lib. II.)

Ses poèmes sont des pamphlets politiques où l'on peut étudier mieux

de l'influence barbare ; mais cette influence était alors toute-puissante à la cour d'Occident.

Alaric , que Rufin avait excité à la révolte , voyait toutes ses espérances trompées par la chute de l'ambitieux dont il s'était fait le complice. Pour se dédommager de ses pertes , il se jeta sur la Grèce qu'il ravagea pendant toute l'année suivante 396. Les nouveaux ministres d'Arcadius , tout occupés d'assurer leur pouvoir , et ayant d'ailleurs à repousser dans l'Asie les attaques des Turcs , que l'on désignait alors sous le nom générale de Huns , ne songèrent pas à le poursuivre.

Stilicon , qui avait une revanche à prendre , s'en chargea. Il débarqua dans le Péloponèse avec une armée , et crut pouvoir y cerner Alaric. Le monde entier contemplait avec intérêt cette lutte corps à corps entre les deux plus grands hommes de guerre de l'époque. Alaric eut l'art d'échapper à son redoutable ennemi ; il repassa l'isthme de Corinthe , et revint dans l'Épire.

Stilicon , ayant échoué une seconde fois contre cet habile adversaire , se rembarqua sans chercher davantage à le joindre.

Alors Alaric négocia avec l'eunuque Eutrope qui avait remplacé Rufin dans la confiance de Thé-

que partout ailleurs les intrigues du tuteur d'Honorius et les haines profondes qui divisaient les deux cours.

dose, et comme la cour d'Orient tenait à s'attacher un guerrier aussi célèbre, pour l'opposer au tuteur d'Honorius, dont elle redoutait l'esprit envahissant, elle accueillit ses prétentions en lui donnant le commandement général des milices de la préfecture d'Illyrie, tandis que Gaïnas conservait celui des milices de la préfecture d'Asie qui comprenait Constantinople et la Thrace.

Soit que cet arrangement eût déplu à Gaïnas, soit qu'il fût déjà mécontent de l'élévation d'Eutrope, qui gouvernait l'empire avec le même orgueil et le même despotisme que son prédécesseur, il paraît que dès ce moment il nourrit des pensées de révolte, dans lesquelles il fut toujours soutenu et encouragé par Stilicon. Il obtint, par une émeute militaire, la disgrâce et la mort d'Eutrope, comme il avait déjà obtenu celle de Rufin¹; mais ses succès ne firent que le rendre plus exigeant.

¹ Stilicon avait préparé cet événement en faisant écrire par Claudien une satire violente contre Eutrope. Le sénat de Constantinople, représentant des restes de l'aristocratie romaine dans l'Orient, et Léon, général romain qu'Eutrope voulait opposer aux Goths, y sont tournés en ridicule de la manière la plus outrageante. Nulle part Stilicon n'a plus ouvertement dévoilé ses vues ambitieuses. Le poète y fait parler l'Orient, qui appelle le chef vandale à son aide, et proclame que sa puissante main suffit seule à soutenir les deux empires :

*Hæc tibi protende lacrymas; succurre ruenti.
Non te subtrahimus Latio; defensor utrique
sufficis.*

(*In Eutr., lib. II.*)

L'année suivante, en 400, il demanda, contrairement à la loi de Théodose qui défendait aux hérétiques d'avoir des églises dans la capitale, qu'on lui en donnât une pour lui et ses soldats ariens. Arcadius avait cédé sur tout ce qui ne portait atteinte qu'à ses droits de souverain ; appuyé par le grand évêque saint Jean-Chrysostôme, il trouva du courage pour repousser cette demande qu'il regardait comme un outrage à la foi, et ce refus exaspéra Gainas, qui prit immédiatement la résolution d'éclater.

En sa qualité de commandant général, il avait fait sortir de la capitale toutes les troupes romaines, et n'y avait laissé que ses soldats goths. Il crut qu'il lui serait facile de se rendre maître de la ville, et pour commencer à y porter le trouble, il envoya, à l'entrée de la nuit, un détachement de troupes mettre le feu aux environs du palais. Mais les Goths ariens étaient en horreur à la population catholique de Constantinople ; le peuple surveillait avec inquiétude tous leurs mouvements. Cette tentative d'incendie fut découverte, et produisit aussitôt un soulèvement général. Attaqués dans les rues, poursuivis jusque dans les maisons, les Goths sont massacrés par centaines, tandis qu'on ferme les portes pour empêcher leurs compatriotes, campés hors des murs, de venir à leur secours. Il en périt sept mille dans

une église où ils s'étaient réfugiés, et à laquelle on mit le feu; un petit nombre seulement parvint à s'échapper dans les premiers instants du tumulte.

Le complot de Gaïnas avait échoué; cependant il lui restait encore une nombreuse armée hors des murs; les colons ostrogoths de la Phrygie qui avaient levé l'étendard de la révolte dès l'année précédente combattaient pour lui, et il ne renonçait pas à l'espoir de s'emparer de la ville par un siège régulier. Mais les troupes romaines avaient eu le temps de se réunir sur la côte asiatique du Bosphore; un brave guerrier de race gothique, nommé Fravitta, en prit le commandement. Gaïnas, battu dans plusieurs rencontres, se décida enfin à se retirer dans les cantonnements de sa nation, au nord de la Thrace, près de l'embouchure du Danube. La cour impériale, qui avait juré sa perte, ne lui en laissa pas le temps. Elle prévint de sa marche les Huns, ces ennemis acharnés des Goths. Ils passèrent le fleuve et attaquèrent à l'improviste ces bandes découragées et affaiblies par de longues fatigues; Gaïnas périt dans la mêlée avec presque tous ses soldats. Ainsi finirent les premières colonies ostrogothiques, fondées par Théodose; il n'en resta que des débris qui continuèrent à servir dans les armées d'Orient.

Pendant ces événements, Alaric, mécontent de la chute d'Eutrope, avec qui il avait pris les mêmes engagements qu'avec Rufin, et ne recevant plus la solde qui lui avait été promise, tenta une irruption en Italie. Il ne faisait sans doute, en cela, que suivre l'exécution d'un plan concerté avec Eutrope, qui, fidèle à la politique de son prédécesseur, redoutait dans Stilicon le rival jaloux de tous les ministres d'Arcadius, et répondait par les armes des Goths aux libelles de Claudien. Pendant les années 400, 401 et 402, Alaric renouvela sans cesse ses entreprises sur l'Italie; mais il fut toujours repoussé par Stilicon, et battu enfin complètement à la journée de Pollence. Néanmoins la terreur qu'il inspira fut telle qu'elle détermina Honorius à quitter Milan, siège de la cour impériale en Occident depuis plus d'un siècle, pour s'enfermer dans Ravenne, que sa situation au milieu des marais semblait rendre imprenable ¹.

Alaric et Stilicon avaient essayé mutuellement leurs forces. Ces deux grands capitaines finirent par comprendre que leur véritable intérêt était de s'unir, et qu'au lieu de s'affaiblir par une lutte acharnée, ils pouvaient, en s'associant, triompher de toutes les résistances. Honorius n'avait point

¹ Procop., *de Bell. Vandal.*, lib. 1, c. 2.

d'enfants, et Séréna avait, dit-on, pris des précautions coupables pour qu'il ne pût laisser de postérité. Stilicon croyait le trône d'Occident assuré à son fils Eucherius, et déjà sa vaste ambition méditait d'y joindre l'empire d'Orient, en rétablissant l'unité du monde romain comme sous les grands règnes de Constantin et de Théodose. D'ailleurs la catastrophe de Gainas avait effrayé tous les chefs barbares; ils se sentaient menacés par les succès de ce soulèvement populaire dirigé contre leur influence, et la crainte fit taire leurs rivalités.

Mécontent d'Arcadius et de ses ministres, Stilicon chercha contre eux des sujets de guerre, et s'étant secrètement assuré de l'adhésion d'Alaric, il réclama l'Illyrie, qu'il prétendait avoir été démembrée à tort de l'empire d'Occident, dont elle dépendait dans les premiers partages. Aussitôt Alaric, commandant les milices de cette préfecture, consentit à reconnaître pour maître Honorius, et lui prêta serment avec toutes les troupes sous ses ordres. Pour entrer en possession de la province, Honorius n'eut plus qu'à y nommer un préfet ou administrateur civil, et Stilicon arrêta avec le roi des Wisigoths le plan d'une attaque générale contre l'empire de Constantinople, à laquelle devaient concourir tous les Barbares fédérés de l'Occident. Dans ce but, il appela de la

Gaule en Italie les troupes qui défendaient la ligne du Rhin, et grossit les armées impériales d'un corps nombreux d'Alains et de Huns.

Ces négociations et ces préparatifs se firent pendant les années 405 et 406. La guerre devait commencer au printemps suivant, lorsqu'une formidable irruption des Suèves dans la Gaule vint déranger tous ces projets et plonger l'Empire dans une inextricable confusion.

Depuis 300 ans les tribus suèves, dispersées par l'invasion gothique, refoulées du nord au midi, puis de l'orient à l'occident, se pressaient contre les barrières de l'Empire pour y chercher une issue. Dans l'intérieur de la Germanie, elles avaient fatigué les Francs de leurs incursions continuelles et les avaient forcés à quitter les montagnes du Hartz pour se concentrer sur les bords du Rhin. Pendant les dernières années du IV^e siècle, l'approche des Huns imprima à ces mouvements désordonnés une nouvelle énergie. Les masses tartares s'avançaient en remontant le Danube avec une force irrésistible, et les Alains qui les précédaient s'étaient déjà mêlés aux Vandales, qui, formant, pour ainsi dire, l'arrière-garde de la race suéviqne, avaient toujours à supporter les premiers coups des envahisseurs.

Ce fut alors qu'une multitude considérable de Francs vint grossir par des émigrations succes-

sives les colonies de cette nation, depuis longtemps établies dans la Belgique. En 399, Honorius fut obligé de faire une loi pour régulariser les concessions de terres qu'on était forcé d'accorder à ces nouveaux hôtes, et qu'ils devançaient souvent en s'emparant sans formalité des terrains qui se trouvaient à leur convenance ¹.

Dans l'année 406, la nation entière des Vandales, suivie d'un certain nombre de tribus suèves qui n'appartenaient à aucune confédération, traversa, du nord au sud, toute la Germanie centrale, et vint attaquer les Francs jusque sur les rives mêmes du Rhin où ils s'étaient réfugiés. Déjà les troupes qui composaient l'armée des Gaules étaient en marche pour l'Italie, où Stilicon rassemblait toutes les forces de l'Empire. Les Francs, abandonnés à eux-mêmes, résistèrent cependant avec courage. Selon le récit d'un auteur contemporain, Frigéridus, ils tuèrent vingt mille hommes aux Vandales, dont le chef ou roi

¹ *Quia ex multis gentibus sequentes felicitatem romanam se ad imperium nostrum contulerunt, quibus terræ læticæ administrandæ sunt, nullus ex iis aliquid sine nostrâ notatione mereatur; et quoniam aut amplius quàm meruerant occupârunt, aut concludio principalium, aut defensorum vel subrepticis rescriptis, majorem quàm ratio poscebat terrarum modum sunt consecuti, inspector idoneus dirigatur qui ea revocet quæ aut malè sunt tradita, aut improbè ab aliquibus occupata.* Cod. Theod., lib. XIII, t. 4, leg. 9.

périt dans le combat ¹. Mais les Alains, marchant sur les traces de ces peuples qui fuyaient leur approche, ne tardèrent pas à arriver sur le théâtre de la guerre. Là il paraît qu'il y eut parmi eux quelque hésitation : un de leurs chefs, nommé Goar, frappé de la valeur des Francs, passa de leur côté, et fut admis au nombre des auxiliaires de l'empire. Néanmoins la masse de la nation s'unit aux Vandales, et les Francs, qui ne combattaient qu'à pied, comme tous les Germains, ne purent se maintenir en plaine contre cette redoutable cavalerie. Bientôt le cours du Rhin arrêta seul les Barbares, et, dégarni de ses défenseurs, il ne put les contenir long-temps.

Selon la tradition contemporaine, ce fut dans les derniers jours de décembre 406 que les hordes réunies des Vandales, des Suèves et des Alains, franchirent le Rhin sur la glace et entrèrent dans la Belgique ². Les ravages de cette invasion furent horribles. Saint Jérôme, dans une lettre écrite au temps même de l'événement, nous ap-

¹ *Interea Respindial, rex Alanorum, Goare ad Romanos transgresso, de Rheno agmen suorum convertit, Vandalis Francorum bello laborantibus, Godegisilo rege assumpto acie, viginti ferè millibus ferro peremptis, cunctis Vandalorum ad interneconem delendis, ni Alanorum vis in tempore subvenisset.* Friger., in Greg. Turon., Hist., liv. II, c. 9. — *Gentes Alanorum, Suevorum, Vandalorum multæque cum his alia Francos proterunt, Rhenum transeunt.* Orosius, Hist., lib. XII.

² *Vandali et Alani, trajecto Rheno, Gallias pridè calendas januaris ingressi sunt.* Prosper, chronic., ad ann. 406.

prend que la ville de Mayence fut prise et détruite, et que les habitants furent massacrés jusque dans les églises où ils s'étaient réfugiés. Reims, Amiens, Arras, Tournay, Spire et Strasbourg tombèrent au pouvoir des Germains. L'Aquitaine, la Lyonnaise, la Novempopulanie et la Narbonnaise, c'est-à-dire toutes les provinces comprises entre la Loire, le Rhône, l'Océan et les Pyrénées, à l'exception des montagnes de l'Auvergne, virent tout leur territoire dévasté, tandis que la population renfermée dans quelques villes fortes était dévorée par la famine¹.

Il est facile de suivre, d'après cette lettre, la marche de l'irruption. On voit que les Barbares passèrent le Rhin entre Mayence et Worms, qu'ils attaquèrent ces deux villes, détruisirent la première et firent souffrir à la seconde les horreurs d'un long siège; car saint Jérôme ne dit pas positivement qu'elle ait été prise. Ensuite, au lieu de se diriger vers Trèves et Cologne, ces grandes et opulentes cités de la Belgique Rhénane qui devaient exciter avant tout leur cupidité, ils tour-

¹ *Moguntiacum quondam nobilis civitas capta atque subversa est, et in ecclesiâ multa hominum millia trucidata; Fangiões longâ obsidione deleti; Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebatæ extremique hominum Morini, Tornacum, Nemetæ, Argentoratus translata in Germaniam. Aquitanicæ novemque populorum, Lugdunensis et Narbonensis provinciæ præter paucas urbes populata sunt cuncta quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames.* Hieron., Epist. ad Geruntiam.

nèrent vers le midi, et gagnèrent la Loire en traversant les plaines de la Champagne¹. S'ils suivirent cette direction, ce ne put être que pour s'éloigner des camps fortifiés du Nord, où avaient toujours été concentrées les principales forces des garnisons romaines, et surtout pour éviter les cantonnements des lètes Francs de la Belgique, devenus alors plus puissants que jamais par les nombreuses émigrations de leurs compatriotes d'outre-Rhin.

Une fois au-delà de la Loire, ils ne trouvèrent plus aucun corps de troupes capable de les gêner dans leur marche. Car la Notice de l'Empire qui paraît avoir été rédigée dans les premières années du V^e siècle, immédiatement avant que Stilicon eût appelé en Italie presque toute l'armée des Gaules, n'indique, entre la Loire et les Pyrénées, qu'une garnison de Sarmates à Poitiers; une légion Chartraine à Blaye, et une cohorte, près de l'embouchure de l'Adour². Ils purent

¹ Ils prirent et saccagèrent en passant les villes de Reims et d'Auxerre. La légende très authentique de l'évêque saint Nicaise, massacré par les Vandales, constate la prise et le sac de Reims, où ils entrèrent sans résistance et où ils ne s'arrêtèrent pas. Leur passage à Auxerre est aussi constaté par le meurtre de l'évêque Fraternus. Ces trois points, Mayence, Reims et Auxerre, tracent exactement la route des bordes envahissantes, qui durent franchir la Loire entre Orléans et Nevers.

² *Præfectus militum Carnutensium Blabie. Præfectus Sarmatorum et*

donc promener impunément la dévastation, pendant trois années dans ces belles provinces, ravageant les campagnes et affamant les grandes villes fortifiées, où la population avait cherché un refuge.

Il ne paraît pas qu'ils aient pris aucunes de ces villes chefs-lieux des cités gauloises, qui étaient assez riches pour bien entretenir leurs murailles; du moins saint Jérôme n'en cite pas une seule¹; mais toutes les petites places ouvertes ou démantelées tombèrent en leur pouvoir. Néanmoins, faute d'avoir pu prendre aucune ville de premier ordre, ils ne se fixèrent nulle part, et furent forcés d'aller toujours en avant jusqu'à ce que la terre des Gaules manquant, pour ainsi dire, sous leurs pieds, ils franchirent les Pyrénées en 409, et répandirent sur la malheureuse Espagne les épouvantables fléaux qui marquaient partout leur passage. Cette marche rapide et désordonnée convenait bien au génie de la race farouche et inquiète des Suèves, qui, pendant huit siècles d'existence, ne sembla créée que pour ravager

*Taufalorum gentilium Pictavis. Tribunus cohortis novempopulanae La-
purdo.* Le mot *miles* indique toujours les soldats légionnaires.

¹ A l'époque où il écrivait, c'est-à-dire probablement dans les premiers mois de l'année 409, les Vandales assiégeaient Toulouse, qui ne fut pas prise. Saint Jérôme, d'accord avec la légende, fait honneur de la délivrance de cette grande ville au saint évêque Exupère.

et détruire, et ne put jamais connaître la paix ni en laisser jouir les autres.

Quant aux cités d'Arras, d'Amiens, de Therouenne, de Tournay et à celles de Spire et de Strasbourg, saint Jérôme ne dit pas précisément qu'elles furent prises ou pillées, il dit qu'elles devinrent Germaines : *in germaniam translatee*. Cette expression ne paraît pas pouvoir s'appliquer à une invasion passagère comme celle des Vandales; elle suppose une prise de possession durable, une sorte de changement d'état. Et d'ailleurs, si l'on admet que les hordes envahissantes aient traversé toutes ces villes, leur marche devient inexplicable. Elles auraient fait un long détour en côtoyant toute la Belgique et seraient revenues, sur leur pas jusqu'en Alsace; car aucun document ne constate que les pays situés entre la Loire et la Somme, aient souffert de leurs ravages; tout indique au contraire qu'elles gagnèrent rapidement la Loire, par la route la plus directe à travers la Champagne, et ce fut seulement au-delà de ce fleuve que loin des garnisons du nord elles s'arrêtèrent pour piller et dévaster à leur aise¹.

Mais il arriva à cette époque ce qui était arrivé déjà dans les grandes invasions suéviques du III^e

¹ Orose indique bien la rapidité de leur marche par la phrase suivante qui semble en imiter le mouvement : *Rhenum transeunt, Gallias invadunt, directoque impetu Pyrenæum usquè penetrant.*

et du IV^e siècles. Les Francs colonisés dans la Belgique profitèrent du désordre pour s'étendre hors de leurs cantonnements, et, comme leurs forces s'étaient alors beaucoup accrues, au lieu de se borner à des courses qui n'avaient que le pillage pour but, ils s'établirent dans les villes les plus voisines du territoire des Nerviens, occupés par eux depuis deux cents ans et reculèrent ainsi jusqu'à la Somme leurs limites que les concessions impériales arrêtaient à l'Escaut et à la forêt des Ardennes. Ce sont ces envahissements des Francs que saint Jérôme a voulu très probablement indiquer par la phrase citée plus haut. En effet, si le nom de Germanie, embrassait du temps de Tacite, toute l'Europe centrale, habitée par les nations teutoniques, il est bien certain que les écrivains du Bas-Empire n'appliquaient jamais le nom de *Germain*s aux Vandales ou autres peuples de race suève ou gothique. Pour eux *Germanus* était synonyme de *Francus*, *Germania* de *Francia*; on pourrait en citer une foule d'exemples ¹. Lors donc que saint Jérôme parle des cités de la Gaule

¹ *Apud historicos Germania, nunc Francia vocitatur.* Ce passage est de saint Jérôme lui-même, dans la vie de saint Hilarion. Procope, racontant les faits que nous venons d'exposer, dit que les Vandales attaquèrent les Germains qu'on appelle maintenant Francs : Βανδάλῳι ἐς Γερμανούς τε οἱ νῦν Φραγγῳι καλοῦνται ἔχωρον. *De Bell. Vandal.*, lib. 1, c. 3. — Agathias, liv. 1, dit qu'il est évident que les Francs sont les mêmes peuples qu'on appelait autrefois Germains.

devenues *Germanies*, il ne peut vouloir dire par là autre chose si non que ces cités étaient tombées en la possession des tribus teutoniques du Rhin qui alors étaient toutes comprises dans les confédérations des Francs ou des Allemands. C'est à ces derniers qu'on doit attribuer la prise de Strasbourg et de Spire qui étaient les deux principales places de la province de la haute Germanie²; car les événements postérieurs nous montrent qu'à la suite du passage des Vandales, les Allemands qui habitaient entre le Rhin et la forêt Hercynienne, dans le territoire actuel du grand duché de Bade, franchirent le fleuve à leur tour et s'emparèrent de cette province qui embrassait tout le pays compris entre la chaîne des Vosges et le Rhin, c'est-à-dire l'Alsace et la Bavière Rhénane. Ils y restèrent établis jusqu'à la chute de l'empire et n'en furent chassés que par les conquêtes de Clovis et de ses fils.

Lorsque la nouvelle des désastres de la Gaule fut répandue dans l'empire, elle souleva contre Stilicon une clameur générale d'indignation et de colère. On lui attribua avec raison les maux de cette malheureuse province, et comme les haines populaires vont toujours au-delà de la vérité, on

² Je crois même qu'on pourrait leur attribuer aussi le siège de Worms, *Vangiones*, dont la longueur paraît incompatible avec la marche rapide des Vandales.

l'accusa même d'avoir excité les hordes barbares à sortir de leurs repaires et à se saisir d'une proie livrée sans défense à leur cupidité. Rien ne paraît moins vraisemblable que cette accusation, quoiqu'elle ait été répétée par la plupart des écrivains contemporains ¹. Bien loin de pouvoir seconder les vues ambitieuses de Stilicon, l'invasion des Vandales était le plus grand obstacle qu'il pût rencontrer dans ses projets, dont elle arrêta en effet l'exécution prête à commencer. Cependant il n'en est pas moins vrai que ses desseins hostiles contre l'empire d'Orient furent la première cause du désastre, parce qu'ils le portèrent à dégarnir la ligne du Rhin des troupes qui la défendaient pour grossir son armée d'Italie ². Nous avons dé-

¹ Saint Jérôme termine la lettre que nous avons citée plus haut, en attribuant tous ces malheurs à la perfidie de Stilicon, ce traître demi-barbare, comme il l'appelle : *Quod non vitio principum qui vel religiosissimi sunt, sed scelere semi-barbari accidit proditoris qui nostris contra nos opibus armavit inimicos*. L'histoire d'Orose et la chronique d'Isidore disent positivement que les Barbares avaient été soulevés par lui : *excitata per Stiliconem gentes*. Orose explique avec détail la politique de Stilicon, telle que la dépeignent les rumeurs populaires. *Hist., lib. VII, c. 27.*

² Claudien avoue ce fait, et nous apprend qu'on avait tiré même une légion de la Grande-Bretagne :

Venit et extremis legio prætenta Britannis;
 Agmina quin etiam flavis objecta Sicambris
 Quæque domant Cællis immansuetosque Cheruscos
 Hæc omnes vertèrè minas, tutumque remotis
 Escubiis Rhenum solo terrore relinquunt.

(*De Bello Get.*)

jà fait remarquer que, dans les siècles précédents, toutes les fois que des mesures semblables laissent ces frontières sans défense, une invasion suéviqne en fut la conséquence immédiate. Les mêmes causes produisirent encore les mêmes effets. Mais ce qui rendait Stilicon plus coupable aux yeux des populations romaines, c'était son origine barbare. Comme il était issu lui-même de la race vandale, on lui supposait des intelligences avec ses compatriotes, et l'influence qu'il avait exercée sur eux jusqu'alors semblait confirmer ces soupçons ¹. D'ailleurs la catastrophe de Gai-nas avait échauffé les esprits et ranimé le courage du parti romain. On avait vu comment l'empire d'Orient était parvenu à se débarrasser de l'influence barbare. L'expédition préparée par Stilicon, son alliance avec Alaric, dont le but secret était de relever cette influence déchue, excitaient au plus haut degré la vieille animosité des lé-

¹ Aussitôt après l'avènement d'Honorius, Stilicon avait parcouru la ligne du Rhin, et les rois barbares, espérant faire fortune dans l'empire sous un chef de leur race, s'étaient empressés de venir lui rendre hommage et de lui offrir leurs services. Ces démonstrations lui avaient inspiré une confiance aveugle que les événements démentirent, et que Claudien avait exprimée dans les vers suivants, où il dit, en parlant de la Germanie :

*Tam sese placidam praestat Stilichonis habentis
Ut nec praesidiis nudato limite tentet
Expositum calcare solum, nec transeat amnem,
Incustoditam metuens attingere ripam.*

gions contre les auxiliaires. On crut pouvoir tenter à Rome ce qui avait si bien réussi à Constantinople.

Sa conduite contribua encore à accréditer les imputations de ses ennemis. Tout préoccupé de ses projets personnels contre l'empire d'Orient, il restait sourd aux cris de détresse de la Gaule. D'abord il avait cru que la terreur de son nom suffirait pour empêcher les Barbares de passer la frontière. Trompé dans cette folle confiance, il regardait l'invasion des Suèves comme un torrent passager, qu'on serait toujours maître d'arrêter; il se souvenait que les mêmes contrées étaient restées en proie pendant cinq ans aux dévastations des hordes allemaniques avant que l'empereur Constant se décidât à y envoyer Julien. Mais tandis qu'il s'endormait ainsi dans les illusions de son orgueil, il se tramait contre lui un vaste complot dans lequel était entré l'empereur lui-même, et dont la population entière de l'Italie seconda instinctivement l'exécution.

Toute l'année 407 s'était passée dans l'inaction, l'empereur et le sénat s'opposant au départ de l'armée pour l'Orient, de peur de rester livrés sans défense aux incursions des Vandales, et Stilicon, de son côté, refusant obstinément de détacher la moindre partie de ses troupes pour se-

courir les provinces envahies. Enfin, au mois d'août de l'année 408, Honorius déclara qu'il voulait aller visiter l'armée en personne, et, malgré les efforts de son tuteur pour le détourner de ce projet, il partit subitement de Rome, et se rendit à Pavie, où étaient campées les légions romaines. A peine y fut-il arrivé que les soldats se soulevèrent en criant qu'il fallait se débarrasser des traîtres qui livraient l'empire à ses ennemis. Tous les chefs barbares qui se trouvaient auprès de l'empereur, tous les hauts fonctionnaires qui passaient pour amis ou partisans de Stilicon, tombèrent sous les coups de l'émeute furieuse, et les scènes de Constantinople se renouvelèrent avec une violence qui effraya les auteurs même du complot¹.

Stilicon était alors à Bologne, où il tenait son quartier-général au milieu des troupes fédérées. Inquiet du voyage de l'empereur, il s'app préparait à le rejoindre lorsqu'il apprit le massacre de Pavie. Il ne put d'abord soupçonner son pupille, son fils adoptif de s'être associé à cette conjuration sanglante, et il ne parla que d'aller délivrer le prince des mains d'une soldatesque mutinée. Mais lorsqu'il connut la vérité toute entière, son courage si ferme se troubla; il vit qu'il s'agissait

¹ Zosyme, liv. v.

de commencer une guerre civile contre le souverain lui-même, et il s'arrêta indécis devant cette terrible responsabilité. Son hésitation le perdit. Les Barbares qui l'entouraient, ne le trouvant pas assez prompt à assouvir leur soif de vengeance, se crurent eux-mêmes trahis par lui, et méconnurent son autorité. Abandonné de tout le monde, il se réfugia à Ravenne, où il fut saisi et décapité par ordre d'Honorius.

La mort de ce chef illustre, qui depuis treize ans gouvernait l'empire, fit éclater de toutes parts les transports d'une haine long-temps comprimée. Son fils Eucherius fut emprisonné, puis assassiné par ses gardiens; l'impératrice sa fille se vit brutalement répudiée, et quelque temps après, le sénat de Rome fit étrangler son épouse Séréna, cette nièce chérie de Théodose qui avait servi de mère au jeune empereur ¹. En même temps, tous les officiers barbares furent condamnés, exilés, dépouillés de leurs emplois et de leurs biens, et l'exaltation populaire devint telle, que dans toutes les villes d'Italie on massacra les femmes et

¹ *Stirpe soror, pietate parens*, dit Claudien. Ce poète avait adressé à Séréna une pièce de vers où il lui donne le titre de reine. Mais ce titre, que les impératrices avaient pris depuis Constantin, était alors porté par toutes les princesses de la famille impériale. Il est probable que Claudien périt dans la persécution qui enveloppa tous les amis de Stilicon, car on n'a de lui aucun ouvrage postérieur à cette époque.

les enfants des soldats étrangers qui servaient sous les drapeaux de l'empire ¹.

Par suite de ces événements, toutes les hautes charges de l'Etat passèrent dans de nouvelles mains. Un membre de l'aristocratie romaine, Olympius, qui avait été le chef du complot, dirigea le gouvernement avec le titre de maître des offices. Le commandement des milices fut partagé entre deux généraux romains, Varanès et Turpilio. Un autre Romain, Vigilantius, fut mis à la tête de la garde du prince. Partout l'influence civile et romaine prit le dessus sur l'influence militaire et barbare.

La réaction fut chrétienne en même temps que nationale. Stilicon, très indifférent en matière de religion, élevait son fils dans des sentiments hostiles à l'église ², et protégeait ouvertement le paganisme, dont son poète Claudien était l'organe littéraire le plus célèbre ³. Les nouveaux ministres, au contraire, se montrèrent catholiques zélés, et un de leurs premiers actes fut la

¹ Zosym., liv. v. Orose, liv. vii, c. 38. Cet écrivain chrétien regarde la chute de Stilicon comme un triomphe pour la religion : *ita minimo negotio paucorumque pœnâ ecclesiam Christi cum imperatore religioso liberata sunt et vindicata.*

² Orose, liv. vii, c. 38.

³ On trouve dans les œuvres de ce poète une épigramme tout-à-fait voltairienne contre un général romain et chrétien, le duc Jacobus. Les noms des apôtres et des saints y sont livrés au ridicule.

fameuse loi qui, en donnant force de chose jugée aux décisions des évêques, même dans les contestations civiles, devint la base des juridictions ecclésiastiques du moyen-âge¹. D'autres lois, dirigées contre les hérétiques et les païens, interdirent, sous les peines les plus sévères, l'exercice des cultes hétérodoxes, et exclurent ceux qui les professaient de toute fonction administrative et de tout grade militaire. Cette dernière disposition avait pour but de comprendre dans une exclusion générale les officiers barbares qu'on n'aurait pu écarter individuellement des emplois, faute de griefs personnels. Tous se trouvèrent ainsi forcés de quitter le service; car les nations qui fournissaient des troupes auxiliaires à l'empire étaient encore généralement idolâtres, à l'exception des Goths et des Suèves, convertis par des missionnaires ariens, et par conséquent hérétiques².

L'ensemble de ces mesures ne tendait à rien moins qu'à opérer une révolution complète dans l'état politique du monde romain. Depuis plus de cent ans, les barbares fédérés dominaient

¹. *Episcopale judicium ratum sit omnibus qui se audiri à sacerdotibus elegerint.* Cod. Just., liv. 1^{er}, t. 4, l. 8. Cette loi est datée des ides de décembre 408.

² *Omnes barbari aut pagani sunt aut hæretici.* Salvianus, de judicio Dei.

dans les conseils et dans les armées de l'empire. Toutes les forces matérielles, toute la réalité du pouvoir étaient dans leurs mains ; tout se faisait par eux et pour eux ; ils commandaient les troupes, ils régnaient au nom des empereurs : singulière forme de gouvernement que M. de Châteaubriand a parfaitement caractérisée en l'appelant *l'empire romain barbare*. Et voilà que tout-à-coup, dans l'Orient et dans l'Occident, les chefs suprêmes des milices fédérées tombent presque au même instant frappés à mort par l'insurrection victorieuse des populations romaines. Les vieilles nations de l'Europe secouent le joug sous lequel les Germains et les Slaves commençaient à les courber. La civilisation antique, rajeunie par la foi chrétienne, repousse de son sein la barbarie. Magnifique spectacle ! héroïque entreprise ! si les hommes qui avaient eu le courage de la tenter, avaient eu la force de la soutenir. Mais depuis long-temps la corruption morale, cette gangrène des peuples vieilliss, avait épuisé tous les principes de vie dans le vaste corps de l'empire romain. La dernière tentative qu'il fit pour recouvrer son indépendance ne fut que le mouvement convulsif d'un cadavre galvanisé qui se soulève, ouvre des yeux éteints, et retombe aussitôt dans l'affaissement et l'immobilité.

L'influence barbare avait été abattue avec

Gaïnas, à Constantinople, avec Stilicon, à Rome ; mais il lui restait un représentant et un chef plus redoutable encore que ceux qu'on avait renversés. Le roi des Wisigoths, le commandant général des milices d'Illyrie, l'audacieux Alaric était debout sur la limite des deux empires, prêt à attaquer ou à servir l'un ou l'autre, suivant que son intérêt ou son ambition l'y portait. En reconnaissant Honorius pour maître, c'était avec Stilicon qu'il avait traité ; ce n'était pas au frère d'Arcadius qu'il avait offert ses services, c'était au chef vandale, ennemi personnel de la cour d'Orient, au vengeur de la cause barbare compromise par l'expulsion des Ostrogoths. La chute et la mort de son puissant allié rompaient par le fait ses engagements. Les mesures prises par les ministres d'Honorius avec une précipitation téméraire, l'attaquaient lui-même dans la position légale que les conventions précédentes lui avaient faite. Des menaces imprudentes furent lancées contre lui ; les deux empires pouvaient s'unir pour le perdre, et compléter ainsi la destruction des colonies gothiques fondées par Théodose. Il dut attaquer pour se défendre, et les moyens d'agir ne lui manquèrent pas.

L'armée d'Illyrie, parfaitement organisée¹ était

¹ En qualité de commandant général de l'Illyrie, Alaric avait eu à sa disposition les magasins, les arsenaux, les ateliers de la province, et il

depuis trois ans sous les armes, prête à commencer contre l'empire d'Orient l'expédition concertée avec Stilicon. L'armée d'Italie, au contraire, s'était presque dissoute au milieu de la réaction violente qui suivit la mort de son général. Les officiers et les soldats barbares, qui en faisaient la principale force, s'étaient débandés et accouraient en foule auprès d'Alaric, l'excitant à venger leurs communes injures. Renforcé par ces désertions, il se mit aussitôt en marche et pénétra sans résistance jusqu'au centre de l'Italie. Néanmoins, même après avoir pris les armes, il ne méconnut jamais ouvertement l'autorité de l'empereur. Il se présenta toujours comme un sujet mécontent, mais non comme un ennemi. Ses prétentions n'allaient pas même jusqu'à vouloir remplacer Stilicon et renverser les ministres qui lui avaient succédé. Ses réclamations étaient purement personnelles, et l'on ne saurait en contester la justice. Il se bornait à demander que la solde et les rations promises à ses troupes fus-

en avait profité pour compléter l'armement de ses troupes et les approvisionner abondamment de tout le matériel nécessaire à la guerre. Ce fait est encore confirmé par Claudien, qui fait dire à Alaric lui-même :

At nunc Illyrici, postquam mibi tradita jura
 Meque suum fecere duces, tot tela, tot enses,
 Tot galeas multo Thracum sudore parari
 Inque meos usus vectigal vertere ferri
 Oppida legitimo jussu romana coëgi.

(*De Bello Get.*)

sent acquittées, et qu'on l'indemnisât des dépenses qu'il avait faites pour les préparatifs de l'expédition projetée par Stilicon, et abandonnée par les nouveaux ministres qui s'étaient empressés de renouer avec la cour d'Orient les relations les plus intimes¹.

Mais le parti romain et catholique était alors dans l'ivresse de son triomphe. Fier d'un premier succès, il se croyait invincible, et les propositions du chef des Wisigoths furent repoussées avec un dédain insultant. Cependant, tout en négociant, Alaric ne cessait point d'avancer; laissant derrière lui Honorius, enfermé dans Ravenne avec les débris des légions, il arriva bientôt sous les murs mêmes de Rome.

Cette grande ville n'avait encore rien perdu de sa splendeur ni de son immense population. Londres et Paris modernes peuvent à peine donner une idée de l'étendue et de la richesse de cette capitale du monde, et des trésors accumulés par son aristocratie, dont les revenus se comptaient par millions. Jusqu'alors les Barbares ne s'en étaient pas une seule fois approchés. Ses

¹ Orose rend justice à la modération du chef des Wisigoths, de cette nation, dit-il, qui ne voulait que la paix et un établissement quelconque dans l'empire : *Alaricum et cunctam Gothorum gentem pro pace optimè et quibuscumque sedibus suppliciter et simpliciter orantem*. Hist., liv. vii, c. 27.

remparts étaient vierges de toute attaque; et depuis les combats que s'étaient livrés, dans son enceinte, au I^{er} siècle de l'empire, les légions de Vitellius et d'Othon, elle n'avait pas entendu le bruit des armes. Les malheurs des provinces, ces invasions qui tiennent tant de place dans l'histoire, ne causaient guère plus d'émotion à Rome, que n'en cause à Paris la nouvelle d'une *razia* des Bédouins dans la plaine d'Alger. Aussi la ville éternelle, la reine des nations, comme l'appelaient ses poètes et ses rhéteurs, croyait elle-même de bonne foi à son inviolabilité. Le danger était à ses portes et son orgueil ne voulait point le voir. Aux propositions toujours modérées de son redoutable adversaire, elle ne répondait que par d'injurieuses bravades. Mais aucune force réelle n'appuyait cette aveugle confiance; et d'ailleurs on chercherait en vain dans l'histoire de tous les peuples un seul exemple d'une grande capitale assiégée qui ait pu se défendre avec succès. Dans ces immenses réunions d'hommes, deux fléaux inévitables, la famine et l'anarchie, paralysent sur-le-champ tous les moyens de résistance. A peine les troupes d'Alaric furent-elles répandues autour de Rome, que les vivres y manquèrent. La détresse fut telle qu'on eut recours aux aliments les plus révoltants, et l'on entendit le peuple demander à

grands cris dans l'amphithéâtre qu'on mit à prix la chair humaine ¹. En même temps les esclaves, qui formaient la masse de la classe laborieuse, profitèrent du désordre pour briser leurs fers; ils sortirent de la ville au nombre de plus de 40,000, et vinrent grossir les rangs des assiégeants ². L'empereur, avec son armée désorganisée, ne pouvait envoyer aucun secours. Il fallut se résoudre à capituler. Alaric consentit à se retirer moyennant une énorme rançon ³, et pro-

¹ *Ad nefandos cibos erupit esurientium rabies, et sua invicem membra lanidrunr, dum mater non parcit lactanti infantia, et suo recipit utero quem paulo antea effuderat.* (Hieron., *epist. ad Principiam.*) Ces lettres, écrites au temps même de l'événement, sont comparables aux plus beaux morceaux d'éloquence que nous a légués l'antiquité. Saint Jérôme et l'évêque Salvien surent élever leur style à la hauteur des grandes calamités qu'ils avaient à décrire. Ces deux écrivains mériteraient d'être mieux connus et plus souvent cités.

² La même chose arriva dans toutes les villes assiégées par les Barbares, et l'on ne peut douter que les serfs des campagnes ne se soient souvent aussi joints à eux. Ce fut là une des principales causes de la facilité des invasions et de l'accroissement que prenaient les bandes barbares à mesure qu'elles avançaient dans les provinces. Les Vandales n'avaient pas plus de cinquante mille hommes lorsqu'ils entrèrent dans la Gaule; ils en comptaient quatre-vingt mille, lorsqu'il passèrent en Afrique. Les pirates normands de l'époque carlovingienne, les bandes anglaises, au XIV^e siècle, se recrutèrent également dans la population serve des campagnes.

³ Cette rançon peut donner une idée des richesses de la ville. Alaric demanda 5,000 livres d'or, 30,000 d'argent, 4,000 tuniques de soie, 3,000 peaux teintes en écarlate et 3,000 livres d'épicerie. (Zosyme, liv. v.) Il est à remarquer que la soie et les épicerie se vendaient alors presque au poids de l'or. La capitulation de Rome parut aux contempo-

mit; lorsqu'il serait payé, de rentrer fidèlement comme auxiliaire sous les drapeaux de l'empire. En attendant la réalisation de la somme stipulée, il alla passer l'hiver en Toscane, et continua à négocier avec la cour de Ravenne.

Les événements n'avaient point changé le caractère de ces négociations. C'était toujours la même modération d'un côté, la même hauteur de l'autre. Les amis d'Alaric ayant représenté à l'empereur qu'il suffirait, pour s'attacher ce grand capitaine, de lui donner le commandement des milices tel que l'avait eu Stilicon, Honorius répondit avec colère que jamais il ne remettrait un tel pouvoir entre les mains d'un Barbare. Cette réponse apprit à Alaric qu'il n'avait rien à attendre d'une cour où dominaient à ce point les idées exclusives du patriotisme romain.

Que fera-t-il donc dans cette position critique? Agira-t-il en souverain indépendant, comme les historiens modernes nous représentent toujours les rois barbares? Déclarera-t-il la guerre à l'empire, ou bien se fera-t-il proclamer lui-même empereur, comme tant de généraux romains en avaient donné l'exemple? Non, il ne fera rien de tout cela; car ce qui nous paraît aujourd'hui si

raïns un fait incroyable: *Quis hoc credet*, dit saint Jérôme, *Romam ne pugnare quidem, sed auro et cunctâ suppellectili vitam redimere?* Epist. ad Geruntiam.

naturel, aurait choqué toutes les idées de cette époque, où la majesté de Rome exerçait encore sur les esprits une incroyable fascination.

Rebuté dans toutes ses offres conciliantes, Alaric n'imagina pas autre chose que de créer un nouvel empereur, à qui il pût demander ce que le fils de Théodose s'obstinait à lui refuser. Pour cela, il jeta les yeux sur un membre de cette aristocratie romaine qu'il venait d'humilier, sur Attale, alors préfet de Rome. Appuyé par l'armée des Wisigoths, qui s'était rapprochée de la ville, le nouveau César n'avait point à craindre de contradicteurs. Le sénat s'empressa de le reconnaître, et son pouvoir fut consacré par une inauguration solennelle¹.

Mais, le croirait-on ? ce fantôme de souverain eut à peine reçu la pourpre impériale des mains d'Alaric, dont le camp était son unique asile, qu'il sentit se réveiller en lui les sentiments na-

¹ Procope, *de bell. Vandal.*, lib. 1. Outre l'appui des Goths, Attale avait celui du parti païen, encore puissant à cette époque. Pendant le siège de Rome, la populace, toujours attachée dans le fond du cœur au culte de ses dieux, avait forcé les magistrats à rétablir les cérémonies du paganisme. (Zosyme, liv. v.) Attale s'annonçait comme le défenseur des païens et des hérétiques contre la réaction catholique, signalée par les mesures intolérantes des ministres d'Honorius. Il obtint ainsi une des conditions de la légitimité impériale, l'assentiment du sénat; mais comme il lui manqua l'adhésion des autres empereurs, ou l'unanimité, il a été mis par l'histoire au nombre des *tyrans* ou usurpateurs.

tionaux, dont tous les esprits à Rome étaient alors préoccupés. Le principe de méfiance qui avait dicté la réponse d'Honorius était devenu pour tous les Romains une maxime d'état. Attale n'osa pas repousser absolument la demande du chef des Wisigoths. Mais, pour ne pas lui abandonner sans réserve le redoutable héritage d'Arbogaste et de Stilicon, il rétablit dans le commandement général des milices la division introduite par Constantin. Alaric fut nommé seulement maître de l'infanterie. Un général romain, Valens, qui avait essayé sans succès, quelques mois auparavant, de combattre les Goths à la tête des légions d'Honorius, eut la maîtrise de la cavalerie.

Une autre circonstance fit bientôt éclater plus fortement encore la répugnance instinctive des Romains pour l'influence barbare. Par suite d'un état de choses qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre les principaux événements de l'histoire du Bas-Empire, la possession de Rome et même de l'Italie ne servait à rien tant qu'on n'y joignait pas celle de l'Afrique et de la Sicile. Depuis le dernier siècle de la république, l'Italie ne pouvait plus fournir à la nourriture de ses habitants. Dans les partages successifs des terres conquises par les armes romaines sur les peuples indigènes de la péninsule, les parts les plus fortes

étaient toujours tombées entre les mains des patriciens, qui, absorbant en outre, par l'usure, les portions de leurs clients pauvres, avaient ainsi composé ces immenses domaines dont l'étendue embrassait des provinces entières. C'était contre cette inégalité des partages que les tribuns du peuple, et particulièrement les Gracchus, s'étaient élevés avec tant de force. Les hommes libres, par un préjugé qui s'est conservé dans la noblesse moderne, ne croyaient pouvoir cultiver sans déshonneur que le sol dont ils étaient eux-mêmes propriétaires. Les patriciens n'avaient donc, pour faire valoir leurs terres, d'autres bras que ceux des esclaves travaillant sous le bâton d'un conducteur, comme les nègres des Antilles. Le système des serfs attachés à la glèbe, et cultivant pour leur compte, en qualité de métayers, avait été de tout temps usité dans la Gaule, mais n'était point connu en Italie. Or, la culture par le travail forcé est la plus chère de toutes : l'expérience de nos colonies le prouve. Les patriciens trouvèrent donc de l'avantage à laisser leurs terres incultes et à y faire paître de grands troupeaux, qu'un petit nombre d'esclaves suffisait à garder et à soigner. Dès les derniers temps de la république, il n'y avait presque plus de champs labourés en Italie; on n'y voyait que des maisons de plaisance ou de vastes pâturages, et tel est

encore à peu près l'état de la campagne de Rome et d'une partie du royaume de Naples. Horace a constaté l'existence de ces abus en les déplorant. Auguste et les premiers empereurs avaient tâché d'y remédier; mais la force des choses rendit inutiles les moyens de persuasion comme l'autorité des lois ¹.

Dans les premiers siècles de l'empire, les blés nécessaires à la nourriture de Rome et de l'Italie étaient fournis par l'Égypte et l'Afrique; la Sicile et la Sardaigne contribuaient aussi à ces approvisionnements, et, comme nous l'avons vu, deux flottes étaient constamment en station, l'une à

1 Jam pauca aratro Jugera regis
Moles relinquunt : undique latius
Extenta visentur Lucrino
Stagna lacu ; platanusque caelebs
Evincet ulmos.

(Lib. II, od. 15.)

Ces plaintes étaient inspirées au poète par Auguste, qui avait fait écrire dans le même but les Géorgiques de Virgile. Tibère, dans une lettre adressée au sénat, à l'occasion des lois somptuaires, signalait la décadence de l'agriculture, en Italie, comme un des plus désastreux résultats de l'extension du luxe : *Quantulum illud est quod œdiles admonent ! At, herculè, nemo refert quod Italia externæ opis indiget, quod vita populi romani per incerta maris et tempestatum quotidie volvitur ; ac nisi provinciarum copiæ et dominis et servitiis et agris subveniant, nostra nos scilicet nemora, nostræque villæ tuebuntur* (Tacite, Annales, liv. III, c. 54). Le même empereur fit une loi pour contraindre tous les gens riches à placer en acquisition de fonds de terre en Italie les deux tiers de leurs capitaux (Tacite, Ann., liv. VI, c. 17). Mais cette loi ne put être exécutée, et depuis, les abus allèrent toujours en croissant.

l'orient, l'autre à l'occident de la péninsule, pour assurer l'arrivée des convois. Depuis que Constantin eut fondé une nouvelle capitale à Byzance, les blés de l'Égypte avaient été réservés pour Constantinople. L'Afrique était donc avec la Sicile la seule source des approvisionnements de l'Italie. Au commencement du règne d'Honorius, pendant la révolte de Gildon, comte d'Afrique, Stilicon avait essayé de faire venir des blés de la Gaule¹. Mais ce pays était encore trop mal cultivé et trop troublé par les révoltes des serfs et les invasions des Barbares pour pouvoir fournir d'abondantes ressources.

En 409, lorsqu'Alaric se décida à créer un nouvel empereur, le comte d'Afrique, Héraclius, était resté fidèle à Honorius et faisait passer tous les convois de blés à Ravenne, tandis que Rome et le reste de l'Italie manquaient de vivres. Alaric commençait à sentir dans son camp la famine qui lui avait livré la capitale du monde, et tous les Romains du parti d'Attale comprenaient la nécessité de s'emparer de l'Afrique, sous peine d'être forcés de se soumettre à Honorius sans condition. Alaric demanda en conséquence au

1 Nec prius auditas Rhodanus jam donat aristas,
 Ut mihi vel Massyla Ceres, vel gallica prosit
 Fertilitas, messesque robant nunc humidus Auster,
 Nunc Aquilo; cunctis ditescant horrea ventis.

(Claud., de laud. Stil., lib. 11.)

nouvel empereur la permission de passer en Afrique avec ses Wisigoths et toutes les troupes disponibles, pour ranger ce pays sous ses lois. Mais, par une remarquable persévérance dans les maximes d'état alors en vigueur, Attale déclara qu'il ne confierait jamais à des Barbares une province d'où dépendait la subsistance du peuple-roi, et il envoya en Afrique une armée romaine avec un général nommé Constantin, qui, à peine débarqué, fut vaincu et tué par Héraclius ¹.

Cette dernière épreuve dut convaincre Alaric qu'il n'y avait plus de conciliation possible entre l'orgueil romain et l'influence barbare. Honorius, avec qui il avait essayé de rentrer en négociation, se montrait plus hostile que jamais. Cédant à la nécessité, ce prince avait révoqué la loi impolitique qui, sous prétexte de religion, excluait de ses armées les Barbares qui en faisaient la force. A l'exemple de l'empire d'Orient, il avait pris à sa solde de nombreuses troupes de Huns, pour combattre la race gothique par ses ennemis naturels, et, au moment où un traité paraissait prêt à se conclure, il avait fait attaquer à l'improviste par ces bandes le camp des Wisigoths. Toutes ces trahisons, tous ces refus exaspérèrent Alaric et le firent enfin sortir de la ligne de mo-

¹ Procope, *de Bell. Vandal.*, lib. 1.

dération qu'il avait suivie jusque-là. Il laissa un libre cours à sa colère, et les effets en furent terribles. D'abord, arrachant de sa propre main le diadème de la tête d'Attale, il brisa l'instrument ingrat dont il n'espérait plus de services, puis, marchant sur Rome avec son armée, il y entra le 24 août 410, sans qu'on pût lui opposer aucune résistance¹.

Cette fois, il agit en ennemi irrité : la ville entière fut livrée au pillage et à l'incendie. Les églises seules furent épargnées ; car Alaric, quoique arien, était profondément religieux. Ses soldats escortaient eux-mêmes les vases sacrés pour les conduire jusqu'aux portes des sanctuaires. Une foule de citoyens, de femmes et d'enfants trouvèrent dans les temples un asile inviolable. D'ailleurs, il n'y eut pas de massacre général, mais seulement des meurtres isolés. Alaric se montra aussi humain qu'il pouvait l'être dans une ville livrée à la discrétion des soldats. Lui-même semblait comme effrayé de son audace, tant était grand le respect qu'inspirait encore au monde le nom de Rome, devant lequel toutes les nations tremblaient depuis huit siècles. Il ne resta dans la ville que trois jours, et en sortit,

¹ Procope, *de Bell. Vandal.*, lib. 1. Il semble résulter des traditions populaires rapportées par cet historien que les portes de la ville furent ouvertes par les esclaves.

trainant après lui d'immenses trésors, et emmenant prisonniers les principaux personnages de la cité, parmi lesquels se trouvait Placidie, sœur de l'empereur, à laquelle il fit toujours rendre les honneurs dus à sa naissance ¹.

Le vrai motif de son brusque départ était l'empressement de reprendre pour son compte l'expédition arrêtée par le refus d'Attale, et qui était pour l'armée des Wisigoths une condition d'existence. Son projet était de s'emparer d'abord de la Sicile, où il pouvait commencer à trouver quelques approvisionnements, et dans ce but, il avait

¹ Orose, liv, vii, c. 39 et 40. Une grande partie de l'aristocratie romaine était sortie de la ville dès le premier siège, et s'était dispersée en Afrique et en Asie. Quelques-unes de ces familles opulentes possédaient dans ces contrées de vastes domaines, et y retrouvèrent la richesse et le luxe. Mais d'autres restèrent dénuées de ressources, et saint Jérôme vit mendier à Bethléem de nobles dames, naguère servies par des milliers d'esclaves. Ces fugitifs portèrent partout l'effrayant récit des malheurs de Rome, et jamais aucun événement ne produisit une impression plus étendue et plus profonde. Saint Jérôme fut encore, dans cette circonstance, l'éloquent interprète de la douleur publique : Un bruit terrible arrive de l'Occident, dit-il, dans sa lettre à Principia : *Terribilis de Occidente rumo raffertur; obsideri Romam, et auro salutem civium redimi, spoliatos querursum circumdari, ut post substantiam vitam quoque perderent. Hæret vox et singultus interceptiunt verba dictantis. Capitur urbs quæ totum cepit orbem; imò fame perit antequàm gladio, et vix pauci qui caperentur inventi sunt.* Plus tard, dans la préface d'Ezéchiel, il exprima par cette phrase, vraiment biblique, ses tristes préoccupations : *Postquàm clarissimum omnium lumen extinctum est, imò romani imperii truncatum caput, et, ut verius dicam, in und urbe totus orbis interiit, obmutui et humiliatus sum.*

fait rassembler sur les côtes de la Calabre une flotte considérable qui fut détruite sur le rivage même par une violente tempête. Le chagrin qu'il en éprouva joint à l'influence délétère du climat d'Italie, dans cette saison, lui causa une maladie dont il mourut au bout de peu de jours, dans la petite ville de Cosenza. Les Goths ensevelirent son corps avec une masse énorme d'objets précieux dans le lit d'une rivière, dont ils avaient détourné les eaux, et qu'ils rendirent ensuite à son cours naturel, afin de dérober à tous les regards et de mettre à l'abri de tous les outrages les restes de leur roi mort sur une terre ennemie.

Telle fut la fin d'Alaric, de cet illustre chef barbare qui le premier osa attenter à la sainte inviolabilité de Rome, et porter une main profane sur la cité vierge et reine. J'ai cru devoir raconter avec détail l'histoire de sa vie, parce que les événements de cette époque furent le principe et le germe de ceux qui amenèrent l'établissement des monarchies barbares dans la Gaule, et surtout parce qu'on peut y puiser des notions exactes sur l'existence des rois barbares dans l'intérieur de l'empire, et sur la nature de leurs rapports avec le pouvoir impérial. Certes, si un nom est venu jusqu'à nous, escorté de cette sorte de grandeur qui s'attache aux idées de domination et de conquête, c'est celui d'Alaric, deux fois vain-

queur de Rome, et par qui fut prise enfin cette ville qui avait pris le monde suivant la belle expression de saint Jérôme. Et cependant Alaric était-il un conquérant dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot? Voyons-nous en lui un prince indépendant, envahissant les États de ses voisins, et les forçant de s'humilier devant ses armes victorieuses? Fit-il des conquêtes comme Alexandre, comme César, comme Gengis-kan, comme Napoléon? Non, sans doute, et pour le dire, il faudrait démentir tous les récits contemporains. Alaric ne fut jamais qu'un sujet indocile, allumant la guerre civile dans l'intérieur de l'empire pour servir ses intérêts et son ambition, comme l'avaient fait avant lui tant de généraux romains; mais ne méconnaissant point en principe l'autorité impériale, et toujours prêt à poser les armes pourvu qu'on lui accorde quelques faveurs de cour. D'abord commandant d'un corps auxiliaire dans l'armée de Théodose, il combat fidèlement pour le maître que ses compatriotes s'étaient donnés en s'établissant comme fédérés ou colons militaires sur les terres de l'empire. Devenu ensuite l'instrument des complots de Ruffin, il profite du désordre qu'il a causé pour se faire donner le commandement de l'Illyrie. Effrayé de la catastrophe de Gaïnas, il passe du service de l'empereur d'Orient à celui de l'em-

pereur d'Occident, et, après la mort de Stilicon, il s'arme pour sa défense personnelle, mais sans cesser d'offrir sa soumission si on veut l'élever à la dignité de commandant général des milices. Rebuté par Honorius, il se crée un nouveau maître dans Attale, et c'est seulement en désespoir de cause, lorsqu'il voit ses services refusés de toutes parts, qu'il secoue enfin l'esprit d'obéissance, entre dans Rome en ennemi, et meurt un mois après, comme si cet acte audacieux avait épuisé ses forces et marqué le terme de sa carrière.

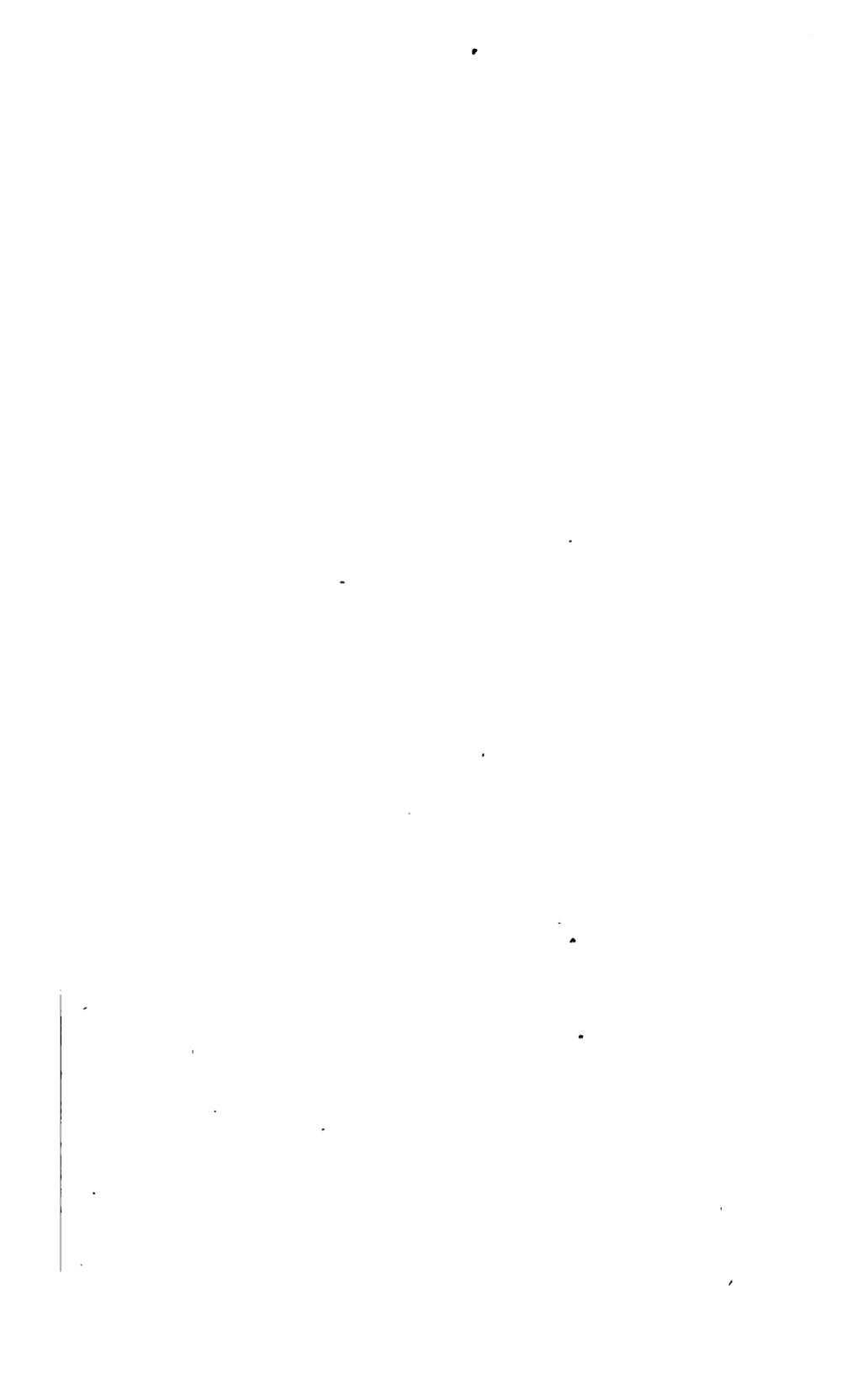
Alaric a fait certainement de grandes choses ; il a porté à l'empire les coups les plus funestes. Et cependant sa vie n'est point celle d'un conquérant, c'est celle d'un général insoumis, d'un solliciteur armé.

Voilà ce qu'il m'importait de bien établir avant d'arriver à décrire la formation des monarchies barbares dans la Gaule. L'histoire des Goths au V^e siècle est mieux connue que celle des autres peuples, parce que les faits qui les concernent ont eu pour théâtre le centre même de l'empire, et par l'importance des résultats ont attiré davantage l'attention des contemporains. En outre, cette histoire a été moins altérée par les écrivains modernes, parce que les monarchies fondées par les Goths ne subsistent plus depuis long-temps, et qu'on n'a point eu intérêt à défigurer leurs

annales au profit des prétentions nationales ou des vanités princières. Pour suivre une marche rationnelle, pour procéder du connu à l'inconnu, il fallait donc montrer l'origine des établissements gothiques, avant de rechercher celle des états créés par les Suèves et les Germains.

J'ai fait tous mes efforts, dans ce livre, pour éloigner insensiblement mes lecteurs des préjugés enracinés dans l'instruction scolaire, et de la fausse direction imprimée par les chroniqueurs du moyen-âge à l'étude des premiers temps de nos annales. J'ai essayé de les ramener dans le cercle des traditions authentiques et de la réalité des faits. Si j'ai réussi à les faire entrer dans cet ordre d'idées, ma tâche sera facile. Les événements qui ont accompagné la fondation des monarchies barbares dans la Gaule, ces événements si obscurs et si compliqués dans l'histoire classique, se dérouleront d'eux-mêmes, avec ordre et clarté, conformément au témoignage des documents contemporains. Ce sera l'objet du chapitre suivant.





CHAPITRE V.

Formation des monarchies barbares dans les Gaules.

Nous avons vu dans le chapitre précédent quel fut, au centre de l'empire, le funeste contre-coup de l'invasion des Vandales dans la Gaule. La chute de Stilicon, le massacre des officiers barbares, la réaction romaine et catholique qui tenta de changer subitement les formes de l'administration impériale et l'organisation des armées, enfin l'entrée des Wisigoths en Italie et la prise de Rome par Alaric, voilà les conséquences les plus frappantes de cette grande perturbation. Mais elles ne furent pas les seules. Tandis que des événements d'un si haut intérêt se passaient au siège même du gouvernement, leur retentissement se

faisait sentir à l'extrémité occidentale du monde romain, dans cette île de la Grande-Bretagne où avait déjà éclaté vingt ans auparavant par des causes analogues, la révolte de Maxime.

Nous avons expliqué comment l'armée de la Grande-Bretagne, fut toujours dans sa composition moins mêlée de Barbares, qu'aucun des autres corps chargés de la garde des frontières. Elle devait donc partager les sentiments qui dominaient alors parmi les populations romaines, la haine et la méfiance contre l'influence barbare représentée par Stilicon. Ces sentiments y éclatèrent même avec plus de force et de promptitude qu'ailleurs, parce qu'à cette distance du centre de l'autorité, leur manifestation était moins comprimée et leur expression plus libre. Les camps de la Grande-Bretagne avaient été d'ailleurs moins affaiblis que ceux de la Gaule; l'armée y était encore nombreuse et compacte et les soldats gaulois s'y trouvaient en majorité.

Dès qu'on y fut instruit de l'invasion des Vandales et de l'indifférence du commandant général des milices pour ces calamités qu'on lui reprochait d'avoir attirées sur le pays, les cris de vengeance contre Stilicon sortirent de toutes les bouches et le nom d'Honorius fut mêlé à celui de son ministre dans les imprécations populaires. Théodose avait confié tous les grands emplois mi-

litaires à des Barbares; il est donc probable que le commandant de la Grande-Bretagne appartenait à cette classe alors toute puissante. L'histoire ne nous a point conservé son nom. Nous savons seulement que les légions insurgées se défirent de leur général, et proclamèrent empereur, d'abord un riche citoyen d'une des villes municipales de l'île, qu'ils massacrèrent presque aussitôt ¹, puis un chef tiré de leurs rangs, un soldat légionnaire nommé Constantin, auquel ils déférèrent le pouvoir suprême à condition qu'il les mèneraient sur-le-champ dans la Gaule, pour secourir leurs frères, délivrer le pays et exterminer les Barbares avec les traîtres qui les y avaient introduits. Les sentiments religieux paraissent n'avoir pas été sans influence sur cette réaction comme sur celle de l'Italie. Car le nouvel empereur élu, Constantin, était chrétien et même catholique zélé; son fils aîné était moine dans un monastère de la Gaule.

Pleines d'ardeur et de confiance dans leur chef, les légions ne tardèrent pas à se mettre en marche. Elles rassemblèrent tous les vaisseaux qui gardaient les côtes de l'île contre les incursions des pirates saxons, traversèrent le détroit par la

¹ *Apud Britannias, Gratianus, municeps ejusdem insulæ, tyrannus creatur et occiditur.* Orose, liv. vii, c. 40. Zosyme cite encore un nommé Marcus qui dans ce désordre aurait été empereur pendant quelques jours.

direction la plus courte, et vinrent débarquer à Boulogne dès le printemps de l'année 407. Mais déjà les Vandales avaient franchi la Loire, et promenaient la dévastation dans les fertiles plaines de l'Aquitaine. Avant de se hasarder à suivre leurs traces, Constantin voulut s'assurer des dispositions des Francs de la Belgique.

Les relations qu'il lia avec eux, aussitôt après son débarquement, prouvent qu'ils occupaient encore la position où nous les avons toujours retrouvés depuis le III^e siècle, entre la Meuse et l'Escaut. Nous avons même vu qu'à la faveur de l'invasion vandale, ils s'étaient étendus jusqu'à la Somme et avaient envahi le pays des Morins. Toutes les fois que des circonstances semblables s'étaient présentées, les lètes francs avaient profité des embarras de l'empire pour s'enrichir par le pillage ou pour gagner du terrain; de là leur était venue sans doute la réputation de perfidie qui leur est attribuée par les écrivains de cette époque, et qui contraste singulièrement avec l'étymologie que les historiens modernes ont voulu donner à leur nom ¹.

Les Francs ou Germains n'en étaient pas moins, depuis 500 ans, les ennemis naturels de la race

¹ *Gens Francorum infidelis... Si pejeret Francus, quid ni faceret? qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis.* Salvien.

suève et particulièrement des Vandales qui avaient fait depuis le commencement du siècle une guerre acharnée à leurs tribus restées sur la rive droite du Rhin. Abandonnés par Stilicon dans cette lutte, ils voyaient en outre depuis longtemps avec jalousie la prépondérance des officiers goths ou suèves au service de l'empire, et ils ne pouvaient être attachés aux fils de ce Théodose, qui avait renversé le pouvoir de leur compatriote Argobaste et les avait traités en vaincus. Maintenant c'était un nouveau César qui venait réclamer leurs services et leur proposait de s'unir à lui pour combattre des ennemis communs ; ils acceptèrent ses offres avec empressement et les secours qu'ils lui donnèrent firent sa principale force.

Deux de leurs rois ou chefs, Edobinc et Nébiogaste vinrent le joindre à la tête des contingents saliens et le servirent avec autant de fidélité que de zèle. Limenius, préfet du prétoire des Gaules, et Cariobaud, officier barbare commandant les milices de cette préfecture, voulurent essayer d'arrêter les progrès de l'usurpation. Mais abandonnés du peu de troupes qu'ils avaient autour d'eux, ils ne purent même engager la lutte et furent forcés de se réfugier en Italie, où ils allèrent rendre compte à Honorius de ce nouveau coup porté à son pouvoir chancelant. Il est à remarquer que ces deux hauts dignitaires, ayant accom-

pagné l'empereur à Pavie l'année suivante, furent au nombre des premières victimes de l'insurrection du camp romain ¹, et que cette insurrection elle-même eut pour prétexte immédiat l'intention manifestée par Stilicon d'envoyer des légions dans la Gaule pour y combattre Constantin. La cause de cet usurpateur trouvait donc de la sympathie dans tous les rangs des troupes romaines, et s'il n'y eut pas un complot concerté à l'avance, il y eut au moins une sorte d'accord instinctif entre les légions de la Grande-Bretagne et celles de l'Italie.

Plus occupé de consolider son pouvoir que de chasser les Barbares de la Gaule, Constantin ne se pressa pas encore de se diriger vers le midi; il employa le reste de l'année 407 à parcourir les provinces du nord, pour renouveler en son nom les anciens traités avec les Ripuaires fédérés et même en conclure de semblables avec les Allemands qui, à la faveur de l'invasion vandale, s'étaient établis dans la première Germanie. Quelques troupes barbares, sous les ordres d'un capitaine goth furent envoyées contre lui par Stilicon; il les battit, les rejeta au-delà des Alpes ², et

¹ Zosyme, liv. vii.

² Dans leur retraite, ces troupes furent attaquées au passage des Alpes par les bagaudes ou paysans armés, qui les forcèrent d'abandonner leur butin (Zosyme, liv. vi). C'est une preuve de plus de l'adhésion des populations gauloises à la cause de Constantin.

vint se fixer à Arles d'où il fit reconnaître son autorité dans la Gaule entière.

Les nominations qu'il fit dans les fonctions civiles et militaires constatent le caractère religieux et politique de cette révolution. Il choisit pour préfet du prétoire, Appollinaris, noble gaulois, catholique zélé, aïeul du célèbre évêque Sidonius et le premier de sa famille qui eût embrassé le christianisme. Le commandement des milices fut donné à un Breton-Romain, Geruntius, sans doute parent de cette noble dame Geruntia à qui est adressée la lettre de saint Jérôme sur les désastres de l'invasion ¹.

Si la Gaule, indignée de l'abandon dans lequel la laissait la cour de Ravenne, s'était rangée facilement sous les lois de Constantin, il n'en fut pas de même de l'Espagne. Théodose était originaire de cette province; sa famille y était puissante et la cause de ses fils devait y avoir de nombreux partisans. En 408, Constantin y fit passer son fils Constant, qu'il tira du cloître pour le proclamer auguste et le mettre avec Geruntius à la tête d'une armée. L'Espagne était encore plus dégarnie de troupes que la Gaule. Deux grands propriétaires, parents de Théodose, Didyme et Véri-

¹ Plusieurs éditions de ces lettres portent à tort *Ageruntiam*, ou même *Agerucchiam*.

nien, armèrent leurs vassaux et essayèrent de résister ¹. Mais ils furent vaincus, pris et décapités par ordre de l'usurpateur, et toute l'Espagne se soumit ².

Que devenaient cependant les hordes suèves, dont l'invasion avait provoqué tous ces bouleversements et que Constantin avait promis de détruire? Tandis qu'oubliant cet engagement sacré, condition première de son élection, l'usurpateur ne songeait qu'à ses intérêts personnels, les Vandales continuaient de ravager librement l'Aquitaine et dans leur course vagabonde, ils étaient arrivés jusqu'au pied des Pyrénées. Nous avons vu que d'après la Notice de l'Empire, il n'y avait sur toute cette ligne qu'une seule cohorte stationnée entre l'Adour et la Bidassoa. Les autres passages des montagnes étaient gardés par les habitants du pays, par cette espèce de milice locale qui, dans les provinces désarmées, suppléait en cas de besoin au service des légions. Constantin se méfiant des dispositions des Espagnols et voulant assurer ses communications avec l'Espagne, confia la garde de ces défilés à la légion honorifique, corps organisé par Stilicon qui lui avait donné le nom d'Honorius et y avait fait entrer, à ce qu'il

¹ Orose, liv. vii, c. 40. *Servos tantum suos ex propriis prædiis colligentes ac vernaculis alentes sumptibus.*

² Zosyme, liv. vi.

paraît, beaucoup de recrues prises parmi les Barbares fédérés ¹.

Il y avait alors deux ans que les Vandales erraient dans la Gaule. N'ayant pu se fixer nulle part, ni s'emparer d'aucune place de sûreté, ils commençaient à craindre que Constantin, solidement établi, ne tournât contre eux toutes ses forces. Ils jugèrent qu'il était temps de quitter un pays épuisé par leurs ravages, et, au commencement de l'année 409, ils se présentèrent aux gorges des Pyrénées pour passer en Espagne ².

L'occasion était favorable, car l'Espagne se trouvait de nouveau livrée à la guerre civile. Geruntius y était resté pour commander au nom de Constantin. Mécontent du crédit que les chefs francs prenaient à la cour d'Arles, il se sépara de son ancien compagnon d'armes, devenu son souverain, et proclama empereur à Taragone un officier romain, nommé Maxime, qui peut-être

¹ Orose, *lib*, vii, c. 49. La Notice de l'Empire mentionne trois corps qui portaient ce nom : *Atecotti Honoriani seniores*, *Ascarii Honoriani seniores*, *Honoriani felices Gallicani*. Ces noms prouvent que la Notice n'a pu être rédigée qu'après l'avènement d'Honorius, c'est-à-dire, après l'année 395. D'un autre côté, Claudien cite parmi les troupes qu'on fit passer en Afrique pour combattre la révolte de Gildon, en 397, les légions Joviennne, Nervienne, Honorienne-Félix, et celle des Lions, qui sont indiquées dans cette pièce officielle comme tenant garnison dans la Gaule. La date de la rédaction de la Notice se trouve ainsi fixée incontestablement à l'année 396.

² Prosper, *Chron.*, *ad ann.* 409.

appartenait à la famille de l'usurpateur de ce nom. A cette nouvelle, Constant s'empressa de retourner en Espagne pour rétablir l'autorité de son père, mais il n'y put réussir et fut obligé de repasser les monts. Ce fut pendant ces troubles que les hordes suèves franchirent les Pyrénées sans résistance, soit que la légion honorifique ait été entraînée par l'amour du pillage à se joindre à elles, soit que Geruntius lui-même les ait attirées dans la province pour les opposer aux partisans de Constantin.

Les ravages qu'elles exercèrent en Espagne furent plus affreux encore que ceux dont la Gaule avait été victime. Les chroniques contemporaines en font un effroyable tableau¹. Mais un état de choses plus régulier succéda bientôt à ces calamités. Les chefs des Barbares comprirent qu'arrivés à l'extrémité du continent européen; ils ne pouvaient aller plus loin, et que là enfin il fallait se créer des demeures fixes. Par des traités conclus avec Geruntius ou avec les habitants réfugiés dans les places fortes, ils se fi-

¹ *Debacchantibus per Hispaniam Barbaris, et sæviente nihilominus pestilentia malo, opes et conditam in urbibus substantiam tyrannicus exactor diripit, miles exhaurit. Fames dira grassatur adeò ut humanae carnes ab humano genere vi famis fuerint devoratae; matres quoque necatis vel coctis præ se natorum suorum pasta sint corporibus. Bestia, cadaveribus assuetæ, passim in humani generis efferantur interitum.*
Chronique d'Idace, évêque de Lemos.

rent céder la plupart des villes, et purent ainsi former des établissements stables, qu'ils se partagèrent; dit-on, par la voie du sort. Les Suèves occupèrent la Galice, le royaume de Léon et la vieille Castille; les Alains, la Lusitanie, et les Vandales, la Bétique, qui s'appela de leur nom *Vandalusia*, Andalousie. Les montagnards des Asturies, de la Biscaye et de la Navarre se défendirent dans leurs rochers et maintinrent leur indépendance. Le reste de la province demeura aux Romains, c'est-à-dire à Geruntius et à son empereur Maxime.

Pendant ces événements, la cour de Ravenne n'avait fait aucune tentative pour recouvrer son autorité au-delà des Alpes. Depuis la première expédition envoyée par Stilicon, qui en préparait une seconde, lorsque l'émeute de Pavie vint arrêter tous ses projets, aucune mesure hostile ne fut prise contre Constantin. L'usurpateur lia même avec les nouveaux ministres d'Honorius des relations amicales qui montrent la sympathie qui existait entre le parti romain d'Italie et celui des Gaules. Il offrit à plusieurs reprises d'unir ses armes à celles de l'empereur pour chasser les Wisigoths de la Péninsule, et ses offres auraient sans doute été acceptées, si la mort d'Alaric n'eût changé la position de tous les partis.

Nous avons dit dans quelles circonstances ce

grand capitaine termina sa carrière. L'armée des Wisigoths, privée de son chef, se trouvait dans la position la plus critique. La perte de ses vaisseaux ne lui permettait plus de passer en Sicile. Acculée à l'extrémité méridionale de l'Italie, elle voyait derrière elle la Péninsule entière toute peuplée d'ennemis, les restes des légions de Ravenne, qui avaient reçu des renforts d'Orient, et les corps de Huns qu'Honorius avait pris à sa solde. Elle semblait destinée à subir le sort des soldats de Gainas.

Ataulphe, qui avait succédé à son beau-frère Alaric dans le commandement de sa nation, s'empessa de remonter vers le nord, et en même temps de renouer les négociations avec Honorius. Il demandait qu'on assurât aux Wisigoths une solde, et surtout les vivres qui leur manquaient, et qu'on les admit de nouveau au rang des fédérés, promettant de servir fidèlement l'empereur partout où on voudrait les envoyer. Ces conditions étaient celles qu'Alaric avait souvent offertes, et l'on devait s'attendre plus que jamais à les voir rejeter. Mais les malheurs qui avaient suivi la réaction imprudemment tentée par le parti romain, avaient ébranlé son influence. La prise de Rome acheva de lui porter un coup mortel.

Dès l'année 409, le maître des offices, Olym-

pius, auteur du complot de Pavie, avait été privé de sa charge et exilé. Une émeute militaire à Ravenne avait forcé Honorius d'accepter pour ministre Jovius, préfet d'Illyrie, nommé par Stilicon; deux officiers barbares, Générède et Allobic avaient pris le commandement des troupes, et les généraux nommés après l'émeute de Pavie avaient été destitués et mis à mort ¹. L'abrogation de la loi qui excluait des fonctions publiques les hérétiques et les païens, l'appel des Huns au service de l'empire étaient des signes non moins frappants du retour de la cour de Ravenne à la politique suivie par Théodose et par la plupart des empereurs depuis Constantin.

Les partisans de cette politique avaient toujours eu des organes auprès du prince; ils représentèrent à Honorius que les maximes d'état des premiers césars ne pouvaient plus s'appliquer à la situation de l'empire; qu'il était impossible de se passer des auxiliaires barbares auxquels les armées romaines avaient dû dans tous les

¹ Ce fut à la même époque qu'Attale fut nommé préfet de Rome. Mais lorsqu'Alaric eut fait de ce préfet un empereur, Honorius s'aperçut qu'il était trahi par son nouvel entourage. Jovius le quitta pour se joindre à Attale; les officiers barbares s'insurgèrent, et, après quelques révolutions ministérielles, le prince, que des secours envoyés d'Orient avaient mis en état de maintenir son autorité, confia le commandement général des milices au Romain Constantius dont nous parlerons tout-à-l'heure.

temps la meilleure partie de leurs victoires; qu'un malheur inouï jusque-là dans les fastes impériaux, la prise de Rome, avait marqué l'avènement au pouvoir des meurtriers de Stilicon; qu'Ataulphe, réduit au désespoir, pouvait signaler sa vengeance par des calamités plus terribles encore; que d'ailleurs tandis qu'on s'acharnait à détruire une nation établie dans l'empire par le grand Théodose, la Gaule avait échappé à l'autorité de l'empereur, et que l'usurpateur Constantin pourrait, sous prétexte d'aider l'Italie à se débarrasser des Barbares, y pénétrer lui-même, faire reconnaître son pouvoir par le sénat, et chasser Honorius du trône; qu'en recevant Ataulphe et ses Wisigoths au nombre des fédérés, et en les chargeant de rétablir l'autorité impériale dans la Gaule, on obtiendrait immédiatement l'immense avantage d'éloigner sans combat cette nation redoutable du siège du gouvernement; que s'ils succombaient dans leur entreprise, on en serait délivré pour toujours; s'ils y réussissaient, au contraire, la plus belle province de l'empire d'Occident rentrerait sous les lois de son souverain légitime, sans qu'il en coûtât une goutte de sang aux légions fidèles.

Honorius se rendit à ces raisons. Ataulphe, reconnu comme chef d'un corps fédéré au service de l'empire, reçut la solde et les rations

qu'il demandait, et fut autorisé à passer dans les Gaules pour y combattre les usurpateurs. Mais les négociations traînèrent en longueur par différentes causes, et surtout par l'obstination d'Ataulphe à retenir dans son camp Placidie, sœur de l'empereur, dont il espérait obtenir la main. Elles durèrent près de deux ans, pendant lesquels les Wisigoths restèrent cantonnés dans la Toscane, sans commettre aucun acte d'hostilité contre la cour de Ravenne.

Rassuré de ce côté, Honorius se détermina à faire partir pour la Gaule, dès les premiers mois de l'an 411, Constantius, élevé l'année précédente à la dignité de commandant des milices. Ce général était romain, né dans l'Illyrie, et avait servi avec distinction sous Théodose. Il s'occupa sur-le-champ de réorganiser l'armée, où le désordre régnait depuis l'émeute de Pavie; et sans dégarnir entièrement l'Italie, il parvint à réunir des forces suffisantes pour l'entreprise qu'il méditait; parmi ses troupes se trouvaient des Huns et même des Goths, commandés par un chef nommé Ulphila. Une diversion utile seconda cette expédition. Géruncé, devenu l'ennemi mortel de son ancien général, et voulant faire reconnaître dans la Gaule l'autorité de l'empereur qu'il avait créé en Espagne, passa les Pyrénées et vint assiéger Constantin jusque dans Arles. Mais à

l'approche de l'armée d'Italie, ses troupes se débandèrent et coururent se ranger sous les ordres du lieutenant d'Honorius. Gérunce fut tué par ses propres soldats ¹.

C'était déjà beaucoup pour Constance d'avoir divisé les forces de l'ennemi et d'en avoir attiré une partie sous ses drapeaux ; mais tout n'était pas fait encore. Constantin, menacé à la fois par Honorius et par Gérunce, avait eu recours à ses fidèles auxiliaires, les Francs de la Belgique. Edobinc était parti pour rassembler les contingents de ses compatriotes, et revenait sur les bords du Rhône avec de nombreux renforts. Constance, pour empêcher une jonction qui pouvait lui devenir funeste, alla au-devant du chef franc et défit complètement les bandes germaniques. Edobinc périt assassiné par un Gaulois chez qui il avait cherché un asile.

Cet échec ôtait à Constantin tout espoir. Après une courte résistance, il capitula et se rendit à discrétion, en demandant seulement la vie sauve. Mais Honorius, irrité de la cruauté avec laquelle avaient été traités les membres de sa famille en Espagne, ne ratifia point la capitulation, et fit trancher la tête à l'usurpateur et à son fils ².

¹ Orose, liv. vii, c. 42.

² Greg. Tur., liv. ii, c. 9.

Constantin était tombé; mais sa mort n'anéantissait pas le parti qui l'avait soutenu et qui était encore puissant dans la Gaule. L'invasion vandale avait tellement discrédité le gouvernement d'Honorius, que l'aristocratie gauloise s'était prononcée presque unanimement pour le chef élu par les légions de la Grande-Bretagne. Les Barbares fédérés établis dans la province étaient animés des mêmes sentiments, et nous avons vu avec quel zèle les Francs avaient embrassé la cause de Constantin. Le vieux levain des insurrections de Maxime et d'Eugénius fermentait encore dans ces contrées; et en général, il est facile de reconnaître que depuis la fin du III^e siècle, depuis l'époque des premiers empereurs gaulois, Posthumus et Tétricus, la Gaule avait toujours aspiré à secouer le joug de l'Italie et à se faire des souverains à elle. Toutes les fois qu'il n'y avait pas eu un César résidant dans la province, comme Constance Chlore ou Julien, on avait vu s'y élever des usurpateurs, ou, selon l'expression alors usitée, des tyrans. Au V^e siècle, cette tendance devint encore plus marquée, et nous la verrons se manifester dans tous les événements qui nous restent à décrire.

Ces considérations expliquent pourquoi les premiers succès de Constance ne finirent pas la guerre. On essaya encore de créer un pouvoir na-

tional, et un noble gaulois, Jovinus, fut proclamé empereur à Trèves, avec l'appui de tous les Francs de la Belgique et des Allemands établis dans la première Germanie. Une nation nouvelle se joignit aussi, dans cette circonstance, aux anciens fédérés de la province. Les Bourguignons, dont la ligue s'était formée, comme nous l'avons dit, des débris des tribus suèves de la Bohême, s'étaient avancés graduellement vers l'ouest, et habitaient, à la fin du IV^e siècle, entre la Rhétie et l'Helvétie romaines, sur les bords du lac de Constance, que les Allemands appellent encore la mer Intérieure, *Boden see*. Lorsque la ligne défensive des frontières de l'empire fut désorganisée par les mesures imprudentes de Stilicon, et par l'invasion vandale, les Bourguignons entrèrent dans l'Helvétie et s'y fixèrent. Comme tous les autres Barbares, ils avaient reconnu l'autorité de Constantin, et ils appuyèrent également Jovinus.

Ce fut en présence de ce nouveau danger qu'Honorius s'empessa de conclure le traité qui se négociait depuis long-temps avec Ataulphe, et envoya ce chef en 412 dans la Gaule pour opposer les Goths aux Francs. Quelques auteurs prétendent qu'Ataulphe se décida de lui-même à franchir les Alpes dans des vues hostiles contre la cour de Ravenne. Cette supposition n'est nullement vrai-

semblable. Comment Honorius, s'il n'avait pas été assuré dès l'an 411 de traiter avec Ataulphe, aurait-il affaibli les garnisons de l'Italie, en faisant passer Constance dans la Gaule ? Comment, si Ataulphe était venu dans cette province en ennemi, Constance n'aurait-il pas essayé de lui fermer les passages des Alpes ? Comment n'y aurait-il eu aucune hostilité entre les Goths et le général romain, qui, après avoir battu les Francs et les légions de Constantin, était alors en pleine sécurité, à Arles, avec son armée fortifiée par l'adjonction des soldats de Gérunce ? Un seul fait semble prouvé, c'est que les partisans de Jovinus tâchèrent d'attirer Ataulphe de leur côté, qu'il fut même un moment ébranlé par leurs offres, et qu'on jugea nécessaire d'envoyer auprès de lui Dardanus, nouveau préfet des Gaules, nommé par Constance, et le seul homme marquant de la province qui n'eût jamais adhéré au parti des usurpateurs, suivant le témoignage des auteurs contemporains ¹.

Dardanus réussit facilement à maintenir Ataulphe dans la fidélité qu'il avait jurée à l'empereur.

¹ *Dardanus, vir strenuus, qui solus tyranno non cessit* (Prosper, Chron.). Saint Augustin et saint Jérôme font un grand éloge de Dardanus ; Sidonius, au contraire, en dit beaucoup de mal. Cela s'explique facilement. L'évêque d'Hippone, le solitaire de Béthleem ne voyaient que les services rendus à l'empire. Sidoine, petit-fils d'Apollinaris préfet nommé par Constantin, haïssait dans Dardanus le persécuteur du parti soutenu par sa famille et par toute l'aristocratie gauloise.

Orose rapporte, d'après des témoins oculaires, que le chef des Wisigoths avait été frappé de la grandeur de la civilisation romaine, et n'avait d'autre désir que de rendre à l'empire son ancienne splendeur¹. Ces sentiments puisaient d'ailleurs une nouvelle force dans son amour chevaleresque pour Placidie, qu'il traitait moins en captive qu'en reine, et dont il sollicita la main pendant plusieurs années avec une respectueuse persévérance, quoique le sort de la guerre l'eût mise en son pouvoir. Nous prêtons toujours aux rois barbares de cette époque des idées de conquête qu'ils n'avaient pas, et nous ne voulons pas reconnaître les vrais motifs qui dirigeaient leur conduite. Obtenir pour leurs tribus un établissement dans les provinces, arriver aux grandes dignités de l'empire, épouser une Romaine d'une famille illustre, tel était le but le plus élevé de leur ambition. Arbogaste, Stilicon, Alaric, Ataulphe, Aëtius n'en eurent pas d'autre².

Jovinus, dont l'autorité était reconnue dans tout le centre et le nord de la Gaule, s'avancit

¹ *Ataulphus, ut sæpè auditum atque ultimo exitu ejus probatum est, satis studiosè sectator pacis, militare fideliter Honorio imperatori, ac pro defendendâ romanâ republicâ impendere vires Gothorum præoptavit.* Orose, liv. VII, c. 43.

² Selon un historien goth, Jornandès, Théodoric, le plus grand des rois barbares, crut arriver au faite des honneurs lorsqu'il fut nommé consul : *Factusque est consul ordinarius, quod summum bonum primumque in mundo decus edicitur.*

vers le midi avec ses troupes, presque toutes composées des contingents germaniques, lorsque l'arrivée imprévue des Goths l'arrêta dans sa marche. Attaqué par eux dans les environs de Valence, il fut vaincu et pris avec son frère Sébastien, qu'il avait décoré du titre d'Auguste; leurs têtes furent envoyées à Honorius, qui les fit exposer sur des piques à Ravenne et à Carthage; car, dans le Bas-Empire, on étalait ainsi en public les têtes des usurpateurs vaincus, comme en Turquie, celles des pachas rebelles.

Ce qui prouve bien, au reste, la puissance des sympathies sur lesquelles s'appuyaient ces usurpations, ce sont les persécutions que les lieutenants d'Honorius exercèrent, après la victoire, contre les premières familles de la Gaule. La cité des Arvernes était alors le principal siège de la nationalité gauloise, le grand foyer des richesses et des lumières de la province. Ce fut là aussi que la réaction se fit sentir avec le plus de rigueur. Décimus Rusticus, qui avait succédé dans les fonctions de préfet au vertueux Apollinaris¹, Agræcius, qui avait été secrétaire de Jovin, périrent dans les supplices. La proscription s'étendit

¹ Apollinaris et Rusticus étaient amis, et, si l'on en croit Sidoine, ils ne se dissimulaient pas les vices des usurpateurs qu'ils servaient : *Cum in Constantino inconstantiam, in Jovino facilitatem, in Geruntio perfidiam, omnia in Dardano crimina simul execrarentur.* Epist. 8, lib. 5.

sur toutes ces maisons patriciennes d'où sortirent les hommes les plus marquants du siècle, et qui donnèrent même à Rome des empereurs ¹. Telle était pourtant l'influence de cette aristocratie, qu'Honorius, à la fin de son règne, fut obligé d'élever aux honneurs les fils de ceux qu'il avait condamnés.

Après la défaite de Jovin, il n'y eut plus d'usurpateurs en Gaule; mais l'autorité impériale ne put y être rétablie telle qu'elle était avant la grande perturbation causée par l'invasion vandale. Il fut impossible de réorganiser la ligne défensive du Rhin; car tous les camps, tous les forts étaient au pouvoir des Barbares ou avaient été détruits par eux. Constance fut forcé de traiter avec tous ces peuples, pour essayer au moins de les ramener à la condition de fédérés de l'empire. Les Bourguignons restèrent cantonnés dans l'Helvétie ², les Allemands, dans la première Germanie ou l'Alsace, les Francs conservèrent la possession des villes et territoires de la Belgique dont ils s'étaient emparés.

Immédiatement après la mort de Jovin, les Ripuaires étaient entrés dans Trèves et avaient sac-

¹ *Præfectus tyrannorum, Decimus Rusticus, Agræcius ex primicerio notariorum Jovini, multique nobiles apud Arvernos capti à ducibus honorianis et crudeliter interempti sunt.* Gregor. Tur., lib. 11, c. 9.

² *Burgundiones partem Gallie propinquam Rheno obtinuerunt.* Prosper, Chron. ad ann. 413.

cagé cette grande cité pour la quatrième fois. Ils avaient occupé aussi Cologne et les autres places des Romains entre le Rhin et la Meuse. Les récits contemporains font un tableau déplorable de l'état de ces villes après le pillage.

« Trèves, la première cité des Gaules, dit » Salvien, n'était plus qu'un tombeau. Ceux qui » avaient échappé au massacre n'avaient survécu » que pour prolonger leurs souffrances : les uns » mouraient lentement des suites de leurs blessures ; les autres, brûlés par les flammes que les » ennemis avaient allumées, souffraient le supplice du feu, même après que l'incendie était » éteint. D'autres périssaient de froid et de faim ; » d'autres languissaient dans la misère. J'ai vu, » ajoute-t-il, j'ai vu de mes yeux des cadavres » des deux sexes, nuds, déchirés, étendus çà et » là dans les rues, où ils répandaient l'infection, » rongés par les chiens et les vautours. L'odeur » funèbre des morts tuait les vivants, et la mort » renaissait de la mort même ¹. »

Le même auteur, dans une de ses lettres, déplore le sort d'une noble dame romaine, réduite, dans Cologne, au dernier degré de l'indigence, trop pauvre pour pouvoir chercher un asile ailleurs, et forcée, pour vivre, de louer ses services aux femmes des Barbares.

¹ *Salvianus, de Judicio Dei. — Id., epist. 1.*

Pendant, quelque affreuses que fussent ces calamités, il est facile de voir par ces récits mêmes, qu'elles étaient individuelles, qu'il y eut des accidents de guerre, mais non un système de spoliation calculée et d'extermination générale. Les habitants ne furent pas réduits en esclavage; car la noble dame dont parle Salvien était devenue pauvre, mais était restée libre; elle aurait pu quitter Cologne, si elle avait eu les ressources nécessaires pour faire le voyage; et si elle louait ses services aux femmes des chefs barbares, c'était volontairement, à titre de mercenaire, et non d'esclave. Quant à la spoliation des biens, sans doute, il y eut beaucoup de familles ruinées; les propriétaires dont on avait brûlé les maisons, dévasté les fermes, pillé le mobilier, tombèrent de la richesse dans l'indigence. Mais l'aristocratie, comme classe, conserva une partie de son opulence et de son luxe. Salvien fait une peinture hideuse de l'ivrognerie, de la débauche, des vices de tous genres qui régnaient parmi les nobles de Trèves; il dit qu'après le sac de leur ville, ils avaient perdu toute retenue morale, mais qu'il leur restait quelque chose de leurs richesses¹. Le même écrivain nous montre ces nobles au milieu

¹ *Vidi ego ipse si quidem Treviros domi nobiles, dignitate sublimes, licet jam spoliatos atque vastatos, minus tamen eversos rebus quam moribus; quamvis enim depopulatis atque nudatis, aliquid supererat de substantiâ, nihil tamen de disciplinâ.* Salvianus, de *Judicio Dei*, lib. v.

des ruines de la cité, écrivant à l'empereur pour demander, comme unique remède à tant de maux, le rétablissement des jeux du cirque¹. Ce fait prouve que la municipalité resta constituée telle qu'elle était auparavant; qu'elle possédait encore des revenus puisqu'elle sollicitait l'autorisation de donner des spectacles coûteux, enfin que les Ripuaires se retirèrent de la ville au moins pour un temps après l'avoir pillée². Mais il n'est pas moins certain qu'ils restèrent en possession de Cologne où leurs chefs fixèrent leur résidence et qui était encore leur capitale du temps de Clovis³.

Pour se faire une idée juste de ces événements, il faut bien se rendre compte de l'état de choses qui les précéda. Dans les provinces où les Barbares fédérés étaient établis, ils habitaient uniquement les campagnes, comme nous l'avons dit ailleurs⁴;

¹ *Pauci nobiles qui ex odio superfuerant, quasi pro summo delecto urbis remedio, circenses ab imperatoribus postulabant.*

² La date précise de l'évacuation temporaire de Trèves est difficile à déterminer. Nous verrons plus tard qu'il est probable qu'elle n'eut lieu qu'après la mort d'Honorius, au commencement du règne de Valentinien.

³ Il ne paraît pas que Cologne ait été pillée comme Trèves. Salvien dit seulement que les Barbares s'y établirent : *Agrippina Colonia hostibus plena.*

⁴ *Civitates Barbari possidentes, territoria earum habitant; nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant* (AMM. Mœncell., liv. vi). Les Romains, au contraire, n'habitaient que les villes et comptaient pour rien les campagnes, qui n'eurent jamais dans l'empire d'existence politique. Ainsi s'explique la facilité avec laquelle ces deux races d'hommes pouvaient vivre ensemble sur le même sol, surtout dans les contrées où il y avait peu de population et beaucoup de terres incultes.

les villes restaient occupées par la population romaine et par les fonctionnaires impériaux. Dans la première Belgique et la Germanie inférieure, entre le Rhin et la Meuse, il n'y avait d'autres villes que celles que les Romains avaient fondées et qui avaient toutes pour origine l'établissement d'un camp fortifié ou d'une colonie militaire. Les principales étaient Trèves et Cologne. La description qu'Ausone nous a laissée des rives de la Moselle, à la fin du IV^e siècle, prouve que c'était là, entre Metz et Trèves, qu'étaient les cultures romaines, les champs, les vignobles exploités par les colons gaulois pour la riche aristocratie qui habitait les cités. Les cantonnements des lètes barbares étaient plus au nord sur les bords du Rhin et dans la contrée marécageuse qu'arrose le Wahal. C'était là qu'ils demeuraient dans leurs bourgades, au milieu de leurs terres létiques sous la direction immédiate de leurs chefs nationaux. Lorsque, par une circonstance quelconque, la ligne des garnisons romaines se trouvait affaiblie, ils profitaient souvent de l'occasion pour piller les villes opulentes dont ils étaient si voisins. C'est ce qu'ils firent dans toutes les grandes irruptions suéviques, et notamment après l'invasion vandale de 407. C'est ce qu'ils firent encore en 413, lorsque la chute et la mort de leur empereur Jovinus, eut assuré dans la Gaule le triomphe du

parti contraire à celui qu'ils soutenaient¹. Mais alors ils restèrent définitivement en possession des places dont ils s'étaient emparés. L'empire épuisé et en proie à l'anarchie, n'avait plus assez de forces pour réprimer ces empiétements et rétablir la ligne défensive du Rhin, comme Probus l'avait fait en 276, et Julien en 357.

Les provinces des deux Germanies et de la première Belgique se trouvèrent ainsi soustraites de fait à l'action de l'administration romaine. Tous les services publics furent désorganisés. Dès le siècle d'Auguste, les lieutenants du pouvoir impérial dans les Gaules avaient fixé leur résidence sur les bords du Rhin, pour être au milieu des armées, et plus à portée de repousser les invasions germaniques. Depuis le grand règne de Constantin, Trèves était devenu le séjour des préfets du prétoire des Gaules, des chefs de ce vaste gouvernement qui embrassait tout l'occi-

¹ Un historien byzantin rapporte que les Francs furent attirés à Trèves par un sénateur de cette ville, irrité contre Jovinus, qui avait séduit sa femme. Cette anecdote paraît peu vraisemblable. Si Jovinus avait été chassé de Trèves par les Francs, comment aurait-il pu aussitôt après marcher avec une puissante armée vers le midi de la Gaule? Grégoire de Tours, d'après Frigeridus, dit, au contraire, qu'il fut soutenu par les Francs, les Allemands, les Bourguignons et cette fraction des Alains qui s'était réunie aux Francs en 406 (*Greg. Tur., lib. II, c. 9*). Dans cet auteur, le récit du pillage de Trèves suit immédiatement la mention des vengeances exercées contre les partisans des usurpateurs après leur chute. C'est cet ordre que nous avons adopté dans l'exposition des faits.

dent de l'Europe. Autour de ces hauts dignitaires, se groupaient tous les employés supérieurs de l'administration et la foule immense des serviteurs et des subalternes ¹. Un des premiers ateliers monétaires de l'empire, un cirque renommé, des écoles célèbres, des arsenaux, des magasins, des fabriques, des établissements de tout genre augmentaient la richesse et le mouvement de cette capitale ². Là se réunissaient les députés des villes pour régler les affaires de leurs municipalités et la répartition des impôts. Là, souvent les empereurs eux-mêmes venaient tenir leur cour, et Trèves, qui avouait avec peine la supériorité de Rome, se vantait au moins d'égaliser en splendeur les premières cités de l'empire.

Toute cette grandeur finit au commencement du V^e siècle. Trèves, saccagée quatre fois ³, tom-

¹ Les bureaux seuls du prétoire occupaient plus de 500 employés. Trèves était aussi la résidence du maître ou commandant supérieur des milices, et d'un des quatre préposés du trésor ou receveurs-généraux des Gaules. (*Notitia imperii*.)

² La Notice de l'Empire indique à Trèves une manufacture de babilistes, une de boucliers, et un gynécée ou atelier de femmes. Depuis qu'Autun, saccagé par les Bagaudes et par les Suèves, avait perdu sa prospérité, les écoles de Trèves étaient fréquentées par toute la jeunesse aristocratique de la Gaule. Un décret de Gratien, en 376, y avait élevé les émoluments des professeurs à un taux supérieur à celui des autres écoles de l'empire (*Cod. Théod.*, lib. XIII, t. 3. l. 2). Presque tous les hommes marquants du IV^e siècle étaient nés à Trèves ou y avaient étudié.

³ *Quadruplici vastatione prostrata*, dit Salvien. Grégoire de Tours

ba dans la misère et dans l'abandon. Liménius, qui essaya inutilement de résister à l'usurpation de Constantin, fut le dernier préfet qui y résida. En s'établissant à Arles, l'usurpateur y fixa auprès de lui son nouveau préfet Apollinaris, et lorsque Constantius releva aux mêmes lieux l'autorité impériale, Trèves étant au pouvoir des Ripuaires, Arles devint pour toujours le siège de la préfecture des Gaules. On y transféra l'atelier monétaire de Trèves, et ces jeux du cirque qui attiraient une si grande foule dans la capitale de la Belgique ¹, ces jeux où l'on avait vu des rois francs exposés aux bêtes et livrés en spectacle à ce peuple sur lequel leurs descendants devaient régner. On y transporta aussi les assemblées des

dit que cette irruption des Francs fut la seconde : *Treverorum civitas à Francis direpta incensaque est secundâ irruptione* (lib. 11, c. 9). Salvien écrivait vers 439, époque de l'expédition de Litorius contre les Goths, dont il parle comme d'un fait très récent, *hoc bello proximo*. On ne voit pas dans quelle occasion Trèves pourrait avoir été pillée deux fois de 413 à 439. Au surplus cette divergence est peu importante, et Salvien, témoin oculaire, mérite plus de confiance que Grégoire de Tours, qui copiait un auteur plus ancien.

¹ Il existait déjà antérieurement un atelier monétaire à Arles, et un autre à Lyon (*Notitia imperii*). Il y avait aussi déjà, sans doute, des jeux à Arles; mais la suppression de ceux de Trèves donna au cirque d'Arles une célébrité qu'il n'avait pas encore eue. La demande adressée par les citoyens de Trèves pour le rétablissement des jeux dans leur ville a excité l'indignation de Salvien; cependant il est certain que ces spectacles, par la foule qu'ils attiraient, étaient pour les habitants une source de prospérité.

députés des villes, et un décret d'Honorius, en 418, ordonna qu'à l'avenir cette réunion, qu'on appelait *conventus*, se tiendrait tous les ans pour les sept provinces méridionales de la Gaule dans cette cité favorisée dont le décret vante en termes pompeux l'heureuse situation et le commerce florissant ¹.

Dans le Nord, la hiérarchie religieuse fut désorganisée comme la hiérarchie civile. Les Francs et les Allemands étaient païens; rien ne prouve qu'ils aient persécuté systématiquement le christianisme; mais ils pillèrent les églises, ils maltraitèrent les prêtres; il fut impossible de réu-

¹ Les historiens modernes ont beaucoup exagéré l'importance de ce décret; ils y ont vu une espèce de charte, et la concession d'une sorte de gouvernement représentatif. Il n'y avait pourtant là rien de nouveau. En tout temps, sous la domination romaine, les préteurs ou les proconsuls tenaient chaque année, dans leur province, des assemblées pareilles, qui s'appelaient *conventus*, comme dans le décret d'Honorius. Le but principal de ces réunions était la répartition des impôts entre les villes, et le règlement de toutes les difficultés relatives à la levée des tributs. C'était là aussi qu'on soumettait au préteur les appels des jugements rendus par les autorités locales, et les questions de droit, dont il donnait la solution par un édit. Les lettres de Cicéron parlent souvent de ces *conventus*. César, lorsqu'il faisait la guerre au-delà des Alpes, se rendait, après chaque campagne, dans la Gaule Cisalpine ou l'Italie septentrionale, comprise dans son gouvernement, pour y tenir les assemblées. Germanicus était occupé à tenir les assemblées de la Gaule lorsque les légions du Rhin se soulevèrent après la mort de Tibère. Il n'y avait donc dans le décret d'Honorius qu'un règlement de circonstance et non une innovation politique.

nir les conciles provinciaux, de remplacer par de nouvelles élections les évêques qui mouraient ou quittaient leurs diocèses. Plusieurs conciles se sont tenus dans la Belgique au IV^e siècle. Le plus remarquable est celui que l'usurpateur Maxime assembla à Trèves pour juger l'hérésie des Priscilliens. Les souscriptions de ces conciles constatent qu'il y avait alors des évêques à Cologne, à Mayence, à Spire, à Worms, à Strasbourg. Au V^e siècle, les conciles ne se réunissent plus que dans les villes du Midi, et la succession des évêques est interrompue dans tous les diocèses belges. Elle ne recommence authentiquement qu'après l'établissement de la monarchie de Clovis, converti à la foi catholique ¹.

Il ne resta donc debout dans ces provinces qu'un seul pouvoir, celui des rois ripuaires qui, résidant à Cologne, faisaient administrer les autres cités par leurs *grafen* ou chefs de tribus qu'ils avaient décorés du titre romain de *comtes*. Un comte ripuaire, nommé Arbogaste, et descendant du fameux général franc de ce nom, ré-

¹ Les premiers évêques authentiques de ces cités, après l'interruption de la succession épiscopale au commencement du V^e siècle, furent : pour Mayence, Sidonius, qui vivait en 546 ; pour Worms, saint Crotald, en 503 ; pour Spire, Athanasius, en 510 ; pour Strasbourg, Justinus, vers 630 ; pour Cologne, Aquilinus, en 509. Le dernier évêque de Cologne avait été saint Séverin, contemporain de saint Martin, à la fin du IV^e siècle. *Gallia Christiana*, tom. V.

sidait à Trèves, vers 475. C'était un homme lettré comme beaucoup de chefs barbares qui avaient reçu l'éducation romaine. Auspicius, évêque de Toul, lui adressa une lettre en vers, que nous avons encore, et le célèbre Sidonius, évêque de Clermont, lui écrivit aussi en prose d'assez mauvais goût, pour le féliciter d'avoir conservé au moins la langue romaine intacte dans ces contrées où la puissance romaine était tombée¹.

Au reste il ne faut pas croire que ces rois germains se regardassent comme étrangers à l'empire. Ils se paraient toujours du titre de fédérés, et reconnaissaient en droit la suzeraineté des empereurs. Lorsqu'ils prenaient possession du commandement ou, si l'on veut, du trône, ils ne manquaient point d'envoyer des députés à l'empereur ou à ses délégués dans la Gaule pour faire acte de soumission par un échange de présents. Si deux rivaux se disputaient le pouvoir, si la nation était mécontente de ses chefs, le différend était ordinairement porté devant l'autorité impériale qui en décidait. Jamais ces princes ne cessèrent de se considérer comme chefs de corps militaires au service de l'empire, et de solliciter les titres et les distinctions honorifiques que le gouvernement

¹ *Sermonis pompa romani belgicis olim abolita terris in te resedit, et si apud limitem romana jura ceciderunt, verba non titubant.* Sid., lib. IV, ep. 17.

impérial accordait à ses sujets. Le commandant général des milices fut toujours leur directeur suprême ; à son ordre leurs contingents se mettaient en marche et allaient combattre sous les drapeaux de l'empire, ou soutenaient les diverses factions qui dans ces temps de troubles s'arrachaient la couronne.

On peut donc dire que le régime des établissements létiques ne changea pas dans ses conditions essentielles ; il ne prit pour ainsi dire qu'un accroissement matériel, une extension de fait. Au lieu de quelques bourgades, il embrassa des provinces entières ; mais les rois barbares régnerent sur ces provinces au même titre et de la même manière qu'ils régnaient auparavant dans leurs villages.

Telles étaient les conditions auxquelles les royautés barbares existaient dans la Gaule ; tel était, d'après les faits les plus authentiques de l'histoire contemporaine, le caractère de leurs relations avec l'empire. Tel était enfin le droit politique du temps, droit souvent obscurci par des révoltes, des actes de violence, des accidents de guerre, mais toujours subsistant dans la conscience des peuples, avoué par les Barbares comme par les Romains, et dominant de son influence toute l'époque mérovingienne.

Tout ce que nous venons de dire de la premiè-

re Belgique et des deux Germanies s'applique à plus forte raison à la partie de la deuxième Belgique où s'étaient fixés les Francs-Saliens. Au commencement du V^e siècle, l'état de ce pays était encore à peu près tel que César l'a décrit dans ses Commentaires et que nous l'avons peint, d'après lui, dans notre premier chapitre. Les Romains n'y avaient bâti aucune ville. Ils avaient seulement occupé quelques points du littoral et deux têtes de ponts qui protégeaient les passages de la Meuse et du Rhin, aux lieux où s'élevèrent depuis Utrecht et Maastricht¹. Dans tout le reste de ces contrées, entre le Wahal, la Meuse et l'Escaut, il n'y avait que des bourgades dispersées au milieu des forêts et des marécages, et entourées d'enceintes faites avec des branchages entrelacés. La population y était très faible, car le caractère féroce des habitants y avait rendu les guerres de la première invasion romaine plus meurtrière que partout ailleurs. César avait détruit la nation entière des Atuatiques et une grande partie de celle des Nerviens. Sous Auguste, le territoire des Atuatiques, sur la rive gauche de la Meuse, avait été repeuplé par une colonie de Germains de la Thuringe, Thuringiens ou Tongriens. Mais quoiqu'elle comptât

¹ *Trajectus ad Mosam, trajectus ad Rhenum.*

quatre cents ans d'existence dans l'empire, cette colonie avait toujours conservé les mœurs germaniques.

Les Francs-Saliens, établis d'abord dans la Toxandrie, entre le Wahal et l'Escaut, s'étaient étendus par des immigrations successives dans le pays des Nerviens, puis, à la faveur de l'invasion vandale, dans le territoire des Morins et des Atrébates jusqu'à la Somme. L'état de ces contrées était partout le même. Lorsque les auteurs latins parlent des Morins ou des Nerviens, c'est toujours en les dépeignant comme des sauvages, comme des hommes du bout du monde, *extremi hominum Morini*¹. Il n'existait sur ces côtes qu'un point important, le port de Boulogne, par où la Gaule communiquait avec la Grande-Bretagne. Une route militaire y conduisait d'Amiens, cité déjà considérable dans l'ancienne Gaule, et la seule ville de ces contrées où la civilisation romaine se fût réellement implantée. En 407, les Francs-Saliens avaient occupé Amiens, Cambrai, Tournay, Arras; ils n'entrèrent point dans Boulogne, et abandonnèrent bientôt après les autres villes qui, à l'exception d'Amiens, n'avaient que peu d'importance.

Le chistianisme n'avait pas fait dans ce pays

¹ Saint Jérôme, *epist. ad Geruntiam*.

plus de progrès que la civilisation. Depuis la Meuse et le Wahal jusqu'à la Somme, il n'y eut aucun évêché avant la fin du V^e siècle. Les Tongriens massacrèrent, vers 415, saint Evergisle, disciple du dernier évêque de Cologne, saint Severin, et qui, né dans leur pays, était venu leur prêcher l'Évangile¹. Les premiers évêques d'Arras, de Tournay, de Cambrai et du pays des Morins ou de Théroüennie furent des missionnaires envoyés par saint Remi, après la conversion de Clovis². D'après cela, il est facile de voir que l'occupation de tout le nord de la deuxième Belgique par les Francs-Saliens dut apporter fort peu de changements à l'état social et politique du pays, et à celui des Francs eux-mêmes.

Une autre partie de la Gaule, l'Armorique, se trouva soustraite, dans les mêmes circonstances, à l'administration romaine. Nous avons déjà vu qu'une colonie de lètes bretons avait été établie dans cette province par Maxime, à la fin du IV^e siècle, et qu'elle s'était accrue par les émigrations des habitants de la Grande-Bretagne que tourmentaient les incursions continuelles des pi-

¹ *Gallia Christiana*, tom. III.

² L'évêché de Théroüennie fut fondé par saint Rémi. Saint Vidast, franc d'origine, fonda ceux d'Arras et de Cambrai après la conversion de Clovis. Le premier évêque authentique de Tournay, fut saint Éleuthère, en 502. *Gallia Christiana*, tom. III.

rates saxons. Lorsque Constantin leva, en 407, contre Honorius, l'étendard de la révolte, les lètes bretons de l'Armorique durent naturellement embrasser avec ardeur cette cause soutenue par leurs compatriotes, et dans laquelle ils voyaient revivre le vieux parti de Maxime abattu par Théodose. Cet événement eut d'ailleurs pour eux de grands résultats, car il doubla leurs forces par l'affluence, alors plus nombreuse que jamais, des émigrés de la Grande-Bretagne.

Constantin, en passant dans la Gaule, avait emmené avec lui toutes les légions qui défendaient l'île et les vaisseaux qui en protégeaient les côtes. Les milices provinciales restèrent seules chargées de repousser par terre les attaques des Scots, et par mer celles, plus redoutables encore, des pirates saxons. Elles faiblirent d'abord dans cette lutte inégale; le pays fut envahi, et un grand nombre de familles se réfugièrent sur le continent¹. Mais les plus courageux continuèrent

¹ Prosper, *Chron.*, ad ann. 409. Cette émigration se composa en majeure partie du clergé et des hommes pieux et paisibles. De là cette foule de prêtres et de moines bretons qui se répandirent au V^e siècle dans la Gaule, et contribuèrent beaucoup à y propager le christianisme. Le moine Morvan, que les Latins appelèrent Pelagius, auteur d'une hérésie qui fut un des grands événements de l'époque, était lui-même un de ces émigrés. Il se trouvait à Rome en 409, et lors du siège de cette ville par Alaric, il se réfugia en Afrique avec presque tout le clergé romain, puis il passa en Palestine lorsque l'Afrique fut

à défendre opiniâtrément leurs foyers, et réussirent enfin à en écarter les envahisseurs. Ils venaient d'obtenir ces succès si flatteurs pour leur orgueil national, lorsqu'ils apprirent la chute de l'empereur créé par eux et le rétablissement de l'autorité d'Honorius dans la Gaule. Libres et dégagés par l'abandon où on les avait laissés de leurs obligations envers l'empire, ils repoussèrent les délégués d'un pouvoir qu'ils avaient tant de raisons de haïr et de craindre, et se gouvernèrent par eux-mêmes comme ils s'étaient défendus par leurs propres forces¹.

Les Bretons de l'Armorique, animés des mêmes sentiments, suivirent cet exemple, et leurs chefs s'emparèrent du gouvernement de la province avec d'autant plus de facilité qu'ils avaient pour eux les sympathies des populations armoricaines, toujours imparfaitement soumises à l'administration impériale et rebelles à la civilisation romaine, qui avait fait parmi elles peu de progrès². Le christianisme lui-même n'avait pu pénétrer dans ces contrées sauvages. Les doc-

troublée par la révolte d'Héraclien. C'est un exemple remarquable de la vie agitée de ces temps malheureux.

¹ Zosyme, liv. vi.

² *Itidem totus tractus armoricus aliæque Gallorum provincie, Britannos imitate, consimili se modo liberarunt, ejectis magistratibus romanis, et sud quoddam republicâ constitutâ pro arbitrio suo.* Zosym., liv. vi.

trines de l'Évangile y furent répandues par les émigrés de la Grande-Bretagne, où la foi chrétienne était puissante depuis un siècle. Les premiers saints de l'Armorique étaient tous venus de cette île, et les premiers évêchés y furent fondés sous le gouvernement des chefs bretons successeurs de Conan ¹.

Voilà les faits très simples et très authentiques sur lesquels Dubos a bâti l'édifice imaginaire de sa république armoricaine, dont il étend l'influence sur la Gaule presque entière. A la vérité, Zosyme dit que les Armoriques et quelques autres provinces de la Gaule, ayant chassé les magistrats romains, se constituèrent en une sorte de république, *suâ quoddam constitutâ republicâ*. Mais ce mot, chez les anciens, était pris dans son sens propre de *chose publique* ; il répondait, dans la langue politique moderne, aux mots *état*, *gouvernement*, et n'indiquait aucune forme particulière de constitution. La phrase de Zosyme signifie littéralement que les insurgés se constituèrent un gouvernement à eux, et tous les faits de l'histoire contemporaine prouvent que ce gouvernement fut celui des chefs ou rois bretons. La succession de ces chefs, les actes de leur pouvoir, les principaux traits de leur vie nous sont

¹ Don Morice, histoire de Bretagne, liv. 1.

connus par les traditions et les chroniques religieuses de la Bretagne, qui s'accordent parfaitement avec l'ensemble des événements historiques et les témoignages des écrivains du Bas-Empire¹. Qu'une partie du centre et de l'ouest de la Gaule se soit aussi refusée pendant quelque temps, après la chute de Constantin, à reconnaître l'autorité de l'empereur légitime, c'est ce dont on ne saurait douter, d'après le récit de Zosyme, que confirment plusieurs faits avérés, et notamment les persécutions exercées contre les principales familles de ces provinces. Mais ces résistances tombèrent peu à peu; et dans les dernières années du règne d'Honorius, l'Armorique, c'est-à-dire la Bretagne actuelle, avait seule conservé son administration indépendante, qu'elle a maintenue à divers titres jusqu'au XVI^e siècle. Rennes et Nantes, les deux seules villes importantes de ces contrées, et les seules où la civilisation romaine et le christianisme eussent pris racine, restèrent au pouvoir des fonctionnaires impériaux, et même, sous la dynastie mérovingienne, la domination des chefs bretons fut circonscrite par une ligne tracée depuis Dol jusqu'à la rivière

¹ Tous ces faits sont très bien exposés dans le premier livre de l'histoire de Bretagne, par don Morice, ouvrage consciencieux et rédigé d'après les documents contemporains, sans esprit de système comme tous ceux qui émanent de la savante congrégation des Bénédictins.

d'Erdre, et décrivant à l'est, vers l'Anjou, une courbe plus ou moins allongée, suivant que les circonstances favorisaient ou restreignaient leurs empiétements.

L'Armorique ne rompit point pour cela définitivement ses liens avec l'empire. Après diverses négociations dont nous ignorons les détails, le préfet des Gaules, Exsupérantius, paraît avoir obtenu des Armoricains, vers 416, la reconnaissance de la suzeraineté de l'empereur¹. Mais cette soumission, comme celle des nations barbares établies dans la Gaule, se borna à de simples rapports d'alliance et de vassalité. Jornandès a très justement caractérisé la position de ces peuples, lorsqu'ils se réunirent aux armées impériales pour combattre Attila, sous les ordres d'Aëtius, en disant qu'ils étaient passés de la condition de sujets à celle de fédérés, ou, ce qui revient

¹ Ce fait n'est connu que par quelques vers d'un poème que Claudius Rutilius, noble gaulois de l'Aquitaine, composa sur un voyage qu'il fit à Rome en 416; en parlant du fils d'Exsupérantius, il dit :

*Cujus armoricus pater Exsuperantius oras
Nunc postliminium pacis amare docet;
Leges restituit, libertatemque reducit,
Et servos famulis non sinit esse suis.*

Nous avons déjà vu ce mot de *postliminium* employé, dans le III^e siècle, pour exprimer la soumission des lètes barbares, et nous en avons expliqué le sens. Le dernier vers paraît faire allusion aux révoltes des Bagaudes, qui éclatèrent aussi à cette époque dans les provinces de l'ouest, et qu'Exsupérantius, originaire de Poitiers, avait dû particulièrement travailler à apaiser.

au même, des rangs des soldats romains dans ceux des auxiliaires, *quondam milites romani, nunc verò jam in auxiliatorum numero.*

Pour compléter le tableau des conséquences de la grande perturbation causée par l'invasion vandale, il me reste à dire quelques mots des établissements formés par les pirates saxons. Dès le I^{er} siècle de l'empire, ces peuples maritimes, qu'on désignait alors sous les noms de Cauques et de Chérusques, faisaient des incursions sur les côtes de la Gaule¹, et il est probable que, même dans les temps antérieurs, ils avaient toujours navigué sur les rivages de l'Europe occidentale dans des vues de commerce ou de pillage. Pendant le III^e siècle, ces incursions devinrent plus fréquentes et plus redoutables. Elles s'étendirent jusqu'aux rivages de l'Espagne, et même jusque dans la Méditerranée. A dater de cette époque, il est impossible de méconnaître l'identité de ces pirates que l'on commença dès-lors à appeler Saxons, avec les Normands du moyen-âge. Entre ces deux races d'hommes, tout est semblable, les armes, les vaisseaux, les mœurs, le langage, la manière de faire la guerre. Les Saxons fréquentaient habituellement les mêmes parages que dévastèrent

¹ Tacite, Annales, liv. XI, c. 18. *Chauci inferiorem Germaniam incursavère, duce Gannusco, qui levibus navigiis prædabundus Gallorum maximè oram vastabat.*

plus tard les Normands ; ils remontaient les mêmes fleuves , ils exerçaient les mêmes ravages , et les moyens de résistance que leur opposèrent les empereurs furent les mêmes que ceux employés dans la suite par les rois carlovingiens. Il est évident que c'est la même histoire qui se continue sous des noms différents , et qu'en réalité les pirateries maritimes des Normands ou hommes du Nord , durèrent , avec plus ou moins d'intensité , mais sans interruption , pendant près de mille ans ¹.

Les points les plus exposés à ces déprédations étaient les côtes orientales de la Grande-Bretagne , celles de la deuxième Belgique , entre le Wahal et la Somme ; la presqu'île du Cotentin , et les embouchures de la Seine , de la Loire et de la Garonne. Sur ces rivages qui prirent le nom de saxoniques , on avait établi des lignes de forts dans lesquels on entretenait toujours de nombreuses garnisons. D'après la Notice de l'Empire , les côtes de la deuxième Belgique étaient défendues par une légion levée dans le pays des Nerviens , une

¹ Il ne faut pas induire de là que les Normands comme peuple doivent être confondus avec les Saxons. On donna le nom de Normands , dans le IX^e siècle , aux peuples du Danemark et de la Scandinavie dont les expéditions maritimes succédèrent alors à celles des Saxons et des Frisons soumis par Charlemagne. J'ai voulu dire seulement qu'à toutes les époques ces expéditions eurent le même caractère et produisirent les mêmes maux.

flotte stationnaire et un corps de cavaliers dalmates ¹. Au sud de la presqu'île du Cotentin, à Avranches, à Coutances, à Granville, à Bayeux, à Alet près de l'emplacement actuel de Saint-Malo, il y avait quatre légions et un corps de lètes suèves et bataves ². Une légion à Rouen, une flotte, dont le commandant résidait à Paris, protégeaient le cours de la Seine. L'entrée de la Garonne était gardée par une légion stationnée à Blaye ³.

Sans doute ces lignes défensives furent désorganisées, comme celles du Rhin, par Stilicon ou par Constantin ⁴. Car, pendant les troubles qui

¹ *Sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicæ secundæ : equites Dalmatæ Marcis in littore saxonico, præfectus classis sambricæ in loco hornensi, præfectus militum Nerviorum portu Apatiaci.* Notice de l'Empire.

² *Præfectus militum Martensium Alcto, militum primæ Flaviæ Constantid, militum Dalmatum Abrincatis, militum Grannonensium Grannono, lætorum Batavorum et gentilium suevorum Baiocas et Constantiæ.*

³ *Præfectus militum Ursariensium Rothomago, classis Anderecianorum Parisiis, militum Cornatensium Blabiâ.*

⁴ Tous les corps dont nous avons désigné les garnisons, d'après la Notice de l'Empire, faisaient partie des troupes sédentaires, sous les ordres des ducs qui commandaient les provinces frontières, *milités limitanei*. Il y avait en outre dans la Gaule quarante-sept légions et douze divisions de cavalerie, qui composaient l'armée active, *milités præsentiales*, sous la direction immédiate du maître ou commandant-général des milices. Stilicon ayant appelé en Italie toute l'armée active, il ne resta dans la Gaule que les lètes barbares et les troupes sédentaires, qui, s'associant aux sentiments du pays, prirent parti pour Constantin et grossirent son armée : par là furent enlevés aux lignes défensives les soldats qui leur

durèrent de 407 à 413, les Saxons cités par saint Jérôme et Salvien au nombre des peuples qui envahirent la Gaule ¹ s'établirent précisément aux lieux où étaient les principales stations des garnisons romaines, au sud de la presqu'île du Cotentin, dans l'ancien pays des *Unelli* et dans le territoire de Bayeux. Cette colonie saxonne est souvent mentionnée dans l'histoire de la dynastie mérovingienne; on la voit subsister distinctement jusqu'à l'établissement définitif des Normands dans la Neustrie au X^e siècle, et dans certains cantons de ces contrées on reconnaît encore à des caractères physiques très remarquables les descendants de ces robustes pirates.

A la même époque, les Saxons entrèrent dans la Loire, attaquèrent Nantes et remontèrent le fleuve jusqu'aux grandes îles qui occupent une partie de son vaste lit au-dessous de Saumur et d'Angers. Ces îles étaient alors couvertes de bois;

restaient encore. Constantiu acheva la désorganisation que Stilicon avait commencée. La Notice de l'Empire n'indique pas les garnisons des corps actifs, parce qu'ils en changeaient souvent, et que ces notices étaient des espèces de statistiques dressées seulement au début de chaque règne. Celle que nous possédons a été rédigée, comme je crois l'avoir prouvé plus haut, dans la première année du règne d'Honorius.

¹ Saint Jérôme, *epist. ad Geruntiam*. — Salvien, *de Judicio Dei*, lib. iv. La férocité des Saxons était célèbre, comme plus tard celle des Normands : *gens Saxonum ferox est*, dit Salvien en faisant l'énumération des vices de tous les peuples barbares.

elles formaient par leur rapprochement un labyrinthe de petits canaux qui offraient des abris naturels aux barques des pirates ; ils ne pouvaient trouver une position plus favorable pour dominer le cours du fleuve et promener à leur gré la dévastation sur les fertiles contrées qui le bordent. Ils s'y fixèrent, y construisirent des cabanes, et y laissèrent toujours une portion de leurs équipages. Ce fut là, pendant quatre cents ans, le rendez-vous et le point de départ des flottes qui ravagèrent la Gaule occidentale et, de même que le nom de rivages saxoniques avait été donné aux côtes de la Manche, ces îles de la Loire furent appelées d'abord îles des Saxons, puis îles des Normands. C'est pour avoir méconnu la situation de ces repaires de pirates, pour avoir voulu les placer tantôt dans l'océan Atlantique, tantôt dans la mer du Nord et même à l'embouchure de l'Elbe, que les écrivains modernes ont jeté une inextricable confusion dans l'histoire des invasions normaniques. Avec cette seule donnée les récits contemporains s'expliquent clairement et ne laissent prise ni à la discussion, ni à l'incertitude.

Maintenant on peut, d'après tous les faits que nous venons d'exposer, se former une idée juste de l'état de la Gaule après la chute des usurpateurs et le rétablissement du pouvoir d'Honorius.

Les limites dans lesquelles l'administration impériale fut alors resserrée sont tracées à l'est et au nord par les Alpes, les Vosges, la forêt des Ardennes et le cours de la Somme. Elles représentent à peu près la France de Louis XI, qui ne comprenait ni l'Alsace, ni la Franche-Comté, ni la Flandre, ni la Bretagne. Mais dans ces limites même l'autorité des lieutenants de l'empereur ne s'exerçait pas partout librement. Outre les résistances locales dont nous avons parlé et les insurrections de bagaudes qui recommencèrent vers cette époque à prendre un grand développement, il y avait encore dans l'Aquitaine des débris épars des hordes vandales qui n'avaient pas suivi le mouvement de leurs compatriotes en Espagne, et continuaient à vivre aux dépens du pays. En 413, après la défaite de Jovinus, Ataulphe se chargea de les détruire. Il passa le Rhône avec ses Wisigoths, poursuivit les restes de ces bandes et acheva de les exterminer ou de les repousser au-delà des Pyrénées. Une inscription en son honneur, trouvée dans les ruines d'Héraclée, aujourd'hui Saint-Gilles dans le bas Languedoc, constate ce fait ¹.

Des services aussi importants méritaient une

¹ Ce fut pendant l'automne de 413 que les Wisigoths firent cette expédition. La chronique d'Idace porte qu'ils entrèrent à Narbonne dans le temps des vendanges.

récompense éclatante. Honorius, après de longues répugnances, consentit enfin au mariage de sa sœur Placidie avec le chef des Wisigoths¹. Des troupes de cette nation occupèrent les principales villes de l'Aquitaine et de la Narbonnaise ; mais l'administration impériale y resta organisée comme auparavant. Ataulphe, commandant supérieur des milices de ces provinces, fixa sa résidence à Héraclée, où il tint une cour brillante avec la princesse devenue son épouse. Enrichi des dépouilles de Rome, il étala un luxe dont la peinture dans les auteurs contemporains semble empruntée aux fictions orientales². Plusieurs membres de l'aristocratie romaine, qui avaient suivi le parti d'Attale, s'étaient attachés à la fortune des Wisigoths. Attale lui-même, craignant les vengeances d'Honorius, n'avait point quitté leur camp ; il se consolait de son abaissement en partageant les splendides plaisirs de leur chef, et en

¹ Ce mariage fut célébré avec une grande pompe à Narbonne, au mois de janvier 414, dans la maison d'Ingénus, l'un des plus nobles citoyens de cette ville. *Olympiodore, Idac. chron.*

² L'historien byzantin Olympiodore rapporte qu'Ataulphe fit don à Placidie, le lendemain des noces, de cinquante jeunes esclaves, d'une beauté parfaite, tous revêtus de robes de soie, et portant chacun deux bassins, dont l'un était rempli de pièces d'or, et l'autre de pierres. Ce récit, qui se retrouve littéralement dans le conte arabe de la *Lampe merveilleuse*, prouve seulement la haute idée qu'on avait de l'opulence du roi des Wisigoths. Ce magnifique présent était le don du matin, le *morgangeba* des lois germaniques.

faisant des vers à sa louange. Ce fut lui qui composa l'épithalame pour le mariage d'Ataulphe et de Placidie.

Cependant Constance ne pouvait voir sans jalousie un chef indépendant partager avec lui le gouvernement d'une province qu'il avait le premier réduite sous les lois de l'empereur. Ces deux généraux qui représentaient, l'un l'influence romaine, l'autre l'influence barbare dans l'empire, se détestaient mutuellement. La main de Placidie, à laquelle Constance avait aussi aspiré, devint entre eux un nouveau sujet de rivalité et de haine. Le Rhône séparait leurs commandements : il y eut des disputes pour les limites. Ataulphe essaya de s'emparer de Marseille, occupée par les troupes de Constance ; le comte Boniface qui y commandait, l'en repoussa¹. Le roi des Wisigoths sentait avec dépit qu'Honorius ne le ménageait que par crainte, et que les préférences secrètes de la cour étaient toutes pour son rival. L'élévation de Constance au consulat, en 414, exalta son mécontentement, et le poussa à des mesures extrêmes. Il menaça l'empereur de ressusciter le parti d'Attale, faction dangereuse à laquelle pouvaient adhérer les sectateurs encore nombreux du paganisme et tous les ennemis de

¹ Olympiodore.

la famille de Théodose. Il paraît même que ce méprisable prétendant, instrument docile de la politique de ses protecteurs barbares reprit momentanément la pourpre impériale¹. Mais cette scission produite par un mouvement de colère ne pouvait être sérieuse ni durable. En devenant le beau-frère d'Honorius, Ataulphe s'était attaché à ce prince par les liens indissolubles des intérêts de famille. Vers la fin de l'année 414, Placidie lui donna un fils, et comme on devait croire alors plus que jamais qu'Honorius, déjà veuf de deux femmes demeurées stériles, mourrait sans postérité, cet enfant, petit-fils, par sa mère, du grand Théodose, dont on lui fit prendre le nom, se trouva désigné dès sa naissance comme l'héritier présomptif du trône d'Occident.

Placidie, femme d'un grand caractère et d'un

¹ *Attalus Gothorum consilio et præsidio tyrannidem resumit in Gallis.* Prosper chron., ad ann. 414. — Le parti qui, avec l'aide d'Alaric, avait porté Attale au pouvoir à Rome, en 409, embrassait presque toute l'aristocratie romaine, restée fidèle au paganisme. Zosyme, à la vérité, païen lui-même, prétend que, parmi les patriciens, l'illustre famille des Anicius vit seule avec regret l'élévation du nouveau César. L'aristocratie gauloise, qui, par haine pour la famille de Théodose, avait soutenu Constantin et Jovinus, était également disposée, malgré ses sentiments chrétiens, à soutenir Attale. Lorsqu'il reprit momentanément la pourpre en 414, un des hommes les plus estimés de la Gaule, Paulinus, s'empessa d'accepter auprès de lui la charge d'intendant des domaines, et fut puni bientôt après de son imprudence par la confiscation de ses propres biens. *Paulin Eucharist.*

esprit distingué, profita de cette circonstance pour opérer un rapprochement entre son frère et son époux¹. Un seul obstacle s'opposait à cette réconciliation, qui des deux côtés était vivement désirée. Honorius ne savait comment concilier les prétentions du chef des Wisigoths avec celles du commandant général des milices romaines; il éprouvait un embarras extrême à tenir la balance égale entre ces deux hommes qui, maîtres de toutes les forces militaires de l'empire, pouvaient disposer de sa destinée. Le titre de patrice avait été accordé à Constance après son consulat, et ce titre purement honorifique, inventé par Constantin, donnait à celui qui en était revêtu un droit de préséance sur tous les autres dignitaires². Le beau-frère de l'empereur ne pouvait consen-

¹ L'ascendant que Placidie avait pris sur Ataulphe est un fait reconnu par tous les contemporains : *Ataulphus inhiare paci nitebatur præcipue Placidie uxoris suæ, femine sanè ingenio acerrimæ, ad omnia bonarum ordinationum opera persuasu et consilio temperatus*. Oros., liv. VII, c. 43.

² *Sublimis patriciatûs honor qui ceteris omnibus anteponitur* (Cod. Just., liv. XII, t. 3, l. 3.). Ce titre avait d'abord été destiné aux seuls membres de la famille impériale, afin de leur assurer en tout temps la préséance, lors même qu'ils n'exerçaient pas actuellement les charges publiques, qui, dans l'ancienne Rome, étaient presque toutes temporaires. Dans la suite, on l'accorda aux principaux dignitaires de l'État. Une loi de Zénon décida que, pour obtenir le titre de Patrice, il fallait avoir été consul, préfet du prétoire ou de la ville, commandant général des milices ou maître des offices.

tir à céder le pas à un soldat parvenu. Il était donc impossible que les deux rivaux continuassent à habiter la même province, et il fallait trouver un prétexte honorable pour éloigner l'un ou l'autre : les troubles d'Espagne en offrirent l'occasion.

Ce pays était resté dans l'état où se trouvait la Gaule avant la chute des usurpateurs. Une partie de la province était livrée aux dévastations des hordes vandales, l'autre, à une sorte d'anarchie qui avait succédé au règne éphémère de Maxime, créé empereur par Geruntius, et dépouillé de la pourpre par les soldats, après la mort du général auquel il devait son élévation. La cour de Ravenne engagea Ataulphe à passer dans ces contrées pour en expulser les bandes suéviques et y rétablir l'autorité impériale. Il devait ensuite s'y fixer avec ses Wisigoths et y commander sans partage. On promit de placer sous sa direction suprême l'administration civile et toutes les forces militaires de la province, à l'exception de la flotte. Il lui fut même interdit d'entretenir des vaisseaux dans les ports de l'Espagne, tant les Romains attachaient d'importance à ne point laisser aux Barbares fédérés les moyens d'affamer l'Italie, en interceptant les convois de blé de l'Afrique ¹.

¹ *Oras.*, *lib.* VII, c. 43. Cet écrivain attribue le départ d'Ataulphe

Ataulphe, cédant aux instances de Placidie, accepta l'arrangement qu'on lui proposait. Selon le témoignage d'Orose, il désirait sincèrement de relever la puissance romaine de l'abaissement où elle était tombée; en rétablissant l'ordre dans l'empire, il travaillait pour les intérêts de son propre fils, et les services qu'on attendait de lui en Espagne n'étaient pas moins essentiels que ceux qu'il avait rendus à la Gaule. Un motif d'une autre nature put contribuer à presser sa détermination. Depuis cinq ans la Gaule avait été désolée par les invasions et les guerres civiles; beaucoup de champs étaient restés incultes; les récoltes du pays ne suffisaient plus à la nourriture de ses habitants et des nombreuses armées répandues sur son territoire. Il y régnait une disette que toutes les chroniques contemporaines s'accordent à signaler¹. On ne pouvait fournir aux Wisigoths les rations de blé qui leur avaient été promises, et ce fut là un des plus graves sujets des plaintes et du mécontentement d'Ataulphe². Il retrouvait dans la Gaule la famine, qui l'avait forcé d'abandonner l'Italie.

pour l'Espagne à la politique habile de Constance : *Constantius, comes apud Arelatem Galliarum urbem consistens, magna rerum gubernandarum industria, Gothos Narbonam expulit atque abire in Hispaniam coegit, interdito præcipuè atque intercluso omni comæatu navium.*

¹ *Ingens in Galliis fames.* Prosper chron., ad ann. 413. Ed. Pith.

² Τῶν πρὸς Ἀτάυλφον ὑποσχέσεων μὴ περαινομένων καὶ μάλιστα τῆς σιτοπομπίας. Olympiodore.

Le départ étant donc résolu, Ataulphe, au printemps de l'année 415, donna l'ordre à toutes les tribus de sa nation dispersées dans l'Aquitaine, de quitter les villes qu'elles occupaient et de se réunir au pied des Pyrénées. Cet ordre fut accueilli par les Wisigoths avec une vive répugnance. Toujours errants depuis que les Huns les avaient forcés de se réfugier dans l'empire, ils croyaient enfin avoir trouvé dans la Gaule la patrie nouvelle qui était l'objet de tous leurs vœux : La fertilité de ces régions, leur climat tempéré, les mœurs douces des habitants étaient autant de charmes qui les y retenaient. Ils ne s'arrachaient qu'avec regret à cet heureux séjour pour recommencer des guerres sanglantes, affronter de nouveaux dangers, endurer de nouvelles fatigues sous un ciel brûlant. Ces marches perpétuelles leur semblaient d'autant plus pénibles que les armées barbares étaient des nations entières. Elles traînaient après elles, sur des chariots, leurs femmes, leurs enfants, leurs richesses mobilières ; et c'est en partie à cette cause qu'on doit attribuer la difficulté qu'elles éprouvaient à se nour-

¹ C'est ainsi que Procope décrit le départ de Théodoric pour l'Italie, en 488 : Καὶ αὐτῷ ὁ τῶν Γόττων λέως εἶπετο παιδᾶς τε καὶ γυναῖκας ἐν ταῖς ἀμάξαις ἐνθήμενοι καὶ τὰ ἐπιπλα ὅσα φέρειν οἴοι τε ἔσαν. De Bell. Goth., lib. 1, c. 1.

rir, et la famine qu'elles portaient partout sur leur passage.

Leur mécontentement s'aggravait d'ailleurs par la défiance que leur inspirait depuis longtemps la conduite de leur roi. Les idées d'Ataulphe étaient plus avancées que celles de son peuple. Il y avait à peine trente ans que les Wisigoths étaient entrés dans l'empire, et il existait encore parmi eux beaucoup d'hommes qui avaient vécu dans les forêts de la Pologne ou dans les steppes sauvages du Dniéper. Ces guerriers farouches voyaient avec indignation la préférence avouée de leur chef pour la civilisation romaine, dont il adoptait les mœurs, le luxe, le langage, le costume. Son mariage avec une princesse du sang impérial, l'ascendant trop connu qu'elle exerçait sur lui, le rendaient encore plus étranger à ses compatriotes. Fier de cette alliance, il avait rejeté jusqu'au nom de ses ancêtres; il se faisait appeler Flavius, nom de famille du grand Constantin, adopté depuis par les empereurs et par tous ceux qui avaient avec la famille impériale quelques rapports de parenté¹. Si nous en

¹ C'est ainsi qu'il est désigné dans l'inscription d'Héraclée, dont le texte très curieux mérite d'être rapporté: *Ataulpho Flavio, potentissimo regi, regum rectissimo, victori victorum invictissimo, vandalicæ barbaricæ depulsori, et Cæsareæ Placidie animæ suæ, dominis suis clementissimis, Anatolii, Narbonnenses, Arecomici optimis principibus in palatio po-*

croyons Orose, il ne dissimulait pas même son mépris pour la barbarie de ses sujets, et le mépris est ce que les nations pardonnent le moins à leurs chefs ¹.

Cependant la révolte n'alla pas alors au-delà

suerunt ob electam Heracleam in regia majestatis sedem. Les Bénédictins, auteurs de l'histoire du Languedoc, ont contesté l'authenticité de cette inscription, en se fondant principalement sur le nom de Flavius, donné à Ataulphe, et que les autres rois wisigoths n'adoptèrent que long-temps après. Ces savants écrivains n'ont point fait attention qu'Ataulphe était beau-frère de l'empereur, et qu'à ce titre le nom de Flavius, désignation de la famille impériale, lui appartenait de droit. Le même nom fut donné à Stilicon, époux de Sérène, nièce de Théodose; à Basilisque, frère de l'impératrice Vérine; au célèbre patrice Aëtius, à Léon, à Marcien et à quinze autres personnages inscrits dans les fastes consulaires du V^e siècle. Les rois wisigoths successeurs immédiats d'Ataulphe ne le prirent point, parce que, n'étant pas alliés à la famille impériale, ils n'y avaient aucun droit. Théodoric, roi des Ostrogoths, se fit appeler *Flavius*, parce qu'il avait été adopté comme fils par l'empereur Zénon. Les rois wisigoths ses contemporains prirent aussi ce nom à son exemple, et peut-être par la même cause, les adoptions des rois barbares par les empereurs étant devenues très fréquentes; et depuis ce temps ils le conservèrent dans leurs protocoles officiels. Il n'y a de contestable, dans l'inscription d'Héraclée, que l'expression très tendre, mais fort peu lapidaire, *d'anima sua*, appliquée à Placidie. Il est probable que ce mot a été mal lu, et qu'il y avait dans l'inscription *regina*, titre que portaient toutes les princesses de la famille impériale.

¹ Ataulphe disait que la barbarie effrénée des Goths ne permettait pas de les soumettre à un régime légal : *Gothos nullo modo parere legibus posse propter effrenatam barbariam* (Orose, liv. VII, c. 43). Tout ce qu'Orose rapporte d'Ataulphe, il le tenait de la bouche même d'un noble gaulois, qui avait eu à Narbonne de fréquents entretiens avec le roi des Wisigoths.

du murmure. Le voisinage des légions romaines commandées par Constance contenait les Wisigoths. Ils obéirent; mais leur colère retomba sur les malheureux Gaulois. Partout où ils le purent, ils pillèrent les villes qu'ils quittaient et celles qui se trouvaient sur leur passage, et ces scènes de désordre amenèrent quelques incidents remarquables.

Les tribus d'Alains qui s'étaient unies aux Francs, en 406, et qu'on avait admises au nombre des fédérés de l'empire, avaient été envoyées dans l'Aquitaine après la défaite de Jovinus dont elles soutenaient le parti. Elles se trouvaient placées comme toutes les milices de cette province sous le commandement d'Ataulphe, et devaient suivre le mouvement des Wisigoths. Arrivés sous les murs de Bazas, ces derniers voulurent piller la ville; mais les habitants fermèrent leurs portes et se défendirent avec courage. Malheureusement, là, comme partout ailleurs, ils avaient dans leurs propres foyers des ennemis dangereux; ils ne tardèrent pas à reconnaître que leurs esclaves étaient d'intelligence avec les assiégeants. Effrayés de cette découverte, ils implorèrent secrètement la protection des Alains en leur rappelant la fidélité qu'ils avaient jurée à l'empire. Les Alains consentirent facilement à se séparer des Goths, leurs ennemis na-

turels. Admis dans la ville, ils forcèrent les soldats d'Ataulphe à lever le siège et à poursuivre leur route. Eux-mêmes restèrent dans la Gaule et y formèrent des colonies dont l'histoire se lie aux événements que nous aurons à retracer plus tard ¹.

Lorsque la nation entière des Wisigoths fut réunie au pied des Pyrénées, Ataulphe partit de Narbonne et vint joindre l'armée avec Placidie et toute sa cour. Une des premières clauses du traité avait été l'abandon d'Attale. Cependant il répugnait à Ataulphe de livrer lui-même ce malheureux aux vengeances d'Honorius. Mais en quittant la Gaule il l'y laissa sans défense, et le prétendant, privé de ses protecteurs, ne tarda pas à tomber entre les mains des soldats de Constance qui l'envoya chargé de fers à Ravenne ². Un cruel chagrin venait alors de frapper le roi des Wisigoths; le jeune Théodose, cet enfant sur lequel reposaient tant d'espérances, était mort presque en naissant. L'étoile du successeur d'Alaric pâlisait. Dès qu'il fut au-delà des monts, les mécontentements de son peuple éclatèrent avec plus de liberté, et les murmures commencèrent à se transformer

¹ Paulin. Eucharist.

² *Attalus à Gothis ad Hispanias migrantibus neglectus, et presidio carens, capitur et Constantio patricio vivus offertur.* Prosper chron., ad ann. 415.

en complots. A peine arrivé à Barcelonne, il fut assassiné par un de ses écuyers, et sa mort devint le signal d'une révolution subite¹. Les Wisigoths se soulevant en masse élurent pour roi Sigeric, chef connu par son caractère féroce. Ce fut comme une résurrection de la barbarie primitive. Sigeric poignarda de sa main six enfants qu'Ataulphe avait eu d'une première femme qu'on croit avoir été sœur d'Alaric; il laissa la vie à Placidie, peut-être pour conserver en elle un otage précieux; mais il la revêtit d'une robe d'esclave, et força la sœur d'Honorius, la fille de Théodose, de marcher à pied dans la poussière devant son cheval.

Cette réaction se manifestait avec trop de violence pour être durable. Tous les Wisigoths attachés à la mémoire d'Alaric et d'Ataulphe, tous ceux qui avaient paru incliner à la civilisation romaine se sentaient menacés par les fureurs de leur nouveau maître, et dans cette classe se trouvaient compris les principaux personnages de la nation. Ils se concertèrent pour arrêter un mouvement parti des rangs inférieurs du peuple, et Sigeric périt assassiné sept jours après son élection. Les chefs de l'armée lui donnèrent pour successeur Vallia, guerrier renommé pour sa va-

¹ Prosper. chron., *ad ann.* 415. — Idacius, *ibid.*

leur, mais qui unissait l'intelligence à la bravoure.

La masse de la nation demandait encore à grands cris la guerre contre l'empire. Vallia parut d'abord répondre à ce vœu; il fit les préparatifs d'une expédition maritime dirigée contre l'Afrique. Mais privé bientôt de sa flotte qu'une tempête dispersa au sortir du port et voyant les troupes de Constance s'approcher des Pyrénées, il alla lui-même au devant des propositions de paix qu'on lui offrait. Placidie qui, depuis l'avènement du nouveau roi, avait été traitée avec honneur, fut remise avec tous les captifs romains entre les mains du lieutenant d'Honorius. On stipula de nouveau la solde et les rations que l'empire devait fournir aux Goths, et Vallia à ces conditions se chargea de la tâche qu'Ataulphe avait entreprise en promettant de délivrer l'Espagne des hordes suéviques ¹.

Cette promesse fut fidèlement remplie. Orose, terminant, en 416, son ouvrage adressé à saint Augustin, dit que les dernières nouvelles qu'il recevait d'Espagne lui annonçaient que la lutte était engagée avec acharnement entre Vallia et les Barbares qui occupaient cette province ². Ce qu'il

¹ Prosper, Chron., *ad ann.* 416. — Idacius, *ibid.*

² *Itaque nunc quotidie, apud Hispanias, geri bella gentium et agi strages ex alterutro Barbarorum crebris certisque nuntiis discimus*, Orps., liv. vii, c. 43.

y a de singulier, c'est que les Suèves et les Vandales écrivirent eux-mêmes à l'empereur pour solliciter la faveur d'être admis au nombre des fédérés, offrant de faire contre les Goths, dans l'intérêt de l'empire ce que ceux-ci avaient promis d'exécuter contre eux : « Restez en paix avec tous, » disaient-ils dans leur lettre, dont Orose rapporte » les propres termes; laissez-nous disputer la » victoire; le triomphe sera pour vous, si nous » nous détruisons mutuellement ¹. » Tant il est vrai que le seul objet des vœux de tous les peuples barbares était de devenir, à des conditions avantageuses, sujets des empereurs, et, selon l'expression du décret d'Honorius sur les terres létiques, de partager ainsi le bonheur des nations civilisées, *felicitatem Romanam sequentes*.

Ces offres vinrent trop tard; les succès de Vallia avaient déjà décidé la question. Pendant les années 416 et 417, les Wisigoths soumirent tout le sud de l'Espagne; ils exterminèrent presque entièrement les Vandales de la Bétique et les Alains de la Lusitanie ². Il ne resta dans la province que

¹ *Tu pacem cum omnibus habe, omniumque obsides accipe; nos nobis configimus, nobis perimus, tibi vincimus.* Oros., liv. VII, c. 43.

² *Vallia, rex Gothorum, romani nominis causâ, intrâ Hispanias caedes magnas efficit Barbarorum.* Idacius, ad ann. 417. — *Vandali Silingi in Beticâ per Valliam regem omnes extincti; Alani ad eò cæsi sunt à Gothis, ut pauci qui superfuerant Gunderici regis Vandalarum, qui in Gællaciâ residerat, se patrocínio subjugarunt.* Id., ad ann. 418.

les tribus vandales et suèves qui s'étaient cantonnées dans les montagnes de la Galice, nom sous lequel on comprenait alors toutes les contrées au nord du Tage jusqu'à l'Elbe et aux rochers des Asturies. La faction de l'usurpateur Maxime fut aussi définitivement abattue. Ce dernier des prétendants à l'empire, après avoir long-temps erré dans l'intérieur du pays à la tête de quelques partisans finit par être pris, conduit à Ravenne, et décapité dans le cirque.

L'autorité impériale était donc rétablie dans l'Espagne comme dans les Gaules. Les hordes barbares avaient été refoulées sur quelques points d'un accès difficile. Les ambitieux qui avaient osé disputer la couronne aux fils de Théodose avaient tous successivement expié leurs tentatives téméraires par la captivité ou la mort. L'immense plaie que l'invasion de 407 avait faite à l'empire, semblait, après dix ans, prête à se cicatriser. Honorius, en 417, entra triomphalement dans Rome, faisant marcher devant son char le malheureux Attale, qui revenait captif dans la ville où il avait un moment régné, et qu'on méprisa assez pour se borner à l'exiler dans l'île de Lipari¹.

Ce triomphe était dû en grande partie aux armes des Wisigoths. On ne pouvait méconnaître

¹ Prosper, Chron., *ad ann.* 417.

leurs services, mais on les voyait toujours avec inquiétude dans une province où ils étaient à portée de dominer la navigation de la Méditerranée et de menacer l'Afrique, ce précieux grenier des subsistances de Rome. Lorsque la pacification de l'Espagne parut assez avancée pour qu'on pût espérer de l'achever avec le seul secours des forces romaines, on s'empessa de rappeler Vallia dans la Gaule dont les Wisigoths eux-mêmes n'avaient point cessé de regretter le séjour. Ils y revinrent en 418, et on les établit dans l'Aquitaine, entre les Pyrénées et l'embouchure de la Garonne; Toulouse devint la résidence de leurs rois. Vallia y mourut cette année même, ne laissant qu'une fille qu'il avait mariée à un chef des Suèves de la Gallice, en concluant la paix avec ces Barbares au nom de l'empire, avant de quitter l'Espagne. Théodoric, élu par la nation, lui succéda et commença dans la Gaule la dynastie des rois Wisigoths¹.

La tranquillité était alors rétablie dans cette grande province. Dès l'année 416, Honorius, étant maître d'Attale, et croyant n'avoir plus rien à craindre des factions ennemies de son gouverne-

¹ *Gothi intermisso certamine quod in Hispaniâ agebant, per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitaniâ, à Tolosâ usquè ad Oceanum acceperunt. Valliâ eorum rege defuncto, Theodoricus concessit in regno. Idacius, ad ann. 418.*

ment, fit proclamer par Constance une amnistie dans laquelle étaient compris tous ceux qui, depuis dix ans, avaient soutenu le parti des usurpateurs¹. Cette mesure était d'autant plus nécessaire qu'on aurait eu peine à trouver dans la Gaule un personnage de quelque importance qui dans un temps ou dans un autre, ne se fût rattaché à ce parti. Il est probable que la promesse de l'amnistie fut la base des négociations entamées vers la même époque par le préfet Exupérantius avec les rebelles des provinces occidentales et la condition de leur soumission à l'Empire.

Deux ans plus tard, en 418, la paix intérieure continuant à s'affermir, Honorius crut pouvoir convoquer de nouveau les assemblées provinciales ou *conventus*, dont la tenue avait été interrompue pendant dix ans par les invasions et les guerres civiles. La dernière réunion avait eu lieu au commencement du V^e siècle, à Arles, par l'ordre du préfet Pétronius², et ce fut cette ville que le décret désigna pour être à l'avenir le siège de ces assem-

¹ Code Théod., l. xv, t. 14, l. 14. Dans la même année, Honorius déterminait sa sœur Placidie, veuve d'Ataulfe, à épouser Constantius, qu'il associa à l'empire en 420. Ainsi l'heureux rival du roi des Wisigoths réalisa tous les vœux que son ambition avait pu former.

² *Si quidem hoc jam vir illustris Petronius observari debere præceperat, quod interpolatum fuit, vel injurid temporum, vel desidia tyrannorum.*

blées annuelles ¹. Mais la convocation ne s'étendit qu'aux sept provinces méridionales, c'est-à-dire à la Viennoise, aux deux Aquitaines, à la Novempulanie, aux deux Narbonnaises et aux Alpes Maritimes, ce qui comprenait toutes les contrées situées au sud de la Loire, depuis ce fleuve jusqu'aux Pyrénées et au sud de l'Isère, entre le Rhône et les Alpes. Dans le reste de la Gaule que l'on appelait ultérieure, *Gallia ulterior* ou *posterior*, l'autorité impériale n'était point encore généralement reconnue. L'Armorique était occupée par les Bretons; presque tout le territoire des deux Belges et la Germanie inférieure, par les Francs; la Germanie supérieure, par les Allemands; l'Helvétie et le pays des Sequanes, par les Bourguignons. Les contrées non envahies par les Barbares, telles que le Sénonais, l'Auvergne, la Lyonnaise, le pays des Éduens, avaient été le principal foyer des factions de Constantin et de Jovinus et étaient encore troublées par des révoltes de bagaudes. Un passage de la vie de saint Germain nous apprend qu'à cette époque ces provinces étaient soumises à une administration particulière; elles étaient régies par un gouverneur

¹ L'assemblée devait se tenir chaque année, entre les ides d'août et les ides de septembre : *Ab idibus augusti quibuscumque mediis diebus, in idus septembris, in Arclatensi urbe noverint provinciarum annis singulis concilium esse servandum.*

qui résidait à Autun, et qui devait être subordonné au préfet d'Arles¹. Sans doute on jugea qu'il serait impossible ou dangereux de convoquer leurs députés. Mais une phrase du décret semble indiquer que les décisions de l'assemblée d'Arles leur étaient applicables quoiqu'elles n'y fussent pas représentées, car l'empereur dit qu'en réunissant les députés des villes dans la cité qui était devenue le siège de la préfecture des Gaules et de toute l'administration supérieure, son intention était que rien de ce qui se ferait dans cette réunion ne pût être ignoré des autres provinces et qu'on y traitât les intérêts des absents avec la même équité que s'ils eussent été présents². Il est à remarquer que les Wisigoths s'établirent

¹ Dans la Vie de saint Germain, écrite vers 470 ou 480, par le prêtre Constantius, il est dit que saint Amator, évêque d'Auxerre, alla trouver à Autun Julius, gouverneur des Gaules : *Sanctus Amator Æduam profectus est, ubi Julius reipublicæ rector et gubernator Gallia præsidebat*. Or, en 418, époque à laquelle se rapporte ce fait, le préfet des Gaules résidait à Arles et s'appelait Agricola, comme on le voit par la subscription du décret d'Honorius. Il y avait donc, outre la préfecture d'Arles, une administration particulière à Autun, de laquelle relevait la partie des Gaules où est situé le diocèse d'Auxerre, c'est-à-dire la Gaule Ulérieure.

² *In quo planè tam in singulis quàm in commune consulimus; primum ut optimorum conventis sub illustri presentid præfecturæ saluberrima de singulis rebus possint esse consilia; tum quidquid tractatum fuerit et discussum, ratiociniis constitutum nec latere potiores provincias poterit, ut parem necesse est inter absentes æquitatis formam justitiæ servari*. Honor. Decr. — Nous avons indiqué plus haut, page 320, l'origine et la nature de ces assemblées; nous y reviendrons dans le livre consacré aux institutions politiques.

dans l'Aquitaine, précisément l'année même où fut rendu ce décret, et que les députés de cette province n'en furent pas moins convoqués à l'assemblée d'Arles, ce qui prouve qu'en assignant ce territoire pour résidence à un corps de Barbares fédérés, on n'entendait pas le soustraire à l'administration de l'Empire¹.

Nous voici arrivés à la fin du règne d'Honorius ; nous touchons au terme de cette grande époque de dissolution où commencèrent à paraître les germes de tous les pouvoirs nouveaux qui devaient s'élever plus tard sur les ruines de l'empire d'Occident. Déjà nous avons assisté à la formation primitive de toutes les monarchies barbares qui se développèrent pendant la dernière moitié du V^e siècle, sur le sol de la Gaule et se réunirent, au VI^e, sous le sceptre des Mérovingiens. Nous avons vu naître la puissance des Bretons de l'Armorique, celle des Wisigoths, celle des Bourguignons, celle des Francs, et nous avons constaté qu'aucune de ces dominations ne fut fondée sur le fait simple de la conquête. Toutes pouvaient représenter un titre de concession impériale qui légitimait leur origine ; toutes avaient commencé à exister en vertu de

¹ Le décret est daté de Ravenne, le 15 des kal. de mai ; il fut reçu à Arles le 10 des kal. de juin ; il est adressé au préfet Agricola, qui devint consul en 421.

traités qui les incorporaient à l'Empire et les soumettaient à sa suprématie. Tous ces rois barbares avaient été des colons militaires, des soldats fédérés au service de Rome avant de commander en maîtres à une portion de ses sujets. Sans doute on ne peut pas dire que ces concessions fussent toujours libres et spontanées, que ces traités ne fussent pas souvent l'œuvre de la violence. Les empereurs, en admettant des nations entières sur leur territoire, cédaient à une nécessité irrésistible, et n'acceptaient que malgré eux ces nouveaux sujets qui s'imposaient à l'empire. Mais la suzeraineté impériale n'en était pas moins reconnue en principe, et aux yeux des peuples ce qui émanait d'elle était seul légitime. Cette situation a été admirablement résumée dans une phrase de Procope, qui est la clef de toute l'histoire de ces temps : « les empereurs, dit-il, ne pouvaient pas » empêcher les Barbares d'entrer dans les provinces ; mais les Barbares, de leur côté, ne » croyaient point posséder en sûreté les terres » qu'ils occupaient tant que le fait de leur possession n'avait pas été changé en droit par l'autorité impériale ¹ » Cette double nécessité peut

¹ Οὐ γὰρ ποτε ἔβοντο Γαλλίας σὺν τῷ ἀσφαλεῖ κεκτηῆσθαι φράγγει, μὴ τοῦ αὐτοκράτορος τὸ ἔργον ἐπισφραγίσαντος. . . . Ταύτην δὲ τὴν πράξιν οὐχ ὅπως οὐ διακωλύειν Ρωμῆαιοι ἔσχον. Procop., *De Bell. Goth.*, lib. xii, c. 33.

seule donner l'intelligence des faits ; hors de là il n'y a qu'incertitude et cahos.

Il est donc vrai que toutes les monarchies barbares qui ont composé l'Europe moderne, sont nées dans le sein de l'empire romain, et ont commencé par se nourrir de sa substance et par vivre de sa vie. Par conséquent, il est impossible de séparer leur histoire de celle de cet empire et c'est pour avoir voulu diviser ce qui était si indissolublement uni qu'on est tombé dans les inconcevables erreurs qui ont long-temps défiguré et qui obscurcissent encore les premiers chapitres de nos annales.

Une faute capitale a été la source de ces aberrations auxquelles les historiens les plus judicieux et les plus savants ont été entraînés malgré eux. On a voulu faire deux histoires, l'histoire moderne et l'histoire ancienne, comme si la chaîne des événements pouvait être interrompue quelque part, comme s'il y avait un point où la vie de l'humanité s'arrêtât tout-à-coup pour recommencer aussitôt après sous une autre forme, comme si dans la nature tous les changements ne s'opéraient pas par des transitions non moins insaisissables que celle du crépuscule à la nuit. Évidemment il n'était pas possible de déterminer la date précise à laquelle devait finir l'histoire ancienne et commencer l'histoire moderne. Aussi ce point

est-il toujours resté dans la confusion et dans le vague.

En général, les écrivains classiques continuaient l'histoire ancienne jusqu'à la chute d'Augustule et à l'établissement du pouvoir d'Odoacre, en Italie, c'est-à-dire jusqu'à l'année 476. Là tout était romain, comme au temps de César et d'Auguste; on ne parlait que de consuls, de sénat, de légions; tous les noms se terminaient en *us*; nous étions en pleine antiquité; mais aussi à cette date fatale, le monde antique s'arrêtait subitement et mourait sans laisser de traces. Ordinairement même l'auteur s'arrêtait aussi et laissait à d'autres le soin de poursuivre un sujet qui sortait de sa spécialité. Pour connaître la suite des événements, il fallait ouvrir un autre livre, un livre d'histoire moderne, l'histoire d'Italie par exemple. Là, plus d'empire, plus de Romains, mais des rois goths et lombards, des noms d'hommes et de lieux empruntés aux idiômes modernes de l'Europe; nous étions transportés dans un monde tout nouveau, et si nous demandions dans quel intervalle s'étaient passés les faits qui avaient dû amener cette étonnante révolution, le mot de *conquête* répondait à tout.

Au-delà des Alpes, l'antiquité finissait encore plus vite. Même avant la mort d'Honorius; lorsqu'en Italie on en était encore à l'histoire an-

cienne, la Gaule avait déjà disparu; nous étions dans le royaume de France sous le règne de Pharamond, *roi de France*, ni plus ni moins qu'Henri IV ou Louis XIV, et dont nos derniers monarques se croyaient de bonne foi les successeurs en ligne directe. Là aussi, plus de Romains, plus d'empire, plus de Gaulois; Afranius Syagrius Egidius, maître de la milice des Gaules, était le comte Gilles ou Gillon. La monarchie française apparaissait constituée dans toute son indépendance; les anciens peuples avaient été exterminés par la conquête ou réduits en servitude; il n'y avait plus à s'en occuper; la féodalité s'était fondée d'un seul jet; les seigneurs étaient les Barbares conquérants; les serfs, les Romains vaincus. Toutes les distinctions de race, d'origine, de langage entre les populations confondues sur le sol de la Gaule, s'étaient subitement effacées; il n'y restait plus qu'une nation, la *nation française*, dont l'existence, nous disait-on, date de 1400 ans, et dont les lois et les mœurs n'avaient jamais pu avoir rien de commun avec celles de ce vieil empire romain qui appartenait à l'histoire ancienne.

On m'accusera peut-être d'avoir chargé le tableau. Mais qu'on ouvre au hasard quelques-uns des ouvrages les plus répandus dans les deux derniers siècles, et l'on verra si telle n'a pas été jusqu'à

nous, si telle n'est pas encore, je ne dirai point pour les vrais savants, mais pour la majeure partie des hommes du monde et de la jeunesse des écoles, l'histoire classique, l'histoire officielle de cette grande époque du V^e siècle, l'un des âges les plus remarquables de la vie du genre humain. Mon principal but, dans ce livre, a été de combattre des préjugés historiques qui ont résisté victorieusement dans le XVII^e siècle aux savantes publications des Bénédictins et à l'inflexible logique de Dubos, et qui, bien qu'ébranlés par les travaux justement célèbres de quelques-uns de nos contemporains sont loin d'avoir perdu toute leur influence. Car rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur qui a passé dans l'enseignement public. Pour replacer la vérité dans tout son jour, j'ai dû retracer les principales circonstances de l'histoire du Bas-Empire, dans laquelle est nécessairement renfermée celle des monarchies qui lui ont succédé. Je continuerai cette étude jusqu'au commencement du VI^e siècle, époque de la première rédaction des codes germaniques. Mais avant de poursuivre ma tâche, je ne puis me dispenser de dire quelques mots du roman qui a trop long-temps tenu dans nos annales la place des faits réels.

C'est vers l'année 418 que les chroniqueurs du VIII^e siècle, suivis par tous les historiens pos-

térieurs, ont placé le règne de Pharamond, dont le nom ouvre ordinairement la liste des rois de France, et commence l'*histoire moderne*. Mais ici se présente, dès le premier abord, une observation qui suffirait pour ébranler notre foi.

Sans avoir exercé sur les destinées du monde romain une action aussi puissante que celle des Vandales, des Huns et surtout des Goths, les Francs ont néanmoins joué un rôle assez important dans la première moitié du V^e siècle. Leur résistance à l'invasion suéviqve, l'appui donné par eux aux usurpations de Constantin et de Jovinus, l'envahissement de toute la partie de la Belgique située au nord de la Somme et de la forêt des Ardennes, sont des faits assez graves pour avoir attiré l'attention des contemporains qui nous en ont transmis fidèlement le récit. Comment se fait-il donc que le nom de Pharamond, de ce premier monarque des Francs, de ce fondateur de dynastie ne se soit trouvé nulle part sous leur plume. Ils nous ont fait connaître non-seulement les noms d'Alaric, d'Ataulphe, de Vallia, ces illustres chefs des Wisigoths, mais encore ceux de Godégisile, roi des Vandales, de Gundicaire, roi des Bourguignons, de Goar, roi des Alains. Comment ont-ils oublié Pharamond ? Il y a plus ; tous les témoignages contemporains signalent deux chefs nommés Nébiogast et Edo-

binc, comme les hommes les plus influents parmi les Francs à cette époque. Ce sont eux qui commandent les troupes de leur nation au service des usurpateurs de la Gaule; ce sont eux qui combattent les Romains et les Goths et périssent glorieusement dans cette lutte inégale. Que faisait donc alors le roi Pharamond? Si l'on en croit tous nos historiens classiques, il passait le Rhin à la tête de son peuple, envahissait la Gaule et y jetait les fondemens de la monarchie française. Mais d'où vient qu'un événement de cette importance a échappé à la connaissance des Romains qui écrivaient à la même époque? Comment aucun d'eux n'a-t-il parlé de ce passage du Rhin par les Francs, du chef qui les conduisait et des circonstances d'une aussi formidable invasion? Nous savons la date précise de l'entrée des Vandales, des Goths, des Bourguignons, des Huns, des Alains dans la Gaule, et celle des Francs serait seule restée inconnue! Dans le cours du III^e et du IV^e siècle, les auteurs latins signalent plusieurs invasions des Francs dans la Belgique; ils n'en indiquent aucune dans le V^e¹. Concluons en qu'au V^e siècle les Francs n'ont point passé le Rhin en masse,

¹ En parlant du pillage de Trèves et des autres villes de la Belgique Rhénane par les Francs, aucun auteur contemporain ne dit qu'ils eussent passé le Rhin; ces villes furent donc envahies par les tribus barbares déjà établies sur le territoire de l'empire.

et cela par la raison très simple, que la plus grande partie de leur nation était dès lors depuis long - temps fixée sur le territoire romain.

Nous avons suivi dans ce livre depuis le siècle d'Auguste, les tentatives continuelles des Germains, c'est-à-dire des tribus teutoniques répandues entre le Rhin et le Weser, pour pénétrer dans la Gaule-Belgique et s'y établir. Nous avons indiqué les diverses colonisations de ces tribus, depuis Auguste et Tibère, jusqu'à Maximien et Constance Chlore. Nous avons vu apparaître pour la première fois, du temps de Julien, sur le sol même de la Gaule, la distinction des Saliens et des Ripuaires. Enfin nous avons montré que depuis la formation de ces colonies, on retrouve constamment les Francs établis aux mêmes lieux et que chaque siècle leur apportait un accroissement de population et une extension de territoire. Il n'y a donc pas eu pour eux, à proprement parler, d'invasion ni de conquête; il y a eu en quelque sorte infiltration des tribus germaniques dans le nord de la Gaule, dans ces campagnes incultes, dont les habitants sympathisaient de mœurs, de langage et de caractère avec les Germains d'outre-Rhin.

Les colonies fondées par les empereurs furent le noyau autour duquel les tribus franques vin-

rent se ranger successivement par des émigrations individuelles. Lorsque l'Empire était en paix, lorsque ses frontières étaient bien gardées et qu'un grand empereur les faisait respecter, le cours de ces émigrations s'arrêtait. Mais il reprenait avec une nouvelle activité quand l'Empire était affaibli ou agité par les guerres civiles et que ses frontières se trouvaient dégarnies. Alors des bandes entières passaient le fleuve, soit à l'appel des ambitieux qui se disputaient la couronne, soit d'elles-mêmes, et par cette espèce d'attraction qui poussait tous les peuples à venir chercher sur le territoire romain les bienfaits de la civilisation. Une fois entrés dans la Gaule, ces Barbares traitaient avec les agents de l'Empire ou les représentants des villes, ils obtenaient des terres létiques et s'y établissaient avec leurs familles¹. Ces émigrations se multipliaient surtout dans les guerres d'extermination que les Germains se livraient entre eux, et où les vaincus n'avaient de choix qu'entre la mort et la fuite. Car il est à remarquer que dans la plupart des grandes invasions, les Barbares se présentèrent aux frontières de l'Empire, non en vainqueurs, mais en suppliants et qu'ils y cherchèrent non une conquête, mais un asile.

¹ Voir le décret d'Honorius déjà cité, page 256.

Ce fut ainsi que les colonies franques de la Belgique s'étendirent, se fortifièrent et finirent par occuper toutes les campagnes de cette province ; nous avons vu dans quelles circonstances elles s'emparèrent même des villes et arrêtrèrent ainsi tout-à-fait l'action de l'administration impériale. La même chose se passa dans l'Armorique, où la colonie des lètes bretons de Maxime devint le noyau d'une émigration qui continua pendant près d'un demi-siècle et finit par faire de cette province une seconde Bretagne, de même que la Gaule-Belgique était devenue à la fin du V^e siècle une seconde France, et commençait à porter le nom de *Francia*, qui, du temps d'Honorius, n'était donné qu'à la Germanie.

A l'époque où l'on place le passage du Rhin par les Francs, il n'y avait presque plus de Francs au-delà du Rhin. Par la guerre d'extermination que les peuples suèves avaient faite aux nations germanes dans les premières années du V^e siècle, les tribus restées sur la rive droite du fleuve avaient été presque anéanties, et leurs débris était venus se joindre aux colonies formées par leurs compatriotes dans la Belgique. La partie la plus reculée du territoire des Francs, le pays montagneux qui avoisine le Hartz, fut alors occupé par des peuples sortis des bords de la Baltique, par les Ruges, les Hérules, les Varnes,

que l'on confondit sous la dénomination générale de Thuringiens, appliquée en tout temps aux habitants de ces montagnes; quant aux plaines qui s'étendent entre le Rhin et le Weser, et que dans le moyen-âge on appela Westphalie, ce qui ne fut pas envahi par les Saxons et les Frisons demeura presque désert et sous l'influence des chefs Ripuaires, qui, en 413, fixèrent, comme nous l'avons vu, leur résidence à Cologne.

Ainsi en résumé, le règne de Pharamond, le passage du Rhin par les Francs et leur entrée dans la Gaule, sous la conduite de ce roi, au V^e siècle, sont des faits dont on ne trouve aucune trace dans les documents contemporains, et qu'il est même impossible de concilier avec la série des événements les plus authentiques et les mieux connus.

Cependant on a cru rencontrer le nom de Pharamond dans la chronique de Prosper, prêtre originaire d'Aquitaine, et qui vivait vers le milieu du V^e siècle. Sa chronique, qui commence à la mort de Valens, en 378, et qui s'arrête à la mort de Valentinien III, en 455, est très précieuse; car l'auteur a pu être témoin oculaire d'une partie des événements qu'il raconte. C'est un témoignage d'une haute gravité et qui mérite une discussion particulière.

Nous possédons deux textes imprimés de la

chronique de Prosper. Le premier édité par Sirmond et Chifflet présente tous les caractères d'une incontestable authenticité; les événements y sont marqués dans un ordre chronologique très exact, et les dates indiquées pour chaque année par les noms des consuls; tous les faits qui y sont relatés s'accordent bien entre eux et avec le témoignage des autres documents contemporains. Ce texte, qui mérite toute confiance, se trouve ordinairement à la suite de la chronique de saint Jérôme.

Dans le second texte publié par Pithou, la chronique commence et finit aux mêmes époques que dans le premier, et cependant elle est plus courte, parce que les faits y sont exposés plus laconiquement et pour ainsi dire en abrégé. Beaucoup de passages du premier texte y sont littéralement reproduits; mais beaucoup d'autres sont tronqués ou même défigurés par des transpositions de faits, de personnes et de lieux. On n'y voit aucune indication de dates, et Pithou avoue lui-même que la chronologie y est très confuse; il s'y rencontre, en outre, des erreurs grossières en opposition avec le premier texte, et qui n'ont pu échapper à un contemporain ¹.

¹ J'en citerai seulement deux exemples. Le texte de Pithou marque l'intronisation du pape Sixte à la suite d'événements qui appartiennent à l'année 416, et dit que ce pontife fut le 39^e pape depuis saint Pierre.

Malgré tous ses défauts, ce texte de la chronique de Prosper n'est pas inutile à consulter, parce qu'il contient quelques faits qui ne se trouvent pas dans le premier, et qui y ont sans doute été ajoutés d'après d'autres écrits aujourd'hui perdus. Mais il est évident que ce n'est pas là l'œuvre originale du prêtre d'Aquitaine; c'est une copie abrégée et infidèle comme on n'en faisait que trop dans ces temps où chacun, obligé de reproduire par l'écriture les ouvrages qu'il voulait conserver, les modifiait à sa manière, et n'en prenait que ce qu'il jugeait utile à ses études personnelles.

C'est dans ce texte de Pithou que se trouve la liste des premiers rois de France, intercalée au milieu des faits de la chronique, sans aucune liaison avec ce qui précède et ce qui suit, et sans qu'il soit autrement question d'eux dans la narration des événements historiques auxquels, s'ils avaient réellement existé, ils devraient avoir pris

D'après le vrai texte, celui de Sirmond, ce fut le pape Zosyme qui fut intronisé dans cette année, et qui occupa dans la chronologie des papes le rang fausement assigné à Sixte. Ce dernier pontife ne fut élevé au trône pontifical qu'en 432, suivant le texte de Sirmond, conforme à la vérité historique. Comment Prosper, membre éminent de l'Église catholique, aurait-il pu se tromper sur un fait de cette nature? L'autre exemple n'est pas moins frappant: le texte de Pithou dit que Constantius mourut huit mois après avoir été associé à l'empire, en laissant un fils âgé de huit ans. Or, Constantin n'avait épousé Placidie qu'en 416; il mourut en 421, et son fils était né en 418. Ce sont là des faits qu'un contemporain ne pouvait ignorer, et qui sont rapportés exactement dans le texte de Sirmond.

part. Le premier de ces rois n'est rien moins que le bon Priam, venu de Troie, pour régner sur les bords du Rhin; et le chroniqueur ajoute naïvement qu'il n'a pas pu remonter plus haut. La mention du monarque troyen suit immédiatement celle de la proclamation de Maxime comme empereur dans la Grande-Bretagne, fait qui appartient à l'année 383. Elle est exprimée simplement dans ces termes : *Priamus quidam regnat in Franciâ quantum altius colligere potuimus*. Le second roi est Pharamond; la phrase qui le concerne vient après les passages qui parlent de la mort d'Ataulphe et des traités faits avec l'empire par Vallia, événements des années 415 et 416. Elle se borne à la formule suivante, répétée pour tous ses successeurs : *Pharamundus regnat in Franciâ*. La chronique indique pour la même année une éclipse de soleil et un signe miraculeux dans le ciel. Or, comme il est constaté par les autres témoignages contemporains qu'il y eut une éclipse de soleil le 19 juillet 418¹, et qu'ensuite une comète se montra pendant quelques mois, ces deux indications ont déterminé tous nos historiens à fixer à cette année la date précise du règne de Pharamond. Celui de Clodion est mentionné, toujours dans les mêmes termes, après le récit de la délivrance d'Arles, assiégée par

¹ *Idacii Chron.* Philostorge, l. 12, c. 8.

les Goths, événement de l'année 426. Enfin les mots *Meroveus regnat in Francia*, suivent la mention de l'invasion des Huns en Thrace, et de l'assassinat de Bleda par son frère Attila, faits que la véritable chronique rapporte aux années 442 et 444.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les nombreuses invraisemblances de ces courtes indications. Le nom seul du roi Priam ne montre-t-il pas que ce n'est point là un document sérieux? Comment d'ailleurs Prosper aurait-il imaginé de donner dans cette forme extraordinaire la liste des rois francs plutôt que celle des chefs des autres nations qui jouaient alors un bien plus grand rôle dans l'Empire? Pouvait-il prévoir que ce peuple, alors obscur, étendrait un jour sa domination sur toute la Gaule? Comment surtout aurait-il désigné la Belgique où les Francs étaient établis par le nom de *Francia*, qui de son temps ne s'appliquait qu'à la Germanie, au-delà du Rhin ¹? Il y a là autant d'impossibilités que de mots; j'ai presque honte d'entrer dans de si longs détails pour attaquer ce qui ne saurait être défendu, et je me

¹ J'ai déjà cité le passage de saint Jérôme : *Germania nunc Francia vocitatur*. Sulpice Sévère, auteur du V^e siècle, cité par Grégoire de Tours, se sert constamment du mot *Francia* dans son récit des expéditions de Quintinus et d'Arbogaste, au-delà du Rhin, du temps de Théodose. Claudien emploie aussi le même terme pour célébrer les succès de Stilichon en Germanie.

hâte de conclure en affirmant que ces passages de la chronique de Prosper dans le texte tronqué et défiguré de Pithou sont évidemment des interpolations faites par quelques copistes ignorants de l'époque mérovingienne.

Au reste, si la chronique de Prosper a été quelquefois citée par les écrivains modernes à l'appui de l'histoire fabuleuse des quatre premiers rois de France, ce n'est pas là que cette tradition a été originairement puisée. Sa véritable source est dans deux écrits postérieurs de trois siècles à l'époque dont il s'agit; l'un est l'histoire anonyme des *Gestes des rois francs*, qui s'arrête à la mort de Chilpéric, et à l'avènement de Thierry IV, en 721, et qui par conséquent a été rédigée au commencement du VIII^e siècle. L'autre est une histoire des Francs, écrite à la fin du même siècle, sous le règne de Pépin, par Frédégaire le scolastique ¹. Les premiers chapitres de ces deux ouvrages ne sont en grande partie qu'une reproduction abrégée de la grande histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours, le plus précieux monument littéraire de l'époque mérovingienne. Là, comme dans le texte de Pithou, comparé à la véritable chronique de Prosper, un grand nombre de pas-

¹ L'histoire de Frédégaire fut écrite par ordre du comte Childerand, oncle de Pépin, jusqu'au sacre de ce roi en 751, et continuée jusqu'en 768, sous les auspices du comte Nibelung, fils de Childerand.

sages sont copiés littéralement; mais beaucoup d'autres sont altérés par des transpositions de dates ou des méprises sur les noms d'hommes et de lieux, et de nombreuses additions prouvent que les compilateurs n'ont pas puisé à une source unique.

C'est dans ces chroniques du VIII^e siècle que se trouve l'histoire des premiers rois de France, telle qu'elle est racontée dans nos livres classiques. Il n'est pas inutile de rechercher comment cette tradition s'est formée; car une erreur n'est jamais complètement déracinée, tant qu'on n'en a pas expliqué l'origine.

Le premier élément de ces récits mêlés de fables et de réalités n'a pu être qu'une histoire généalogique de la famille de Clovis, composée très probablement sous les premiers successeurs de ce prince. Chez tous les anciens peuples du midi et de l'ouest de l'Europe, chez les Grecs, les Romains, les Celtes, le système des castes a longtemps dominé. De là, pour la classe noble ou aristocratique un grand attachement aux souvenirs généalogiques, un grand soin à les transmettre intacts de génération en génération, et une prétention constante à les faire remonter aussi haut que possible. Les poèmes d'Homère contenaient les traditions généalogiques de toutes les familles illustres de la Grèce, et ce fut ce qui leur donna

une vogue si universelle dans l'antiquité. A Rome, chaque famille patricienne avait son histoire généalogique qu'elle conservait religieusement, et c'est à ces archives domestiques que Tite-Live a emprunté presque tout ce qu'il raconte des premiers siècles de la République. Il en était de même dans la Gaule pour les familles nobles ou sénatoriales de chaque cité; elles connaissaient parfaitement leurs généalogies, qu'elles poussaient très loin, et il est facile de voir dans les écrits des auteurs gaulois, contemporains du Bas-Empire, qu'ils étaient très bien informés de la filiation de toutes les grandes maisons de leurs provinces¹.

Chez les nations germaniques, au contraire, l'état social était fondé sur un système d'égalité presque pure qui laissait peu de prise aux vanités nobiliaires. Aussi leurs traditions généalogiques étaient-elles très bornées, et c'est pourquoi nous sommes si mal instruits de leur histoire nationale; car toutes les histoires primitives ne sont que des souvenirs de familles.

Mais lorsque les chefs de ces nations furent établis sur le territoire de l'Empire, lorsqu'ils ar-

¹ Il faut voir avec quelle pompe Sidoine, dans le Panégyrique d'Avitus, parle de l'arbre généalogique de son héros :

Rutilat cui maxima dudum
Stemmata complexum germen; palmata cucurrit
Per proavos gentisque sum, te teste, Phlegri,
Patricius resplendet apex.

rivèrent aux grades les plus élevés de la milice impériale, et surtout lorsqu'ils gouvernèrent en maîtres absolus les provinces qu'ils occupaient, ils ne purent rester dans cet état d'infériorité de race vis-à-vis des nobles gaulois ou romains qui se pressaient autour d'eux pour former leur cour. L'orgueil même de leurs nouveaux sujets y était intéressé; ces fiers patriciens auraient rougi d'obéir à des rois sans aïeux. Il fallut donc composer des généalogies aux princes barbares, et les rhéteurs gaulois se chargèrent de cette tâche si bien appropriée à leurs habitudes de servilité et de flatterie. Pour la remplir, ils trouvèrent peu de secours dans les souvenirs traditionnels de leurs maîtres.

Clovis ne paraît avoir connu bien positivement que le nom de son père et celui de son aïeul. Grégoire de Tours, qui vivait au VI^e siècle, et qui était un des hommes les plus instruits de l'époque, avait fait des recherches spéciales sur l'origine des rois francs; il avait rassemblé tous les textes qui pouvaient se rapporter à son sujet, et l'avait traité avec l'importance qu'il devait y attacher dans les idées de sa caste et de son temps. Cependant il se borne à affirmer que Clovis était fils de Childéric, et que Childéric avait pour père Mérovée; il ajoute, mais sans oser l'assurer, que, selon l'opinion de quelques-uns, Mérovée était

de la famille de Clodion, et il ne remonte pas plus loin ¹. Le nom de Pharamond ne se trouve nulle part dans ses écrits. Au-delà de Clodion, il n'y avait donc qu'une obscurité complète, et les généalogistes gaulois durent suppléer par des hypothèses à l'absence de tout document historique.

L'étymologie même du nom de Pharamond semble indiquer plutôt une personnification typique de la nation franque qu'un personnage réel, et cette supposition est d'autant plus vraisemblable que ce nom n'a jamais été porté ni avant, ni depuis par aucun prince de la race germanique, quoique les noms propres des Germains soient en général peu variés et par conséquent se reproduisent souvent dans l'histoire ². Néanmoins il n'est pas impossible qu'il ait existé, dans un temps quelconque un chef salien appelé Warmund ou Pharamond; je dis seulement que cela n'est nullement prouvé, et que c'est même très

¹ *De stirpe Chlogionis quidam Meroveum fuisse adserunt, cujus filius fuit Childericus.* Greg. Tur. Hist., lib. II, c. 9.

² Le nom de Faramond, en tudesque *Warmundr*, n'était qu'une forme légèrement modifiée du mot *War-man* ou Germain, qui signifiait un homme de guerre, un guerrier, et qui avait été, pendant 500 ans, pour les Romains, le nom générique des peuples qui prirent, au IV^e siècle, la dénomination de Francs. Le son aspiré qui précède presque tous les mots de l'idiôme germanique, était traduit indifféremment dans l'alphabet romain par les lettres V, G, F ou H.

peu probable. La date qu'on assigne ordinairement à ce règne est d'une époque marquante dans la destinée des Francs. C'est celle où, profitant des troubles de l'Empire, ils s'emparèrent des villes de la Belgique, et se constituèrent, pour la première fois, dans cette province, une puissance réelle. Nous verrons même plus tard qu'il y a quelque vraisemblance dans la tradition rapportée par l'auteur des *Gestes*, qui attribue au temps où l'on place le règne de Pharamond la première rédaction ou plutôt la première compilation orale de la loi Salique.

Antérieurement à cette époque, on ne trouvait plus sur le sol de la Gaule, que des lètes francs, dont les chefs n'avaient d'autre illustration que celle des grades qu'ils obtenaient au service de l'Empire. Les descendants de ces chefs avaient pris rang pour la plupart dans l'aristocratie romaine, et se trouvaient compris parmi les sujets des rois mérovingiens. Nous avons vu que, dès la fin du V^e siècle, un petit-fils du fameux Arbogaste était comte de Trèves, sous l'autorité des rois Ripuaires. Il fallait à la race royale une autre origine. On la chercha au-delà du Rhin.

Les derniers chefs indépendants des Germains d'outre-Rhin, qui jetèrent quelque éclat dans l'histoire, furent Marcomir et Sunnon, qui vivaient à la fin du IV^e siècle. En 387, ils profitè-

rent du moment où l'usurpateur Maxime s'était porté sur l'Italie avec toute l'armée des Gaules, pour faire une invasion dans les provinces rhénanes. Ayant passé le fleuve, ils assiégèrent Cologne, et s'avancèrent dans l'intérieur du pays en ravageant les campagnes jusqu'à la forêt des Ardennes. Maxime avait laissé à Trèves deux de ses lieutenants, Nannius et Quintinus, avec un petit corps de troupes, pour la garde de son fils Victor, qu'avant son départ il avait fait proclamer Auguste. Ces généraux marchèrent contre les envahisseurs, repoussèrent ceux qui assiégeaient Cologne, coupèrent la retraite aux bandes qui s'étaient enfoncées plus avant dans le pays, et en firent un grand carnage dans la forêt des Ardennes, où ils les avaient acculées. Mais lorsqu'ils voulurent user de représailles en poursuivant leurs ennemis au-delà du Rhin, les Francs se retirèrent devant eux, laissèrent brûler leurs villages et leurs récoltes, et, après avoir attiré les Romains au milieu des bois et des marécages, les surprirent dans une embuscade où ils leur firent éprouver des pertes immenses; les légions jovienne et herculéenne y furent presque détruites ¹. L'année suivante, Maxime ayant été battu, et tué près d'Aquilée, Théodose envoya Arbogaste dans la Gaule pour

Greg. Tur., lib, II, c. 9.

soumettre cette province à l'autorité du jeune Valentinien. Arbogaste y trouva peu de résistance; les troupes de Maxime vinrent se ranger sous ses drapeaux, et lui livrèrent le malheureux Victor, dont la mort acheva d'abattre le parti de l'usurpation.

Tranquille de ce côté, Arbogaste songea aussitôt à venger les outrages que les armées romaines avaient éprouvés dans la campagne précédente, sous les ordres des lieutenants de Maxime. Il sentait combien un succès remporté sur les Francs donnerait de popularité au parti vainqueur, et d'ailleurs il était personnellement animé de cette haine jalouse qui existait toujours entre les Barbares indépendants et ceux qui étaient engagés au service de l'Empire. Il pénétra donc avec des forces supérieures dans la Germanie, où les Francs n'osèrent pas même le combattre, et après avoir parcouru sans obstacle, toutes les plaines de la Westphalie, il ne s'arrêta qu'aux montagnes du Harz, dont Marcomir, chef des Cattes ou Francs-Saliens, défendit avec succès les positions inaccessibles.

Le caractère de ces deux expéditions est tout-à-fait le même que celui des guerres du siècle d'Auguste, si bien décrites par Tacite; on croit voir un nouveau Germanicus, vengeant par ses victoires une défaite semblable à celle de Varus.

Cependant si les chefs des Francs avaient été humiliés, ils avaient conservé leur indépendance, et, selon leur usage, après la retraite des Romains, ils avaient repris possession de leur pays.¹ Il était réservé à la politique de Stilicon d'achever ce que la force des armes n'avait pu faire. Ce rusé Vandale, par son or et ses intrigues, sema la division dans le sein des tribus germaniques, et souleva contre Sunnon et Marcomir leurs propres sujets; le premier fut massacré par ses compatriotes; le second, livré aux Romains, finit ses jours dans l'exil en Toscane², et Stilicon les remplaça par des chefs de son choix.

Tels sont les faits qui donnèrent de la célébrité aux noms de Sunnon et de Marcomir, et firent considérer ces deux chefs comme les derniers représentants de l'indépendance germanique. En effet, immédiatement après eux, commença la guerre d'extermination que les Francs eurent à

¹ Ils traitèrent même avec Eugenius, créé empereur par Arbogaste, après l'assassinat de Valentinien, et grossirent son armée de leurs contingents. De là vint que Stilichon, envoyé dans la Gaule par Théodose, pour achever de détruire la faction d'Eugenius, s'attacha à ruiner la puissance de Sunnon et de Marcomir, qui avaient soutenu ce parti.

² Sub iudice nostro,

Regis Romanus disquirit crimina carcer.

Marcomeres Sunnoque docent, quorum alter struscum

Pertulit exilium; cùm se promitteret alter

Esulle ultorem, jacuit mucrone suorum.

Claud., *de laud. Stilich.*, lib. 1.

soutenir contre les Suèves, les Vandales et les Alains, guerre qui occupa les premières années du V^e siècle, et se termina, en 406, par la destruction ou l'émigration, sur le territoire romain, de presque toutes les tribus germaniques qui habitaient entre le Rhin et le Weser.

Depuis cette époque, les Francs n'eurent plus d'existence historique que sur le sol de la Gaule. D'après cela, il est facile de concevoir pourquoi les généalogistes firent remonter la filiation de Clovis jusqu'à l'un des deux héros dont nous venons de retracer les exploits, et donnèrent Marcomir pour père à Pharamond¹. Cette supposition n'avait d'ailleurs rien d'in vraisemblable, puisque Marcomir était chef des Cattes, et que cette nation germanique a été, comme nous l'avons vu, la souche des Francs-Saliens.

A ce point, les traditions germaniques s'arrêtaient tout-à-fait, et ne fournissaient plus même aux scolastiques gaulois des noms propres qui pussent leur servir de jalons pour renouer la chaîne des temps. Leur imagination s'exerça dans ce vide en pleine liberté, et naturellement elle suivit le cours des idées les plus répandues à cette époque dans la société romaine. Les œuvres de Virgile étaient pour cette société l'objet d'une admiration qui allait jusqu'au fanatisme. Nous

¹ *Gesta Reg. Franc*, cap. 4.

savons par un passage de Grégoire de Tours, que l'étude de ce poète composait à peu près au VI^e siècle toute l'éducation scolaire ¹. L'Énéide était devenue pour les païens un livre sacré qu'ils opposaient en quelque sorte à l'Évangile. D'après une superstition très en vogue alors, quoique condamnée par les conciles, les chrétiens ouvraient l'Évangile au hasard, et croyaient trouver l'indication de l'avenir dans la lecture du premier passage qui frappait leur vue; les païens employaient l'Énéide au même usage; c'est ce qu'on appelait les sorts virgiliens, *sortes virgilianæ*, par opposition aux sorts des saints, qui étaient ceux qu'on tirait des livres chrétiens, et beaucoup de gens, pour plus de sûreté, avaient recours à la fois aux deux méthodes.

Cette grande vogue de l'Énéide, ce caractère presque divin dont elle avait été revêtue ne tenait pas uniquement au mérite du poète; car ses autres ouvrages n'inspirèrent jamais la même vénération. Écrit sous les yeux d'Auguste, au moment où ce politique habile jetait les bases de la puissance impériale qui devait rendre ses successeurs maîtres du monde, ce livre avait un but élevé. C'était un résumé poétique de l'histoire généalogique de la famille Julia, à laquelle Auguste

¹ *Greg. Tur. Hist., lib. IV, c. 47.*

s'était rattaché par l'adoption de César. Comme toutes les grandes familles patriciennes, les Jules conservaient religieusement les légendes fabuleuses qui se rapportaient à leur origine. Leurs ancêtres étaient sortis d'Albe, et faisaient remonter leur filiation jusqu'à un personnage probablement imaginaire, Julus, fils d'Énée et petit-fils d'Anchise et de la déesse Vénus; car ces orgueilleux patriciens voulaient tous placer le premier anneau de leur chaîne généalogique dans les cieux¹. Cette origine troyenne, revendiquée par la famille en qui s'était pour ainsi dire incarnée la puissance romaine fut bientôt adoptée par le peuple romain lui-même. Antérieurement au siècle d'Auguste on trouve peu de traces de cette croyance; mais elle était déjà admise sans contestation sous Tibère, lorsque les habitants de la moderne Ilium réclamèrent par ce motif l'honneur d'élever un temple à l'empereur². Le caractère sacré qui, on ne saurait trop le répéter, s'attachait dans les idées païennes à Rome divinisée, et par suite aux empereurs et à leur famille, s'étendit jusqu'au livre qui contenait en beaux vers cette légende vénérée.

¹ On voit par les poèmes d'Homère que toutes les familles illustres de la Grèce prétendaient aussi à une origine céleste. Le poète lui-même applique toujours aux chefs des Grecs l'épithète de fils des dieux.

² Tacite, *Ann.*, liv. iv, c. 55.

L'origine troyenne devint pour le monde romain tout entier le type de la plus haute noblesse ¹. Les familles, comme les peuples, cherchèrent à s'en rapprocher. Nous en avons déjà cité des exemples; l'époque à laquelle nous sommes arrivés en offre un très remarquable. Au milieu du V^e siècle, lorsque les Celtes d'Auvergne, pressés par les Goths, jetaient leur dernier cri de fidélité à l'Empire dont ils imploraient le secours, ils ne manquèrent pas d'invoquer leur fraternité supposée avec le peuple-roi et le nom des Troyens, qu'ils prétendaient être leurs communs ancêtres ².

Les généalogistes gaulois ne pouvaient mieux faire que d'attribuer cette origine à la dynastie mérovingienne, qui avait remplacé dans la Gaule la majesté impériale. Aussi mirent-ils en tête de leur légende les noms homériques de Priam et d'Anténor ³. Selon eux, les Troyens, échappés à la ruine de leur ville, sous la conduite d'un des fils de leur roi, avaient traversé la mer Noire et les Palus Méotides, et étaient arrivés en remon-

¹ Le nom de Troyen, *Trojigena*, se trouve fréquemment employé dans les écrivains latins pour désigner la haute aristocratie de Rome :

Jubet à præcone vocari

Ipsos Trojigenas; nam vexant limen et ipsi nobiscum.

JUVEN., sat.

² *Arvernorum proh dolor! servitus qui, si prisca replicarentur, audebant se quondam fratres Latio dicere et sanguine ab iliaco populos computare.* Sid. Apoll., lib VII, ep. 7.

³ *Gesta Reg. Franc., c. 1.*

tant le Danube, jusque sur les bords du Rhin. Là, ils s'étaient créé une nouvelle patrie, et les Romains, admirant leur bravoure, leur avaient donné le nom de Francs, qui, en grec, dit l'auteur des *Gestes*, signifie féroces, singulière interprétation du véritable sens de leur nom germanique transporté à une autre langue par le dédain des Gaulois pour les idiômes barbares ¹.

Après être devenus les alliés de l'Empire et avoir combattu avec gloire les Alains, ennemis de Rome, ils s'étaient soulevés contre l'empereur Valentinien, qui voulait leur imposer un joug onéreux; mais ils n'avaient pu triompher de la valeur romaine, et Aristarque, commandant de la milice impériale, les avait vaincus non sans un grand carnage des deux côtés ².

Le roi Priam fut tué dans la bataille. Alors, sortant de la Sicambrie, ils étaient venus s'établir près de l'embouchure du Rhin avec leurs chefs; Marcomir, fils de Priam, et Sunnon, fils d'Anténor; puis, Sunnon étant mort, ils n'avaient plus voulu avoir qu'un seul roi, comme les autres peuples, et ils avaient demandé conseil à Marcomir, qui avait désigné à leur choix son propre fils Phara-

¹ *Gesta Reg. Franc.*, c. II. *Tunc appellavit eos Valentinianus imperator Francos atticâ linguâ, quod in latinum interpretatur sermonem, feros, à durtiâ vel ferocitate cordis.*

² *Gesta Reg. Franc.*, c. 3 et 4.

mond. Ce jeune prince, élevé sur le pavois, avait été le premier des rois chevelus. En même temps, ils avaient demandé une loi, et leurs conseillers, Wisogast, Wisowast, Arogast et Salegast leur avaient donné la loi salique ¹.

Tel est le roman historique par lequel commence la chronique des Gestes des Francs, écrite vers 736. Mais quel en fut le premier auteur? Doit-on l'attribuer à ce grammairien de Toulouse, contemporain de Clovis, qui prenait le nom de Virgile, et dont M. Quicherat a révélé dernièrement dans la bibliothèque de l'École des Chartes, l'existence et les ouvrages? c'est ce qu'il serait difficile de décider avec le peu de renseignements que nous avons. Il est seulement bien constant que si cette légende existait du temps de Grégoire de Tours, à la fin du VI^e siècle, elle avait encore peu de crédit; car ce savant évêque, qui vivait à la cour des rois mérovingiens, ne la connut point ou la dédaigna puisqu'il n'y fait aucune allusion. Il n'est pas moins certain que l'ignorance toujours croissante du VII^e siècle put seule confondre toutes les dates, au point de faire Priam contemporain de Valentinien et père de Marcomir, anachronisme grossier que Grégoire de Tours n'aurait point commis. Les interpolations que nous avons

¹ Ce dernier passage est évidemment emprunté à l'introduction de la loi Salique.

signalées dans la Chronique de Prosper doivent aussi remonter à cette époque, dont les idées historiques furent résumées au commencement du VIII^e siècle par l'auteur des Gestes des Francs.

Pendant le cours de ce dernier siècle, un nouvel élément vint se combiner avec les fictions romaines et les traditions germaniques. La prédominance des Francs-Austrasiens dans le gouvernement de l'état, avait fait naître des rapports plus fréquents entre les sujets des rois mérovingiens et les peuples du nord de l'Europe. Par la guerre, par le commerce, par les expéditions maritimes, les Francs étaient entrés en contact habituel avec les Saxons et les Normands de la Scandinavie; ils reçurent d'eux quelques notions confuses des traditions odiniques, et les reportèrent dans leur propre histoire. C'est à cet ordre d'idées qu'appartiennent les récits de Frédégaire, qui écrivait, comme nous l'avons vu, à la fin du règne de Pépin et au commencement de celui de Charlemagne. Comme l'auteur des Gestes, Frédégaire fait remonter l'origine des rois francs jusqu'à Priam, et cite à l'appui de cette assertion saint Jérôme et Virgile ¹. La citation de Virgile s'explique d'elle-même puisqu'il s'agit de

¹ Frédég., c. 2. *De Francorum verò regibus beatus Hieronymus qui jam olim fuerat scripsit. Quod prius Virgilii poetæ narrat historia, Priamum primum habuisse regem cum Troia fraude Ulixis caperetur.*

la ruine de Troie, prise par les stratagèmes d'Ulysse : quant à saint Jérôme, si Frédégaire invoque son autorité, c'est sans doute parce qu'il avait sous les yeux un exemplaire interpolé de la Chronique de Prosper, semblable à celui que Pithou a publié, et que cette chronique se mettait ordinairement à la suite des œuvres du saint docteur de Bethléem. Jusque là le scholastique du VIII^e siècle ne s'éloigne en rien des chroniqueurs du VII^e. Mais après avoir fait sortir les Francs de Troie, il les place sous la conduite d'un roi nommé Friga, et les partage en deux bandes. Les uns vont conquérir la Macédoine¹ ; les autres, appelés Frigiens du nom de leur chef, parcourent l'Asie, remontent le Danube et viennent s'établir sur les bords de ce fleuve et de la mer Océane. Alors une nouvelle division s'introduit parmi eux. Conduite par le roi Francion, une partie des Troyens se fixe près du Rhin et veut y bâtir une nouvelle Troie² ; mais, par un arrêt du Destin,

¹ Ce passage rattachait l'origine des Francs aux glorieux souvenirs d'Alexandre, dont l'histoire, chargée des fables que toutes les nations y avaient successivement ajoutées, commençait à circuler en Europe. Au moyen-âge, plusieurs chefs germaniques, qui n'osaient s'élever jusqu'à l'origine troyenne, voulurent au moins descendre du héros macédonien. De ce nombre furent les rois vandales, souche des ducs de Mecklembourg, qui essayèrent même de faire passer pour une image de Bucéphale la tête d'*urus* ou bœuf sauvage qu'ils portaient dans leur écusson.

² L'auteur des Gestes appelle cette ville imaginaire *Sicambria*.

cette entreprise reste inachevée: ce sont là les vrais ancêtres des Francs. L'autre partie demeure dans l'Orient, et élit un roi nommé Turchot, qui donne à ses sujets le nom de Turcs¹. Si l'on compare ces traditions avec celles que nous ont transmis les sagas du nord, et particulièrement l'Hervarar saga, il est aisé d'y reconnaître une origine commune. Nous avons déjà eu occasion de signaler plus haut ces remarquables analogies².

Ce fut aussi dans le VIII^e siècle, qu'on inventa la naissance miraculeuse de Mérovée, fils d'un monstre marin³, et le songe de la reine Basine, épouse de Childéric et mère de Clovis. Dans la première nuit qu'elle passa avec son époux, cette princesse dit à Childéric: « lève-toi, vas aux portes du palais et rapporte à ta servante ce que tu auras vu. » Le roi se lève et voit passer devant le palais un lion, une licorne et un léopard. Il rend compte de cette vision à la reine qui lui dit: « sors de nouveau et raconte-moi encore ce que tu auras vu. » Le roi sort et voit passer des

¹ *Residua pars, quae super littore Danubii remanserat, elegerunt Turchot nomine regem, per quem vocati sunt Turchi.*

² Voir le 1^{er} chapitre, pages 60 et 62.

³ *Frédég., c. 9. Chlodeonis uxor ad mare lavatum vadens terretur à bestid Neptuni, qui Minotauro similis eam adpetisset, cumque incontinud à bestid tacta fuisset, concepit ac peperit filium Meroveum.*

loups et des ours. Sur les instances de sa femme il sort une troisième fois; mais il ne voit plus que des chiens et des animaux immondes se roulant dans la fange et se déchirant entre eux ¹. Ce songe qui annonçait la décadence de la dynastie mérovingienne, n'a pu être évidemment imaginé que dans les derniers temps de cette dynastie, et dans l'intérêt de l'usurpation des Carlovingiens. C'est une règle générale que les prophéties historiques doivent être réputées postérieures aux événements qu'elles prédisent.

Ici se terminent les fictions que les chroniqueurs des VII^e et VIII^e siècles ajoutèrent aux premiers chapitres de nos annales. A part ces additions, on ne trouve dans l'histoire des Gestes ou dans celle de Frédégaire que des extraits tronqués et défigurés de Grégoire de Tours et des écrivains grecs ou latins du V^e siècle. Frédégaire ne parle pas de Pharamond; il lui substitue, comme père de Clodion, un chef franc, appelé Théodemir, fils de Richimer ², que Grégoire de Tours nomme seulement pour dire qu'il périt par le glaive avec sa mère Ascila. Il est difficile de dire pourquoi Pharamond a été préféré en qualité de

¹ Frédég., chap. 12.

² *Franci electum à se regem, sicut prius fuerat, crinitum, ex genere Priami, Frigi et Francionis super se creant nomine Theudemirum filium Richimeris; substituitur filius ejus Clodio in regnum.* Frédég., c. 9.

personnage historique à ce Théodemir qui paraît au moins avoir réellement existé, quoique nous ignorions dans quel temps et dans quelles circonstances, car le passage de Grégoire de Tours où il est nommé, est donné par le savant évêque comme extrait des fastes consulaires ¹.

Depuis l'époque carlovingienne, les chroniqueurs ne firent plus que se copier les uns les autres. Cependant la période des chansons de gestes et des romans de chevalerie produisit beaucoup de contes fabuleux sur Pharamond et ses premiers successeurs; mais les romanciers du XII^e siècle, moins heureux que ceux du VII^e, ne réussirent pas à faire passer leurs fictions dans le domaine de l'histoire. A la renaissance des études, au XVI^e siècle, les récits de Frédégaire et de l'auteur inconnu des Gestes des Francs avaient acquis, en passant de bouche en bouche et de livre en livre, pendant 800 ans, un caractère d'authenticité traditionnelle que personne n'osait plus contester. Des actes publics leur avaient donné une sorte de consécration officielle; ils étaient liés à nos souvenirs d'existence nationale, à l'illustration généalogique de nos rois, et il y aurait eu, pour

¹ *Nam et in consularibus legimus Theodomerem regem Francorum, filium Richimeris quondam et Ascilam matrem ejus gladio interfectos.* Greg. Tur., lib. 2, c. 9.

ainsi dire, crime d'état à vouloir les attaquer ¹. Au XVII^e siècle la famille des Bourbons faisait revivre pour son propre compte les prétentions des Mérovingiens à l'origine troyenne; les noms d'*Hectorides*, de *Trojugenæ* appliqués à des membres de la famille royale se rencontrent fréquemment dans les monuments littéraires et historiques de cette époque ². Ces préjugés avaient alors tant de puissance que les savants Bénédictins, tout en publiant des documents qui en démontraient la fausseté, n'osèrent jamais les combattre de front. Dubos seul eut cette audace, et une clameur universelle s'éleva contre lui: il n'est pas encore relevé du discrédit où les préventions de ses contemporains l'avaient fait tomber. A la vérité il avait mêlé des erreurs palpables à ses excellentes démonstrations de la réalité historique méconnue; mais on ne voulut voir en lui que son côté faible, et l'on ne tint pas compte de la nouveauté de ses aperçus et de ses appréciations exactes des textes contemporains du V^e siècle. Son ouvrage n'en a pas moins été, jus-

¹ Le mémoire où le savant Fréret rétablissait la vérité historique sur l'origine des Francs, fut, à ce qu'on croit, une des causes de son emprisonnement à la Bastille.

² Dans des vers latins imprimés en tête de l'*Hortus regius Blesensis*, de Morrison, Gaston, frère de Louis XIII, est appelé l'honneur de la race d'Hector: *decus Hectoridum*.

qu'à ces dernières années, le seul où la dissolution de l'empire et l'origine de notre monarchie, soient présentées sous leur véritable point de vue.

Notre histoire classique et officielle est donc restée jusqu'à présent composée avec les textes de Frédégaire et de l'auteur des Gestes, et en partie avec celui de Grégoire de Tours dont on a fait malheureusement moins d'usage que des deux autres, parce qu'il a été long-temps moins connu à cause de la tendance qu'ont toujours les âges d'ignorance à substituer les extraits et les abrégés aux ouvrages originaux. Cependant on a de bonne heure écarté le roi Priam, qu'il était trop difficile de faire accepter à des générations familiarisées avec l'étude de l'antiquité. Mais on a maintenu et l'on maintient encore dans la plupart des livres d'histoire les noms des quatre premiers rois : Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric, quoique deux d'entre eux seulement, Childéric et Clodion, aient une existence historique bien constatée, et qu'encore les faits que l'on rapporte d'eux soient pour la plupart apocryphes ou dénaturés.

Mes lecteurs me pardonneront cette longue digression; elle était indispensable. J'ai dû expliquer pourquoi je m'écartais entièrement des traditions qui ont été jusqu'ici généralement accréditées; j'ai dû dégager le terrain des ruines qui l'encombrent avant d'apporter ma pierre à la

égales, avait pour limites, au nord, sur droite, la chaîne des montagnes du Gévaudan à la Méditerranée; à l'est, les Alpes. La V... Lorsque, pour faciliter les communications à travers les défilés des Alpes, ils en composèrent les provinces, l'ensemble de territoire forma ce qu'on appelle aujourd'hui, en égard, une administration séparée.

César, ayant conquis toute la Gaule en divisions territoriales, habitées par des races distinctes et parlant le même langage; il donna à ces divisions les noms suivants:

La Belgique était comprise entre la Seine et le Wahal et la Mer. La Celtique était bornée au nord par le Rhône; au sud par la ligne des montagnes; à l'ouest par l'Océan. L'Aquitaine s'étendait au sud-ouest.

Les successeurs de César achevèrent de conquies la Gaule, et habitée, surtout vers le nord, par des tribus de camps et de forteresses, et on en forma les provinces de l'Helvétie et du pays des Sequanes. La Gaule Germanique, que bornait à l'est le Rhin et à l'ouest de la Meuse jusqu'au Wahal. Par là le nom de Gaule fut étendu à toute la Gaule.

Les dénominations et les limites des tribus à cette époque telles que César les avait indiquées. On érigea à Sens, de la Saône, un autel dédié à l'empereur Auguste, en l'honneur de la position la plus centrale entre la Celtique et l'Aquitaine. Lugdunum, Lyon, dont on fit le chef-lieu de la Gaule, Gaules, Belgique, Celtique et Aquitanique, fut le lieu de rassemblements solennels; là se célébraient les fêtes des principaux habitants, qui remplissait les esprits par les souvenirs de nationalité qu'il rappelaient la Gaule vaincue, et la Celtique de César de la Gaule.

Bientôt après, on sépara de la Celtique les montagnes d'Auvergne et le cours inférieur de la Loire de César. Bientôt encore cette Aquitaine elle-même fut séparée, et englobée dans l'ancienne province de la Gaule transalpine, restant composée seulement de la partie occidentale de la Gaule.

Sous cette dernière forme, les trois Gaules furent considérées comme la Gaule proprement dite. Les auteurs latins anciens se servent du mot *Gallia* pour désigner l'ensemble de ces trois Gaules.

la rive gauche de ce fleuve, le cours de la Durance, sur la rive dan et du Quercy ; à l'ouest, la Garonne ; au sud, les Pyrénées et iennoise était comprise entre la Durance, les Alpes et le Rhône. ns entre la Gaule et l'Italie, les Romains eurent occupé tous les deux provinces Alpines, *Alpes Penninæ* et *Alpes Maritimæ*. Tout cet pelait l'ancienne province Romaine, qui eut toujours, à certains

dépendante, reconnut dans cette vaste région trois grandes divisions ctes, qui n'avaient ni les mêmes mœurs, ni les mêmes lois, ni les noms de *Belgique*, *Celtique* et *Aquitaine*.

ne, la Marne, la chaîne des Vosges, le cours de la Meuse jusqu'au : au nord-est par la Seine et la Marne ; à l'est par le Jura et le cours gnes du Gévaudan et du Quercy et le cours inférieur de la Garonne ; ait de la Garonne aux Pyrénées.

soumettre la portion du territoire gaulois limitrophe de la Germa- des tribus plutôt germaniques que celtiques. On couvrit ce territoire na deux divisions frontières : au sud, le *Tractus Sequanicus*, com- s, c'est-à-dire de la Suisse et de la Franche-Comté ; au nord, la cours du Rhin, à l'ouest la chaîne des Vosges et le cours inférieur bre des provinces gauloises se trouva porté à neuf.

ois grandes divisions de la Gaule intérieure ne restèrent pas long-

Dès le 1^{er} siècle de l'empire, on éleva, au confluent du Rhône et Auguste. Cette situation était bien choisie comme le point de jonc- ncienne province Romaine. Près de là était une bourgade nommée eu de tout le territoire conquis par César. Chaque année les trois e, envoyaient des députés à l'autel d'Auguste. Là se tenaient des les fêtes pompeuses où chaque cité était représentée par un de ses onctions du sacerdoce. Le nom de Celtique déplaisant aux Romains elait, on lui substitua celui de la capitale qu'on avait imposée à la : vint la Lyonnaise, *Lugdunensis*.

ce ou Lyonnaise toute la partie occidentale comprise entre la Loire, rieur de la Garonne, et on réunit ce territoire à l'Aquitaine de -même fut distraite de la province à laquelle elle avait donné son e Romaine, sous le nom de Novempopulanie. L'Aquitaine adminis- rtie occidentale de l'ancienne Celtique.

Les, Belgique, Lyonnaise et Aquitanique continuèrent à être con- . On les appela aussi *Gaule Ulérieure*. Souvent, lorsque les écri- ; *Gallia*, c'est seulement de ces trois grandes divisions qu'ils veulent

construction du nouvel édifice historique dont les savants travaux de nos contemporains ont déjà posé les bases. Je vais maintenant reprendre ma tâche avec plus de liberté, et m'attacher à démontrer comment les colonies formées par les Barbares dans la Gaule, se développèrent à la faveur de l'affaiblissement de l'autorité impériale et finirent par arriver à l'état de monarchies indépendantes.



TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME.

PRÉFACE p. v.

INTRODUCTION HISTORIQUE.

CHAPITRE I^{er}. Origine des nations barbares qui envahirent les provinces européennes de l'empire romain..... p. 5

CHAPITRE II. Premiers établissements des Barbares sur le territoire de l'Empire, depuis Auguste jusqu'à Constantin p. 113

CHAPITRE III. Changements opérés dans l'organisation de l'Empire au commencement du IV^e siècle. p. 159

CHAPITRE IV. Suite des établissements barbares formés sur le territoire de l'Empire pendant le IV^e siècle, depuis le règne de Constantin jusqu'à la mort d'Alaric..... p. 214

CHAPITRE V. Formation primitive des monarchies barbares dans la Gaule, depuis la grande invasion suévisque de 407 jusqu'à la mort d'Honorius..... p. 291



ERRATA

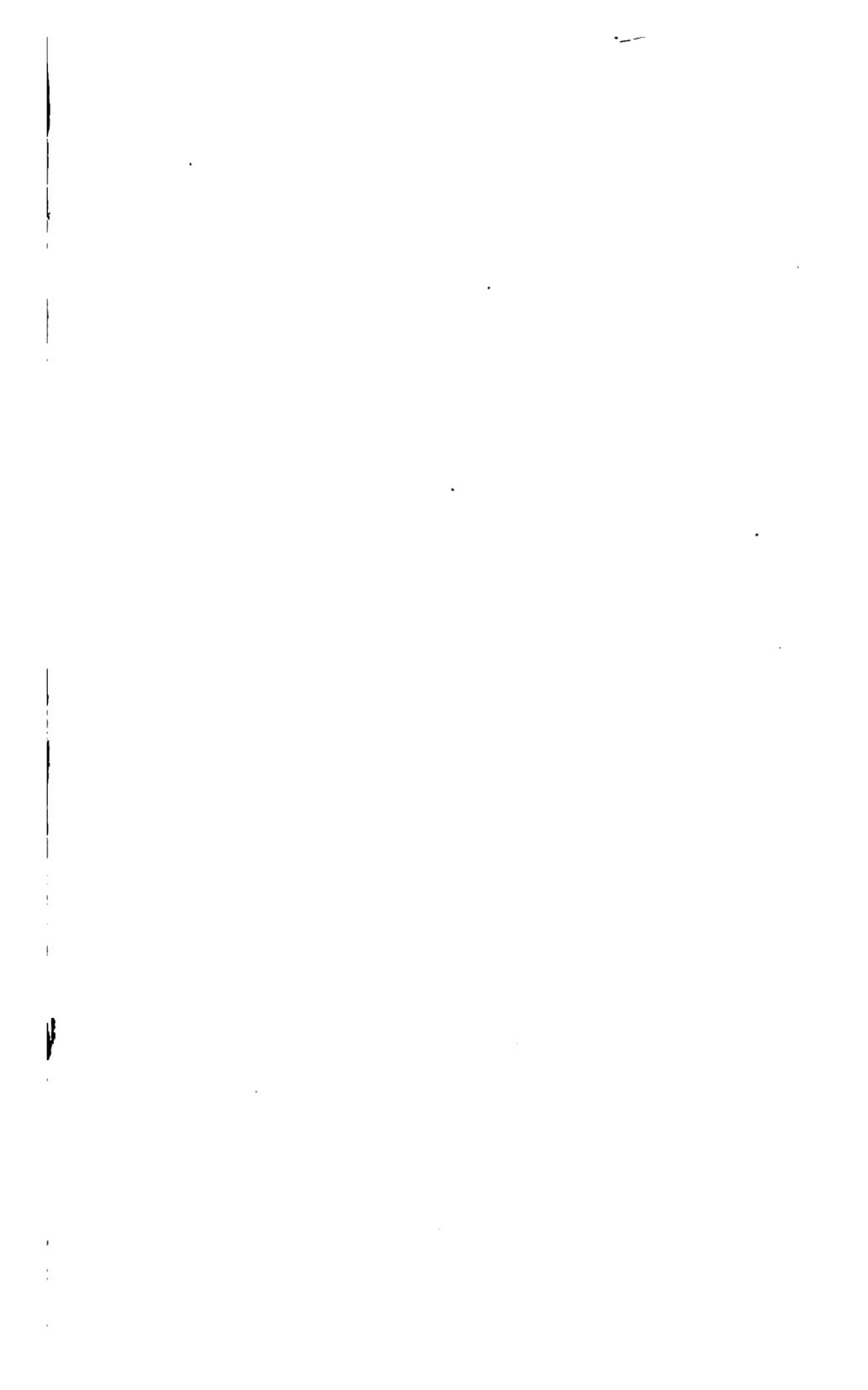
DU TOME PREMIER.

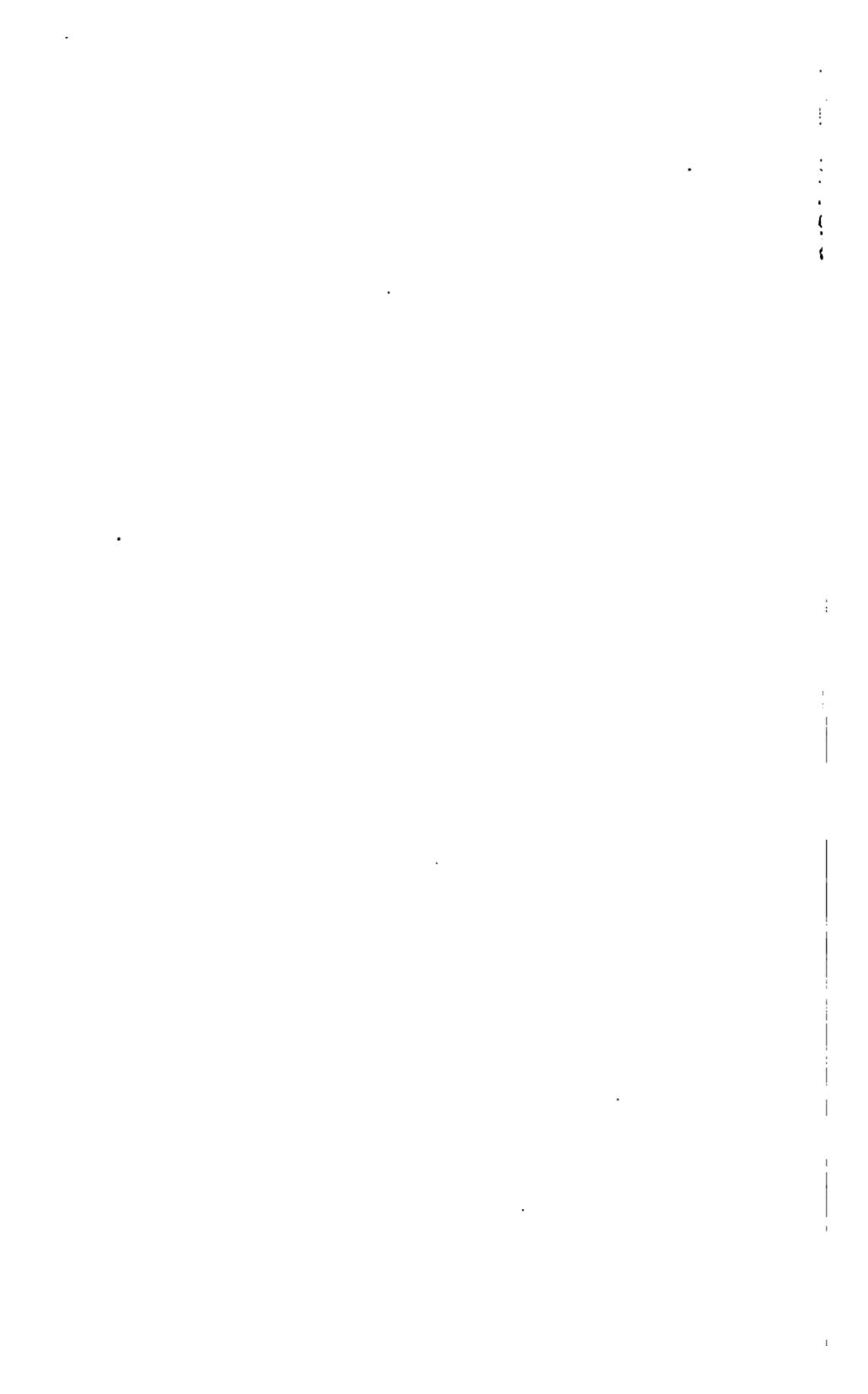
Page	1,	ligne	8,	Française ;	<i>lisez</i> :	Françaises.
—	5,	—	11,	Armistrony ;	<i>id.</i>	Armstrong.
—	10,	—	9,	la grève ;	<i>id.</i>	les grèves.
—	10,	—	28,	Scin ;	<i>id.</i>	Sein.
—	17,	—	26,	scctura ;	<i>id.</i>	structuræ.
—	19,	—	26,	et ;	<i>id.</i>	et y.
—	29,	—	28,	viv ;	<i>id.</i>	liv.
—	33,	—	1,	Picards flamands ;	<i>id.</i>	Picards et Flamands.
—	35,	—	13,	plus ;	<i>id.</i>	peu.
—	43,	—	10,	Γαλατα ;	<i>id.</i>	Γαλατα.
—	48,	—	26,	gauche ;	<i>id.</i>	droite.
—	59,	—	15,	l'hiver ;	<i>id.</i>	l'été.
—	61,	—	14,	μαξπος ;	<i>id.</i>	μακρος.
—	79,	—	11,	ou ;	<i>id.</i>	où.
—	81,	—	8,	Maximien ;	<i>id.</i>	Maximin.
—	<i>ibid.</i>	—	23,	Melein ;	<i>id.</i>	le Mein.
—	87,	—	20,	altqua ;	<i>id.</i>	aliqua.
—	97,	—	22,	sémitiques ;	<i>id.</i>	orientaux.
—	114,	—	17,	drapeux ;	<i>id.</i>	drapeaux.
—	123,	—	23,	obscènes ;	<i>id.</i>	obscènes.
—	124,	—	17,	de ;	<i>id.</i>	des.
—	127,	—	10,	culta tām ;	<i>id.</i>	tām culta.
—	135,	—	30,	Nerivorum ;	<i>id.</i>	Nerviorum.
—	140,	—	28,	γεγεννηται ;	<i>id.</i>	γεγεννηται.
—	<i>ibid.</i>	—	<i>ibid.</i>	καλυμμενοις ;	<i>id.</i>	καλυμμενοις.
—	143,	—	5,	inhabitées ;	<i>id.</i>	inhabités.
—	181,	—	25,	quos secum ;	<i>id.</i>	Mecenas quos.
—	183,	—	1,	à l'envie ;	<i>id.</i>	à l'envi.

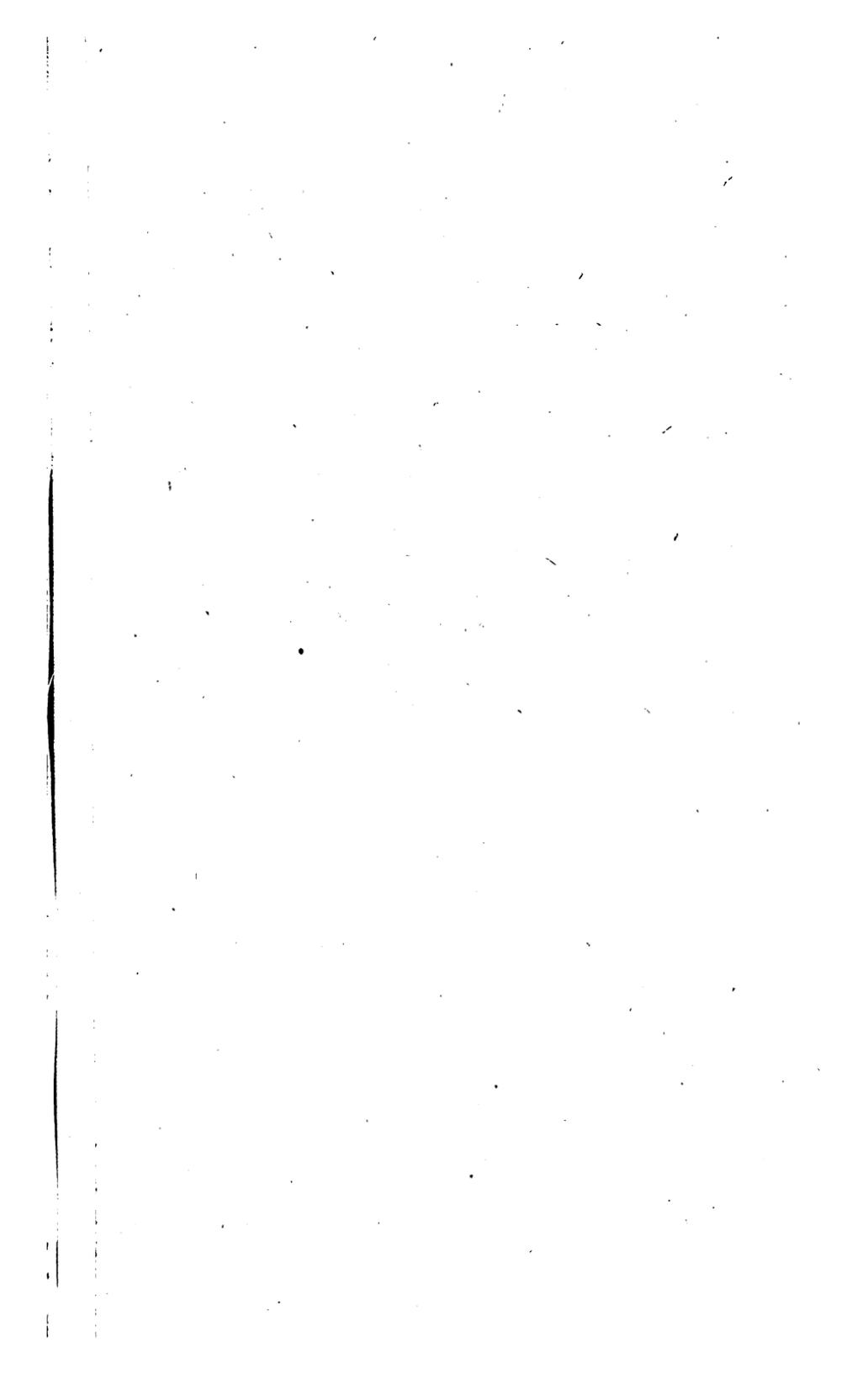
-- 192,	-- 22,	du dernier ;	<i>id.</i>	des derniers.
-- <i>ibid.</i>	-- 27,	Dubors ;	<i>id.</i>	Dubos.
-- 201,	-- 3,	littérale :	<i>id.</i>	littérale.
-- 210,	-- 18,	au commencement	<i>id.</i>	à la fin.
-- <i>ibid.</i>	-- 19,	V° ;	<i>id.</i>	IV°.
-- 211,	-- 28,	Segalauni ;	<i>id.</i>	Segalauni.
-- 222,	-- 19,	Κουαβοι ;	<i>id.</i>	Κουαδοι.
-- <i>ibid.</i>	-- 20,	Καυαβοι ;	<i>id.</i>	Καμαβοι.
-- 226,	-- 21,	Friscus ;	<i>id.</i>	Priscus.
-- 234,	-- 8,	Venefes ;	<i>id.</i>	Venètes.
-- 236,	-- 27,	600 ;	<i>id.</i>	6000.
-- 249,	-- 25,	Théodose ;	<i>id.</i>	Arcadius.
-- 256,	-- 28,	t. 4 ;	<i>id.</i>	t. 2.
-- 259,	-- 14,	premières ;	<i>id.</i>	dernières.
-- <i>ibid.</i>	-- 15,	V° ;	<i>id.</i>	IV°.
-- 266,	-- 16,	Constant ;	<i>id.</i>	Constance.
-- 285,	-- 24,	rumo raffertur ;	<i>id.</i>	rumor affertur.
-- 293,	-- 12,	mèneraient ;	<i>id.</i>	mènerait.
-- 320,	-- 29,	Tibère ;	<i>id.</i>	Auguste.
-- 324,	-- 20,	meurtrières ;	<i>id.</i>	meurtrières.
-- 326,	-- 25,	S ^t Vidast ;	<i>id.</i>	S ^t Védast.
-- 331,	-- 22,	Armoricus ;	<i>id.</i>	Aremoricas.
-- 332,	-- 27,	Gannusco ;	<i>id.</i>	Gannasco.
-- 334,	-- 18,	Aleto ;	<i>id.</i>	Aleto.
-- <i>ibid.</i>	-- 22,	Cornatentium ;	<i>id.</i>	Carnutensium.
-- 346,	-- 30,	barbariam ;	<i>id.</i>	barbariem.
-- 356,	-- 29,	potiores ;	<i>id.</i>	posteriores.
-- <i>ibid.</i>	-- 30,	justitiæ ;	<i>id.</i>	et justitiæ.
-- 358,	-- 27,	oóx ;	<i>id.</i>	oóx.
-- 370,	-- 26,	Constantin ;	<i>id.</i>	Constantius.
-- 378,	-- 2,	d'une ;	<i>id.</i>	une.

Les citations du Code Théodosien, à la page 129, doivent être rectifiées comme il suit : Lib. VII, t. 1, l. 5, 8 ; t. 18, l. 10 ; t. 20, l. 2, 12 ; t. 22, l. 1 à 12.

JK
me,







APR 19 1926

